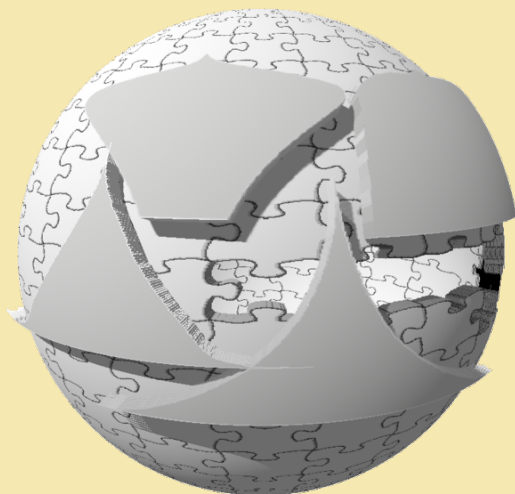


Demopædia

# Dictionnaire démographique multilingue

seconde édition unifiée, volume français



<http://fr-ii.demopaedia.org>



United Nations  
Department of  
Economic and  
Social Affairs  
Population Division



International  
Union for the  
Scientific Study  
of Population



INSTITUT NATIONAL  
D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES



Centre  
Population  
& Développement

# Sommaire

---

Introduction . . . . .	3
Préface . . . . .	7
Avertissement . . . . .	17
Chapitre 1 • Généralités . . . . .	23
Chapitre 2 • Élaboration des statistiques démographiques . . . . .	47
Chapitre 3 • État de la population . . . . .	59
Chapitre 4 • Mortalité et morbidité . . . . .	83
Chapitre 5 • Nuptialité . . . . .	95
Chapitre 6 • Fécondité . . . . .	105
Chapitre 7 • Mouvement général de la population, reproduction . . . . .	123
Chapitre 8 • Mobilité spatiale . . . . .	131
Chapitre 9 • Démographie économique et sociale . . . . .	145
Index . . . . .	155



# Introduction

---

## Le dictionnaire démographique multilingue accessible en ligne

Le dictionnaire démographique multilingue a été publié dans deux éditions et de nombreuses langues, récemment pour certaines. Le site [demopaedia.org](http://demopaedia.org) donne accès à leur version électronique.

Vous pouvez désormais lire ce classique « en ligne » ou imprimer une version au format PDF.

Vous pouvez rechercher un terme démographique, surfer vers un terme ou une expression similaire ou changer de langue ou d'édition.

## Demopædia

Prenant comme point de départ la dernière édition du dictionnaire démographique multilingue, nous lançons Demopædia — une encyclopédie basée sur la technologie wiki — ouverte à tous les spécialistes en matière de population qui désirent améliorer et compléter ces textes qui doivent être révisés.

Demopædia a l'ambition de laisser les scientifiques déterminer eux-mêmes les frontières de la discipline démographique tout en partageant leurs connaissances via des médias modernes.

## Historique

La création de la série des dictionnaires démographiques encyclopédiques multilingues est un des projets les plus longs de l'histoire de notre discipline. Mais aussi un des plus fructueux. Au milieu des années 1950, la Division de la population des Nations Unies a rassemblé une équipe d'experts, afin de diffuser l'état de l'art de la démographie dans un dictionnaire publié dans

l'ensemble des langues officielles des Nations Unies. Deux décennies plus tard, la Division a contribué au travail de révision de cet outil de référence lancé par l'UIESP. Les chercheurs et enseignants de nombreux pays ont rejoint le projet, le plus souvent de manière informelle, en élaborant leur propre édition locale à partir de ces standards ONU/UIESP. Ainsi la communauté internationale dispose d'une série de 14 dictionnaires démographiques encyclopédiques. Mais aujourd'hui ces ouvrages sont épuisés et il est bien difficile de trouver les rares bibliothèques qui les possèdent tous.

## **Pourquoi en ligne ?**

La disponibilité du dictionnaire démographique multilingue sur l'Internet le rend à nouveau accessible et au plus grand nombre. Les expressions démographiques, leur sens et leur contexte, sont désormais à deux clics pour les étudiants, professeurs, chercheurs, journalistes, experts gouvernementaux ou membres des ONG. Il vous est possible de comprendre le sens d'un terme dans votre langue de travail. De plus, le dictionnaire multilingue vous aide à comprendre les textes spécialisés écrits dans d'autres langues.

## **Des usages multiples**

Outre les possibilités offertes par les versions électroniques comme la recherche et la navigation, le dictionnaire encyclopédique est aussi un livre organisé en chapitres thématiques qui peuvent être lus d'une traite. Vous pouvez consulter les différentes langues du dictionnaire, les lire en ligne, les télécharger et les imprimer : tous les détenteurs de droits d'auteurs nous ont autorisé à vous fournir ces possibilités. Les index permettent également de cerner une recherche.

La plateforme Wiki fournit des outils puissants pour les développements futurs. Les spécialistes peuvent proposer des ajouts ou corrections en ligne et les discuter de manière collective.

## **Différences entre les sections linguistiques de la seconde édition**

Comme rappelé plus haut, la première édition est issue du travail de la Commission de terminologie des Nations-Unies qui a permis d'assurer une cohérence entre les langues. La seconde édition a été publiée tout d'abord en français en 1981 et a été adaptée à l'anglais en 1982 et dans les autres langues ultérieurement.

L'informatisation récente (2007-2010) des différentes sections linguistiques nous a fait constater que la cohérence entre les langues s'est dégradée. Dans certaines langues, certains termes, expressions ou même paragraphes entiers n'ont pas été traduits. Il y a également des différences entre les versions françaises et anglaise de la seconde édition. La section allemande de la seconde édition a été publiée en 1987, elle inclut 92 termes supplémentaires aux versions françaises et anglaises.

L'équipe du projet est actuellement en train de procéder à une meilleure harmonisation entre les différentes sections linguistiques de la seconde édition.

La qualité des dictionnaires par la participation de la communauté des spécialistes en matière de populations sont toujours nos objectifs.

Venez régulièrement sur le site pour voir comment il se développe et recommandez le autour de vous.

## La prochaine étape

Le savoir démographique a fait d'énormes avancées depuis les dernières éditions du dictionnaire. Il paraît évident que la structure et les textes doivent être mis à jour. Effectuer cette mise à jour de manière traditionnelle avec des participants se rencontrant de visu et des groupes de travail, semble aujourd'hui difficilement possible. Le développement en ligne d'une nouvelle édition du dictionnaire encyclopédique démographique multilingue devrait être efficace et utiliser au mieux le potentiel d'une large communauté de professionnels. Demopædia sera l'hôte de ce projet. Demopædia pourra également devenir une plateforme de partage et de construction d'une base de connaissance élargie sur la démographie et les études de population. Notre approche est celle d'une encyclopédie sur la population en constante évolution qui puisse servir la communauté mondiale tout en bénéficiant d'un afflux d'idées et de textes.

À partir des travaux de Demopædia, un groupe de *démopædiens*, sélectionnés parmi les plus actifs, élaborera la troisième édition. Plus vous collaborerez à l'encyclopédie, meilleure sera la qualité de cette troisième édition.



# Préface

---

## Préface de la première édition de 1958

À sa quatrième session, la Commission de la population demanda au Secrétaire général d'inclure la préparation d'un dictionnaire démographique multilingue dans son programme de travail (E/1313).

Quelques mois plus tard, l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population, réunie à Genève en assemblée générale, offrit sa collaboration au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour la réalisation d'un tel ouvrage et décida la création d'une Commission du dictionnaire démographique qui fut chargée de présenter un projet. À sa cinquième session, la Commission de la population demanda au Secrétaire général d'accepter l'offre faite par l'Union, et la Commission du dictionnaire fut alors chargée de réaliser en trois langues, anglais, espagnol et français, le projet qu'elle avait présenté.

L'ouvrage a été conçu comme un dictionnaire essentiellement multilingue, destiné aux traducteurs. Il se compose d'une collection de volumes unilingues, constitués chacun par un texte de présentation de la terminologie technique usitée en démographie, suivi d'un index alphabétique. Le parallélisme des textes dans les différents volumes, et un système de numérotage par concepts, permettent d'établir une correspondance entre les expressions d'un même concept en diverses langues.

La Commission de l'Union chargée de l'élaboration des trois volumes initiaux comprenait : MM. Paul Vincent (France), président-rapporteur ; Carlos E. Dieulefait (Argentine), Harold F. Dorn (Etats-Unis d'Amérique), Eugène Grebenik (Royaume-Uni), Pierpaolo Luzzatto-Fegiz (Italie), Marcelino Pascua (Suisse) et José Ros Jimeno (Espagne), membres.

Une première ébauche de l'ouvrage fut entreprise, sur la base d'un texte français préparé par l'Institut national d'études démographiques (France) sous la direction de M. Vincent. Des versions anglaise et espagnole de ce texte furent rédigées respectivement par MM. Grebenik et Ros Jimeno.



Le travail dut être exécuté avec quelque hâte, en raison de la proximité du Congrès mondial de la population, auquel le projet fut présenté sous forme d'une « édition provisoire (juin 1954) », publiée par l'Organisation des Nations Unies (ST/SOA/Series A — Études démographiques, n° 19). Mais la diffusion d'une édition provisoire eut le grand avantage de faire bénéficier la Commission de la collaboration de nombreux spécialistes, qui voulurent bien lui transmettre leurs observations.

Nombre d'imperfections de l'édition provisoire provenaient de ce que celle-ci avait été élaborée à partir d'un seul texte, en l'espèce un texte français. Il s'avérait indispensable d'établir un compromis entre les conceptions anglo-saxonnes d'une part, et les conceptions latines d'autre part. L'expérience montrait également la nécessité d'enrichir le texte de définitions, afin de permettre à l'utilisateur de détecter les divergences éventuelles entre les expressions d'un même concept en diverses langues.

Ces conclusions de la Commission ayant été approuvées, M. Grebenik reçut mission de refondre, en anglais, le texte primitif. Après quoi, MM. Grebenik et Vincent élaborèrent en commun une sorte de texte transactionnel, dont chacun rédigea une version dans sa langue. M. Ros Jimeno établit ensuite la version espagnole correspondante, et les trois volumes furent soumis à la Commission, au Bureau de l'Union, ainsi qu'à un certain nombre de spécialistes, en vue d'ultimes mises au point.

En publiant les volumes anglais, espagnol et français du *Dictionnaire démographique multilingue*, il est indispensable de souligner certains caractères de l'ouvrage.

En premier lieu, le fait qu'il résulte d'un travail éminemment collectif. Il est le fruit, non seulement d'une étroite coopération entre les trois principaux rédacteurs, mais de la collaboration active de tous les membres de la Commission. Il a bénéficié en outre des avis autorisés de nombreux spécialistes, qui ont bien voulu se donner la peine d'en examiner les textes aux divers stades de leur élaboration, et de consigner leurs remarques, souvent d'une façon très détaillée. La plupart des recommandations ainsi recueillies ont été retenues, en totalité ou en partie. Certaines ont été écartées, peut-être indûment.

En effet, les rédacteurs ont souvent dû procéder à des options. La conception même de l'ouvrage éliminait la possibilité d'entrer dans de longues explications : il fallait fréquemment choisir entre diverses formulations possibles. Chaque volume porte ainsi l'empreinte de son rédacteur : la mention du nom de celui-ci dans la préface a pour but de signaler cette responsabilité particulière, en dégagant dans la même mesure celle des autres participants à l'entreprise.

Il convient toutefois de souligner que les rédacteurs n'ont pas été libres d'écrire le texte à leur guise : les sujétions du parallélisme indispensable entre textes, ou le désir de tenir compte des avis exprimés, les ont souvent conduits

à se rallier à des points de vue qu'ils ne partageaient pas entièrement. Ils ont néanmoins accepté d'assumer la responsabilité du texte, tel qu'il est.

Il faut aussi appeler l'attention sur le fait que les volumes du Dictionnaire ne constituent pas des traités de démographie. Tout a été subordonné, dans leur élaboration, au but fondamental de l'ouvrage : offrir aux traducteurs un outil technique approprié à leurs besoins, et lui conférer un caractère véritablement multilingue en s'efforçant de placer toutes les langues sur un pied d'égalité.

Or les langues sont des édifices empiriques, qui développent leur terminologie suivant leur logique propre, laquelle est parfois peu compatible avec les impératifs rationnels de la science. Les notions dénommées dans des langues différentes ne se correspondent souvent que fort imparfaitement. Telle langue témoigne, par un véritable luxe terminologique, de l'intérêt qu'elle porte à un sujet particulier, qu'une autre langue néglige au point de ne lui consacrer aucune dénomination spéciale. L'emploi de notes a permis d'atténuer les inconvénients qui en résultent, compte tenu du système de correspondance adopté. Mais il est évident qu'un exposé dépouillé de préoccupations lexicographiques se fût présenté de façon toute différente.

Ces préoccupations lexicographiques sont aussi à l'origine de certains déséquilibres dans le contenu de l'ouvrage. Il a paru utile, dans certains cas, d'insérer dans le Dictionnaire une terminologie qui n'est pas à proprement parler démographique, mais qu'on a des chances de rencontrer fréquemment dans des textes démographiques, et qui est à peu près introuvable dans aucun dictionnaire et intraduisible par des non-initiés.

C'est encore en considérant les besoins des traducteurs que la Commission a été conduite à adopter le principe suivant : le Dictionnaire doit avant tout faire état de l'usage, même quand il est vicieux, et ne peut déconseiller ou conseiller tel usage, que lorsqu'un consentement assez général semble pouvoir être obtenu à cet égard.

L'ouvrage n'est donc pas destiné à normaliser la terminologie. Il n'est pas davantage destiné à proposer des définitions. Celles-ci n'ont été insérées que pour faciliter l'établissement des correspondances terminologiques et préciser leur portée. L'extrême concision de ces définitions n'a parfois été obtenue qu'aux dépens de leur rigoureuse pertinence. La normalisation de la terminologie nécessite des ouvrages d'un caractère tout différent. Afin d'éviter tout malentendu sur ce point, on trouvera après l'index alphabétique une liste de publications récentes émanant de divers organismes internationaux et traitant des définitions de divers concepts démographiques. C'est à ces ouvrages que le lecteur devra se reporter chaque fois qu'il rencontrera un problème de définition et non plus seulement de traduction.

Le *Dictionnaire démographique multilingue* ne répondra pleinement au vœu de ses initiateurs que lorsqu'il sera étendu à de nombreuses langues. Grâce à des initiatives privées, la confection de quelques nouveaux volumes est d'ores et

déjà projetée ou en voie de réalisation. De plus, la Commission de la population, à sa neuvième session, a demandé au Secrétariat d'étudier la possibilité d'éditer un volume en langue russe (E/2957). L'expérience dira si le compromis réalisé entre les conceptions anglo-saxonnes et latines, convient également aux langues germaniques, slaves, voire non indoeuropéennes.

## **Préface de la seconde édition de 1981**

C'est au cours de sa quatrième session que la Commission de la Population des Nations Unies demanda au Secrétaire Général d'inclure la préparation d'un dictionnaire démographique multilingue dans son programme de travail.

Quelques mois plus tard, l'Union offrit sa collaboration et, à l'issue de la cinquième session de la Commission de la Population, une Commission ad hoc<sup>1</sup> fut chargée de préparer en trois langues, anglais, français et espagnol, un projet de dictionnaire démographique multilingue.

Malgré son extrême complexité, ce travail fut mené à bien et, dès 1958, les volumes français et anglais étaient publiés. Par la suite, des versions espagnole (1959), italienne (1959), allemande (1960), finnoise (1964), russe (1964), tchèque (1965), polonaise (1966), suédoise (1969), portugaise (1969), arabe (1970) et serbo-croate (1971) virent également le jour.

Lors de sa quinzième session, tenue à Genève, en novembre 1969, la Commission de la Population des Nations Unies adopta une recommandation invitant le Secrétaire Général à collaborer étroitement avec l'Union en vue de réaliser conjointement des projets d'intérêt mutuel, tel, par exemple, la préparation d'une terminologie démographique multilingue.

Auparavant, le Conseil de l'Union, réuni à Liège en avril 1969, tout en constatant à sa plus grande satisfaction que le dictionnaire avait répondu parfaitement aux attentes de la communauté internationale des démographes, estima, de son côté, qu'il devenait opportun de prévoir sa mise à jour en raison des profondes mutations qui avaient affecté les sciences de la population au cours de la décennie qui suivit sa parution.

C'est à cette fin que fut créée une nouvelle Commission<sup>2</sup> qui, grâce au généreux concours financier offert par l'U.S. Bureau of the Census, put entamer ses travaux en 1972 et les mener à leur terme en 1974.

La Commission n'a pas travaillé en champ clos : une centaine de centres démographiques répondirent, en effet, à son appel en commentant les projets qu'elle leur avait soumis. Une vaste documentation - touchant tant la forme souhaitée de l'ouvrage à publier que les définitions des termes et concepts de la démographie - fut ainsi assemblée et mise à la disposition de Monsieur Louis Henry à qui l'Union confia, en 1976, la tâche de rédiger la version finale de cette deuxième édition du dictionnaire démographique multilingue. Ce nou-

veau texte est donc la synthèse de celui que le regretté Paul Vincent avait rédigé pour la première édition de la version française et des textes élaborés par la Commission de terminologie démographique internationale.

À l’instar de l’ancien dictionnaire, cette version française sera la première d’une série qui s’enrichira au fil des mois et des années à venir. Au moment donc où cet ouvrage sort de presse, les deux autres versions — anglaise et espagnole — préparées à l’initiative de l’Union, sont sur le point d’être remises à l’imprimeur. D’autres versions sont d’ores et déjà en cours de réalisation, ce qui présage bien du sort heureux qui sera réservé à cette difficile mais si nécessaire entreprise internationale.

Massimo Livi Bacci

Secrétaire Général

<sup>1</sup> Commission du Dictionnaire Démographique Multilingue ; Président : P. Vincent (France) ; Membres : CE. Dieulefait (Argentine), H ;F. Dorn (États-Unis), E. Grebenik (Grande Bretagne), P. Luzzato-Fegiz (Italie), M. Pascua (Suisse), J. Ros Jimeno (Espagne).

<sup>2</sup> Commission de Terminologie Démographie Internationale ; Président : P. Paillât (France) ; Membres : A. Boyarski (Union Soviétique), E. Grebenik (Grande Bretagne), K. Mayer (Suisse), J. Nadal (Espagne), S. Kono (Nations Unies / Japon). Membres observateurs : S. Baum et J. Siegel (U.S. Bureau of the Census-États-Unis). Attachés : A. Hill (Grande Bretagne), A. Lifshitz (France) et A. Saez (Espagne).

## Préface de la seconde édition unifiée

L’unification de la seconde édition du dictionnaire s’est imposée dès que les bases de données, issues de la numérisation de l’ensemble des volumes papier dans le cadre du projet Demopædia, ont révélé d’importantes omissions parmi chacune des éditions majeures publiées durant la décennie 1980 (française en 1981, anglaise en 1982, espagnole en 1985 et allemande en 1987). Certaines éditions publiées ultérieurement, comme l’édition arabe de 1988, avaient déjà partiellement comblé les lacunes propres aux traductions française et anglaise, mais avaient omis de traduire les 92 nouveaux concepts introduits dans l’édition allemande publiée quelque mois plus tôt. Les éditions chinoise (1994), japonaise (1994), tchèque (2005) puis russe (2008), portugaise (2008) et polonaise (2010) dérivent de la version anglaise ; quant à l’édition italienne de 2010, elle dérive de l’édition française. Un terme comme *nourrisson* qui avait été retenu dans le corpus des premières éditions n’apparaissait plus dans la seconde édition anglaise. Le dictionnaire unifié s’est ainsi enrichi de termes comme *lattante* en italien, *lactante* en espagnol, *Brustkind* en allemand, *kojenec* en tchèque etc. ou encore de l’expression *child at the breast* ajoutée à l’édition uni-

fiée anglaise permettant aux nouveaux modules dérivés de l'anglais de conserver ce joli mot.

De nouvelles traductions en plusieurs langues asiatiques étant à ce jour envisagées au regard de la démographie de ce continent, il nous est apparu nécessaire de réaliser cette unification avant toute nouvelle traduction. Celle-ci est en cours et les premières éditions unifiées en langues française et italienne sont publiées simultanément lors de la 46<sup>e</sup> Conférence annuelle de la Société italienne de statistique de juin 2012. L'édition française vient combler un vide puisque la dernière édition de 1981 était épuisée en 2005. L'édition italienne était également fort nécessaire car la première édition publiée en 1959 n'avait jamais été mise à jour. Ce processus d'uniformisation est également en cours pour les langues anglaise, tchèque et polonaise. Ainsi l'ensemble des éditions harmonisées devraient être disponibles prochainement dans les douze langues déjà accessibles sur le Web dans leur édition originale ainsi que dans quatre à six nouvelles langues asiatiques.

Bien qu'on puisse regretter qu'il ne s'agisse pas d'une nouvelle édition, enrichie des concepts qui font la démographie d'aujourd'hui, comme la santé de la reproduction, le handicap et la dépendance, les migrations internationales, les fenêtres démographiques, les populations décroissantes, la retraite etc., la comparaison des deux premières éditions informatisées nous a démontré que les concepts importants de la démographie résidaient essentiellement dans la première édition. Les éléments terminologiques choisis par la Commission de terminologie des Nations-Unies dans les années 50 ont permis de délimiter notre discipline et sont pour la plupart toujours d'actualité.

Nous pourrions aussi regretter de ne pas avoir supprimé des termes désuets, ou aujourd'hui inappropriés. Etienne van de Walle, principal auteur de la seconde édition anglaise de 1982, nous confiait au congrès de Tours en 2005 et peu avant son décès prématuré, son souhait de participer à la nouvelle édition et surtout d'y supprimer les termes concernant l'eugénisme, terme ou théorie qui déjà en 1981 n'avaient plus qu'un intérêt historique.

Les modifications apportées à cette édition unifiée ont donc été *a minima*, conservant ainsi au texte original les tournures des années 1980. Les éléments terminologiques ajoutés se distinguent par l'ajout d'une étoile signalant tant la nouvelle expression introduite qu'une rédaction de la phrase légèrement modifiée. Parfois de nouvelles phrases, voire de nouveaux paragraphes ont été ajoutés si ils étaient présents en anglais, allemand ou espagnol.

Ces modifications justifient à nos yeux la publication sur papier de cette seconde édition unifiée en français. Les autres volumes seront également disponibles sur papier dès que l'unification sera terminée. Cette unification est un préalable obligatoire à une troisième édition.

L'édition de livres numériques autorise en effet une publication sur papier à faible coût et à la demande. Ainsi le travail de Joseph Larmarange, démographe

à l'IRD dans l'unité mixte de recherche CEPED, permet désormais de télécharger sur [demopaedia.org](http://demopaedia.org) le dictionnaire démographique multilingue dans différents formats électroniques (HTML, PDF ou encore EPUB) mais également d'en commander une version papier auprès d'un imprimeur à la demande. Le projet s'enrichit également d'un site (<http://demopaedia.org/tools>) permettant de générer à la volée une version « à jour » du dictionnaire ou encore un index multilingue.

Si l'impression à grand tirage de l'édition française n'est pas justifiée du fait de la vétusté du dictionnaire, une impression « à la demande » nous paraît répondre à certains besoins, surtout dès sa disponibilité en plusieurs langues. De plus, une impression « à la demande » intègre les corrections des inévitables erreurs et coquilles.

La paternité principale du dictionnaire multilingue revient, nous semble-t-il, aux premiers travaux de la Commission de terminologie des Nations-Unies présidée par Paul Vincent. Lui-même doit en partie le système révolutionnaire d'indexation des concepts par paragraphe numéroté aux travaux de John Edwin Holmstrom qui démontrait dans son « Rapport sur les dictionnaires scientifiques et techniques multilingues » rédigé en 1949 que les entrées simples d'un dictionnaire classique étaient inadaptées dès lors que le dictionnaire comprenait plus de deux ou trois langues.

Les paternités sont donc multiples et multilingues et leurs auteurs sont mentionnés dans chacune des préfaces des deux éditions que nous reproduisons ci-dessus à l'identique. Citons donc essentiellement, Paul Vincent pour la première édition française de 1958, Eugene Grebenik pour la première édition anglaise de 1958, Louis Henry pour la seconde édition française de 1981, Étienne van de Walle pour la seconde édition anglaise de 1982 et le CELADE pour la seconde édition espagnole. La seconde édition allemande dont nous nous inspirons beaucoup ici a été coordonnée par Charlotte Höhn en 1987.

Les ajouts de l'édition unifiée française sont dus principalement à Aline Désesquelles, avec la contribution de France Meslé et de Géraldine Duthé de l'INED. Près d'une trentaine de termes français avaient déjà été traduits depuis l'anglais dans le lexique trilingue arabe-anglais-français co-publié en 1988 par la Commission économique et sociale pour l'Asie Occidentale des Nations Unies de Bagdad et l'UIESP. Nous les avons repris en très grande partie.

Cette paternité multiple nous a conduits à mettre l'ensemble des différentes éditions du dictionnaire démographique multilingue sous une licence dite libre à savoir la licence Creative Common Share Alike. Ainsi, depuis l'informatisation des anciennes éditions papier, tout nouveau travail se fait en commun et en ligne ce qui permet de connaître la contribution exacte de chaque auteur et leur liste complète. Signalons aussi que le logiciel Mediawiki, utilisé tant pour la consultation du dictionnaire que pour ses modifications, est sous licence libre également et est utilisé pour l'encyclopédie Wikipedia. Dès lors que l'on connaît un peu le maniement de cette encyclopé-

die, on peut aisément comparer les textes de la première édition avec celui de la seconde unifiée. Le texte numérisé reprend en effet la numérotation originale par paragraphe (101, 102 etc.), chacun étant regroupé au sein d'une même page (par exemple la page 10, <http://fr-ii.wikipedia/wiki/10>). Si le lecteur souhaite connaître les raisons qui ont amené les auteurs récents à adopter telle ou telle formulation, la page de discussion liste les problèmes qui se sont posés et les décisions qui ont été prises (par exemple <http://fr-ii.wikipedia/wiki/Discussion:10>). Tous les membres d'associations de spécialistes d'études de la population en partenariat avec le projet Demopaedia pourront à terme contribuer à ces discussions. C'est déjà le cas des membres de l'UIESP, bientôt de la Population Association of America et d'autres encore en projet.

C'est d'ailleurs le but du projet Demopaedia que d'inviter les démographes professionnels à actualiser le dictionnaire démographique multilingue en leur offrant une plateforme wiki. Mais comme il s'agit dans un premier temps de créer de nouvelles pages et même de nouveaux chapitres comme la « santé de la reproduction » déjà mentionnée, nous pensons qu'il est plus aisé d'adopter une structure plus libre analogue à celle de Wikipedia, où la cohérence entre les langues n'est pas essentielle dans un premier temps. Le site de cette encyclopédie libre se trouve à l'URL <http://fr.demopaedia.org> pour la version française et <http://en.demopaedia.org> pour la version anglaise.

Les nouvelles pages créées peu à peu devraient nous permettre de mieux mesurer tant l'étendue de notre discipline que sa nouvelle terminologie et de proposer un jour une troisième édition de ce dictionnaire multilingue.

Le but de la science est de faire partager ses résultats aux collègues du monde entier mais aussi aux compatriotes et il est nécessaire que le vocabulaire scientifique puisse être traduit et approprié tant par les média d'un pays que par ses étudiants si on souhaite qu'il soit bien compris. Ainsi, nous constatons que dans certains pays comme la Suède, il n'y a pas eu de seconde édition du dictionnaire et qu'ainsi le vocabulaire ne semble pas s'être renouvelé sans que les Suédois s'en émeuvent. Par contre, un besoin manifeste s'est fait sentir à Marrakech de la part d'universitaires asiatiques qui, sous la pression de nombreux étudiants mais ne pratiquant pas encore suffisamment l'anglais, éprouvent des difficultés à adopter une traduction approximative de l'anglais de termes démographiques même anciens. On compte en Inde, plusieurs langues dont le nombre de locuteurs dépasse le chiffre d'environ 70 millions parfois avancé pour le nombre de locuteurs dont la langue française est la langue maternelle. Le malayalam parlé au Kerala compte autant de locuteurs que de Thaïlandais parlant le thaï. Souhaitons que cette plateforme wiki multilingue soit l'occasion de débattre sur la compréhension de nouveaux concepts véhiculés dans les revues scientifiques anglophones mais également les conférences internationales francophones, hispanophones ou nationales dans de nombreuses langues différentes.

Ce projet n'aurait pu être mené à bien sans le soutien continu de la Division de la Population des Nations-Unies en la personne de sa Directrice de 2005 à

2012 Hania Zlotnik. Cet appui s'est concrétisé sous la forme de divers ateliers, notamment à Paris (2007) et à Marrakech (2009). Nous remercions particulièrement Serguey Ivanov (UNPD), co-organisateur de ces deux ateliers et à qui nous devons également le premier jet de l'édition russe. Cristina Giudici et Elena Ambrosetti, auteures de la traduction italienne qui est publiée de manière concomitante, ont établi un partenariat entre l'Université La Sapienza et le Comité français de l'UIESP, qui a permis d'organiser un atelier de formation à la technologie Wiki à Rome en 2011, reprenant ainsi les premiers enseignements dispensés par Laurent Toulemon au tout premier atelier de Paris.

Remercions aussi Christine Gandrille, secrétaire du Comité national français de l'UIESP, qui a numérisé et corrigé bon nombre d'éditions du dictionnaire du fait d'une connaissance hors-norme de plusieurs langues, ainsi que Françoise Gubry et Martine Deville, documentalistes respectivement au CEPED et à l'INED pour leur recherche des ouvrages épuisés telle l'édition arabe et leurs conseils en matière de thésaurus et d'édition des index.

C'est enfin grâce au Comité national français que j'ai eu l'honneur de présider jusqu'en janvier dernier et aux membres de ses trois bureaux successifs que le projet Demopædia a pu se construire depuis 2005. L'INED nous fait l'honneur d'héberger le serveur et l'UIESP vient de créer un groupe de travail autonome afin que le projet prenne une dimension internationale. Que ces deux institutions en soient également remerciées.

Nicolas Brouard

Directeur de recherche à l'INED

Coordinateur pour l'UIESP du projet Demopædia





# Avertissement

---

## Structure du dictionnaire

Le *Dictionnaire démographique multilingue* revêt la forme d'une collection de volumes unilingues, comportant chacun deux parties : un *texte* assorti de *notes* et un *index* alphabétique.

Le *texte* n'a d'autre objet que de présenter la terminologie technique usitée en démographie dans un contexte qui en éclaire le sens. Il comprend neuf chapitres, groupant chacun un certain nombre de *paragraphes*. Un numéro à trois chiffres, dont le premier rappelle le rang du chapitre, permet d'identifier chaque paragraphe. Les *éléments terminologiques* – mots ou expressions – qui y sont inclus, sont imprimés en caractères gras et sont accompagnés d'un chiffre. Celui-ci, lu à la suite du numéro du paragraphe, fournit le *numéro de référence* de l'élément terminologique en cause (par exemple, le numéro de référence du terme *démographie* est 101-1).

Le numérotage a été effectué *par concept*. Il en résulte qu'un même numéro de référence est attribué aux éléments terminologiques de même sens ou de sens très voisins, tandis que plusieurs numéros de référence sont affectés à un même élément terminologique, lorsque celui-ci est susceptible de revêtir des acceptions différentes. Les numéros de référence sont communs aux différentes éditions du dictionnaire et permettent ainsi de naviguer entre les différentes langues du dictionnaire.

Dans le cadre du travail d'uniformisation des dictionnaires (voir la préface), de nouveaux termes ont été introduits par rapport à l'édition de 1981 du dictionnaire français. Ces « nouveaux » termes sont signalés dans le texte et l'index par une étoile (★).

Certains paragraphes sont suivis de *notes numérotées*. Celles-ci contiennent des remarques particulières au volume où elles sont insérées et une terminologie complémentaire afférente au concept auquel elles se rapportent. Le dernier chiffre du numéro affecté à ce concept est reproduit en tête de la note correspondante. Les références à la terminologie incluse dans les notes se distinguent

des éléments terminologiques du texte principal par un astérisque (\*) placé à la suite du numéro du concept.

Seuls les éléments terminologiques figurant dans le texte proprement dit se correspondent de volume à volume, cette correspondance étant établie au moyen du numéro de référence identique (sans astérisque) qui leur est attribué.

Comme dans les précédentes éditions, les caractères italiques ont été utilisés :

- pour les citations de termes déjà présentés ou qui le sont plus loin ;
  - chacune est suivie du numéro de référence du terme cité ou, plus rarement, du numéro du paragraphe où il se trouve ;
  - aucun terme n'est cité dans le paragraphe où il est présenté et aucun n'est cité plus d'une fois dans un même paragraphe ;
  - de plus, quelques termes très courants, comme population (au sens du 104-4) ou comme démographie, ne sont pas cités ;
- pour attirer l'attention sur quelques mots ou expressions qui ne sont pas des termes démographiques présentés dans le dictionnaire (voir par exemple la note 3 du paragraphe 131).

## Index

L'index de cette édition unifiée du dictionnaire diffère quelque peu des index des précédentes éditions dans la mesure où l'index est désormais généré automatiquement à partir du code source du texte de la version wiki. Tous les éléments terminologiques, tant dans le texte proprement dit que dans les notes, y sont classés alphabétiquement, avec indication du ou des numéros de référence permettant de localiser leur emplacement dans la première partie du volume. Les termes issus des notes y sont présentés en italique.

Les éléments terminologiques apparaissant au pluriel dans le texte ont été indexés le plus souvent sous leur forme au singulier (par exemple, l'expression *tables du moment* (153-2) a été indexée sous *table du moment*). Les adjectifs ont été indexés pour leur part au masculin singulier.

Un même élément terminologique peut être classé plusieurs fois dans l'index au travers d'entrées secondaires construites à partir de mots ou groupes de mots (ou racine d'un mot) pouvant être considérés comme exprimant, à eux seuls, un concept particulier. Ainsi, le terme *démographie historique* (102-1) est classé à la fois sous *démographie historique* et sous *historique, démographie* — ; *surpeuplement* (902-1) est également classé sous *peuplement, surpeuplement* ; *espérance nette de vie active* (362-8) sous *net, espérance nette de vie active, vie active, espérance nette de* — et *actif, espérance nette de vie active*.

## Utilisation du dictionnaire

Le *mode d'utilisation* du Dictionnaire peut être illustré schématiquement de la façon suivante. Soit à traduire en français l'expression anglaise d'un certain concept. L'index anglais fournit, en regard de l'élément terminologique à traduire, le numéro affecté au concept exprimé. En se reportant au paragraphe correspondant du texte français, on trouve l'expression française de ce concept.

Dans la pratique, il est indispensable de *lire tout le paragraphe* auquel on se reporte, sans oublier les notes, non seulement parce qu'on y trouvera souvent des indications utiles, mais aussi parce que les nécessités de la rédaction ont parfois imposé de ranger au sein d'un même paragraphe les éléments terminologiques ou les explications qui s'y rapportent, dans un ordre différent de celui des numéros de référence.

Il est non moins indispensable de *comparer les deux versions du même paragraphe* dans les deux langues, ce qui permettra de se rendre compte, le cas échéant, des différences de sens entre expressions qui ne sont qu'approximativement équivalentes.

Signalons enfin que si plusieurs expressions synonymes figurent sous le même numéro dans le texte français, on aura généralement avantage à choisir la première, ou l'une des premières expressions citées. En effet, celles dont l'emploi est recommandé ont été, sauf indication contraire, systématiquement insérées en tête des énumérations.

## Consultation du dictionnaire sur demopaedia.org

La comparaison entre les différentes langues du dictionnaire sera grandement facilitée par une consultation en ligne du dictionnaire sur <http://fr-ii.demopaedia.org> où des liens hypertextes permettent de naviguer entre les différentes éditions.

Pour naviguer entre la version imprimée et la version en ligne du dictionnaire, il importe de noter que les chapitres sont également divisés en *sections* ou *sous-chapitres* auxquelles correspondent les pages wiki de la version en ligne. Chaque section est numérotée sur deux chiffres. De manière générale, le numéro de section d'un paragraphe correspond aux deux premiers chiffres de son numéro de paragraphe (le paragraphe 104 appartenant ainsi à la section 10), à quelques exceptions près : les paragraphes 360, 361 et 362 appartiennent à la section 35, le paragraphe 640 à la section 63 et les paragraphes 810 et 811 à la section 80. Les changements de section sont signalés dans le texte par un astérisme (\*).

L'adresse internet (URL) d'une section du dictionnaire s'obtient en ajoutant le numéro de section à <http://fr-ii.demopaedia.org/wiki/>. Le paragraphe 357 pourra ainsi être consulté à l'adresse <http://fr-ii.demopaedia.org/wiki/35>. N'hésitez pas à consulter le mode d'emploi du site web disponible en ligne.

Des outils pour effectuer une recherche dans les index ou générer un index multilingue sont disponibles à <http://www.demopaedia.org/tools>.

## Citer le dictionnaire

Suite à la mise en ligne du dictionnaire démographique multilingue, ce dernier est désormais disponible sur plusieurs supports. Bien que cette seconde édition unifiée ne soit plus amenée à évoluer de manière importante (à la différence du projet d'encyclopédie ouverte), des corrections mineures peuvent encore y être apportées. Dès lors, l'exemplaire que vous tenez entre vos mains correspond à une copie, à une date donnée indiquée en page de garde, de la version en ligne.

Pour citer le dictionnaire démographique multilingue, il est donc recommandé de consulter au préalable la dernière version en ligne, le site web étant la référence. Le dictionnaire pourra être mentionnée dans une bibliographie sous la forme suivante :

Demopædia, *Dictionnaire démographique multilingue*, seconde édition unifiée, volume français, <http://fr-ii.demopaedia.org>, consulté le *date\_de\_consultation*.

Dans le cadre d'une citation d'un passage précis du dictionnaire, on indiquera le paragraphe concerné (toute pagination étant imprécise puisque différente selon le support). Par exemple, pour le paragraphe 211 :

Demopædia, *Dictionnaire démographique multilingue*, seconde édition unifiée, volume français, § 211, <http://fr-ii.demopaedia.org/wiki/21>, consulté le 12 juin 2012.

## Liste des abréviations utilisées dans le volume français

adj.	adjectif	p.ex.	par exemple
adv.	adverbe	pl.	pluriel
cf.	conférer, voir	pp.	participe passé
ex.	exemple	ppr.	participe présent
f.	féminins.	sg.	singulier
ff.	faisant fonction de	s.	substantif
i.	intransitif	t.	transitif

m. masculin  
néol. néologisme

v. verbe  
vx. vieux, vieilli, archaïque



# Chapitre 1

## Généralités

---

### 101

La **démographie**<sup>1</sup> est une science ayant pour objet l'étude des populations humaines, et traitant de leur dimension, de leur **structure**<sup>2</sup>, de leur évolution et de leurs caractères généraux envisagés principalement d'un point de vue quantitatif. Elle est au centre des **sciences de la population**<sup>8\*</sup> auxquelles appartiennent aussi des spécialités interdisciplinaires telles que la *démographie économique* (104-1), la *sociodémographie* (104-2), la *génétique des populations* (104-4), la *démographie historique* (102-1), la *démographie mathématique* (102-6), ainsi que, par certains aspects, le droit, la médecine, l'*épidémiologie* (423-6), l'anthropologie, la sociologie, la psychologie, la géographie et la philosophie. En terminologie statistique, le mot **population**<sup>3</sup> peut désigner toute collection d'unités distinctes : il est alors synonyme d'**univers**<sup>3</sup>. On emploie plus communément le mot **population**<sup>4</sup> pour désigner l'ensemble des **habitants**<sup>5</sup> d'un certain territoire, parfois même une fraction seulement de cet ensemble [ex. : *population d'âge scolaire* (cf. 346-7), *population variable* (514-2)], auquel cas il s'agit, à proprement parler, d'une **sous-population**<sup>6</sup>. Il arrive fréquemment qu'on entende par **population**<sup>7</sup>, non pas la collectivité elle-même (au sens du n°101-4), mais son **effectif**<sup>7</sup>, c'est-à-dire le nombre des habitants qui la composent.

1. **Démographie**, s.f. - **démographique**, adj. - **démographe**, s.m. : spécialiste de la démographie.

Noter que l'adjectif démographique offre généralement la traduction correcte du substantif anglais "population" employé adjectivement ; ex. : "population problems", problèmes (ou : questions) démographiques.

4. Noter qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, le mot **population** avait aussi un sens actif qu'il a perdu depuis. Il désignait alors l'action de peupler, et a été remplacé par le mot *peuplement* (811-6\*) en cet emploi.



5. **Habitant**, s.m. - **habiter**, v.t. - **habitation**, s.f. : action d'habiter (cf. 120-1\*) ; maison où l'on habite.

## 102

Certains aspects de la démographie ont reçu des dénominations spéciales en raison de leur objet ou de leurs méthodes. La **démographie historique**<sup>1</sup> s'occupe des populations du passé pour lesquelles on dispose de sources écrites ; quand ces sources manquent, l'étude des populations anciennes prend le nom de **paléodémographie**<sup>2</sup>. La **démographie descriptive**<sup>3</sup> traite de la dimension, de la répartition géographique, de la *structure* (101-2) et du développement des populations d'un point de vue purement descriptif, en s'appuyant principalement sur des **statistiques démographiques**<sup>4</sup>. La **démographie théorique**<sup>5</sup>, dite aussi **démographie pure**<sup>5</sup>, envisage les populations d'un point de vue général et abstrait, s'attachant à l'étude des relations formelles entre les différents phénomènes démographiques ; en raison du recours, dans cette étude, à diverses méthodes mathématiques, elle se confond, en pratique, avec la **démographie mathématique**<sup>6</sup>. On appelle fréquemment **étude démographique**<sup>7</sup> un travail sur une population concrète, avec toutes les ressources de l'*analyse démographique* (103-1). Cette étude peut porter sur la **conjoncture démographique**<sup>8</sup>, c'est-à-dire sur l'évolution de l'état et du mouvement d'une population au cours d'une période courte et récente. L'ensemble des disciplines précédentes constitue ce qu'on appelle parfois la **démographie quantitative**<sup>9</sup>, en raison de l'importance qui y est attribuée à l'aspect numérique des phénomènes et pour la distinguer des branches de la démographie mentionnées plus loin. Lorsque la population est considérée au sens large reliant ainsi des événements démographiques à des aspects économiques, sociaux ou d'autres phénomènes, le terme **études de population**<sup>10\*</sup> est parfois employé.

## 103

L'**analyse démographique**<sup>1</sup> est la partie de la démographie qui a pour objet de ramener les **phénomènes démographiques**<sup>2</sup> à des *effectifs* (101-7) et des *structures* (101-2) invariables, de séparer les effets de chaque phénomène démographique des effets des autres phénomènes démographiques appelés, dans ce cas, **phénomènes perturbateurs**<sup>3</sup>, d'étudier les relations entre les phénomènes démographiques et les *états de la population* (201-8). On distingue : l'**analyse longitudinale**<sup>4</sup>, ou **analyse par cohorte**<sup>4</sup>, ou **analyse par génération**<sup>4</sup>, qui est effectuée au sein d'un groupe bien défini, *génération* (116-1), *promotion* (116-2), *cohorte* (116-2), suivi dans le temps ; l'**analyse transversale**<sup>5</sup>, ou **analyse par période**<sup>5</sup>, ou **analyse du moment**<sup>5</sup>, qui porte sur les

phénomènes démographiques se manifestant au cours d'une période bien déterminée (année civile par exemple) au sein d'un ensemble de cohortes.

## 104

La démographie comprend aussi l'étude des relations entre les phénomènes démographiques d'une part, et les phénomènes économiques ou sociaux d'autre part : les dénominations **démographie économique**<sup>1</sup> et **démographie sociale**<sup>2</sup> sont utilisées pour désigner ces branches particulières de la démographie. La démographie s'intéresse aussi à la façon dont certaines caractéristiques qualitatives, qu'elles s'attachent à des individus ou à des groupes, sont distribuées au sein d'une population. Initialement, la **démographie qualitative**<sup>3</sup> faisait essentiellement référence à la **génétique des populations**<sup>4</sup> ou **génétique démographique**<sup>4</sup> (cf. 911-2). L'**écologie humaine**<sup>5</sup>, qui étudie la répartition territoriale et l'organisation des communautés et porte une attention particulière aux processus compétitifs et coopératifs qui s'y manifestent, a de nombreux points communs avec la démographie. Le recouvrement des champs de recherche et des méthodes est encore plus marqué dans le cas de la **géographie humaine**<sup>7\*</sup>. Il en va de même de la **biométrie**<sup>6</sup> et de l'**épidémiologie**<sup>8\*</sup>, qui désignent les applications de la statistique à la recherche biologique et médicale.

4. Ne pas confondre la génétique des populations avec la **génétique humaine** : cette dernière étudie la transmission des *gènes* (911-1) dans l'espèce humaine, alors que la première traite de la répartition de ces gènes dans les populations.  
Noter, d'autre part, qu'à la différence de la génétique démographique, l'expression génétique des populations peut s'appliquer éventuellement à des *populations* non humaines (cf. 101-3), d'animaux ou de plantes.
5. **Écologie**, s.f. - **écologique**, adj. - **écologue**, s.m. : spécialiste de l'écologie.
6. **Biométrie**, s.f. - **biométrique**, adj. - **biométricien**, s.m. : spécialiste de la biométrie.

## 105

La démographie comprend enfin l'étude des **doctrines démographiques**<sup>1</sup>, ou **théories démographiques**<sup>1</sup>, ou **théories de la population**<sup>1</sup>, qui se proposent d'expliquer ou de prévoir, par des considérations économiques, sociologiques ou autres, l'évolution des phénomènes démographiques et de mettre en lumière leurs conséquences. Ces doctrines peuvent éventuellement servir de base à l'élaboration d'une **politique démographique**<sup>2</sup> (cf. § 930), dont les démographes s'efforcent de déterminer l'efficacité.

1. L'expression **théorie de la population** (sg.) revêt parfois le sens de *démographie théorique* (102-5).

\*  
\*\*

## 110

On peut classer les principales **unités statistiques**<sup>1</sup> utilisées en démographie, en deux catégories d'après leur nature : les unités abstraites, constituées par des *événements* (201-3), et les unités concrètes. Parmi ces dernières, une des plus importantes est l'**individu**<sup>2</sup>, ou **personne**<sup>2</sup> - on disait autrefois, et l'on dit encore parfois en ce sens : **âme**<sup>2</sup>, ou **tête**<sup>2</sup> (cf. 202-1\*, 435-3\* et 902-7). Le **ménage**<sup>3</sup>, unité statistique complexe de caractère économique-social, est en principe constitué par l'ensemble des individus vivant habituellement en commun, au même foyer - d'où l'appellation de **feu**<sup>3</sup> utilisée jadis (on dénombrait alors les feux comme nous dénombrons aujourd'hui les ménages). La définition précise du ménage varie selon les pays, voire selon les enquêtes. Pour faciliter les comparaisons internationales, on a recommandé de définir le ménage comme un groupe de personnes vivant au sein d'un même *logement* (120-1) et prenant leurs repas en commun, et de distinguer, à côté des **ménages ordinaires**<sup>4</sup>, correspondant à la notion usuelle, des **ménages collectifs**<sup>5</sup> ou **collectivités**<sup>5</sup> groupant les individus vivant habituellement en commun dans certains établissements. Un individu vivant seul est généralement considéré comme constituant un **ménage d'une personne**<sup>6</sup>. Suivant le cas, les **pensionnaires**<sup>7</sup> des particuliers, voire les simples **locataires d'une chambre meublée**<sup>8</sup> chez des particuliers, peuvent être ou non compris dans le ménage dont ils partagent le logement.

2. Dans le langage courant, le mot **gens** sert souvent de pluriel à personne ; p. ex. dans les expressions : **gens mariés** (cf. 515-5), **gens âgés** (cf. 324-8), **jeune. jeunes gens** (324-3).
3. Noter que le mot **ménage** est souvent synonyme de **couple marié** (501-8) dans le langage courant, p. ex. dans les expressions : **jeune ménage**, **vieux ménage**, **ménage sans enfant**, **faux ménage** (503-4\*), **en ménage** (d\*), **ménage dissocié** (512-7).  
Les anciens auteurs, utilisant la terminologie fiscale de l'Ancien Régime, parlent de **feux allumants** (équivalent, en langue moderne, à logements habités) et de **feux exempts** (sous-entendu : de taille, c'est-à-dire d'impôts directs).
7. Le **pensionnaire** se procure à la fois nourriture et logement contre paiement d'une **pension**.

8. Appelés **chambreurs** dans la statistique canadienne.

Noter que le mot français **logeur** désigne la personne qui procure le logement, alors que le mot anglais “lodger” désigne celle qui est logée.

## 111

Lorsqu’un *ménage ordinaire* (110-4) comprend plusieurs personnes, celles-ci sont dites **membres du ménage**<sup>1</sup> et l’une d’elles est considérée comme **chef de ménage**<sup>2</sup> - sans qu’il soit d’ailleurs toujours précisé qui doit être tenu pour tel : ce peut être, éventuellement, le **principal soutien économique**<sup>3</sup> du ménage (cf. 358-3). Les formules de recensement comportent généralement une question sur le **lien**<sup>4</sup>, ou **relation**<sup>4</sup>, existant entre le chef de ménage et chacun des autres membres du ménage. Ceci permet éventuellement de distinguer divers éléments du ménage au sein des **ménages complexes**<sup>5</sup>, c’est-à-dire des ménages dont les membres n’appartiennent pas tous à la même *famille biologique* (113-1). Un ménage complexe peut être décomposé en **noyaux**<sup>6</sup>, **noyau principal**<sup>7</sup>, **noyaux secondaires**<sup>8</sup>, ou en *familles* (112-1) ; la **famille principale**<sup>9</sup> est celle du chef de ménage ; les autres sont appelées **familles secondaires**<sup>10</sup>. On appelle **dimension du ménage**<sup>11</sup>, ou **taille du ménage**<sup>11</sup>, le nombre de personnes composant le ménage.

## 112

La **famille**<sup>1</sup> (cf. § 113 et 115) doit être soigneusement distinguée du *ménage* (110-3). Elle résulte des liens qu’implique le processus de reproduction, surtout dans la mesure où ces liens sont sanctionnés socialement par des dispositions légales ou coutumières. Dans les sociétés de type européen, la famille repose principalement, d’une part sur l’*alliance* (114-8) entre époux résultant du *mariage* (501-4), et d’autre part, sur la *parenté* (114-3\*) existant entre les **parents**<sup>2</sup> (pl.) - **père**<sup>3</sup> et **mère**<sup>4</sup> - et leurs **enfants**<sup>5</sup> -  **fils**<sup>6</sup> et **filles**<sup>7</sup>.

2. Au sens restreint qu’il revêt ici (cf. 114-3), le mot parents ne s’emploie qu’au pluriel ; le singulier correspondant peut être fourni par le terme juridique **auteur**.

## 113

L’ensemble constitué par un *couple* (503-8) et ses enfants (112-5) est parfois appelé **famille biologique**<sup>1</sup>. Envisagés dans leurs relations mutuelles, les enfants d’un même couple sont dénommés **frères**<sup>2</sup> ou **sœurs**<sup>3</sup>, suivant leur sexe. Leur ensemble constitue ce qu’on appelle une **fratrie**<sup>4</sup>. Lorsque des enfants ont seulement un *auteur* (112-2\*) commun, ils sont dits **demi-frères**<sup>5</sup> ou **demi-**

**sœurs**<sup>6</sup>, suivant leur sexe. La notion de **famille étendue**<sup>7\*</sup> ou **famille élargie**<sup>7\*</sup> inclut des membres de la parenté qui n'appartiennent pas à la famille biologique. On distingue principalement les **familles étendues verticalement**<sup>8\*</sup> ou **familles multigénérationnelles**<sup>8\*</sup> et les **familles étendues horizontalement**<sup>9\*</sup>, dans lesquelles une fratrie cohabite avec un beau-parent et ses enfants. Une **famille souche**<sup>10\*</sup> est un système familial notamment caractérisé par la cohabitation de plusieurs générations et des relations successorales entre frères de type non égalitaire.

2. Dans la terminologie juridique, les mots frère et sœur peuvent désigner des individus n'ayant qu'un auteur commun (cf. 113-5 et 113-6). On qualifie alors respectivement de **germains**, **consanguins** ou **utérins**, les frères et sœurs qui ont en commun, soit leurs deux *parents* (112-2), soit seulement leur *père* (112-3) ou leur *mère* (112-4).
3. Cf. note précédente.

## 114

Deux individus dont l'un descend de l'autre, ou qui font partie de la **descendance**<sup>1</sup> d'un même **ascendant**<sup>2</sup>, sont dits **parents**<sup>3</sup>, ou **apparentés**<sup>3</sup>. Dans les cas simples où deux individus descendent l'un de l'autre ou n'ont en commun que deux ascendants formant un *couple* (503-8), on détermine généralement leur **degré de parenté**<sup>4</sup>, en comptant le nombre de rapports de filiation constituant les maillons de la chaîne qui les relie, en passant éventuellement par le couple d'ascendants communs (il existe toutefois d'autres modes de décompte). La relation entre les *parents* (au sens du n° 112-2) et leurs enfants, dénommée **filiation**<sup>5</sup> lorsqu'elle est envisagée dans la personne des enfants, prend respectivement le nom de **paternité**<sup>6</sup> ou de **maternité**<sup>6</sup> lorsqu'on la considère dans la personne du père ou de la mère. Le mot **progéniture**<sup>7</sup> désigne à proprement parler l'ensemble des *enfants* (112-5) d'un même individu, d'un même couple, ou d'un certain groupe d'individus (cf. 116-3) ou de couples ; mais il est parfois employé au sens plus large de descendance. La *parenté* (114-3\*), au sens propre, définie par une relation de consanguinité, est distincte de l'**alliance**<sup>8</sup>, relation que le mariage établit entre un individu d'une part, et son conjoint ou tout *parent* (au sens du n° 114-3) de son conjoint d'autre part. Toutefois, le langage courant comprend bien souvent les alliés d'un individu au nombre de ses parents.

1. **Descendance**, s.f. : ensemble des **descendants** (s.m.) d'un même individu.
2. **Ascendant**, s.m. - **ascendance**, s.f. : ensemble des ascendants d'un même individu.

3. **Parent**, adj. ff. s.m. - **parenté**, s.f. : relation entre deux *parents* (au sens du n° 114-3) ; ensemble des *parents* (d°) d'un même individu. Il y a parenté en **ligne directe** entre ascendants et descendants, et en **ligne collatérale** dans les autres cas : les parents en cause sont alors dits **collatéraux** (adj. ff. s.m.).
8. **Alliance**, s.f. - **allié**, pp. ff. s. : personne unie à une autre par une relation d'alliance.

## 115

Au sens technico-démographique du terme, la **famille**<sup>1</sup>, qu'on appelle alors volontiers **famille statistique**<sup>1</sup>, est une *unité statistique* (110-1) dont la définition varie selon les pays. Dans certains, notamment en France, la définition de la famille statistique repose sur la notion de *famille biologique* (113-1). Dans d'autres pays, par contre, les considérations économiques et sociales ont conduit à rapprocher les notions de *famille* (112-1) et de *ménage* (110-3), et à définir la famille statistique par référence à l'**élément familial principal**<sup>2</sup> du ménage, constitué par le *chef de ménage* (111-2), son *conjoint* (501-5), et ceux de leurs *enfants* (112-5) vivant à leur foyer qui ne sont ni *mariés* (515-5) ni chargés d'enfants. Les couples mariés vivant avec leurs enfants sont qualifiés de **familles traditionnelles**<sup>3\*</sup> tandis que les familles où l'un des parents, séparé ou veuf, vit avec ses enfants peuvent être qualifiées de **familles désunies**<sup>4\*</sup> ou de **familles monoparentales**<sup>4\*</sup>. Les couples mariés, les personnes veuves ou séparées qui, au moment de la déclaration, n'ont plus d'enfants vivant au sein du ménage, sont parfois qualifiées dans certains pays comme l'Allemagne de **familles incomplètes**<sup>5\*</sup>. Si ces types de familles vivent au sein d'un ménage, ils sont qualifiés de **ménage avec famille**<sup>6\*</sup>.

1. En France, le principe adopté pour l'établissement de la **statistique des familles** (637-1\*) est qu'il y a autant de familles qu'il y a de mariages, *actuels* (cf. 611-2) ou *dissous* (cf. 510-1), représentés à l'instant envisagé. Ces statistiques peuvent être considérées comme résultant du classement des **chefs de famille** d'après le nombre de leurs enfants - *nés vivants* (601-5\*), ou *survivants* (cf. 637-1\*) - à condition de dépouiller l'expression chef de famille de son sens juridique usuel, l'un ou l'autre des conjoints ou anciens conjoints (cas du divorce) pouvant être tenu pour tel, selon les besoins.

Noter qu'aux États-Unis le mot "family" désigne souvent un ensemble d'individus *apparentés* (114-3) ou *alliés* (114-8\*) vivant au sein d'un même ménage.

Noter qu'en Allemagne, on distingue les notions de "Vollständige Familie" (115-3), de "Unvollständige Familie" (115-4) et de "Restfamilie" (115-5), selon la composition de la famille.

4. Deux familles désunies peuvent reconstituer une famille, on parle alors de **famille recomposée**.

## 116

Précisant un des sens que revêt le mot **génération**<sup>1</sup> dans le langage courant, les démographes utilisent cette dénomination pour désigner un ensemble d'individus nés pendant une période donnée. Si cette période n'est pas précisée, il est généralement sous-entendu qu'il s'agit d'une année civile. Par généralisation de cette notion de génération, on aboutit à celle de **cohorte**<sup>2</sup> ou **promotion**<sup>2</sup> : ensemble des individus ayant vécu un événement semblable au cours d'une même période de temps. Le mot **génération**<sup>3</sup> peut aussi désigner, en démographie comme en *généalogie* (215-12), la *progéniture* (114-7) d'une génération au sens du n° 116-1. On peut qualifier les générations selon les âges atteints et parler de **génération montante**<sup>6\*</sup> pour les jeunes, de **génération dans la force de l'âge**<sup>7\*</sup> pour les adultes en âge d'avoir des enfants, de travailler etc., et de **vieille génération**<sup>8\*</sup> pour les plus âgés. L'expression « **deuxième génération**<sup>9\*</sup> » s'est imposée pour désigner les enfants nés dans le pays où leurs parents ont immigré. On parle aussi de troisième ou quatrième génération. On désigne enfin sous le terme de **génération pleine**<sup>10\*</sup> (respectivement **génération creuse**<sup>11\*</sup>) les générations correspondant à un nombre de naissances particulièrement élevé (respectivement bas). On considère parfois des générations constituées d'individus du même sexe, dénommées suivant le cas **générations masculines**<sup>4</sup> ou **générations féminines**<sup>5</sup>, notamment pour le calcul de l'*intervalle entre générations successives* (713-1).

1. Le mot **génération** désigne aussi l'action d'**engendrer** (cf. 601-2\*).
2. Le mot **classe** désigne, dans la terminologie militaire, une promotion de conscrits. On dénomme **classes creuses** des classes issues de **générations creuses**, c'est-à-dire de générations nées pendant des périodes où la natalité s'est trouvée temporairement abaissée de façon notable.

\*  
\*\*

## 120

La dénomination générique de **logement**<sup>1</sup> s'applique à un local d'habitation formant un tout et destiné à abriter un *ménage* (110-3). Si une partie de la population vit ailleurs que dans des maisons - sous la tente, à bord de bateaux, etc. - on peut parler d'**unité de logement**<sup>1</sup> dans un sens comparable. La di-

mension d'un logement se mesure fréquemment par le nombre de ses **pièces**<sup>2</sup>, parfois par sa **surface habitable**<sup>3</sup>. Le **degré d'occupation**<sup>4</sup> d'un logement se définit en fonction du nombre de personnes qui y habitent d'une part, et de ses dimensions d'autre part. La fixation de normes d'occupation permet de déterminer les **logements surpeuplés**<sup>5</sup> et les **logements sous-peuplés**<sup>6</sup>. Un logement inutilisé est dénommé **logement vacant**<sup>7</sup> ; on ne considère pas comme vacant un logement que son détenteur n'utilise qu'épisodiquement, à titre de *résidence secondaire* (310-6\*).

1. Il est fréquent, en France, de distinguer deux grandes catégories de logements, suivant leur nature : d'une part les **maisons individuelles**, d'autre part les **appartements des immeubles d'habitation collective** - on dit souvent, par abréviation, **immeuble**.  
On notera que, dans la classification européenne des immeubles d'après le nombre de leurs **étages**, le **rez-de-chaussée** n'est généralement pas compté pour un étage (alors qu'aux États-Unis, p. ex., le rez-de-chaussée constitue le "first floor").
2. En France, seules sont généralement comptées comme pièces, les **pièces principales d'habitation**, y compris éventuellement la cuisine-salle à manger, mais non compris la simple cuisine.

## 121

Juridiquement, l'occupant d'un *logement* (120-1) peut détenir celui-ci à divers titres, notamment en tant que **propriétaire**<sup>1</sup>, **locataire**<sup>2</sup> ou **sous-locataire**<sup>3</sup>. Le locataire de qui le sous-locataire tient son droit d'occupation, est dit **locataire principal**<sup>5\*</sup>. Il se peut aussi qu'il n'ait aucun droit à occuper le logement où il habite, auquel cas il est dit **occupant sans titre**<sup>4</sup>.

2. On peut louer **vide** ou **meublé**. Par abréviation, on dit un meublé, pour : un **logement meublé**.

\*  
\*\*

## 130

La **statistique démographique**<sup>1</sup> (sg.) est l'art de rassembler les **renseignements numériques**<sup>2</sup>, ou **données numériques**<sup>2</sup>, concernant les populations, et de les présenter sous forme de *statistiques démographiques* (102-4) ; les **observations**<sup>3</sup> relatives aux diverses *unités statistiques* (110-1) sont d'abord **collectées**<sup>4</sup> à l'aide d'*imprimés* (206-1) appropriés, et les *documents* (cf. 221-2) ainsi obtenus sont ensuite **contrôlés**<sup>5</sup>, ou **vérifiés**<sup>5</sup>, pour en éliminer les erreurs



les plus manifestes. On procède alors à la **mise en tableaux**<sup>6</sup> des données, grâce au **classement**<sup>7</sup> des observations. Cette dernière opération consiste à grouper les unités statistiques présentant certaines caractéristiques communes, de façon à répartir les observations en un certain nombre de **classes**<sup>8</sup>. L'**exploitation statistique**<sup>9</sup> des données comporte toutes les opérations succédant à leur collecte, y compris éventuellement leur **analyse statistique**<sup>10\*</sup> (132-1).

1. **Statistique démographique** - **statisticien-démographe**, s.m. : spécialiste de la statistique démographique.
4. **Collecter**, v.t. - **collecte**, s.f.
5. **Contrôler**, v.t. - **contrôle**, s.m. **Vérifier**, v.t. - **vérification**, s.f.
7. **Classement**, s.m. : action de **classer** (v.t.) ; résultat de cette action - **classification**, s.f. : cadre de classement.  
**Ventiler**, v.t. : répartir par classes - **Ventilation**, s.f. : opération correspondante.

## 131

Les **données brutes**<sup>1</sup>, ou **données de base**<sup>1</sup>, résultant des opérations précédentes (cf. § 130), sont constituées par des **séries**<sup>2</sup> de **nombres absolus**<sup>3</sup> généralement présentées sous forme de **tableaux numériques**<sup>4</sup>. Leur *classement* (130-7) peut être ordonné d'après les valeurs de certains caractères quantitatifs, qui sont alors considérés comme des **variables**<sup>5</sup> (ex. âge, nombre d'enfants ; cf. § 143), ou effectué d'après certains **caractères qualitatifs**<sup>6</sup> (ex. sexe, état matrimonial). Lorsque le classement résulte de la prise en considération simultanée de plusieurs caractères, on obtient des **tableaux à multiple entrée**<sup>7</sup> (à double entrée, à triple entrée, etc.). On appelle **tableau récapitulatif**<sup>8</sup> un tableau groupant la matière d'une collection de **tableaux partiels**<sup>9</sup>.

1. D'une façon générale, on qualifie de **brut**, tout résultat obtenu par des procédés assez directs et relativement simples, pour le distinguer de résultats de même nature, spécialement *élaborés* en vue d'une analyse particulière (cf. 132-6), et considérés comme mieux adaptés à cette analyse. Pour un autre sens de brut en démographie voir 136-8.
3. Dans l'expression : nombre absolu, l'adjectif **absolu** s'oppose implicitement à relatif (tantôt synonyme de *proportionnel* - 133-2\* -, tantôt signifiant *évalué par comparaison* - cf. 132-7), comme dans les expressions : *valeur absolue* et *valeur relative*.
4. Quand il n'y a pas de confusion possible, on emploie couramment le mot tableau pour désigner un tableau numérique.

## 132

L'exploitation des *données brutes* (131-1) se fait couramment en deux phases : une phase d'**analyse**<sup>1</sup> où l'on cherche à séparer les composantes des nombres observés (*effectifs* (101-7), *structures* (101-2), *phénomènes perturbateurs* (103-3), phénomène étudié) et une phase de **synthèse**<sup>2</sup> où l'on combine de diverses manières les composantes que l'on a isolées. Ces deux phases nécessitent le **calcul**<sup>3\*</sup> d'**indices**<sup>4</sup> ; les noms de ceux-ci sont variés (voir § 133) ; les indices calculés dans la phase de synthèse sont appelés **indices synthétiques**<sup>5</sup>. Par opposition aux données brutes les indices sont des **résultats élaborés**<sup>6</sup>. Dans un sens spécial le mot **indice**<sup>7</sup> est employé pour désigner un nombre proportionnel, exprimant la valeur d'une quantité par rapport à celle d'une autre quantité prise pour **base cent**<sup>8</sup>. Certains indices sont de bons **indicateurs**<sup>9</sup> en tant qu'éléments caractéristiques d'une situation complexe ; on dira par exemple que le taux de mortalité infantile est un bon indicateur de l'état sanitaire de la population.

3. **Calculer**, v.t. - **calcul**, s.m. - **calculateur**, s.m. - B, s.f. : spécialiste du calcul.
6. **Élaboré**, pp. ff. adj. - **élaborer**, v.t. - **élaboration**, s.f. : travail long et soigné.

## 133

Un des premiers stades de l'*analyse* (132-1) consiste à diviser des *effectifs* (101-7) ou des nombres d'*événements* (201-3) par d'autres. Les *indices* (132-4) ainsi obtenus ont des noms divers : **rapport**<sup>1</sup>, assez peu employé, lorsque le dividende et le diviseur appartiennent à des catégories différentes (hommes et femmes, enfants et femmes, par ex.), **proportion**<sup>2</sup> quand on divise une partie par le tout. Le mot **pourcentage**<sup>3</sup> désigne une proportion pour cent. Le mot **taux**<sup>4</sup> désignait à l'origine la **fréquence relative**<sup>5</sup> d'un événement au sein d'une population ou d'une *sous-population* (101-6) en un laps de temps, le plus souvent égal à un an : ex. taux de natalité. Mais on rencontre le mot taux employé dans des acceptions variées : ex. *taux de masculinité* (320-4), qui est une proportion, *taux brut* et *taux net de reproduction* (cf. § 711), qui sont des indices synthétiques obtenus par des opérations assez longues. Le rapport des deux grandeurs de même nature s'appelle également un **ratio**<sup>6\*</sup>.

2. **Proportion**, s.f. - **proportionnel**, adj.
4. En raison de la variété d'emploi du mot taux, certains auteurs ont créé des expressions destinées à distinguer diverses sortes de taux : taux de première catégorie, taux de deuxième catégorie, ou à remplacer le mot taux par une expression comme événements réduits, qui diffèrent

souvent des taux courants du même genre par l'emploi d'un diviseur différent. Les taux sont généralement donnés pour mille (notation ‰) ou pour quelque autre puissance de dix (cf. 421-10). Noter que les mots taux de sont quelquefois sous-entendus : ex. une natalité de 20 ‰ équivaut à un taux de natalité de 20 pour mille (sous-entendu : habitants).

## 134

La *fréquence relative* (133-5) d'un événement non-renouvelable (201-4) est parfois considérée comme une mesure expérimentale de sa **probabilité**<sup>1</sup> d'apparition. Ceci revient à présumer que l'événement en question représente un **risque**<sup>2</sup> auquel sont soumis tous les individus constituant le groupe en cause, lesquels sont dits **exposés au risque**<sup>3</sup>. (Noter que l'emploi du mot risque en cette acception technique n'implique aucunement que l'événement considéré soit indésirable.). Lorsque le risque auquel sont exposés les divers éléments d'une population est d'intensité très variable, on s'efforce de se rapprocher des conditions idéales d'**homogénéité**<sup>4</sup> où chaque individu serait soumis à un risque identique, en fractionnant la population en groupes moins **hétérogènes**<sup>5</sup> par rapport au risque, c'est-à-dire à l'intérieur desquels la *variabilité* (141-1) du risque est moins grande que dans la population totale. Les taux calculés pour de tels groupes sont parfois appelés **taux spécifiques**<sup>6</sup>, ou **taux spécialisés**<sup>6</sup>, par opposition aux **taux généraux**<sup>7</sup> calculés pour l'ensemble de la population.

1. **Probabilité**, s.f. - **probable**, adj. - **probabiliste**, adj. : relatif au **calcul des probabilités**, ff. s.m. : spécialiste de ce calcul.
4. **Homogénéité**, s.f. - **homogène**, adj.
5. **Hétérogène**, adj. - **hétérogénéité**, s.f.
6. Noter que l'expression taux spécifique n'est guère employée que comme dénomination générique, et que l'usage français est de considérer l'adjectif **spécifique** comme explétif dans la désignation particulière des taux : on dit, p. ex., *taux par âge* (135-1), et non *taux spécifique par âge*.
7. Noter que la loi de transfert de la qualification joue de façon constante pour l'adjectif général en cet emploi : on dit *taux de mortalité générale*, pour *taux général de mortalité* (cf. 401-4\* et 633-7\*).

## 135

Certains *indices d'analyse* (cf. 132-1 et 132-4) jouent un rôle privilégié parce qu'ils sont utilisés dans la construction des *indices synthétiques* (132-5) : il en est ainsi des **taux par âge**<sup>1</sup>, des **taux par groupe d'âges**<sup>2</sup>, des **taux par durée**<sup>3</sup> écoulée depuis un **événement origine**<sup>4</sup>, mariage ou naissance précédente p. ex. ; il en est ainsi également des **quotients**<sup>5</sup>. Les *taux* parfois appelés **taux centraux**<sup>10\*</sup> (133-4) sont obtenus en divisant le nombre d'événements d'une année ou d'une période, le plus souvent de cinq ans, soit par la **population moyenne**<sup>6</sup>, soit par le nombre de **personnes-années**<sup>7</sup> de cette année ou de cette période, ce nombre étant la somme des temps de présence, exprimés en années, des diverses personnes du groupe observé. On distingue les **taux du moment**<sup>8</sup> des **taux de cohorte**<sup>9</sup>, dont les **taux de génération**<sup>9</sup> constituent une catégorie particulière. Les quotients sont obtenus en divisant le nombre d'*événements non renouvelables* (201-4) d'une année ou d'une période par l'effectif de la *cohorte* (116-2) considérée au début de cette année ou de cette période, corrigé au besoin pour éliminer l'influence perturbatrice d'autres phénomènes.

7. Le nombre de personnes-années vécues par la population est égal au produit de la population moyenne par la durée de cette période. Lorsque la durée d'exposition est d'un an, cette dimension annuelle est parfois omise.
10. On utilise le terme central pour rappeler qu'un taux de mortalité est proche de la valeur de la force de mortalité ou taux instantané à l'âge central du groupe d'âge incriminé.

## 136

Les *données* (cf. 130-2) sont dites **provisoires**<sup>1</sup> lorsqu'elles reposent sur des renseignements incomplets ou insuffisamment contrôlés, et **définitives**<sup>2</sup> dans le cas contraire. Les *taux* (133-4) calculés sur de telles bases sont dénommés respectivement **taux provisoires**<sup>3</sup> et **taux définitifs**<sup>4</sup>. Quand des renseignements inattendus conduisent à modifier un résultat considéré jusqu'alors comme définitif, il vaudrait mieux parler de **taux révisé**<sup>5</sup> que de **taux rectifié**<sup>5</sup>. Cette dernière expression se rencontre en effet employée comme synonyme de **taux corrigé**<sup>6</sup>, avec toutes les ambiguïtés qui peuvent en résulter. On peut en effet corriger un taux, non seulement lorsqu'il est basé sur des données défectueuses, mais aussi quand on estime préférable d'employer une méthode de calcul mieux appropriée au but qu'on se propose. Le sens de l'expression ne peut alors résulter que du contexte. La meilleure façon de préciser ce sens paraît consister à employer l'expression sous la forme **taux corrigé de**<sup>6</sup> ..., tel phénomène [ex. *taux corrigé du mouvement saisonnier* (150-5), *taux corrigé des mouvements migratoires* (805-1)]. On appelle **taux comparatif**<sup>7</sup> un taux spé-

cialement élaboré en vue de comparer l'intensité d'un phénomène (p. ex. la mortalité - cf. § 403) dans diverses populations, abstraction faite de l'incidence sur la mesure du phénomène étudié, de certains facteurs de différenciation existant entre les populations en cause (p. ex. leur répartition par âges). Si les données ne permettent pas d'estimer directement des taux propres à ces populations étudiées, on peut utiliser indirectement des **taux types**<sup>9\*</sup> et les appliquer aux populations étudiées. Par opposition à ces taux élaborés, ceux qui résultent des calculs les plus simples sont appelés **taux bruts**<sup>8</sup> (cf. 131-1\*). Les taux bruts ne permettent généralement pas d'évaluer des tendances fines car ils sont soumis à l'inertie démographique d'autres phénomènes dont ils n'ont pu être débarrassés.

## 137

Nombre d'*indices* (132-4) utilisés en démographie sont intimement liés à une certaine **période d'observation**<sup>1</sup>. Tel est notamment le cas de la plupart des *taux* (133-4). On les dénomme **taux annuels**<sup>2</sup> lorsqu'ils sont calculés sur la base des observations effectuées pendant une année, et **taux moyens annuels**<sup>3</sup> ou **taux annuels moyens**<sup>3</sup>, lorsque leur calcul repose sur la moyenne des données recueillies pendant plusieurs années consécutives. Les taux calculés sur une période plus courte que l'année sont généralement **ramenés à l'année**<sup>4</sup> en les multipliant par un facteur convenable. On considère aussi des **taux instantanés**<sup>5</sup>, ou des **quotients instantanés**<sup>5</sup>, définis comme la limite vers laquelle tend un taux, ou un *quotient* (135-5), ramené à l'unité de temps, lorsque la période d'observation tend vers zéro (cf. 431-4 et 702-5).

3. Dans les anciens textes, il faut entendre par **année commune** une année *ordinaire*, et l'expression équivaut en fait à **année moyenne**.
4. Les **taux trimestriels** et les **taux mensuels** sont généralement ramenés à l'année, sans même que cela soit précisé.

## 138

L'*analyse longitudinale* (103-4) a comme objectif premier l'étude de l'**intensité**<sup>1</sup> et du **calendrier**<sup>2</sup> des phénomènes démographiques. L'intensité d'un phénomène issu d'un *événement non renouvelable* (201-4) se mesure soit par la **fréquence finale**<sup>3</sup> de cet événement, soit par le complément à un de celle-ci. La fréquence finale est égale à la proportion des membres de la *cohorte* (116-2) qui, en l'absence de *phénomènes perturbateurs* (103-3), auraient vécu ou subi, au cours de l'existence de cette cohorte, l'événement considéré. L'intensité d'un phénomène issu d'un *événement renouvelable* (201-5), comme les naissances ou les migrations, se mesure par l'équivalent d'un **nombre moyen d'événements**<sup>4</sup> par personne, au cours de l'existence d'une cohorte, toujours

en l'absence de phénomènes perturbateurs. Quant au calendrier, il se définit comme la répartition dans le temps, au sein d'une cohorte, des événements démographiques correspondant au phénomène étudié. Les résultats d'une *analyse transversale* (103-5) sont couramment résumés par des *indices synthétiques* (132-5) dits **indices du moment**<sup>5</sup> par opposition aux **indices de cohorte**<sup>6</sup> dont les **indices de génération**<sup>6</sup> sont un cas particulier ; on peut construire ceux-ci de diverses manières. Le procédé suivant a été très en faveur : on attribue à une **cohorte fictive**<sup>7</sup> les quotients ou taux observés aux divers âges ou aux diverses durées.

3. Cette fréquence finale et, éventuellement, son complément à un ont des noms variables d'un phénomène à l'autre : *probabilité d'agrandissement des familles* (637-7), *fréquence du célibat définitif* (521-1) ... Il convient de ne pas employer le mot proportion dans ces dénominations et de le réserver aux proportions observées ; on distingue ainsi la fréquence du célibat et la proportion de célibataires à tel âge, calculée à partir d'un recensement.
4. Il est courant de donner le même nom au *nombre moyen d'événements* (138-4) par personne observé et au nombre moyen qu'on observerait sans *phénomènes perturbateurs* (103-3), sans mortalité en particulier. Il vaudrait mieux abandonner cet usage et adopter des expressions distinctes, p. ex. : *nombre moyen d'enfants* (cf. 637-2 et 637-6) et *descendance* (cf. 636-2).
5. En raison de l'antériorité du traitement transversal et de l'artifice de la cohorte fictive, les indices du moment sont couramment dénommés comme s'il s'agissait d'indices de cohorte. Cet usage peut conduire à des contradictions ; c'est ainsi que l'indice appelé d'abord probabilité d'agrandissement du moment peut dépasser un en cas de récupération de naissances ajournées. Cet inconvénient disparaît avec l'appellation **somme des événements réduits** de l'année  $x$ , indice synthétique équivalent à un *taux comparatif* (136-7).

\*  
\*\*

## 140

La **moyenne**<sup>1</sup> la plus fréquemment utilisée en démographie est la **moyenne arithmétique**<sup>2</sup> : c'est toujours d'elle qu'il s'agit lorsqu'on parle de moyenne sans autre précision. Elle s'obtient en divisant la somme des valeurs observées par le nombre des observations. Lorsque toutes les valeurs observées sont positives, on emploie parfois la **moyenne géométrique**<sup>3</sup>, définie comme la racine  $n$ ème du produit de  $n$  valeurs observées. On appelle **moyenne pondé-**

**rée**<sup>4</sup> une moyenne établie après avoir affecté chaque observation d'un **coefficient de pondération**<sup>5</sup>, ou **poids**<sup>5</sup>, particulier. On appelle **médiane**<sup>6</sup> une valeur telle que le nombre des observations qui lui sont inférieures soit égal au nombre des observations qui lui sont supérieures, dans un **ensemble**<sup>7</sup>, ou **lot**<sup>7</sup>, de valeurs observées. Le **mode**<sup>8</sup> est la valeur qui a été le plus souvent observée.

1. **Moyenne**, s.f. - **moyen**, adj. 4. **Pondérer**, v.t. - **pondération**, s.f.
6. **Médiane**, s.f. - **médian**, adj.
8. **Mode**, s.m. - **modal**, adj.

## 141

On étudie sous le nom de **dispersion**<sup>1</sup> d'un ensemble d'observations, la façon dont celles-ci s'écartent les unes des autres. On dit parfois, dans le même sens, qu'on étudie la **variabilité**<sup>1</sup> des observations. Une des notions fondamentales intervenant dans cette étude est celle d'**écart**<sup>2</sup>, nom sous lequel on désigne alors la différence entre deux valeurs. On peut prendre en considération l'écart des observations entre elles, ou par rapport à telle valeur donnée : leur *moyenne* (140-1), par exemple. Nous ne mentionnerons ici que les **caractéristiques de dispersion**<sup>3</sup>, ou **indices de dispersion**<sup>3</sup> (cf. 132-4), les plus usuels. On appelle **étendue**<sup>4</sup> l'écart entre les valeurs extrêmes observées. L'**intervalle interquartile**<sup>5</sup>, qui est l'écart entre les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> *quartiles* (142-2), contient la moitié des observations. On considère parfois le demi-intervalle interquartile, qui a reçu le nom de **semi-interquartile**<sup>6</sup>, ou **déviations quartile**<sup>6</sup>. L'**écart absolu moyen**<sup>7</sup> est la *moyenne arithmétique* (140-2) des valeurs absolues des écarts des observations par rapport à leur moyenne. Le **variance**<sup>8</sup> est la moyenne arithmétique des carrés des écarts des observations par rapport à leur moyenne. L'**écart type**<sup>9</sup> est la racine carrée de la variance.

## 142

Dans une série d'observations ordonnées par valeurs croissantes ou décroissantes, les valeurs telles qu'elles laissent respectivement au-dessous ou au-dessus d'elles une proportion donnée des observations, peuvent servir à construire des *indices de dispersion* (141-3) de la série. Ces valeurs ont reçu le nom générique de **quantiles**<sup>1</sup>. Parmi elles, on utilise surtout la *médiane* (140-6), les **quartiles**<sup>2</sup>, les **déciles**<sup>3</sup> et les **centiles**<sup>4</sup>, qui divisent respectivement la série ordonnée des observations en deux, quatre, dix et cent groupes successifs, comprenant chacun un même nombre d'observations.

## 143

Une grandeur est dite **continue**<sup>1</sup> dans un certain domaine, lorsqu'elle peut prendre une infinité de valeurs dans tout intervalle compris dans ce domaine. Dans le cas contraire, elle est dite **discontinue**<sup>2</sup> dans le domaine envisagé. On considère souvent en démographie des *variables* (131-5) qui ne peuvent prendre que des valeurs isolées : on dit que ces valeurs constituent un ensemble **discret**<sup>3</sup> et que la variable correspondante est discrète.

1. **Continu**, adj. - **continuité**, s.f.
2. **Discontinu**, adj. - **discontinuité**, s.f.

## 144

La répartition d'une population (101-3) d'unités statistiques en *classes* (130-8), d'après les valeurs ou les qualités d'un certain caractère, permet d'étudier la **distribution**<sup>1</sup> de ce caractère au sein de la population en cause. Le rapport de l'**effectif de classe**<sup>2</sup> à l'effectif total est appelé **fréquence**<sup>3</sup> ; on précise parfois **fréquence relative**<sup>3</sup>, l'expression **fréquence absolue**<sup>2</sup> se rencontrant pour désigner l'effectif de classe. Le mot distribution est peu usité en démographie : on préfère parler de la **répartition**<sup>4</sup> de la population par catégories (cf. 320-1) ou d'après, suivant, selon tel caractère, ou de sa *structure* (101-2), ou **composition**<sup>4</sup>, en général ou pour un caractère déterminé.

4. Les mots répartition, le plus employé, classement, à peu près équivalent mais peu usité, composition, structure, sont souvent employés l'un pour l'autre, avec un complément précédé de la préposition par, non suivie d'un article, ou des prépositions d'après, suivant, selon, suivies de l'article défini ; après le mot classement, le mot qui suit la préposition par devrait être au pluriel ; par analogie, il devrait en être de même avec répartition ; l'usage du singulier est cependant très répandu, sans doute parce que le singulier est employé avec les trois autres prépositions. L'emploi des mêmes constructions avec les mots structure et composition est à déconseiller, ces deux mots s'employant normalement sans complément : on dit, par exemple, que la démographie étudie les populations sous le double aspect du nombre et de la structure, ce dernier mot englobant toutes les répartitions possibles.

\*  
\*\*



## 150

La série des valeurs prises au cours du temps par une certaine *variable* (131-5) - ex. nombre mensuel des naissances - constitue ce qu'on appelle une **série chronologique**<sup>1</sup>. L'examen d'une série chronologique permet parfois de distinguer une **tendance**<sup>2</sup>, ou **tendance générale**<sup>2</sup>, ou **tendance à long terme**<sup>2</sup>, ou **mouvement général**<sup>2</sup>, et de le dégager des **variations**<sup>3</sup>, **fluctuations**<sup>3</sup>, ou **mouvements particuliers**<sup>3</sup> qui s'y superposent. Lorsqu'un mouvement particulier se reproduit plus ou moins semblable à lui-même à intervalles à peu près réguliers, on dit qu'on a affaire à un **mouvement périodique**<sup>4</sup>, ou **mouvement cyclique**<sup>4</sup>. Le cas le plus usuel en démographie est celui des mouvements à périodicité annuelle, liés à l'alternance des saisons, d'où leur nom de **mouvements saisonniers**<sup>5</sup>, ou **variations saisonnières**<sup>5</sup>. Les **irrégularités**<sup>6</sup> qui subsistent lorsqu'on a rendu compte des mouvements susceptibles d'être définis constituent les **variations résiduelles**<sup>6</sup>. On les appelle souvent **variations accidentelles**<sup>6</sup> pour marquer leur caractère imprévisible, et on peut y comprendre les **perturbations**<sup>6</sup> dues à des phénomènes exceptionnels, à une mobilisation par exemple. Lorsque le nombre des observations est relativement faible, tout ou partie des irrégularités qui se manifestent dans une série numérique, peuvent parfois être attribuées à l'intervention du hasard : on dit alors qu'on se trouve en présence de **variations aléatoires**<sup>7</sup>, ou **fluctuations aléatoires**<sup>7</sup>.

1. Certains auteurs emploient l'expression **chronique**.
2. Ne pas confondre ce sens de l'expression **mouvement général**, avec celui qu'elle revêt dans : *mouvement général de la population* (201-9).
3. Noter que le mot **variation** employé sans qualificatif a un sens très général et peut s'appliquer à toute modification de la valeur d'une grandeur.
4. **Périodique**, adj. - **période**, s.f. - **périodicité**, s.f. **cyclique**, adj. - **cycle**, s.m.
5. Ces expressions sont parfois utilisées au sens de 150-4, l'adjectif **saisonnier** étant alors dépouillé de son sens originel. Noter que le mot **saisonnier** s'emploie aussi comme s.m. au sens de **travailleur** saisonnier (cf. 356-4\*).
6. **Irrégularité**, s.f. - **irrégulier**, adj. **perturbation**, s.f. - **perturber**, v.t. - **perturbateur**, adj.
7. **Aléatoire**, adj. : soumis à l'influence du hasard ; faisant intervenir le hasard (cf. 161-1).

## 151

On éprouve parfois le besoin de substituer à une série de *données* (cf. 130-2) résultant de l'observation, une série de valeurs plus régulière, dite **ajustée**<sup>1</sup>. Le principe de l'**ajustement**<sup>1</sup>, ou **lissage**<sup>1</sup>, consiste à faire passer une courbe régulière, au plus près de l'ensemble des points représentatifs de la série *brute* (131-1\*). Dans l'**ajustement graphique**<sup>2</sup>, la courbe est tracée au jugé ; dans l'**ajustement analytique**<sup>3</sup>, elle représente une certaine fonction préalablement choisie, dont les paramètres sont déterminés algébriquement, par exemple par la **méthode des moindres carrés**<sup>4</sup>, qui consiste à rendre minimale la somme des carrés des écarts des observations à la courbe d'ajustement. Parmi les autres méthodes mathématiques d'ajustement, mentionnons celles qui font usage de la **moyenne mobile**<sup>5</sup>, pondérée ou non, et du **calcul des différences finies**<sup>6</sup>. Certains procédés d'ajustement peuvent être utilisés pour l'**interpolation**<sup>7</sup>, c'est-à-dire pour la détermination de points intermédiaires entre des points connus, ou pour l'**extrapolation**<sup>8</sup>, c'est-à-dire pour la détermination de points situés hors du champ d'observation.

1. **Ajuster**, v.t. ; on dit tantôt : ajuster une série d'observations par une courbe, tantôt ajuster une courbe à une série d'observations.
7. **Interpolation**, s.f. - **interpoler**, v.t.
8. **Extrapolation**, s.f. - **extrapoler**, v.t.

## 152

On observe fréquemment une tendance des personnes interrogées à donner leurs réponses en **nombre ronds**<sup>1</sup>. Ce phénomène est connu sous le nom d'**attraction des nombre ronds**<sup>2</sup> et s'étend à d'autres **nombre attractifs**<sup>3</sup> qu'aux multiples de 10, par exemple aux multiples de 5 ou à certains nombre pairs. On peut l'étudier à l'aide d'**indices d'attraction**<sup>4</sup> (cf. 132-4). Les âges ont souvent besoin d'être corrigés également en raison d'**erreurs de déclaration de l'âge**<sup>5\*</sup>, de **biais de déclaration de l'âge**<sup>5\*</sup> ou de **déclarations inexactes de l'âge**<sup>5\*</sup>.

1. **Rond**, adj. : se dit, à proprement parler, d'un nombre terminé par un zéro - **arrondir** (v.t.) un nombre : lui substituer le nombre rond le plus voisin - **arrondi**, pp. ff. s.m.

## 153

Les valeurs numériques des *fonctions démographiques* (cf. 432-2 et 634-2) sont généralement présentées sous forme de **tables**<sup>1</sup> : p. ex. *tables de mortalité*

(432-1), *tables de nuptialité* (522-1), *tables de fécondité* (639-2). On distingue les **tables du moment**<sup>2</sup>, fondées sur des observations recueillies pendant une certaine période, d'ordinaire assez étroitement limitée, et les **tables de cohorte**<sup>3</sup>, ou **tables de promotion**<sup>3</sup>, ou **tables longitudinales**<sup>3</sup>, fondées sur l'observation d'une *cohorte* (116-2) tout au long de son existence. Les **tables de génération**<sup>3</sup> constituent un cas particulier des tables de cohorte. Dans les **tables à extinction multiple**<sup>4</sup>, plusieurs *événements non renouvelables* (201-4) interviennent simultanément, *premier mariage* (514-8) et mortalité des célibataires par exemple ; les plus courantes de ces tables sont les **tables à double extinction**<sup>4</sup>. Les **tables perspectives**<sup>5</sup> donnent des valeurs numériques des fonctions démographiques, *probabilité de survie* (431-6) par exemple, directement utilisables pour le calcul de *perspectives* (cf. 720-2). Dans le cas où la population étudiée est simultanément soumise à des événements susceptibles de la faire croître et décroître, on établit des **tableaux entrées-sorties**<sup>6\*</sup> ou **tables multi-états**<sup>6\*</sup>.

## 154

Lorsque les données disponibles ne permettent pas de préciser avec exactitude la valeur d'une quantité, on peut parfois **estimer**<sup>1</sup> celle-ci avec une plus ou moins grande précision. L'opération correspondante est dénommée **estimation**<sup>2</sup>, et son résultat, ou **valeur estimée**<sup>3</sup>, est souvent appelé également **estimation**<sup>3</sup> de la valeur en cause. Fréquemment employé comme synonyme d'estimation, le mot **évaluation**<sup>4</sup> s'applique aussi à des valeurs plus conjecturales, ne reposant parfois sur aucune donnée digne de foi, et n'ayant pour mérite que d'indiquer l'**ordre de grandeur**<sup>5</sup> de la valeur envisagée.

### 4. **Évaluation**, s.f. - **évaluer**, v.t.

En anglais, *évaluation* a le sens beaucoup plus large d'« appréciation d'ensemble de la qualité de ... ».

## 155

Pour illustrer un exposé, on peut recourir à divers modes de **représentation graphique**<sup>1</sup> : la démographie fait grand usage de **diagrammes**<sup>2</sup>, **graphiques**<sup>2</sup> ou **figures**<sup>2</sup> et de **cartogrammes**<sup>3</sup> ou **cartes statistiques**<sup>3</sup>. Elle utilise aussi des **schémas**<sup>4</sup>, figures simplifiées qui ne visent qu'à éclairer un exposé, sans prétendre représenter fidèlement la réalité. Un graphique dont l'un des axes est à l'échelle logarithmique, l'autre restant à l'échelle arithmétique, est **semi-logarithmique**<sup>5</sup> ; mais il est souvent incorrectement dénommé **graphique logarithmique**<sup>5</sup>. Dans un **graphique logarithmique**<sup>6</sup>, les deux axes sont à l'échelle logarithmique ; pour éviter toute confusion, il peut être bon de préciser alors : **graphique double-logarithmique**<sup>6</sup>. Pour représenter les *distributions* (144-1), on utilise, entre autres le **polygone de fréquence**<sup>7</sup>, obtenu en

joignant successivement par des segments rectilignes les points figuratifs des *fréquences* (144-3) de classe ; l'**histogramme**<sup>8</sup>, où chaque fréquence de classe est figurée par la surface d'un rectangle ayant pour base l'intervalle de classe (cas des variables *continues* (143-1)) ; ou le **diagramme en bâtons**<sup>9</sup>, où chaque fréquence de classe est figurée par un segment de longueur proportionnelle à cette fréquence (cas des variables *discrètes* - 143-3) ou encore la **courbe des fréquences cumulées**<sup>10\*</sup>.

3. **Carte**, s.f. - **cartographique**, adj.

\*  
\*\*

## 160

On appelle **sondage**<sup>1</sup> un ensemble d'opérations ayant pour objet d'étudier la *distribution* (144-1) de certains caractères dans la totalité d'une *population* (101-3), à partir de l'observation d'une fraction seulement de cette population, dénommée **échantillon**<sup>2</sup>. Qu'elle comprenne un seul ou plusieurs des **éléments**<sup>3</sup> constitutifs de la population, l'unité utilisée pour la confection de l'échantillon reçoit le nom d'**unité de sondage**<sup>4</sup>. L'échantillon comprend un certain nombre de ces unités, choisies conformément au **plan de sondage**<sup>5</sup>.

2. Bien que souvent employé comme synonyme de sondage, le mot **échantillonnage** désigne plus particulièrement les opérations ayant trait à la détermination de l'échantillon.

## 161

On appelle **sondage probabiliste**<sup>1</sup> (cf. 134-1\*), ou **sondage aléatoire**<sup>1</sup> (cf. 150-7\*), ou **sondage au hasard**<sup>1</sup>, un *sondage* (160-1) dans lequel l'*échantillon* (160-2) est déterminé par le moyen d'un ou plusieurs **tirages au sort**<sup>2</sup> effectués dans tout ou partie de l'ensemble à étudier. Cette technique implique l'utilisation d'une liste à partir de laquelle on peut tirer un échantillon, où figurent sans omission ni répétition les *unités de sondage* (160-4). Cette liste constitue la **base de sondage**<sup>3</sup>. Dans le **sondage aléatoire simple**<sup>4</sup>, les *éléments* (160-3) sont utilisés comme unités de sondage et sont tirés au sort individuellement. La proportion des unités tirées est dénommée **taux de sondage**<sup>5</sup>, ou **fraction sondée**<sup>5</sup>. On appelle **échantillon systématique**<sup>6</sup> un échantillon obtenu par **tirage systématique**<sup>7</sup>, c'est-à-dire en prenant des unités également espacées sur la liste. Dans le **sondage en grappes**<sup>8</sup>, les éléments constitutifs de l'échantillon ne sont pas tirés individuellement, mais par groupes qui reçoivent, en l'occurrence, la dénomination de **grappes**<sup>9</sup>.

2. **Tirage** (s.m.) au sort - tirer (v.t.) au sort.
5. On distingue éventuellement la **fraction de sondage**, prévue dans le plan de sondage, de la fraction sondée, calculée a posteriori et qui peut en différer légèrement.

## 162

Dans le **sondage stratifié**<sup>1</sup>, les *unités de sondage* (160-4) sont groupées par **strates**<sup>2</sup>, présumées devoir être, pour la plupart, plus *homogènes* (134-4\*) que la *population* (101-3) dans son ensemble, par rapport aux caractères étudiés ; on effectue un tirage dans chaque strate, le *taux de sondage* (161-5) adopté pour ces divers tirages pouvant éventuellement varier selon les strates. Dans le **sondage à plusieurs degrés**<sup>3</sup>, la constitution de l'*échantillon* (160-2) résulte de tirages successifs d'unités de sondage de divers ordres : on tire d'abord un échantillon d'unités du premier ordre, dites **unités primaires**<sup>4</sup>, puis un **sous-échantillon**<sup>5</sup> d'unités du second ordre, dites **unités secondaires**<sup>6</sup>, dans chacune des unités du premier ordre précédemment tirées, et ainsi de suite, éventuellement. On appelle **sondage aréolaire**<sup>7</sup> un *sondage* (160-1) où l'unité de sondage est constituée par une fraction du territoire occupé par la population étudiée.

1. **Stratifier**, v.t. : répartir par strates - **stratification**, s.f.

## 163

Dans un *sondage aléatoire simple* (161-4), on obtient, par le jeu du hasard, un **échantillon représentatif**<sup>1</sup>, c'est-à-dire un échantillon offrant une image fidèle, aux fluctuations aléatoires près, de la population sondée, pour tous les caractères étudiés. Dans un **sondage par quotas**<sup>2</sup>, au contraire, on choisit a priori l'échantillon de façon qu'il représente la population sondée pour quelques-uns de ses caractères ; on y parvient en assignant à chaque *enquêteur* (204-2) le nombre ou la proportion des éléments présentant tels caractères spécifiés que son propre échantillon devra comporter : dans le cadre de ces **contingents**<sup>3</sup> (nombres absolus), ou **quotas**<sup>3</sup> (proportions), l'enquêteur dispose du libre choix des éléments constitutifs de son échantillon, alors que dans le *sondage probabiliste* (161-1), il doit interroger exclusivement les unités tirées au sort qui lui sont désignées.

## 164

La dénomination de **paramètre statistique**<sup>1</sup> peut s'appliquer à toute caractéristique numérique d'une *population* (101-3). On appelle **estimation statistique**<sup>2</sup> l'opération ayant pour objet de déterminer la valeur des paramètres d'une population, à partir des résultats d'un *sondage* (160-1). Les *estimations* (154-3) ainsi obtenues sont entachées d'**erreurs d'échantillonnage**<sup>3</sup>, dont on évalue souvent l'ordre de grandeur en déterminant l'*écart type* (141-9) de l'estimation, quantité qui prend alors le nom d'**erreur type**<sup>4</sup>. Pour indiquer la précision d'une estimation, on peut lui associer un **intervalle de confiance**<sup>5</sup>, intervalle aléatoire ayant une probabilité fixée à l'avance de contenir la vraie valeur. On dit qu'il existe une **différence significative**<sup>6</sup> entre deux valeurs, lorsque la probabilité qu'une différence au moins égale puisse résulter du hasard, dans l'hypothèse où la vraie valeur serait nulle, est inférieure à un certain **seuil de signification**<sup>7</sup>, ou **niveau de signification**<sup>7</sup> ou **risque**<sup>7</sup>. Aux erreurs d'échantillonnage, s'ajoutent les **erreurs d'observation**<sup>8</sup> parmi lesquelles le **biais de l'enquêteur**<sup>9</sup> ou erreur systématique introduite par l'*enquêteur* (204-2) lors de la collecte des données.



# Chapitre 2

## Élaboration des statistiques démographiques

---

201

On distingue les **statistiques de l'état de la population**<sup>1</sup> et les **statistiques du mouvement de la population**<sup>2</sup>. Les premières saisissent la population sous l'aspect statique qu'elle revêt à un moment donné, et portent principalement sur des *unités statistiques* (110-1) concrètes : individus, ménages, etc. Les secondes enregistrent les modifications incessantes qui affectent la population, et portent essentiellement sur des unités statistiques abstraites, en l'espèce des **événements démographiques**<sup>3</sup>, ou plus brièvement, des **événements**<sup>3</sup> (naissances, mariages, changements de résidence, décès, etc.) survenus pendant certaines périodes. On distingue les **événements non renouvelables**<sup>4</sup>, comme les *décès* (401-3), des **événements renouvelables**<sup>5</sup>, comme les *grossesses* (602-5), les *accouchements* (603-4) ; on affecte aux événements renouvelables un **rang**<sup>6</sup> d'après le nombre d'événements antérieurs de même genre. Les statistiques du mouvement de la population servent de base à l'étude de l'**évolution de la population**<sup>7</sup>, dénommée parfois **dynamique de la population**<sup>7</sup>. Les *recensements* (cf. § 202) constituent d'ordinaire la principale source de renseignements sur l'**état de la population**<sup>8</sup>. Les *statistiques de l'état civil* (212-1) fournissent souvent l'essentiel de la documentation sur le **mouvement de la population**<sup>9</sup>, ou **mouvement général de la population**<sup>9</sup> (cf. § 701). Elles ne concernent toutefois que le **mouvement naturel**<sup>10</sup> de la population, c'est-à-dire les modifications qui surviennent au sein même de la population, abstraction faite de ses échanges avec les autres populations (cf. 805-1). En bonne logique, les *statistiques migratoires* (812-1), qui décrivent les **mouvements migratoires**<sup>11\*</sup> ou **flux migratoires**<sup>11\*</sup> de la population, doivent être également comprises parmi les statistiques du mouvement de la population.

9. En démographie, le mot **mouvement** est fréquemment synonyme de changement, qu'il s'agisse d'un changement de position dans l'espace



(cf. *mouvement migratoire* 801-3) ou d'un changement de grandeur dans le temps. C'est dans ce dernier sens qu'il faut l'entendre ici, de même que quand on parle du *mouvement* des naissances, des décès, etc. (cf. § 150). Dans l'expression mouvement général de la population, l'adjectif **général** signifie que tous les mouvements de cette nature sont pris en considération, ce qui confère à l'expression **mouvement général** un sens très différent de celui de 150-2.

## 202

Les **recensements de la population**<sup>1</sup>, ou **dénombrements de la population**<sup>1</sup> ont pour but de recueillir des renseignements sur l'*état de la population* (201-8) à un moment donné. Le plus souvent, on recense simultanément l'ensemble des habitants d'un pays : on dit alors qu'on procède à un **recensement général**<sup>2</sup>. Mais il arrive que les opérations de recensement soient limitées à une catégorie d'habitants ou à une fraction du territoire ; on dit alors qu'il s'agit d'un **recensement partiel**<sup>3</sup>. Dans les deux cas, il s'agit d'opérations **exhaustives**<sup>4</sup>, c'est-à-dire où l'on recueille des renseignements sur chacun des individus constituant la population ou la catégorie étudiées. Les **micro-recensements**<sup>5</sup> sont, au contraire, limités à un *échantillon* (160-2), généralement grand, de la population ; ils appartiennent donc à la catégorie des **enquêtes par sondage**<sup>6</sup>, ou **enquêtes sur échantillon**<sup>6</sup> (cf. § 160). Pour mettre au point une méthode de recensement ou d'*enquête* (203-4), on procède parfois à des **recensements d'essai**<sup>7</sup>, ou **recensements préliminaires**<sup>7</sup>, ou à des **enquêtes pilotes**<sup>7</sup>. Pour vérifier la *complétude* (230-2) et l'exactitude des données collectées par un recensement, on procède de plus à une **vérification post-censitaire**<sup>8</sup> par **enquête de vérification du recensement**<sup>9</sup>.

1. **Recensement**, s.m. - **recenser**, v.t. **dénombrement**, s.m. - **dénombrer**, v.t.

**Période intercensitaire** : période comprise entre deux recensements. Les dénombrements modernes correspondent à ce qu'on appelait autrefois des **dénombrements par tête**, (cf. 110-2). On entendait alors en effet par **dénombrement** toute évaluation — même très imprécise — fondée plus ou moins directement sur quelque *comptage* (203-2) ou *énumération* (203-1). Un dénombrement de la population pouvait reposer, par ex., sur le comptage des *baptêmes* (214-2) enregistrés pendant un certain nombre d'années, ou sur une énumération de *feux* (110-3), voire de *paroisses* (214-1\*).

## 203

On appelle **énumération**<sup>1</sup> une opération destinée à fournir un chiffre global. L'énumération diffère du simple **comptage**<sup>2</sup>, en ce qu'elle s'assortit d'ordinaire de l'établissement d'une **liste**<sup>3</sup>. Le mot **enquête**<sup>4</sup> désigne volontiers un ensemble d'opérations ayant un objectif spécial limité (p. ex. : enquête sur la mortalité, sur l'emploi) ; il peut cependant avoir un sens beaucoup plus large (cf. 202-6). On appelle parfois **enquêtes sur le terrain**<sup>5</sup>, les enquêtes où les renseignements sont obtenus par **interrogatoire direct**<sup>6</sup> des intéressés. Dans les **enquêtes postales**<sup>7</sup>, ou **enquêtes par correspondance**<sup>7</sup>, un questionnaire est adressé par la poste aux *enquêtes* (204-1), qui sont priés de le retourner rempli. On appelle **enquête rétrospective**<sup>8</sup>, une enquête sur des événements démographiques passés ; dans les **enquêtes à passages répétés**<sup>9</sup>, ou **enquêtes à plusieurs passages**<sup>9</sup>, on note, à partir de la deuxième visite, les événements survenus depuis la visite précédente. Ne pas confondre avec l'**enquête répétée**<sup>10</sup>, expression qui s'applique au cas où l'*enquêteur* (204-2) est obligé de faire plusieurs démarches pour atteindre un enquêté. Pour les recensements, on procède soit par **recensement direct**<sup>11</sup>, ou **dénombrement direct**<sup>11</sup>, soit par **autorecensement**<sup>12</sup> ; dans le premier cas, l'*agent recenseur* (204-2) note lui-même les renseignements fournis par les recensés ou en leur nom ; dans le second, les questionnaires de recensement sont remplis par les *recensés* (204-1) eux-mêmes ; l'autorecensement peut prendre la forme d'un **recensement par voie postale**<sup>13</sup>.

1. **Énumération**, s.f. - **énumérer**, v.t.
2. **Comptage**, s.m. - **compter**, v.t.  
Le comptage est aussi appelé **dénombrement de groupes**.
4. **Enquête**, s.f. - **enquêter**, v.i.

## 204

On appelle respectivement **recensés**<sup>1</sup> ou **enquêtés**<sup>1</sup> les individus faisant l'objet d'un *recensement* (202-1\*) ou d'une *enquête* (203-4). Les préposés à la *collecte* (130-4\*) des renseignements sur ces individus sont respectivement dénommés **recenseurs**<sup>2</sup>, ou **agents recenseurs**<sup>2</sup>, et **enquêteurs**<sup>2</sup>. Les recenseurs travaillent d'ordinaire sous la direction de **contrôleurs**<sup>3</sup>, d'**inspecteurs**<sup>3</sup>, ou de **délégués**<sup>3</sup> au recensement. Les *recensements généraux* (202-2) sont d'ordinaire effectués par le principal **service statistique**<sup>4</sup> du pays, qui peut être dénommé **bureau de statistique**<sup>4</sup>, **office statistique**<sup>4</sup>, **institut de statistique**<sup>4</sup>, et qualifié éventuellement de central, de national, de fédéral, etc.

## 205

Les recensements sont généralement **obligatoires**<sup>1</sup>. On prévoit néanmoins une rubrique *non déclaré* (230-11) dans la plupart des classements, pour y grouper les cas où le renseignement demandé n'a pas été fourni. Dans certaines **enquêtes facultatives**<sup>2</sup> (cf. 203-4), le problème du **défaut de réponse**<sup>3</sup>, ou de la **non-réponse**<sup>3</sup>, peut revêtir une grande importance. C'est notamment le cas pour les *enquêtes postales* (203-7), où l'on est souvent conduit à procéder à des **rappels**<sup>4</sup>, par voie postale ou par visite à domicile. Le défaut de participation des **défaillants**<sup>5</sup>, ou **non-répondants**<sup>5</sup>, peut provenir de leur **refus**<sup>6</sup> de collaborer à l'*enquête* (203-4), ou de leur **absence**<sup>7</sup> lorsque l'*enquêteur* (204-2) a cherché à les joindre. La **proportion de refus**<sup>8</sup> de réponse à une question est un indice utile des réactions des *enquêtés* (204-1). Le remplacement d'une *unité de sondage* (160-4) inutilisable par une autre est appelé **substitution**<sup>9</sup>.

7. **Absence**, s.f. - **absent**, adj. ff. s.m.

## 206

Les **imprimés**<sup>1</sup> utilisés pour la collecte des renseignements démographiques ont reçu des dénominations variées. L'appellation générique de **formule**<sup>1</sup> est peu usitée en démographie : on lui préfère celles de **bulletin**<sup>2</sup> (cf. 207-1 et 212-2) pour les imprimés de petit format, ou de **feuille**<sup>2</sup> (cf. 207-2 et 207-4) pour ceux de plus grandes dimensions. Ces imprimés revêtent le plus souvent la forme d'un **questionnaire**<sup>3</sup>. Ils sont parfois **remplis**<sup>4</sup> par les intéressés eux-mêmes. D'autres fois, des employés y consignent les **déclarations**<sup>5</sup> des intéressés, ou des **renseignements**<sup>6</sup> qu'ils **relèvent**<sup>7</sup> sur des documents non spécialement conçus à des fins statistiques. Les questions posées peuvent être de deux sortes : **questions fermées**<sup>8</sup>, auxquelles on ne doit répondre que par une des réponses (en nombre limité) formulées sur le questionnaire, **questions ouvertes**<sup>9</sup> auxquelles la personne interrogée donne une réponse spontanée.

2. On dénomme **bordereaux** des imprimés comportant essentiellement une liste (cf. 207-2\*).
5. **Déclaration**, s.f. - **déclarer**, v.t. 7. **Relever**, v.t. - **relevé**, pp. ff. s.m.

## 207

Différents types d'imprimés (206-1) sont employés dans les *recensements* (202-1\*), soit isolément, soit en combinaison. Les principaux sont : le **bulletin individuel**<sup>1</sup>, où sont consignés les renseignements relatifs à un seul individu ; la **feuille de ménage**<sup>2</sup>, où sont portés les renseignements intéressant chacun des membres d'un *ménage* (110-3) ; et la **liste nominative**<sup>3</sup>, où le *recenseur*

(204-2) inscrit successivement tous les individus qu'il recense, avec les renseignements qui les concernent. Pour le recensement de la *population comptée à part* (310-7\*), on utilise souvent des imprimés spéciaux, jouant le rôle de feuilles de ménage pour cette catégorie particulière, et appelés **feuilles de population comptée à part**<sup>4</sup>, ou **feuilles récapitulatives**<sup>4</sup>.

2. La **feuille de logement** sert à recenser toutes les personnes vivant au sein d'un même *logement* (120-1).

Le **bordereau de maison** sert à dresser la liste des logements compris dans un même *immeuble* (120-1\*).

3. Cette liste nominative, instrument de recensement, doit être distinguée de la liste nominative des habitants de la commune, utilisée en France.. Celle-ci est établie a posteriori, dans les mairies, d'après les documents de recensement, et ne concerne que la *population municipale* (310-7\*).

\*  
\*\*

## 210

Les **opérations de recensement**<sup>1</sup> (cf. 202-1) se déroulent généralement dans le cadre d'unités territoriales soigneusement délimitées : les **districts de recensement**<sup>2</sup> affectés à chaque *recenseur* (204-2), et éventuellement les **divisions de recensement**<sup>3</sup> comprenant un ou plusieurs districts de recensement — en France, le territoire *communal* (cf. 303-1) joue le rôle de division de recensement. Dans les villes, le district de recensement est généralement constitué d'un ou plusieurs **îlots**<sup>4</sup>, pâtés de maisons d'ordinaire entourés de rues, parfois limités par quelque obstacle (cours d'eau, ligne de chemin de fer, etc.). En prévision d'analyses spéciales — notamment d'analyses par *quartiers* (306-7) — ou de futurs *sondages* (160-1), le territoire des grandes villes est parfois réparti en **secteurs de dépouillement**<sup>5</sup> (cf. 220-1), pour lesquels des tableaux statistiques particuliers sont établis ; dans ce cas, les secteurs de dépouillement sont formés d'un ou plusieurs districts de recensement.

## 211

Dans la plupart des pays, les principaux *événements* (201-3), dits aussi **faits d'état civil**<sup>1</sup>, intéressant l'état des personnes, ou **état civil**<sup>2</sup>, font l'objet d'actes publics destinés à en apporter la preuve et dénommés **actes de l'état civil**<sup>3</sup>. Des registres spéciaux, les **registres de l'état civil**<sup>4</sup>, sont éventuellement affectés à la rédaction de ces actes. Ils sont souvent au nombre de trois : le **registre des naissances**<sup>5</sup> pour les **actes de naissance**<sup>6</sup>, le **registre des mariages**<sup>7</sup> pour les **actes de mariage**<sup>8</sup> et le **registre des décès**<sup>9</sup> pour les **actes**

**de décès**<sup>10</sup>. La personne qui a la responsabilité de tenir ces registres est l'**officier d'état civil**<sup>11</sup>.

4. **Registre**, s.m. - **enregistrer**, v.t. - **enregistrement**, s.m.

**transcrire**, v.t. - **transcription**, s.f. : opération qui consiste à copier sur le registre approprié, tout ou partie d'un acte établi par ailleurs, ou du dispositif d'un jugement (cf. 511-2\*).

Ne pas confondre les registres de l'état civil avec le **registre de population** (213-1).

## 212

Les **statistiques de l'état civil**<sup>1</sup>, obtenues primitivement par *dépouillement* (220-1) des *registres d'état civil* (211-4), sont généralement élaborées de nos jours à partir de **bulletins d'état civil**<sup>2</sup> à usage statistique, établis lors de l'*enregistrement* (211-4\*) de ces actes. Du fait que les *naissances* (601-3) et les *décès* (401-3) se produisent de plus en plus souvent hors de la commune de résidence habituelle, on est conduit à rattacher ces faits à cette commune ; cette opération est appelée **domiciliation**<sup>3</sup> des *faits d'état civil* (211-1).

2. Ne pas confondre les **bulletins de naissance**, **bulletins de mariage** et *bulletins de décès* (430-1) de ce type avec les bulletins à usage administratif dénommés de façon semblable.

En France, les *transcriptions* (211-4\*) sur les registres de l'état civil donnent lieu, aussi, à l'établissement de bulletins à usage statistique. À l'exception des **bulletins de divorce**, qui ont une forme spéciale, ces bulletins, d'un modèle uniforme, sont dénommés **bulletins de transcription**.

## 213

Le **registre de population**<sup>1</sup> était à l'origine un registre où figuraient tous les habitants d'une commune, et tenu à jour de façon à matérialiser, à tout moment, l'*état de la population* (201-8) de la commune. L'appellation est demeurée pour désigner les fichiers qui ont en général remplacé, de nos jours, les registres primitifs. Dans ce système, qu'on pourrait appeler système du **fichier permanent de population**<sup>2</sup>, la population d'un certain territoire est représentée par une collection de **fiches**<sup>3</sup>, établies à raison soit d'une fiche par individu, soit d'une fiche par *ménage* (110-3). Sur ces fiches sont consignés les principaux renseignements relatifs à l'*état civil* (211-2) du ou des individus en cause. Le fichier ainsi constitué est régulièrement **entretenu**<sup>4</sup>, ou **tenu à jour**<sup>4</sup>, à l'aide des renseignements recueillis sur le *mouvement de la population* (201-9), notamment sur les **changements de résidence**<sup>5</sup> (cf. 310-6) dont la déclaration est indispensable au bon fonctionnement du système. Le registre

de population est **collationné**<sup>6</sup> avec les résultats des *recensements* (202-1\*) qui viennent à être effectués, il est en outre systématiquement vérifié, de temps à autre, à l'aide d'**opérations de contrôle**<sup>7</sup> spéciales.

1. Ne pas confondre le registre de population avec les *registres de l'état civil* (211-4).
3. **Fiche**, s.f. - **fichier**, s.m. : collection de fiches.
4. **Entretenir**, v.t. - **entretien**, s.m.
6. **Collationner**, v.t. - **collationnement**, s.m.

## 214

La *démographie historique* (102-1) utilise, pour l'essentiel, des documents qui précèdent ou préfigurent l'*état civil* (211-2) et les *listes nominatives* (207-3) de recensement. Les **registres paroissiaux**<sup>1</sup> contiennent, mélangés ou par registres séparés, les équivalents religieux des *faits d'état civil* (211-1) que sont les **baptêmes**<sup>2</sup>, les *mariages religieux* (503-2) et les **sépultures**<sup>3</sup> ; pour les enfants **ondoyés**<sup>4</sup> à la maison et morts avant le baptême, on n'a qu'un acte de sépulture ; on appelle ces enfants des **ondoyés décédés**<sup>5</sup>. Les listes portent, soit sur une partie de la population, soit, plus rarement, sur toute la population ; on trouve ainsi : les **états des âmes**<sup>6</sup> ou **status animarum**<sup>6</sup>, listes nominatives de tous les paroissiens, les **listes de communiant**<sup>7</sup>, les **listes de confirmation**<sup>8</sup>, puis, dans le domaine administratif ou fiscal, les **listes de feux**<sup>9</sup>, les **rôles d'imposition**<sup>10</sup> et, dans le domaine militaire, les **listes de conscription**<sup>11</sup>.

1. **Paroissial**, adj. - **paroisse**, s.f. 4. **Ondoyé**, p.p. - **ondoie**, s.m.

## 215

L'exploitation des *registres paroissiaux* (214-1) se fait à l'aide de divers imprimés : **fiches d'acte**<sup>1</sup>, terme générique qui englobe les **fiches de baptême**<sup>2</sup>, les **fiches de mariage**<sup>3</sup> et les **fiches de sépulture**<sup>4</sup> ; y figurent, en plus des **sujets de l'acte**<sup>5</sup> (baptisé, mariés, défunt), les **parrains**<sup>6</sup> et **marraines**<sup>7</sup> ainsi que les **témoins**<sup>8</sup> ; des **relevés anonymes**<sup>9</sup> ou des **relevés nominatifs**<sup>10</sup>, plus succincts, se font sur des **feuilles de relevé**<sup>11</sup>. La *reconstitution des familles* (638-2) se fait à l'aide de *fiches de famille* (638-1). Les **généalogies**<sup>12</sup>, en tant qu'elles reconstituent la *descendance* (114-1) d'un individu ou d'une famille, sont sous certaines conditions, une source précieuse d'information sur les caractéristiques démographiques des classes dirigeantes.

\*  
\*\*

## 220

À proprement parler, le **dépouillement**<sup>1</sup> consiste à extraire de documents non spécialement conçus à des fins statistiques, un ensemble de renseignements destinés à faire l'objet d'une *exploitation statistique* (130-9). L'information ainsi collectée est soumise à un **traitement**<sup>2</sup>, qui peut être **manuel**<sup>3</sup>, **mécanographique**<sup>4</sup> ou **informatique**<sup>5</sup> ou mélanger ces manières d'opérer. Le traitement manuel ne fait appel à aucune machine plus compliquée que la **calculatrice de bureau**<sup>6</sup>. Le traitement mécanographique fait appel aux *machines électromécaniques* (224-2), le traitement informatique, aux *machines électroniques* (224-1). Quel que soit le mode de traitement adopté, il n'existe qu'un nombre restreint de **classes d'opérations**<sup>7</sup> à effectuer : **mise en forme**<sup>8</sup> de l'information brute, *classement* (130-7) ou *calcul* (132-3\*), **édition des résultats**<sup>9</sup>. Elles sont plus ou moins complexes suivant le mode de traitement choisi.

1. **Dépouillement**, s.m. - **dépouiller**, v.t.
2. **Traitement**, s.m. - **traiter**, v.t. On dit traiter une information ou soumettre une information, ou des données, à un traitement.

## 221

Les opérations de *mise en forme* (220-8) de l'information nécessitent d'ordinaire le **chiffrement**<sup>1</sup> préalable d'un certain nombre de renseignements figurant sur le **document de base**<sup>2</sup>. Un **code**<sup>3</sup> est une correspondance entre des renseignements exprimés en langage courant et une traduction, numérique ou non, destinée à donner une plus grande efficacité au traitement. Par extension, le recueil décrivant le code est aussi dénommé code. Le code est conçu le plus souvent pour permettre un classement ultérieur immédiat. À côté du code, la **nomenclature**<sup>4</sup> est un simple recueil terminologique ; elle peut cependant être présentée sous forme de *classification* (130-7\*) et devient alors un véritable code, chaque **poste**<sup>5</sup> ou **rubrique**<sup>5</sup> y étant assorti d'un ou plusieurs numéros de classement. Les données ainsi chiffrées constituent une forme particulière de *fichier* (213-3\*) dont le support est variable. La deuxième phase de la mise en forme est l'**apurement**<sup>6</sup> de ce fichier, élimination des erreurs décelées par les **contrôles de validité**<sup>7</sup> et les **contrôles de cohérence**<sup>7</sup> ; ceux-ci sont faits à l'intérieur de chaque *unité statistique* (110-1) ou entre unités ; la correction des erreurs décelées se fait par retour au document de base ou par un procédé automatique.

1. **Chiffrement**, s.m. - **chiffrer**, v.t.

3. **Code**, s.m. - **codifier**, v.t. : élaborer un code - **coder**, v.t. : synonyme de chiffrer - **codage**, s.m. : synonyme de chiffrement.  
Les mots codifier et codification sont souvent utilisés comme synonymes de chiffrer et chiffrement ; cet usage est déconseillé.
6. **Apurement**, s.m. - **apurer**, v.t.

## 222

Les produits de la collecte des données sont rarement utilisés directement ; ils font l'objet de *classements* (130-7) ou *ventilations* (130-7\*) qui aboutissent couramment à une présentation ordonnée sous forme de *tableaux numériques* (131-4). On peut y parvenir par un **tri**<sup>1</sup>, opération, manuelle ou mécanique, dont le résultat est un réarrangement des éléments d'un ensemble suivant une règle préalablement définie. On procède aussi par *comptage* (203-2), en dénombrant parmi les éléments passés systématiquement en revue, ceux qui présentent les caractéristiques recherchées. Dans les deux opérations, ces caractéristiques peuvent être les valeurs d'un ou plusieurs caractères quantitatifs ou les **modalités**<sup>2</sup> d'un ou plusieurs *caractères qualitatifs* (131-6). Bien peu d'études se passent de calculs, simples ou complexes, isolés ou répétitifs ; les *ordinateurs* (225-2) ont rendu possibles des calculs auparavant trop longs pour être menés à bien ; c'est ainsi, par exemple, que s'est développé l'emploi des méthodes de l'**analyse des données**<sup>3</sup>. Les *modèles, déterministes* (730-4) ou *stochastiques* (730-5), demandent souvent des calculs importants ; il en est de même des *simulations* (730-6).

1. **Tri**, s.m. - **trier**, v.t.

## 223

Les opérations d'*édition* (cf. 220-9) fournissent sous une forme pratique les résultats du *traitement* (220-2) : **listes**<sup>1</sup>, *tableaux numériques* (131-4), *graphiques* (155-2) ou *cartes* (155-3\*), outils privilégiés de la **statistique descriptive**<sup>2</sup>. La pratique du **dessin automatique**<sup>3</sup> ou de la **cartographie automatique**<sup>3</sup> permet de nombreux essais de représentation des résultats.

1. Le mot anglais "listing" est souvent employé en France pour désigner les listes fournies par un ordinateur ; si l'on tient à les distinguer des autres listes, ce qui ne paraît pas indispensable, il vaut mieux les appeler **listages**.



## 224

Le *traitement* (220-2) purement *mécanographique* (220-4) n'est plus guère utilisé : les **machines électroniques**<sup>1</sup> remplacent les **machines électromécaniques**<sup>2</sup> car elles offrent infiniment plus de possibilités. Le plus souvent *chiffrée* (221-1\*) au préalable, l'information de base peut être transcrite sur des **cartes perforées**<sup>3</sup> à l'aide d'une **perforatrice**<sup>4</sup>. La **vérificatrice**<sup>5</sup> permet de s'assurer que l'opération précédente a été correctement réalisée. Ces deux machines, déjà utilisées dans le *traitement mécanographique*, sont restées d'usage courant parce que les cartes perforées servent encore fréquemment à l'entrée des données dans l'*ordinateur* (225-2). Il n'en est pas de même de la **trieuse**<sup>6</sup>, qui classe les cartes perforées et de la **tabulatrice**<sup>7</sup>, qui produit des tableaux numériques. Mais, de plus en plus, les données de base sont transcrites directement sur support magnétique, *bandes magnétiques* (226-4) ou *disques* (226-5) sans l'intermédiaire des cartes perforées.

## 225

Nombre de travaux démographiques relèvent du **traitement électronique de l'information**<sup>1</sup>, c'est-à-dire nécessitent l'emploi de l'**ordinateur**<sup>2</sup>. Le **matériel**<sup>3</sup> en est la partie physique, tandis que le **logiciel**<sup>4</sup> fournit à l'**utilisateur**<sup>5</sup> les moyens d'y avoir accès. Les **informaticiens**<sup>6</sup> sont les spécialistes qui mettent en œuvre les ordinateurs ; parmi eux, les **programmeurs**<sup>7</sup> écrivent des **programmes**<sup>8</sup> conçus par les **analystes**<sup>9</sup>.

2. On l'appelle aussi **calculateur électronique**.

## 226

La partie *matériel* (225-3) de l'*ordinateur* (225-2) comprend essentiellement une ou plusieurs **unités centrales**<sup>1</sup>, la **mémoire**<sup>2</sup>, une ou plusieurs **mémoires de masse**<sup>3</sup>, dont les **bandes magnétiques**<sup>4</sup> et les **disques**<sup>5</sup>, et des **organes d'entrée et sortie**<sup>6</sup>. La partie *logiciel* (225-4) comprend le **système d'exploitation**<sup>7</sup>, qui a pour tâche de gérer au mieux les **ressources**<sup>8</sup> disponibles pour le compte de l'*utilisateur* (225-5), les **programmes d'utilisateur**<sup>9</sup> et les **produit-programmes**<sup>10</sup>, qui sont des *programmes* (225-8) préétablis pour la solution de problèmes types.

## 227

L'*utilisateur* (225-5) peut résoudre ses problèmes, soit en écrivant un *programme* (225-8) dans un **langage de programmation**<sup>1</sup> général, comme le

FORTRAN ou le BASIC, ou spécifique, comme le LISP, soit en utilisant des *produit-programmes* (226-10), comme les programmes de gestion de **bases de données**<sup>2</sup>, de **traitement d'enquête**<sup>3</sup> ou les **routines de calcul statistique**<sup>4</sup>. Il accède à l'*ordinateur* (225-2) par l'intermédiaire d'un **lecteur de cartes**<sup>5</sup> et d'une **imprimante**<sup>6</sup>, dans le cas du **traitement par lot**<sup>7</sup>, ou d'un **terminal à clavier**<sup>8</sup> dans le cas du **temps partagé**<sup>9</sup>. Dans les deux cas, il peut se trouver loin de l'ordinateur : c'est le **télétraitement**<sup>10</sup>.

## 228

Un travail réalisé sur *ordinateur* (225-2) comprend en général trois phases. L'**entrée des données**<sup>1</sup>, première phase, se fait le plus souvent, soit à partir de *cartes perforées* (224-3), soit directement **en ligne**<sup>2</sup> sur *terminal à clavier* (227-8) ; elle constitue une partie de la **saisie des données**<sup>3</sup>, qui va du *dépouillement*(220-1) à la transcription sur un support informatique ; en passant par les *contrôles de validité* (221-7) et les *contrôles de cohérence* (221-8) qui peuvent être faits lors de l'entrée des données, si celle-ci est en ligne. Le *traitement* (220-2), deuxième phase, appartient à deux grands types : le **traitement numérique**<sup>4</sup> et le **traitement non numérique**<sup>5</sup> ; le calcul statistique est du premier type, le dépouillement d'enquête du second, au moins pour la partie *classement* (130-7) ou *ventilation* (130-7\*). Dans la troisième phase, les **résultats du traitement**<sup>6</sup> font le plus souvent l'objet d'une édition (cf. 220-9) sur l'*imprimante* (227-6) ; parfois, ils sont conservés, sous forme de *fichier magnétique* (cf. 213-3), sur *mémoire de masse* (226-3), pour un traitement ultérieur éventuel ; parfois, ils sortent directement sous forme de dessin sur un **terminal graphique**<sup>7</sup>.

\*  
\*\*

## 230

La **précision**<sup>1</sup> des statistiques démographiques dépend, dans une large mesure, de la **complétude**<sup>2</sup> des comptages d'individus, de groupes ou d'événements sur lesquels elles reposent. A côté des **omissions**<sup>3</sup>, ou **lacunes**<sup>3</sup>, génératrices de **sous-estimations**<sup>4</sup>, d'autres sources d'inexactitude peuvent les affecter, notamment les **comptages multiples**<sup>5</sup> d'une même unité, qui provoquent une **surestimation**<sup>6</sup>, les **erreurs de déclaration**<sup>7</sup>, les **erreurs de classement**<sup>8</sup>. Pour détecter ces imperfections, on peut procéder à des **enquêtes de contrôle**<sup>9</sup>, ou **enquêtes de qualité**<sup>10</sup>. L'absence de réponses à certaines questions, ou l'insuffisance de renseignements fournis, sont aussi une importante cause d'imprécision de certaines statistiques ; leur incidence peut se mesurer par la proportion des unités classées dans les catégories d'**indéter-**

**minés**<sup>11</sup> : **non-déclarés**<sup>11</sup>, **non-spécifiés**<sup>11</sup>, **mal définis**<sup>11</sup>, **mal désignés**<sup>11</sup>, etc.

3. L'omission d'une partie des faits d'état civil ou de leurs équivalents religieux est couramment dénommée **sous-enregistrement**.
5. On parle fréquemment de **double emplois** en ce sens.

# Chapitre 3

## État de la population

---

### 301

L'étude de l'*état de la population* (201-8) comprend celle de la **localisation du peuplement**<sup>1</sup> (cf. 811-6\*), et celle de la *structure* (101-2) de la population. Toute population vit sur un certain **territoire**<sup>2</sup>, et l'on étudie sous le nom de **répartition territoriale**<sup>3</sup>, ou **répartition géographique**<sup>3</sup>, ou **répartition spatiale**<sup>3</sup>, la façon dont elle s'y trouve répartie. '

### 302

Le *territoire* (301-2) sur lequel vit une population peut être fractionné en **divisions territoriales**<sup>1</sup> selon divers critères. Les *statistiques démographiques* (130-1) sont souvent établies par **divisions administratives**<sup>2</sup>, ou **unités administratives**<sup>2</sup> (cf. § 303) ; mais on considère aussi la répartition de la population par **régions**<sup>3</sup> et par **zones**<sup>4</sup>, définies d'après des critères géographiques, économiques ou sociologiques. Les mots région et zone peuvent d'ailleurs s'appliquer à des territoires d'étendues très diverses. Ainsi l'expression **région naturelle**<sup>5</sup> doit souvent s'entendre au sens de petite région présentant une unité géographique — correspondant alors à une ancienne acception du mot **pays**<sup>5</sup> (cf. 305-1) que les géographes tendent à rajeunir —, mais peut parfois désigner une véritable zone climatique. Le territoire d'un *État* (305-3) peut être divisé en **régions économiques**<sup>6</sup> ; en France, celles-ci sont d'ordinaire conçues de façon telle qu'elles s'étendent sur plusieurs *départements* (303-3). L'expression **aire naturelle**<sup>7</sup>, désigne, en *écologie humaine* (104-5), le territoire de répartition d'un groupe présentant certains caractères ; l'emploi du qualificatif naturel, en l'occurrence, s'explique par l'origine biologique de l'expression.

2. Pour serrer de plus près la réalité démographique, la statistique française effectue certains dépouillements par **unités de peuplement** (cf. 811-6\*), englobant sous cette dénomination unique à la fois les

*agglomérations multicommunales* (307-1) et les *communes* (303-F-1) non comprises dans de telles agglomérations.

### 303

Les *divisions territoriales* (302-1) peuvent varier beaucoup d'un pays à l'autre et, au cours du temps, dans un même pays, de sorte que le même mot peut s'appliquer à des réalités différentes. En Europe et à Haïti, la plus petite unité est la **commune**<sup>1</sup> ; au dessus, on trouve une hiérarchie de subdivisions d'importance souvent très inégale, dont une, la **province**<sup>2</sup> (Belgique), le **département**<sup>3</sup> (France et Haïti), le **canton**<sup>4</sup> (Suisse), est fondamentale ; les subdivisions intermédiaires, **cantons**<sup>5</sup> et **arrondissements**<sup>6</sup> (Belgique, France, Haïti), **districts**<sup>7</sup> et **cercles**<sup>11\*</sup> (Suisse), ont moins d'importance. Au Canada, les principales unités administratives sont la **municipalité**<sup>8</sup>, le **comté**<sup>9</sup> et la **province**<sup>10</sup>. En Afrique francophone, la dénomination des divisions administratives, bien qu'elle soit influencée par celle de la Belgique ou celle de la France, peut s'en écarter.

3. La *région*, groupant plusieurs départements, prend une importance croissante.
4. Les cantons suisses jouissent d'une autonomie comparable à celle d'un État au sens de 305-5. Il en est de même des provinces du Canada.

### 304

Une population est dite **sédentaire**<sup>1</sup> lorsqu'elle vit à demeure dans des *habitations* (101-5\*) fixes, **nomade**<sup>2</sup> lorsqu'elle ne cesse de se déplacer d'un lieu à l'autre, et **semi-nomade**<sup>3</sup> lorsqu'elle ne vit qu'une partie de l'année dans des habitations fixes. Dans quelques pays, certaines portions du territoire sont constituées en **réserves**<sup>4</sup>, où des groupes peu évolués peuvent continuer à vivre selon leurs traditions ancestrales.

1. **Sédentaire**, adj. ff. s.m. - **sédentarité**, s.f.
2. **Nomade**, adj. ff. s.m.- **nomadisme**, s.m.

### 305

A proprement parler, le mot **pays**<sup>1</sup> désigne un *territoire* (301-2), le mot **nation**<sup>2</sup> un ensemble d'individus liés par un passé commun et vivant sur un même territoire, et le mot **État**<sup>3</sup> (toujours pourvu d'une majuscule en cet emploi) une

entité politique ; mais lorsqu'il y a correspondance intime entre le pays, la nation et l'État, il n'est pas rare qu'on confonde les trois mots dans leurs emplois. De l'État au sens précédent, qu'on dénomme alors volontiers **État souverain**<sup>3</sup>, il faut distinguer l'**État**<sup>5</sup> constitutif d'un **État fédéral**<sup>4</sup>, qui peut avoir une certaine autonomie législative, mais ne jouit pas de l'indépendance politique. Le mot **territoire**<sup>6</sup> recouvre parfois une conception voisine de celle d'État, il s'applique alors à d'anciennes régions colonisées qui ont accédé récemment à une indépendance plus ou moins complète ; on distingue à cet égard les **territoires autonomes**<sup>7</sup> et les **territoires non autonomes**<sup>8</sup>.

2. **Nation**, s.f. - **national**, adj. ff. s.m. 48

## 306

Le mot **agglomération**<sup>1</sup> peut s'appliquer à tout ensemble compact de maisons d'habitation, quelle que soit sa taille. Le mot **localité**<sup>1</sup> parfois synonyme de *commune* (303-F-1), peut s'employer dans le même sens bien qu'il s'applique de préférence à des agglomérations de dimensions modestes. Un **hameau**<sup>2</sup> est une agglomération rurale constituée d'un petit groupe de maisons. Le **village**<sup>3</sup> est une agglomération rurale plus importante, où apparaît une certaine différenciation économique. On appelle **ville**<sup>4</sup>, une commune dans la vie de laquelle les activités agricoles ne jouent pas un rôle essentiel. Ce critère, appliqué non plus aux communes mais aux agglomérations, permet d'établir une distinction entre **agglomérations rurales**<sup>3</sup> et **agglomérations urbaines**<sup>4</sup>. La ville où siège le gouvernement d'un *État* (cf. § 305) est appelée sa **capitale**<sup>5</sup>. L'agglomération principale (à tel point de vue, d'ordinaire administratif) d'une certaine *division territoriale* (302-1) est appelée son **chef-lieu**<sup>6</sup>. La division des grandes villes en **quartiers**<sup>7</sup> est parfois sanctionnée par voie administrative, sous des dénominations variées ; p. ex. **arrondissement**<sup>7</sup>, **canton**<sup>7</sup>, **section**<sup>7</sup>.

1. La statistique française désigne par **population agglomérée** d'une commune, la population agglomérée au chef-lieu administratif de la commune et par **population épars**e, le reste de la population de la commune, y compris éventuellement la population des agglomérations distinctes de celle du chef-lieu. Lorsque ces dernières sont assez importantes, leur existence est souvent sanctionnée administrativement par la constitution de **sections de commune**. Une agglomération de faible importance, dépendant du chef-lieu du territoire sur lequel elle se trouve, constitue ce qu'on appelle un **écart**.
3. Le mot **bourg**, qui s'appliquait originellement à une localité entourée d'une enceinte fortifiée, désigne généralement aujourd'hui un village plus important que ceux qui l'entourent, jouant pour eux le rôle de centre d'attraction par son marché.

4. En France, les grandes agglomérations des régions sont appelées **métropoles régionales**.
7. Les *arrondissements* et *cantons* des villes françaises sont à distinguer des divisions du territoire comportant des dénominations semblables. Paris est la seule ville française comportant des divisions administratives officiellement dénommées quartiers : on en compte quatre dans chacun de ses vingt arrondissements.

## 307

Les *agglomérations urbaines* (306-4) se développent souvent par intégration de localités limitrophes qui perdent progressivement leur autonomie fonctionnelle tout en conservant leur autonomie administrative. Ce processus aboutit à la constitution d'**agglomérations multicommunales**<sup>1</sup>, comportant généralement, lorsqu'il s'agit de grandes agglomérations, un **noyau urbain**<sup>2</sup> dirigeant, et des **banlieues**<sup>3</sup> ou **zones suburbaines**<sup>3</sup> à fonctions spécialisées. La **conurbation**<sup>4</sup>, par contre, est un ensemble organique constitué de plusieurs *agglomérations* (306-1), ayant conservé chacune leur individualité et constituant autant d'unités de vie urbaine équilibrée. La fusion de conurbations et de grandes villes conduit à la **mégalopole**<sup>5</sup>, qui s'étend sur un très grand territoire. On parle de **région métropolitaine**<sup>6\*</sup> ou d'**aire métropolitaine**<sup>6\*</sup> lorsque ce territoire englobe la capitale d'un pays ou une conurbation d'une grande région ou encore inclut les déplacements domicile-travail.

3. **Suburbain**, adj. - **suburbanisation**, s.f. : extension de la zone suburbaine des grandes villes.
6. Il s'agit souvent une délimitation administrative, **région métropolitaine de recensement**.

\*  
\*\*

## 310

La technique des *recensements* (202-1\*) a conduit à établir une distinction entre la **population résidente**<sup>1</sup>, ou **population de résidence habituelle**<sup>1</sup> (c'est-à-dire : résidant habituellement au lieu de recensement), et la **population présente**<sup>2</sup> (sous-entendu : dans la commune, le jour du recensement). La première est constituée par l'ensemble des **personnes présentes**<sup>3</sup> (sous-entendu : au lieu de leur résidence habituelle le jour du recensement) et des **absents temporaires**<sup>4</sup> (c'est-à-dire des personnes absentes de leur résidence habituelle lors du recensement). La seconde est constituée par l'ensemble des personnes

présentes et des **personnes de passage**<sup>5</sup> (sous-entendu : dans la commune, le jour du recensement). Ces deux façons de dénombrer une population ne conduisent pas au même résultat, même pour la population d'un pays pris dans son ensemble. On entend par **résidence**<sup>6</sup> d'un individu, un lieu où il a coutume d'habiter. Les membres des *collectivités* (110-5) constituent la **population des collectivités**<sup>7</sup>. Des règles spéciales régissent d'ordinaire le recensement des personnes **sans résidence fixe**<sup>8</sup>, ou **sans domicile**<sup>8</sup>, ou ayant plusieurs résidences.

1. Dite aussi : **population domiciliée**, ou **population légale**, ou **population de droit**.
2. Dite aussi : **population de fait**.
5. On appelle **hôte de passage** une personne de passage qui se trouve être l'hôte d'un *ménage* (110-3), le jour du recensement.
6. **Résidence**, s.f. - **résider**, v.i - **résidant**, ppr. ff. adj.  
En cas de pluralité de résidences, on distingue une **résidence principale** et une ou plusieurs **résidences secondaires**.
7. En France, certaines catégories de la population, énumérées par la loi, et vivant au sein de collectivités, sont comptées à part dans les recensements : élèves internes des établissements d'enseignement, militaires encasernés, condamnés détenus dans les prisons, etc. Dans chaque commune, la **population comptée à part** est ainsi distinguée de la **population municipale**, qui comprend le reste de la population résidante de la commune.
8. Ces personnes constituent à proprement parler la **population flottante**. Cette expression est toutefois sortie de l'usage, ce qui a éliminé une confusion qui résultait de son emploi au sens de population comptée à part.  
En démographie, on préfère parler de résidence plutôt que de **domicile**, l'acceptation juridique de ce dernier terme pouvant conduire à des erreurs d'interprétation dans certains cas particuliers.

## 311

La statistique démographique confère d'ordinaire aux expressions **commune rurale**<sup>1</sup> et **commune urbaine**<sup>2</sup> un sens particulier, fondé sur un classement des communes d'après certains critères, variables selon les pays, tels que : l'effectif de la population totale, l'importance de l'agglomération principale, la proportion de la *population vivant de l'agriculture* (359-2), etc. En France, ce classement est établi d'après la *population municipale* (310-7\*) agglomérée au chef-lieu administratif de la commune (cf. 306-1\*), et les communes sont dites rurales ou urbaines suivant que cette population est ou non inférieure à 2 000



habitants. Lorsqu'un territoire est entièrement réparti en communes, on appelle de même, conventionnellement, **population rurale**<sup>3</sup> et **population urbaine**<sup>4</sup> de ce territoire, respectivement la population de l'ensemble de ses communes rurales, et celle de l'ensemble de ses communes urbaines. Dans les pays dont le territoire n'est pas entièrement réparti en communes, la distinction entre population rurale et population urbaine est fondée sur des règles particulières. Certaines définitions des populations rurale et urbaine conduisent à distinguer une catégorie intermédiaire, la **population semi-urbaine**<sup>5</sup>, celle de localités dont la population, trop peu importante pour être classée comme urbaine, exerce des activités en majorité non agricoles.

3. **Rural**, adj. - **ruralisation**, s.f. : accroissement de la proportion de la population vivant à la campagne.  
Ne pas confondre population rurale et *population agricole* (359-2).
4. **Urbain**, adj. - **urbanisation**, s.f. : accroissement de la proportion de la population vivant dans les villes.

## 312

L'**intensité du peuplement**<sup>1</sup> se mesure souvent par la **densité de la population**<sup>2</sup>, quotient du nombre des habitants par la superficie du territoire sur lequel ils vivent. Cet *indice* (132-4), qu'on appelle parfois **densité arithmétique**<sup>2</sup> pour le distinguer des *densités* mentionnées plus loin (cf. § 313), s'exprime d'ordinaire par un nombre d'habitants par kilomètre carré - par hectare lorsque le peuplement est particulièrement dense, notamment dans les *agglomérations* (306-1). La **dispersion du peuplement**<sup>3</sup> dépend du mode d'**habitat**<sup>4</sup>, **habitat groupé**<sup>5</sup> ou **habitat dispersé**<sup>6</sup>, de l'importance des agglomérations et de leurs distances mutuelles. On considère parfois le **centre de population**<sup>7</sup> d'un certain territoire : sa position se détermine comme celle d'un centre de gravité, en attribuant des poids égaux à tous les individus constituant la population.

1. Sur le sens du mot *peuplement*, cf. 811-6\*.
2. **Densité**, s.f. - **dense**, adj.
3. **Dispersion**, s.f. - **dispersé**, pp.ff. adj.

## 313

Divers **indices comparatifs de densité**<sup>1</sup> permettent de comparer l'*intensité du peuplement* (312-1) de différents territoires d'un point de vue moins strictement spatial. Mentionnons notamment la **densité générale par unité de sol cultivable**<sup>2</sup>, que certains appellent **densité physiologique**<sup>2</sup> et la **densité**

**agraire**<sup>3</sup>, ou densité de la *population vivant de l'agriculture* (359-2) par unité de sol cultivable. Parfois des indices analogues sont calculés par rapport à la **superficie cultivée**<sup>4</sup>, au lieu de l'être par rapport à la **superficie cultivable**<sup>5</sup>. On considère aussi, sur le plan doctrinal, la **densité maximale**<sup>6</sup>, ou **densité potentielle**<sup>6</sup>, et la **densité optimale**<sup>7</sup>, qui correspondent respectivement à la *population maximale* (904-1) et à la *population optimale* (902-4) d'un territoire donné, dans certaines circonstances.

\*  
\*\*

## 320

Pour étudier la **répartition par sexe**<sup>1</sup> (cf. 144-4) de la population, on rapporte l'effectif de l'un des **sexes**<sup>2</sup> à l'effectif correspondant, soit des deux sexes, soit, plus souvent, de l'autre sexe. Le sexe pris en considération au numérateur étant d'ordinaire le sexe masculin, on dit parfois qu'on étudie la **masculinité**<sup>3</sup> de la population. L'expression **taux de masculinité**<sup>4</sup> désigne la proportion des individus du sexe masculin dans l'ensemble. Le **rapport de masculinité**<sup>5</sup> est le rapport de l'effectif du sexe masculin à l'effectif correspondant du sexe féminin. Il est généralement exprimé comme un *indice* (132-7), l'effectif du sexe féminin étant pris pour *base 100* (132-8).

3. Il arrive qu'on prenne comme numérateur les effectifs féminins. Dans ce cas, on obtient un **taux de féminité** et un **rapport de féminité**.
4. Voir § 133.

## 321

Les mots **homme**<sup>1</sup> et **femme**<sup>2</sup> peuvent être employés, en démographie, comme synonyme d'**individu du sexe masculin**<sup>1</sup> et d'**individu du sexe féminin**<sup>2</sup>, bien qu'on évite en général de les appliquer à des *enfants* (323-3). Les mots **garçon**<sup>3</sup> et **filles**<sup>4</sup> revêtent, entre autres significations (cf. 515-3\* et 4\* et 112-7), celles d'**enfant du sexe masculin**<sup>3</sup> et d'**enfant du sexe féminin**<sup>4</sup>. Le mot **homme**<sup>5</sup> s'emploie également au sens général d'**être humain**<sup>5</sup>.

## 322

L'**âge**<sup>1</sup> — on précise parfois **âge chronologique**<sup>1</sup> — est une des caractéristiques fondamentales de la *structure* (101-2) des populations. On l'exprime généralement en années, ou en années et mois, voire en mois et jours, pour les enfants en bas âge ; parfois en années et fractions décimales

d'année. Les *démographes* (101-1\*) arrondissent d'ordinaire l'âge à l'unité inférieure, l'exprimant ainsi en **années révolues**<sup>2</sup>, ou **années accomplies**<sup>2</sup>, le cas échéant en mois révolus, ou mois accomplis. Cet âge est aussi l'**âge au dernier anniversaire**<sup>3</sup>. On trouve aussi, dans les statistiques, l'**âge atteint dans l'année**<sup>4</sup>, qui est égal à la différence de millésimes entre l'année considérée et l'année de naissance. Les actnaires considèrent parfois l'**âge au prochain anniversaire**<sup>5</sup>. L'**âge déclaré**<sup>6</sup>, au *recensement* (202-1\*) ou à l'*état civil* (cf. § 211), est, souvent l'âge arrondi à l'entier le plus proche, surtout lorsque le prochain anniversaire est proche. On est parfois conduit à préciser que l'on considère un **âge exact**<sup>7</sup>, pour éviter toute confusion avec un âge en années révolues, qui représente en fait une classe d'âges exacts. Lors du recensement, on peut demander la date de naissance, l'âge au dernier anniversaire ou l'âge, sans autre précision. Lorsque, dans ce dernier cas, la connaissance de l'âge chronologique est peu répandue, il est recommandé d'utiliser un **calendrier historique**<sup>8</sup>, liste d'événements de date connue qui ont eu lieu au cours des cent dernières années.

2. D'où l'interprétation à donner de la notion usuelle des groupes d'âges. Celle-ci doit s'entendre âges extrêmes inclus ; le groupe 6-13 ans, p. ex., comprend les individus dont l'âge en années révolues va de 6 à 13 ans ; on dit que leurs âges exacts sont compris entre 6 et 14 ans, la borne supérieure étant exclue, ou encore que ces âges exacts vont de 6 à moins de 14 ans.
3. En français, le mot **anniversaire** évoque une commémoration ; le premier anniversaire se situe donc un an après la naissance. Certains pays adoptent un décompte différent : le premier "Geburtstag" allemand, p. ex., s'identifie avec le jour même de la naissance. L'âge au dernier anniversaire est parfois appelé **âge révolu**.

## 323

La démographie emprunte au langage courant toute une terminologie, malheureusement imprécise, pour désigner les principaux **âges de la vie**<sup>1</sup>, ou **périodes de la vie**<sup>1</sup>. Au début de l'existence se situe l'**enfance**<sup>2</sup>, le mot **enfant**<sup>3</sup> désignant, en général, un individu qui n'a pas encore atteint l'âge de la *puberté* (620-2). Dans les tout premiers jours de sa vie, l'individu est dénommé **nouveau-né**<sup>4</sup> (cf. 410-3). Le mot **nourrisson**<sup>5</sup> ne s'applique, à proprement parler, qu'aux enfants qui n'ont pas encore été sevrés. Le mot **bébé**<sup>6</sup>, par lequel on désigne d'ordinaire un enfant incapable de marcher seul est peu usité en démographie ; on lui préfère l'expression **enfant en bas âge**<sup>6</sup>. Par **jeunes enfants**<sup>7</sup>, on entend généralement les enfants qui n'ont pas encore atteint l'*âge scolaire* (346-6). L'expression **enfants d'âge scolaire**<sup>8</sup> sert fréquemment à désigner la catégorie d'âge immédiatement supérieur.

1. En cette acception, le mot **âge**, qui s'employait jadis isolément, ne demeure vivant que dans des expressions (cf. 324-4, 346-6 et 620-1\*).
4. **Nouveau-né**, adj. ff. s.m. - **néonatal**, adj.
6. La période correspondante est dénommée **première enfance** ; elle s'étend approximativement sur la première année de la vie (cf. 410-1\*).

## 324

Le passage de l'*enfance* (323-2) à l'**adolescence**<sup>1</sup> est marqué par la *puberté* (620-2). Le mot **adolescent**<sup>2</sup> désigne généralement des individus qui viennent d'entrer dans la phase de l'adolescence. On lui préfère l'expression **jeunes gens**<sup>3</sup> pour désigner les personnes plus proches de l'âge **adulte**<sup>4</sup>, période de **maturité**<sup>4</sup> qui succède à l'adolescence. Le mot **adulte**<sup>5</sup> désigne un individu d'âge adulte. Faute de pouvoir préciser objectivement le début de la **vieillesse**<sup>6</sup>, on convient généralement de la faire commencer à un âge uniforme, éventuellement voisin de l'**âge de la retraite**<sup>7</sup> (cf. 361-4), par exemple 60 ou 65 ans. Les personnes qui ont dépassé cet âge constituent la catégorie des **personnes âgées**<sup>8</sup>, ou **vieux**<sup>8</sup> ou **vieillards**<sup>8</sup>.

3. Expression souvent abrégée en **jeunes**, pour éviter l'emploi des singuliers différenciés par sexe : **jeune homme** et **jeune fille**. Cette dernière dénomination ne peut d'ailleurs s'appliquer qu'à des célibataires (cf. 515-3\* et 4\*).
5. On comprend parfois les vieillards parmi les adultes. Le groupe des adultes coïncide alors approximativement avec celui des personnes **majeures** du point de vue juridique. Dans la répartition de la population en trois *grands groupes d'âges* (325-4), par contre, on considère d'ordinaire que ceux-ci sont respectivement constitués de jeunes, d'adultes et de vieillards. Il y a alors coïncidence approximative entre le groupe des jeunes et celui des personnes **mineures** du point de vue juridique. La législation française fixe à 18 ans l'**âge de la majorité**, c'est-à-dire l'âge exact de passage de la **minorité légale** à la **majorité légale**.
8. Les vieillards les plus âgés — ayant p. ex. plus de 80 ans — constituent le groupe des **grands vieillards**, et l'on appelle parfois **longévités** (cf. 434-4) ceux qui atteignent des âges extrêmes - supérieurs à 95 ou 100 ans, p. ex. Les mots *vieillesse*, *vieux*, *vieillard* ayant souvent une résonance désagréable, on parle de plus en plus fréquemment du **troisième âge**, et, même, du **quatrième âge**, pour les grands vieillards, mais ces expressions ne sont guère employées en démographie.

## 325

Le *classement* (130-7) par âges de la population est généralement établi, soit par **années d'âge**<sup>1</sup>, soit par **groupes d'âges**<sup>2</sup>, notamment par **groupes d'âges quinquennaux**<sup>3</sup>, ou **groupes de cinq années d'âge**<sup>3</sup>, soit encore par **grands groupes d'âges**<sup>4</sup> : p. ex. 0-19 ans, 20-59 ans, 60 ans et plus (cf. 322-2\*). Aux classements par âges sont éventuellement substitués des classement par **années de naissance**<sup>5</sup>. La **répartition par âges**<sup>6</sup> de la population est souvent représentée, conjointement avec sa *répartition par sexes* (320-1), par un double *histogramme* (155-8), appelé **pyramide des âges**<sup>7</sup> à cause de la figure qu'il évoque par sa forme triangulaire et sa disposition en assises superposées.

## 326

On appelle **âge moyen**<sup>1</sup> d'une population, la *moyenne* (140-1) des âges de ses membres, et **âge médian**<sup>2</sup> d'une population, l'âge qui partage les individus qui la composent en deux groupes d'effectifs égaux (cf. 140-6). L'augmentation de la proportion des *vieillards* (324-8) au sein d'une population traduit son **vieillessement**<sup>3</sup>. Ce phénomène est parfois dénommé **vieillessement démographique**<sup>3</sup>, pour éviter une confusion (cf. 327-1). Le phénomène inverse a reçu le nom de **rajeunissement**<sup>4</sup>, ou **rajeunissement démographique**<sup>4</sup>. Une **population vieille**<sup>5</sup> a une forte proportion de personnes âgées, une **population jeune**<sup>6</sup> une forte proportion de *jeunes* (324-3\*) ou d'enfants. Il convient de ne pas confondre le vieillissement de la population, au sens précédent, avec la technique employée pour les perspectives démographiques (720-2), technique qui consiste à **vieillir**<sup>7</sup> (v.t.) une population en appliquant des *probabilités perspectives de survie* (431-7) aux groupes d'âges, pour estimer l'effectif de ces groupes un certain nombre d'années plus tard.

3. **Vieillessement**, s.m. - vieillir, v.i.

4. **Rajeunissement**, s.m. - rajeunir, v.i.

## 327

Le *vieillessement démographique* (326-3) doit être distingué, d'une part de la **sénescence**<sup>1</sup>, ou **vieillessement individuel**<sup>1</sup>, d'autre part de l'**allongement de la vie humaine**<sup>2</sup> résultant notamment du progrès des sciences médicales et de l'amélioration des conditions d'existence. On appelle respectivement **âge physiologique**<sup>3</sup> et **âge mental**<sup>4</sup> d'un individu, l'âge auquel correspondrait normalement l'état de ses tissus et organes d'une part, de ses facultés intellectuelles d'autre part. Dans les études où interviennent ces notions, on appelle *âge chronologique* (322-1) l'âge mesuré par le temps écoulé depuis la date de **naissance**<sup>5</sup> de l'individu en cause. Le **quotient intellectuel**<sup>6</sup> — abréviation

**Q.I.**<sup>6</sup> — utilisé dans l'étude du développement intellectuel des enfants, est le rapport de l'âge mental du sujet à son âge chronologique.

\*  
\*\*

### 330

Les *habitants* (101-5) d'un pays peuvent être répartis en **citoyens**<sup>1</sup> ou **sujets**<sup>1</sup> de l'État correspondant — on les appelle parfois des **nationaux**<sup>1</sup> du pays en cause —, et en **étrangers**<sup>2</sup>, lesquels peuvent être citoyens d'un autre État, ou être **apatrides**<sup>3</sup>, c'est-à-dire ne posséder aucune **citoyenneté**<sup>4</sup>. Le mot **nationalité**<sup>4</sup> est fréquemment employé comme synonyme de *citoyenneté* (cf. § 305) ; d'où la nécessité d'établir une distinction entre la **nationalité politique**<sup>4</sup> et la **nationalité ethnique**<sup>5</sup> (cf. § 333), dans le cas des **États multinationaux**<sup>6</sup>.

1. Une distinction était parfois établie, notamment dans les territoires coloniaux, entre citoyens et sujets, ces derniers ne jouissant alors que d'une partie des droits reconnus aux premiers. On appelait parfois **protégés** les nationaux d'un pays sous protectorat.

### 331

La **naturalisation**<sup>1</sup> confère à un *étranger* (330-2) la qualité de *citoyen* (330-1) ; il est alors dit **naturalisé**<sup>2</sup>. En France, la naturalisation résulte d'un **décret de naturalisation**<sup>3</sup>. Certaines législations prévoient une procédure de **retrait de la nationalité**<sup>4</sup> (cf. 330-4), et éventuellement d'autres circonstances entraînant la **perte de la nationalité**<sup>5</sup>. Le classement des habitants par nationalités peut être compliqué par les cas de **double nationalité**<sup>6</sup>. Parmi les étrangers, on établit parfois une distinction entre **étrangers résidents**<sup>7</sup>, installés à demeure dans le pays et **étrangers de passage**<sup>8</sup>, qui ne s'y trouvent qu'à titre temporaire.

1. **Naturalisation**, s.f. - **naturaliser**, v.t.  
L'**acquisition de nationalité** peut s'effectuer aussi par d'autres voies, notamment par **déclaration de nationalité** lorsque certaines conditions se trouvent réalisées.
2. Par extension, le mot naturalisé est parfois employé pour désigner toute personne ayant acquis la nationalité de son pays de résidence, y compris par d'autres voies que la naturalisation (cf. note précédente).
3. **Lettre de naturalité**, sous l'Ancien Régime.
7. **Aubain** (vx.), s.m.

8. **Pérégrin** (vx.), s.m.

### 332

Les individus nés dans un certain pays sont dits **originaires**<sup>1</sup>, ou **natifs**<sup>1</sup> (vx.), de ce pays. On appelle **autochtones**<sup>2</sup>, ou **indigènes**<sup>2</sup>, ou **aborigènes**<sup>2</sup>, les individus vivant sur un territoire habité par leurs ancêtres depuis un temps immémorial. Les statistiques établissent parfois une distinction entre les personnes **nées dans le pays**<sup>3</sup>, et celles qui sont **nées à l'étranger**<sup>4</sup>.

2. Autochtone tend à évincer indigène, considéré comme péjoratif ; aborigène ne s'emploie guère que pour des peuples primitifs. Les éléments non autochtones de la population sont dits **allogènes**.

### 333

En anthropologie, le mot **race**<sup>1</sup> désigne, soit une catégorie d'individus présentant certains caractères somatiques communs, héréditaires ou présumés tels, soit l'ensemble des individus appartenant à une telle catégorie. L'expression **groupe ethnique**<sup>2</sup> désigne un groupement naturel d'êtres humains, présentant entre eux certaines affinités somatiques, linguistiques ou culturelles. Le mot **peuple**<sup>3</sup> appartient au langage courant et désigne généralement un ensemble d'individus liés par un passé historique commun et parlant la même langue ; il n'est guère utilisé en démographie. Les groupes qui, vivant sur le territoire d'un pays, présentent des différences notables avec la majorité des habitants de ce pays, constituent ce qu'on appelle des **minorités**<sup>4</sup> ; p. ex. **minorités ethniques**<sup>4</sup>, **minorités nationales**<sup>4</sup> (cf. 305-2 et 330-5), **minorités linguistiques**<sup>4</sup> (cf. 340-1 \*).

1. **Race**, s.f. (cf. note suivante) - **racial**, adj. - **racisme**, s.m. : conception selon laquelle certaines races seraient supérieures à d'autres - **raciste**, adj. ff. s.m. : qui a rapport au racisme ; partisan du racisme,
2. **Ethnique**, adj. - **ethnie**, s.f. (catégorie).  
Le mot ethnie est préférable au mot race, tombé en défaveur pour avoir été compromis par les doctrines racistes.

### 334

Certains pays établissent des statistiques par **couleur**<sup>1</sup>, en classant les individus d'après la couleur de leur peau. On y distingue le plus souvent les **blancs**<sup>2</sup> des **personnes de couleur**<sup>3</sup>. Une catégorie à part est éventuellement réservée

aux **métis**<sup>5</sup>, issus du **métissage**<sup>4</sup> ou de la **miscégenation**<sup>4</sup>, ou **croisement**<sup>4</sup>, de **racés** (333-1) de couleurs différentes.

4. À la miscégenation s'oppose la ségrégation (810-5), qui tend à limiter ou à interdire les contacts entre certains groupes ethniques (333-2) vivant sur un même territoire.

\*  
\*\*

## 340

On répartit parfois la population d'après les **langues**<sup>1</sup> parlées, voire d'après les **dialectes**<sup>2</sup>, qui sont des variétés des langues principales. On distingue alors fréquemment la **langue maternelle**<sup>3</sup>, dans laquelle l'individu a appris d'abord à parler, et la **langue usuelle**<sup>4</sup>, dans laquelle il s'exprime habituellement. Cette distinction n'élimine toutefois qu'une partie des difficultés que présente le classement des individus **bilingues**<sup>5</sup>, ou plus généralement **plurilingues**<sup>5</sup>. Les statistiques correspondantes sont appelées **statistiques linguistiques**<sup>6</sup>.

1. **Langue**, s.f. - **linguistique**, s.f. : étude historique et comparative des langues ; ff. adj. relatif à l'étude scientifique des langues.  
Le mot **idiome** est parfois utilisé pour désigner une langue d'extension limitée.
2. **Dialecte**, s.m. - **dialectal**, adj.  
En linguistique, on appelle **parler** (s.m.), un dialecte qui n'est utilisé que d'une façon très localisée.  
En France, on appelle **patois** (s.m.) un dialecte ou parler qui n'est plus employé que par les ruraux.
5. **Bilingue**, adj. - **bilinguisme**, s.m.

## 341

On appelle **statistiques confessionnelles**<sup>1</sup>, ou **statistiques culturelles**<sup>1</sup>, des statistiques établies d'après les croyances religieuses des individus. On y distingue généralement, au sein des grandes **religions**<sup>2</sup>, les principaux **cultes**<sup>3</sup>, et parfois les **rites**<sup>4</sup> et les **sectes**<sup>5</sup>. Un individu qui ne se réclame d'aucune religion, peut se déclarer soit **libre penseur**<sup>6</sup>, soit **athée**<sup>6</sup>.



## 342

La population est souvent classée d'après son **degré d'instruction**<sup>1</sup>. Les personnes ayant atteint un certain âge qui savent lire et écrire forment le groupe des **alphabètes**<sup>2</sup> (néol.) ; les autres sont appelées **analphabètes**<sup>3</sup>. Les **statistiques suivant le degré d'instruction**<sup>4</sup> peuvent comporter un classement d'après la **durée des études**<sup>5</sup>, ou **durée de scolarité accomplie**<sup>5</sup>, ou d'après l'**âge en fin d'études**<sup>6</sup>. On peut aussi établir un classement par **diplômes**<sup>7</sup> obtenus, classement qui dépend de l'organisation de l'**enseignement**<sup>8</sup> dans les pays en cause.

3. **Analphabète**, adj. ff. s.m. - **analphabétisme**, s.m.

On a parfois employé le mot **illettré** pour désigner les individus ne sachant pas à la fois lire et écrire.

## 343

Le **système d'enseignement**<sup>1</sup> ou **système éducatif**<sup>1</sup> est l'ensemble des institutions qui dispensent un enseignement. Elles peuvent être publiques ou privées d'où la distinction entre **enseignement public**<sup>2</sup> et **enseignement privé**<sup>3</sup>. On distingue l'**enseignement préprimaire**<sup>4</sup>, puis trois **degrés d'enseignement**<sup>5</sup>, dénommés, dans l'ordre des difficultés croissantes, **enseignement du premier degré**<sup>6</sup>, ou **enseignement primaire**<sup>6</sup>, **enseignement du second degré**<sup>7</sup>, ou **enseignement secondaire**<sup>7</sup>, subdivisé en deux **cycles**<sup>8</sup>, **enseignement du troisième degré**<sup>9</sup> ou **enseignement supérieur**<sup>9</sup>, lui-même subdivisé en deux **niveaux**<sup>10</sup> suivant qu'il aboutit ou non à un **grade universitaire**<sup>11</sup> ; celui-ci peut être un premier grade ou un grade supérieur. Dans le second degré ou le premier niveau du troisième degré, l'enseignement dispensé peut être un **enseignement technique**<sup>12</sup>.

## 344

Les diverses catégories d'**établissements d'enseignement**<sup>1</sup>, et leurs dénominations, dépendent de l'organisation de l'enseignement dans chaque pays. L'*enseignement préprimaire* (343-4) est assuré par les **écoles maternelles**<sup>2</sup> ; les trois *degrés d'enseignement* mentionnés ci-dessus (§ 343) sont généralement dispensés dans des établissements respectivement dénommés : **écoles primaires**<sup>3</sup>, ou **écoles élémentaires**<sup>3</sup>, **établissements secondaires**<sup>4</sup>, et **universités**<sup>5</sup> ; à côté de ces dernières peuvent exister des **grandes écoles**<sup>6</sup>. L'*enseignement technique* (343-12) est donné dans les **centres d'apprentissage**<sup>7</sup>, les **écoles techniques**<sup>8</sup>, les **écoles supérieures techniques**<sup>9</sup>, les **instituts techniques**<sup>10</sup> et les **instituts pédagogiques**<sup>11\*</sup>.

2. **École**, s.f. - **scolaire**, adj.
5. **Université**, s.f. - **universitaire**, adj.

## 345

Le mot **classe**<sup>1</sup> peut désigner un groupe d'**élèves**<sup>2</sup> instruits simultanément par le ou les mêmes **maîtres**<sup>3</sup>. Le mot **classe**<sup>4</sup> peut aussi désigner une **salle de classe**<sup>4</sup>, c'est-à-dire une pièce aménagée pour recevoir une classe au sens précédent. On emploie encore le mot **classe**<sup>5</sup> pour désigner un ensemble d'élèves parvenus au même niveau d'instruction, et auxquels sont dispensés, pendant l'année scolaire, les cours correspondant à une certaine **année**<sup>5</sup> d'enseignement. Les jeunes gens qui s'instruisent dans une *université* (344-5) sont appelés des **étudiants**<sup>6</sup>.

2. Le mot **écolier** ne s'emploie que pour les enfants suivant l'*enseignement du premier degré* (343-6). Le mot élève s'applique à tout individu suivant les cours d'une *école* (344-2\*). Dans l'*enseignement supérieur* (343-9), en particulier, on n'appelle généralement pas étudiants les élèves des *grandes écoles* (344-6).
3. Appelés **instituteurs** ou **professeurs des écoles** dans l'*enseignement primaire* (343-6), et **professeurs** dans les *enseignements secondaire* (343-7) et *supérieur* (343-9).
5. Noter qu'en France, il est d'usage de numéroter les classes de l'enseignement secondaire en commençant par le niveau le plus élevé (ordre de préséance), et les années en commençant par le niveau le plus faible (ordre chronologique).

## 346

Les **statistiques scolaires et universitaires**<sup>1</sup> distinguent généralement l'**effectif scolaire inscrit**<sup>2</sup>, ou **population scolaire**<sup>2</sup>, et l'**effectif scolaire présent**<sup>3</sup> à une certaine date, ce qui permet d'étudier la **fréquentation scolaire**<sup>4</sup>. Dans certains pays, les enfants sont soumis à l'**obligation scolaire**<sup>5</sup> entre certaines limites d'âge ; l'expression **âge scolaire**<sup>6</sup> (cf. 323-8) y revêt alors volontiers le sens d'**âge de scolarité obligatoire**<sup>6</sup>, et l'on y considère fréquemment l'**effectif d'âge scolaire obligatoire**<sup>7</sup>, ou **population d'âge scolaire**<sup>7</sup>.

4. Il semble qu'on devrait réserver l'expression **taux de scolarisation** pour désigner le rapport de l'effectif inscrit à l'effectif d'âge scolaire, et dénommer **taux de fréquentation scolaire** le rapport de l'effectif présent à l'effectif inscrit.

**Scolarisation**, s.f. - **scolariser**, v.t. : amener à s'instruire dans des écoles -scolarisable, adj. : susceptible d'être scolarisé.

## 347

L'ensemble des études se fait par année d'étude, de l'entrée dans la plus petite classe de l'enseignement élémentaire à la cessation des études. Sauf décès ou maladie grave, la **cessation des études**<sup>1</sup> ne se produit qu'après la scolarité obligatoire, lorsque celle-ci existe, en droit et en fait ; la fréquence de la cessation d'études au cours ou à l'issue d'une année d'études, se mesure par la **probabilité de cessation des études**<sup>2</sup>, analogue à un quotient de mortalité ; son complément à un est la **probabilité de poursuite des études**<sup>3</sup>. La série des probabilités de cessation des études constitue une **table de sortie du système d'enseignement**<sup>4</sup> ; elle permet de calculer le **nombre moyen d'années d'études**<sup>5</sup> ou **durée moyenne des études**<sup>5</sup>. À la fin de chaque année d'études, les élèves ou étudiants qui n'abandonnent pas leurs études peuvent redoubler ou passer dans la classe au dessus ou l'année d'études suivante, avec ou sans **changement d'orientation**<sup>6</sup>. Du classement de ces élèves ou étudiants suivant leur destin, on tire, entre autres, la **fréquence de redoublement**<sup>7</sup> de l'année d'études considérée.

7. **Redoublement**, s.m. - **redoubler**, v.t.

\*  
\*\*

## 350

On distingue généralement la **population active**<sup>1</sup>, ou **population économiquement active**<sup>1</sup>, de la **population non active**<sup>2</sup>, ou **population inactive**<sup>2</sup>, ou **population économiquement inactive**<sup>2</sup>. La population active est constituée, en principe, par les personnes exerçant habituellement une activité professionnelle ; on y comprend donc, d'ordinaire, non seulement les personnes ayant une **activité lucrative**<sup>3</sup>, mais aussi celles dont l'activité professionnelle n'est pas rémunérée, notamment les *travailleurs familiaux* (353-5) non rémunérés. Par contre, on en exclut généralement les **ménagères**<sup>4</sup>, ou **femmes au foyer**<sup>4</sup>, dont l'activité n'est pas considérée comme présentant un caractère professionnel. Sur le plan économique, la population non active, constituée de toutes les personnes non comprises dans la population active, est souvent considérée comme à la **charge de**<sup>5</sup> cette dernière (cf. § 359). On appelle **taux d'activité**<sup>6</sup> d'un groupe donné la proportion des membres de ce groupe faisant partie de la population active.

1. L'expression **main-d'œuvre** a le même sens. **Force de travail** ne doit jamais être utilisé comme synonyme de main-d'œuvre.  
**Actif**, adj. ff. s.m. : membre de la population active - **activité**, s.f.
2. **Non-actif**, **inactif**, adj. ff. s.m. : membre de la population non active.
6. Il serait préférable (cf. § 133) d'appeler cet indice **proportion d'actifs**.

## 351

On répartit d'ordinaire les **travailleurs**<sup>1</sup> constituant la population active, en **travailleurs ayant un emploi**<sup>2</sup> ou **actifs occupés**<sup>2</sup>, d'une part, et en **travailleurs sans emploi**<sup>3</sup> ou **chômeurs**<sup>3</sup>, d'autre part. Ne sont généralement compris au nombre des travailleurs sans emploi que les individus dépourvus d'emploi qui sont effectivement à la **recherche d'un emploi**<sup>4</sup>. Il convient de distinguer parmi ces derniers ceux qui n'ont jamais eu d'emploi et sont à la **recherche d'un premier emploi**<sup>11\*</sup>. L'ensemble des travailleurs ayant un emploi constitue la **population active ayant un emploi**<sup>5</sup>. La *population active* (350-1) peut comprendre en proportion non négligeable des travailleurs qui n'ont, en raison de la situation économique du pays ou de l'époque, qu'une activité réduite ; on parle à leur propos de **sous-emploi**<sup>6</sup>, de **chômage déguisé**<sup>6</sup>, de **chômage partiel**<sup>6</sup>. Un **travailleur marginal**<sup>7</sup> est le plus souvent classé dans la *population non active* (350-2), car il n'exerce qu'occasionnellement une activité économique. Les **inactifs**<sup>9\*</sup> n'exercent ni ne cherchent aucun travail. La **proportion d'actifs occupés**<sup>8\*</sup> est calculée en rapportant le nombre de personnes actives ayant un emploi (les actifs occupés) au nombre total de personnes dans la population considérée (actifs et inactifs) ou, plus fréquemment, celles en âge de travailler (personnes âgées de 15 à 64 ans, les limites d'âges pouvant varier selon le pays ou le contexte). La **réserve de main d'œuvre**<sup>10\*</sup> englobe les personnes qui, quoique non enregistrées comme chômeurs officiels, sont à la recherche d'un travail privé ainsi que celles qui n'exercent ni ne cherchent un travail mais qui, si des offres d'emploi intéressantes se présentaient à elles, pourraient y répondre.

2. L'étude de l'**emploi** s'effectue également à l'aide de statistique des **demandes d'emploi** déposées par les travailleurs sans emploi, et des **offres d'emploi** émanant des **employeurs**.
3. **Chômeur**, s.m. - **chômage**, s.m. Le **taux de chômage** rapporte le nombre de chômeurs à la *population active* (350-1). Selon le § 133, il serait préférable d'appeler cet indicateur **proportion de chômeurs parmi les actifs**, bien que l'expression *taux de chômage* soit celle en usage.
8. La proportion d'actifs occupés est souvent jugée plus pertinente que le *taux de chômage* (351-3\*) pour évaluer la situation du *marché du*

*travail* (901-4). Au sens strict (cf. § 133), il s'agit d'une proportion et non d'un taux. Cependant l'expression **taux d'emploi** est plus usitée que *proportion d'actifs occupés*.

9. Plus précisément, il s'agit d'une personne appartenant à la *population économiquement inactive* (350-2).

## 352

Au sens propre, on doit entendre par **répartition professionnelle**<sup>1</sup> de la population, une *répartition* (144-4) effectuée d'après la **profession**<sup>2</sup>, ou **profession individuelle**<sup>2</sup>, de ses membres. Cependant, on a longtemps dénommé ainsi des répartitions par *branches d'activité économique* (357-1), basées sur ce qu'on appelait improprement la *profession collective* (357-1\*). De nos jours l'expression **groupe professionnel**<sup>3</sup> ne désigne plus un ensemble de personnes employées dans la même *branche d'activité* (cf. 357-1), mais un ensemble de personnes exerçant des professions étroitement apparentées.

2. On dit parfois aussi **activité individuelle**, par opposition à *activité collective* (357-1). Le mot *métier* s'applique de préférence aux *professions manuelles* (cf. 354-2).

## 353

Au classement par *professions* (352-2) de la *population active* (350-1), est souvent associé un classement de cette population suivant la **hiérarchie d'emploi**<sup>1</sup>, effectué d'après la **situation dans la profession**<sup>1</sup>, ou **statut professionnel**<sup>1</sup>, de ses membres. De ce point de vue, on distingue généralement, parmi les *travailleurs ayant un emploi* (351-2) : les **employeurs**<sup>2</sup> ; les **salariés**<sup>3</sup>, employés par les précédents ; les **travailleurs indépendants**<sup>4</sup> ; et les **travailleurs familiaux**<sup>5</sup>, ou **aides familiaux**<sup>5</sup>, ou **auxiliaires familiaux**<sup>5</sup>. Ces derniers sont des membres de la famille d'un employeur ou d'un travailleur indépendant, qui collaborent au travail de celui-ci sans recevoir en contrepartie un véritable salaire. Quant aux travailleurs indépendants, on les définit généralement comme travaillant pour leur propre compte, sans employer de salariés proprement dits, mais avec l'aide éventuelle de travailleurs familiaux. En combinant divers critères tels que la *profession individuelle* (352-2), la situation dans la profession et la *branche d'activité économique* (357-1), on peut définir des **catégories socio-professionnelles**<sup>6</sup> qui permettent de classer l'ensemble des *actifs* (350-1\*) et *non-actifs* (350-2\*) constituant la population.

1. L'expression **situation professionnelle**, souvent prise dans ce sens, est à éviter parce qu'ambiguë.

2. La catégorie des **patrons** groupe les employeurs et les travailleurs indépendants. Celles des **chefs d'établissement** (cf. 357-2) comprend, outre les patrons ainsi définis, des directeurs salariés (cf. § 355).
4. La catégorie des **travailleurs isolés**, ou **isolés**, groupe les travailleurs indépendants travaillant sans aide et les *travailleurs à domicile* (354-1).

## 354

Parmi les *salariés* (353-3), on distingue parfois les **travailleurs à domicile**<sup>1</sup> qui ne faisant pas partie du *personnel des établissements* (357-2\*), peuvent éventuellement travailler pour le compte de plusieurs *employeurs* (353-2). Le personnel d'exécution des *entreprises* (357-2\*) est souvent réparti en deux catégories : les **ouvriers**<sup>2</sup>, qui sont des **travailleurs manuels**<sup>2</sup>, et les **employés**<sup>3</sup>, qui sont des **travailleurs non manuels**<sup>3</sup>. Suivant leur **qualification professionnelle**<sup>4</sup>, les ouvriers peuvent être répartis en **professionnels**<sup>5</sup>, ou **ouvriers qualifiés**<sup>5</sup>, en **ouvriers semi-qualifiés**<sup>6</sup>, ou **ouvriers spécialisés**<sup>6</sup>, et en **manœuvres**<sup>7</sup>. Les **apprentis**<sup>8</sup> sont d'ordinaire compris dans la *population active* (350-1) quand ils participent à la production, mais non quand ils acquièrent leur formation professionnelle dans des établissements spéciaux.

2. Les expressions **agents d'exécution** et **personnel d'exécution** permettent d'englober les ouvriers et les employés sous une dénomination unique.
7. On distingue, dans l'industrie, les **manœuvres spécialisés** des **manœuvres ordinaires**.

## 355

Le personnel salarié d'encadrement des *entreprises* (357-2\*) se répartit en **cadres supérieurs**<sup>1</sup>, **cadres moyens**<sup>2</sup> et **agents de maîtrise**<sup>3</sup>. Toutefois, les directeurs salariés qui exercent les fonctions de *chef d'établissement* (353-2\*), sont parfois groupés avec les *employeurs* (353-2). Les *fonctionnaires* (357-5) sont subdivisés en **employés de la fonction publique**<sup>4\*</sup> (ex. : adjoints administratifs, adjoints techniques), **professions intermédiaires de la fonction publique**<sup>5\*</sup> (ex. : rédacteurs, secrétaires administratifs), **cadres de la fonction publique**<sup>6\*</sup> (cadres administratifs ou techniques) et **cadres supérieurs de la fonction publique**<sup>7\*</sup>.

1. Comprenant les **directeurs, ingénieurs et chefs de service**.
2. Dénommés aussi **cadres subalternes**.
3. Dénommés aussi **contremaîtres**.

4. En France, cela correspond peu ou prou aux **agents de catégorie C**.
5. En France, cela correspond peu ou prou aux **agents de catégorie B**.
6. En France, cela correspond peu ou prou aux **agents de catégorie A**.
7. En France, cela correspond peu ou prou aux **agents de catégorie A+**.

## 356

Dans l'agriculture, des dénominations particulières distinguent les diverses *situations dans la profession* (353-1). Parmi les **exploitants**<sup>1</sup>, ou **exploitants agricoles**<sup>1</sup>, c'est-à-dire parmi ceux qui cultivent la terre à leur profit, on distingue notamment : le **propriétaire exploitant**<sup>2</sup>, qui possède la terre qu'il cultive ; le **fermier**<sup>3</sup>, qui exploite avec son propre cheptel une terre qu'il loue pour un prix déterminé, généralement payable en espèces ; et le **métayer**<sup>3</sup>, qui en échange de la fourniture de la terre et du cheptel par le propriétaire, partage en nature avec celui-ci (initialement par moitié, d'où l'étymologie) les fruits de l'exploitation. On comprend en général sous le nom d'**ouvriers agricoles**<sup>4</sup>, ou **salariés agricoles**<sup>4</sup>, tous les travailleurs de l'agriculture qui n'ont pas la qualité d'exploitant ou de *travailleur familial* (353-5).

1. **Cultivateur** et **agriculteur** sont d'ordinaire employés en ce sens ; ils peuvent toutefois revêtir le sens général de travailleur de l'agriculture. Aussi précise-t-on parfois **cultivateur exploitant**, **agriculteur exploitant**.
4. Parmi les salariés agricoles, on distingue : les **salariés agricoles permanents**, appelés parfois **domestiques de culture**, faisant partie du personnel d'une *exploitation* (357-2\*) ; les **journaliers agricoles**, travaillant à la journée ; et les **saisonniers agricoles** (cf. 150-5\*), s'engageant pour effectuer des travaux saisonniers.

## 357

La *population active* (350-1) peut être classée aussi d'après la **branche d'activité économique**<sup>1</sup>, ou **secteur d'activité économique**<sup>1</sup>, dans laquelle l'individu exerce sa *profession* (352-2). Ce classement, qu'on dit aussi effectué d'après l'**activité collective**<sup>1</sup> (cf. 352-2\*), repose essentiellement sur celui des **établissements**<sup>2</sup> d'après leur rôle économique. Une grande importance est attribuée, à cet égard, à la distinction entre **population active agricole**<sup>3</sup> et **population active non agricole**<sup>4</sup>. Le groupe des **fonctionnaires et assimilés**<sup>5</sup>, constitué par les *employés* (354-3) civils des collectivités publiques, ainsi que celui des **militaires**<sup>6</sup> sont généralement considérés comme des catégories particulières de la population active non agricole. Dans le classement par grands

groupes d'activités, on distingue trois secteurs, le **secteur primaire**<sup>7</sup> (agriculture, pêches, mines), le **secteur secondaire**<sup>8</sup> (industries de transformation) et le **secteur tertiaire**<sup>9</sup> (production de services). Dans une économie en développement, on peut classer à part le **secteur traditionnel**<sup>10</sup> de production tant qu'il reste en marge.

1. L'emploi en ce sens des dénominations : **profession, profession collective, branche professionnelle**, et **groupe professionnel**, est à éviter (cf. § 352).
2. On parle plutôt d'**exploitation** dans l'agriculture. Une **entreprise** peut comporter plusieurs établissements, lesquels peuvent être éventuellement de natures différentes.  
On distingue parfois, au sein de la population active, le **personnel des établissements** des autres actifs : *isolés* (353-4) et *chômeurs* (351-3).

## 358

On peut répartir les *non-actifs* (350-2\*) en **dépendants**<sup>1</sup>, ou **personnes à charge**<sup>1</sup>, et en **non-dépendants**<sup>2</sup>, d'après l'origine de leurs moyens d'existence. Un dépendant est un individu *à la charge* (350-5) d'un autre, appelé son **soutien**<sup>3</sup> (cf. 111-3) - c'est le cas, par exemple, des *ménagères* (350-4) et des **enfants à charge**<sup>4</sup>. Un non-dépendant est un individu présumé disposer de ressources propres, suffisantes pour lui permettre de subsister. Parmi les non-dépendants on peut distinguer notamment : les **rentiers**<sup>5</sup>, vivant du produit de leur fortune ; les **retraités**<sup>6</sup>, dont les ressources proviennent d'une activité antérieure ; et les **assistés**<sup>7</sup>, qui sont des personnes dépourvues de fortune et de soutien, auxquels la collectivité accorde des subsides pour leur permettre de vivre. On appelle généralement **inaptes**<sup>8</sup> les personnes incapables de travailler. Le rapport de la population non active à la population active est appelé **rapport de dépendance économique**<sup>9</sup>.

1. **Dépendant**, ppr. ff. adj. et s.m. - **dépendance**, s.f.
6. Le mot *retraité* s'emploie souvent au sens restreint de bénéficiaire d'une pension de retraite, et cesse alors de s'appliquer au **retiré des affaires**, qui est un ancien *patron* (353-2\*).  
Le mot **pensionné**, qui pouvait autrefois désigner un retraité, tend à se spécialiser au sens de : titulaire d'une **pension d'invalidité**.
9. Le rapport de la population non adulte (jeunes (324-3\*) et vieux (324-8)) à la population *adulte* (324-5) est parfois appelé **rapport de dépendance** ; cette expression est à éviter sous peine de confusion avec le rapport de dépendance économique.



## 359

Les *dépendants* (358-1) peuvent être rattachés à une *branche d'activité économique* (357-1) par l'intermédiaire de leur *soutien* (358-3). Moyennant certaines conventions sur le classement des autres inactifs, on peut ainsi répartir l'ensemble des habitants d'un pays, d'après le secteur économique dont ils tirent leurs moyens d'existence, et définir la **population vivant de**<sup>1</sup> ..., ou **population dépendant de**<sup>1</sup> ..., telle branche d'activité économique. C'est de cette façon qu'on définit notamment la **population vivant de l'agriculture**<sup>2</sup>. L'expression **population agricole**<sup>2</sup> revêt d'ordinaire le même sens, mais elle est parfois synonyme de 357-3. Le reste de la population constitue ce qu'on appelle la **population non agricole**<sup>3</sup>.

2. Ne pas confondre population agricole et *population rurale* (311-3).

## 360

Les **infirmes**<sup>1</sup> font parfois l'objet d'une attention spéciale, lors des recensements. Ils sont alors classés par **infirmités**<sup>2</sup>, pour autant que les renseignements recueillis. On distingue généralement les **infirmités physiques**<sup>3</sup> (p. ex. cécité, surdi-mutité) et les **infirmités mentales**<sup>4</sup> (p. ex. : idiotie, démence).

## 361

L'étude complète de la **vie active**<sup>1</sup> des individus comprend l'étude de l'**entrée en activité**<sup>2</sup> des *non-actifs* (350-2\*), en distinguant éventuellement ceux qui n'ont jamais été actifs de ceux qui l'ont déjà été, l'étude de la **cessation d'activité**<sup>3</sup> des *actifs* (350-1\*), compte tenu, si les données le permettent, de la cause de cessation, maladie, décès, **retraite**<sup>4</sup>, interruption. Une telle étude se fait par génération ou par période, à l'aide de **taux d'entrée en activité**<sup>5</sup> ou de **probabilité d'entrée en activité**<sup>6</sup>, de **taux de cessation d'activité**<sup>7</sup> ou de **probabilité de cessation d'activité**<sup>8</sup>, si possible suivant la cause de celle-ci ; tous ces indices étant calculés par âge ou par groupe d'âges.

## 362

À partir de ces indices on pourrait établir des **tables d'activité**<sup>1</sup>, de *génération* ou du *moment* (cf. § 153), contenant, outre les séries de probabilités mentionnées au paragraphe précédent, la distribution de l'**âge d'entrée en activité**<sup>2</sup> et celle de l'**âge de cessation d'activité**<sup>3</sup>, si possible pour chaque cause, compte tenu ou non de la mortalité, les **âges moyens d'entrée en activité**<sup>4</sup>

et les **âges moyens de cessation d'activité**<sup>5</sup> correspondants, les **espérances de vie active**<sup>6</sup>, **espérances brutes de vie active**<sup>7</sup>, sans mortalité, **espérances nettes de vie active**<sup>8</sup>, avec mortalité ; chacune de ces espérances de vie active est le nombre moyen d'années d'activité qui restent à vivre, dans les conditions adoptées, par les *actifs* (350-1 \*) de l'âge considéré. Lorsque cet âge est l'âge d'entrée en activité, l'espérance de vie active correspondante est la **durée moyenne de la vie active**<sup>9</sup> des individus entrés dans la vie active à cet âge ; on peut calculer un indice analogue pour l'ensemble des âges d'entrée en activité ; il faut alors préciser qu'il s'agit de cet ensemble.

1. Dans l'état actuel de l'observation et de l'analyse, ces tables ne sont établies que dans le cas où les interruptions, ou cessations temporaires d'activité, sont en proportion négligeable, ce qui est à peu près le cas pour le sexe masculin. Pour le sexe féminin, la fréquence des **interruptions de l'activité** complique beaucoup l'analyse et il faudra distinguer la **première entrée en activité**, ou **début d'activité**, des autres entrées, ou **reprises d'activité**.



# Chapitre 4

## Mortalité et morbidité

---

### 401

On étudie sous le nom de **mortalité**<sup>1</sup> l'action de la mort sur les populations. La dénomination générique de **taux de mortalité**<sup>2</sup>, englobe tous les *taux* (133-4) servant à mesurer la fréquence des **décès**<sup>3</sup> au sein d'une population ou d'une *sous-population* (101-6). En l'absence d'indications contraires, l'expression taux de mortalité doit cependant s'entendre au sens de **taux brut de mortalité**<sup>4</sup>, ou plus précisément de **taux brut annuel de mortalité générale**<sup>4</sup> (sur le sens de *taux brut*, cf. 136-8). On désigne ainsi le quotient du nombre annuel des décès observés dans une population par l'**effectif moyen**<sup>5</sup> de cette population au cours de la période d'observation. Ce taux est généralement exprimé *pour mille* (sous-entendu : *habitants*, cf. 133-4\*). Parmi les taux de mortalité calculés pour des sous-populations, mentionnons les **taux de mortalité par sexe et par groupe d'âges**<sup>6</sup>. L'expression **taux de mortalité par âge**<sup>7</sup> revêt d'ordinaire une signification analogue, car il est rare de calculer des taux de mortalité par année d'âge, voire par groupe d'âges, sans distinction de sexe.

1. Le mot **mortalité** est parfois employé comme synonyme de taux de mortalité au sens du n° 401-4 (cf. 133-4\*).
3. **Décès**, s.m. - **décéder**, v.i. - **décédé**, pp. ff. s.m.  
Noter que le mot décès a perdu, en démographie, son sens étymologique de *mort naturelle* (cf. 422-3\*) de sorte que les mots précédents sont respectivement synonymes, dans le langage technique, de : **mort**, s.f. - **mourir**, v.i. - **mort**, pp. ff. s.m.
4. L'expression **mortalité générale** indique qu'on prend en considération tous les décès, sans distinction (cf. 134-7\*).
5. Lorsque la période d'observation s'étend sur plusieurs années, on définit généralement cet effectif moyen, comme la moyenne des

estimations de l'*effectif* (101-7) de la population au milieu de chaque année d'observation.

## 402

Les études de **mortalité différentielle**<sup>1</sup> portent sur les différences de mortalité entre groupes. Lorsqu'un groupe présente une mortalité nettement plus élevée qu'un ou plusieurs autres groupes auxquels on le compare au moins implicitement, on parle parfois de la **surmortalité**<sup>2</sup> du premier (sous-entendu : par rapport aux autres). On la mesure par un **indice de surmortalité**<sup>3</sup>. On étudie sous le nom de **mortalité par profession**<sup>4</sup>, la mortalité des différents *groupes professionnels* (352-3). Il convient de ne pas confondre la mortalité par profession avec la **mortalité professionnelle**<sup>5</sup>, qui est une surmortalité directement engendrée par les risques spéciaux associés à l'exercice de telle profession. Parmi ces risques, mentionnons les **maladies professionnelles**<sup>6</sup>.

2. L'expression **surmortalité masculine** implique une référence à la mortalité féminine correspondante, p. ex. : au même âge.

## 403

Les **taux comparatifs de mortalité**<sup>1</sup> (cf. 136-7) sont généralement destinés à comparer le niveau de la mortalité dans diverses populations, abstraction faite de leurs différences de *structure* (101-2), et notamment de leur *répartition par âges* (325-6). Un mode de calcul usuel des taux comparatifs consiste à appliquer les taux par âge observés dans les populations étudiées, aux effectifs d'âge correspondant d'une **population type**<sup>2</sup>, c'est-à-dire d'une population de structure donnée, prise pour référence. A défaut de taux par âge, cette méthode directe de calcul, dite **méthode de la population type**<sup>3</sup>, devient inapplicable. On peut alors obtenir indirectement des taux comparatifs, par conversion à la dimension de taux, d'*indices* (132-7) calculés par la **méthode des taux types**<sup>4</sup> ou **méthode de la mortalité type**<sup>4</sup>. Utilisés directement, notamment pour les comparaisons entre *sous-populations* (101-6), les indices obtenus par cette méthode prennent le nom d'**indices comparatifs de mortalité**<sup>5</sup>. Leur calcul s'effectue sur la base d'une **mortalité type**<sup>6</sup>, c'est-à-dire d'une série de **taux types de mortalité**<sup>6</sup> par âge, qu'on applique aux effectifs d'âge correspondant des populations étudiées. La valeur de l'indice pour une population donnée s'obtient en rapportant le nombre global des **décès observés**<sup>7</sup> dans cette population au nombre ainsi obtenu de **décès hypothétiques**<sup>8</sup>, ou **décès calculés**<sup>8</sup>, ou **décès théoriques**<sup>8</sup>, pris *pour base 100* (132-8).

\*  
\*\*

## 410

En démographie, l'expression **mortalité infantile**<sup>1</sup> a le sens précis de mortalité des enfants de moins d'un an. On entend par **mortalité néonatale**<sup>2</sup>, la mortalité au cours de la **période néonatale**<sup>3</sup>, laquelle comprend les 28 premiers jours de la vie. On désigne par **mortalité néonatale précoce**<sup>4</sup> la mortalité au cours de la première semaine de la vie et par **mortalité néonatale tardive**<sup>6\*</sup> la mortalité entre le 7<sup>e</sup> et le 28<sup>e</sup> jour de vie post-natale. L'expression **mortalité post-néonatale**<sup>5</sup>, parfois abrégée en **mortalité post-natale**<sup>5</sup>, désigne la mortalité pendant la période qui s'étend de la fin de la période néonatale au premier anniversaire.

1. À la différence des mots enfance et enfant, l'adjectif infantile a conservé son sens primitif (latin "infans", petit enfant ; étymologiquement : ne sachant pas encore parler) ; il correspond à la première enfance.
3. Certaines statistiques étendent la période néonatale au premier mois.

## 411

Les expressions **mortalité intra-utérine**<sup>1</sup>, **mortalité fœtale**<sup>1</sup> — on écrit aussi **mortalité fœtale**<sup>1</sup> —, **mortalité in utero**<sup>1</sup> désignent la mortalité de tout produit de gestation avant l'expulsion ou l'extraction complète du corps de la mère. Les décès correspondants sont appelés **décès intra-utérins**<sup>2</sup>. La **mortalité fœtale précoce**<sup>3</sup> se produit avant 20 semaines de gestation, la **mortalité fœtale intermédiaire**<sup>4</sup>, de 20 semaines à moins de 28 semaines et la **mortinatalité**<sup>5</sup> ou **mortalité fœtale tardive**<sup>5</sup>, à partir de 28 semaines. La **mortalité périnatale**<sup>6</sup> comprend la mortinatalité et une fraction de la mortalité infantile variable suivant les organismes ou les auteurs, *mortalité néonatale précoce* (410-4), *mortalité néonatale* (410-2), *mortalité infantile endogène* (cf. 424-1 \* et 3\*). La **mortalité foeto-infantile**<sup>7\*</sup> comprend les enfants nés sans vie et les décès d'enfants de moins de un an.

5. **Mortinatalité**, s.f. - **mortinaissance**, s.f. : naissance d'un **mort-né** (adj. ff. s.m.). Les particularités d'enregistrement de certains pays, dont la France, font, ou ont fait, que les statistiques comprennent d'ordinaire parmi les mort-nés, les enfants nés vivants mais morts avant la déclaration de leur naissance, lesquels sont dénommés **faux mort-nés**. Une question relative à la *vitalité* (601-4\*) à la naissance permet de distinguer les **vrais mort-nés** des faux.

## 412

En rapportant les **décès de moins d'un an**<sup>1</sup>, ceux de moins de 28 jours et ceux de moins d'une semaine survenus pendant une année, soit au nombre de *naissances vivantes* (601-4) de la même année, soit à une moyenne pondérée des naissances de cette année et de celles de l'année précédente, on obtient, respectivement, le **taux de mortalité infantile**<sup>2</sup>, le **taux de mortalité néonatale**<sup>3</sup> et le **taux de mortalité néonatale précoce**<sup>4</sup>. Ces taux s'expriment généralement pour 1000 (sous-entendu naissances vivantes). Lorsqu'on dispose du classement des décès à la fois par âges et par années de naissance, on peut rapporter les décès de moins d'un an d'une génération aux naissances correspondantes. L'*indice* (132-4) ainsi obtenu est encore appelé taux de mortalité infantile ; il est souhaitable qu'on le dénomme **quotient de mortalité infantile**<sup>5</sup>, puisque le mot quotient est utilisé à partir du premier anniversaire pour les indices analogues. En l'absence du classement susmentionné, l'emploi de **coefficients de répartition**<sup>6</sup> permet de répartir approximativement par années de naissance les personnes décédées à un certain âge au cours d'une année civile donnée.

1. Expression elliptique pour : décès d'enfants de moins d'un an.

## 413

Le **taux de mortinatalité**<sup>1</sup>, ou **taux de mortalité fœtale tardive**<sup>1</sup>, est défini, en principe, comme la proportion des *mortinaissances* (411-5\*) parmi les naissances totales. En pratique, on rapporte souvent les mortinaissances aux seules *naissances vivantes* (601-4) ; l'*indice* (132-4) obtenu est le **rapport de mortinatalité**<sup>2</sup> ; il ne faut donc pas l'appeler taux de mortinatalité, comme on le fait souvent. Le **taux de mortalité fœtale**<sup>3</sup> est le nombre de *décès intra-utérins* (411-2) connus pour 1000 naissances ou *avortements* (603-5) dans la même année ; si l'on rapporte les mêmes décès intra-utérins aux seules naissances vivantes on obtient le **rapport de mortalité fœtale**<sup>4</sup>. Ces indices sous-estiment beaucoup la *mortalité intra-utérine* | *OtherIndexEntry:intra-utérin. mortalité intra-utérine* | *OtherIndexEntryTwo:utérin. mortalité intra-utérine* (411-1) parce que les décès intra-utérins précoces passent souvent inaperçus ou restent inconnus. Une meilleure mesure est fournie par les **tables de mortalité intra-utérine**<sup>5</sup>, dans lesquelles les femmes entrent en observation à diverses *durées de gestation* (603-3). Le **taux de mortalité périnatale**<sup>6</sup> s'obtient en rapportant les mortinaissances et les décès de moins d'une semaine (ou de moins de 28 jours, ou endogènes) à la somme des mortinaissances et des naissances vivantes. Le **taux de mortalité fœto-infantile**<sup>7\*</sup> est obtenu en rapportant les mortinaissances et les décès à moins d'un an à la somme des mortinaissances et des naissances vivantes.

## 414

Dans l'étude de la **mortalité par âge**<sup>1</sup>, on distingue la *mortalité infantile* (410-1), la *mortalité néonatale* (410-2), la *mortalité néonatale précoce* (410-4), déjà définies, la **mortalité post-infantile**<sup>2</sup>, c'est-à-dire celle des enfants de 1-4 ans, la **mortalité juvénile**<sup>3</sup>, la **mortalité adulte**<sup>4</sup> et la **mortalité sénile**<sup>5</sup>; mais ces trois dernières expressions n'ont pas, à la différence des précédentes, de signification précise (cf. § 323 et § 324 pour les âges approximatifs correspondants). On peut appeler **taux de mortalité post-infantile**<sup>6</sup> le taux de mortalité des enfants de 1-4 ans.

\*  
\*\*

## 420

On étudie sous le nom de **morbidité**<sup>1</sup> l'action de la **maladie**<sup>2</sup> sur les populations et l'on distingue la **morbidité incidente**<sup>3</sup> et la **morbidité prévalente**<sup>4</sup> suivant qu'on porte attention aux nouveaux **cas de maladie**<sup>5</sup> ou à la *proportion des malades* (425-3). L'élaboration des **statistiques de morbidité**<sup>6</sup> est rendue délicate par l'absence de démarcation nette entre l'état **morbid**<sup>7</sup> et la bonne santé. La **nosologie**<sup>8</sup> et la **nosographie**<sup>9</sup> permettent de définir et de classer les maladies.

2. **Maladie**, s.f. - **malade**, adj., ff. s.m.

Comme antonyme de **santé**, le mot *maladie* s'emploie exclusivement au singulier; il admet au contraire un pluriel quand il désigne un processus morbide particulier: une **affection**.

## 421

L'appellation générique de **statistiques sanitaires**<sup>1</sup> revêt un sens plus large que statistiques de morbidité et recouvre toutes les statistiques concernant la santé de la population. On y comprend d'ordinaire les statistiques de **mortalité par cause**<sup>2</sup>. Le classement des décès par **causes de décès**<sup>3</sup> est compliqué par l'existence, à côté de **causes simples de décès**<sup>4</sup>, de **causes multiples de décès**<sup>5</sup>, ou **causes complexes de décès**<sup>5</sup>. Dans ce dernier cas, on peut distinguer: soit la **cause immédiate du décès**<sup>6</sup>, ou **cause directe du décès**<sup>6</sup>, ou **cause terminale du décès**<sup>6</sup>, et les **causes antécédentes du décès**<sup>7</sup>, ou **causes concomitantes du décès**<sup>7</sup>; soit la **cause initiale du décès**<sup>8</sup>, ou **cause principale du décès**<sup>8</sup>, et les **causes associées du décès**<sup>9</sup>, ou **causes contributives du décès**<sup>9</sup>, ou **causes secondaires du décès**<sup>9</sup>. Les **taux de mortalité par cause**<sup>10</sup> sont souvent exprimés "pour 100 000" (sous-entendu: habi-



tants). On considère aussi la **proportion des décès par cause**<sup>11</sup>, parmi les décès de toute cause. Ces proportions, calculées dans un groupe d'âge particulier ou pour la population générale, renseignent sur la **structure des décès par cause**<sup>12\*</sup>.

## 422

Le décès ou l'*incapacité* (cf. 426-2) peuvent être la conséquence, soit d'une *maladie* (420-2), soit d'un **traumatisme**<sup>1</sup>, ou **blessure**<sup>1</sup>, soit encore d'une **intoxication**<sup>2</sup>, ou **empoisonnement**<sup>2</sup>. Les traumatismes et intoxications peuvent être causés, soit par **des accidents**<sup>3</sup>, soit par des **violences**<sup>4</sup>. Parmi ces dernières, on peut distinguer les **suicides**<sup>5</sup> et **tentatives de suicide**<sup>5</sup> d'une part, et les **homicides volontaires**<sup>6</sup>, **blessures volontaires**<sup>6</sup> et **empoisonnements criminels**<sup>6</sup> d'autre part. On classe généralement à part les **décès par faits de guerre**<sup>7</sup> et **blessures par faits de guerre**<sup>7</sup>.

1. **Blessure**, s.f. - **blessé**, pp. ff. s.m.
3. On doit préférer l'expression **décès par accident** à **décès accidentel** ; cette dernière dénomination peut en effet s'opposer à décès naturel, pour désigner tout décès dû à une cause autre que la maladie ou la *sénilité* (424-7).
4. Noter que l'expression **mort violente** peut s'appliquer à des décès par accident.
6. L'**homicide involontaire**, ou **homicide par imprudence**, est généralement considéré comme un accident.
7. L'expression **décès de guerre** est moins précise, pouvant revêtir le sens de décès occasionnés par la guerre.

## 423

On appelle **endémie**<sup>1</sup> une maladie qui atteint une population de manière permanente, par opposition à l'**épidémie**<sup>2</sup> qui se propage et disparaît en un temps assez court ; une épidémie qui s'étend à un grand nombre de pays est appelée **pandémie**<sup>3</sup>. Certaines **maladies transmissibles**<sup>4</sup> sont l'objet d'une attention particulière, parce qu'elles sont susceptibles de se propager rapidement ; on les appelle **maladies épidémiques**<sup>5</sup>, et elles font l'objet de statistiques spéciales dénommées **statistiques épidémiologiques**<sup>6</sup>. L'établissement de telles statistiques est facilité, en de nombreux pays, par l'inclusion de la plupart de ces maladies parmi les **maladies à déclaration obligatoire**<sup>7</sup>. Du point de vue de leur mode habituel d'évolution, on distingue parfois les **maladies chroniques**<sup>8</sup>, à évolution lente, et les **maladies aiguës**<sup>9</sup>, à évolution rapide.

1. **Endémie**, s.f. - **endémique**, adj.
4. Les expressions **maladie transmissible**, **maladie contagieuse** et **maladie infectieuse** ne sont pas synonymes. La dénomination maladie contagieuse ne s'applique qu'à des maladies susceptibles de se transmettre directement de l'homme à l'homme : ainsi le paludisme, maladie transmissible, n'est pas une maladie contagieuse. D'autre part, certaines maladies infectieuses — les infections puerpérales, p. ex. — ne sont pas, à proprement parler, des maladies transmissibles.
6. **Épidémiologique**, adj. - **épidémiologie**, s.f. : le sens de ce dernier mot s'est beaucoup étendu ; il englobe maintenant l'étude des relations d'un phénomène biologique ou médical avec divers facteurs, le tabac, par exemple, dans « l'épidémiologie du cancer du poumon ».
7. Certaines législations prévoient, en outre, des **maladies à déclaration facultative**.

## 424

Certains aspects de la mortalité présentent un intérêt particulier en démographie : la **mortalité endogène**<sup>1</sup> ou **mortalité biologique**<sup>1</sup>, qui provient de la constitution génétique de l'individu, des **malformations congénitales**<sup>2</sup>, du traumatisme obstétrical ou de la dégénérescence liée au vieillissement de l'organisme ; la **mortalité exogène**<sup>3</sup> qui, à l'opposé, provient de causes extérieures, comme les *maladies infectieuses* (423-4) ou parasitaires et les traumatismes accidentels, à l'exception du traumatisme obstétrical. On porte aussi une attention particulière à l'ensemble des maladies et traumatismes liés à la *grossesse* (602-5), à l'*accouchement* (603-4) et à l'**état puerpéral**<sup>4</sup>. Ce groupe de maladies et traumatismes est à l'origine de la **mortalité maternelle**<sup>5</sup> ; pour étudier celle-ci, on utilise le **taux de mortalité maternelle**<sup>6</sup>, rapport des décès d'une année relevant de la mortalité maternelle aux naissances de cette même année. La **sénilité**<sup>7</sup> retient, elle aussi, l'attention, mais indirectement, parce qu'aux âges élevés la trop grande fréquence des décès attribués à cette cause est un signe de mauvaise déclaration des causes de décès.

1. Cette distinction de l'endogène et de l'exogène est utilisée dans l'étude de la *mortalité infantile* (410-1) que l'on peut décomposer en **mortalité infantile endogène** et **mortalité infantile exogène**.
3. Voir note précédente.
4. L'expression **mortalité puerpérale** désigne la mortalité de la **période puerpérale**, c'est-à-dire de la période d'alitement qui succède à l'accouchement. Cette période était autrefois désignée par le mot *couches* (604-1\*) qui a perdu son sens étymologique pour devenir synonyme d'accouchement.

7. **Sénilité**, s.f. : affaiblissement par la *vieillesse* (324-6) - **sénile**, adj. : qui se rapporte à la *vieillesse*.

## 425

Les principaux **indices de mesure de la morbidité**<sup>1</sup> (cf. 420-1) se rapportent soit à la fréquence des maladies, soit à leur durée, soit à leur gravité. Ces *indices* (132-4) peuvent être calculés par *maladie* (420-2) ou pour l'ensemble des maladies. Par analogie avec le *taux de mortalité*(401-2), on appelle **taux de morbidité incidente**<sup>2</sup> le rapport des nouveaux *cas de maladie* (420-5) observés dans un groupe pendant une certaine période à l'effectif moyen du groupe étudié. Un autre indice de la fréquence des maladies est constitué par la **proportion des malades**<sup>3</sup> à un moment donné dans le groupe étudié. Il ne faut pas confondre la **durée moyenne des cas de maladie**<sup>4</sup> et le **nombre moyen de journées de maladie**<sup>5</sup> ; dans le premier indice, le nombre total de jours de maladie est rapporté au nombre total de cas, dans le second à la population moyenne de l'année. La gravité des maladies peut être mesurée par le **taux de létalité**<sup>6</sup>, ou **taux de mortalité clinique**<sup>6</sup>, qui exprime la fréquence des *décès* (401-3) parmi les malades, ou plus précisément la proportion, parmi les cas de maladie constatés, de ceux dont l'issue a été fatale.

3. On trouve aussi **taux de morbidité préva lente**, qui établit une analogie formelle, injustifiée, avec la morbidité incidente, et **fréquence globale des maladies**, plus long et moins précis que **proportion des malades**.
4. Ne sont d'ordinaire comprises dans le calcul que les maladies d'une durée supérieure à un certain **délai de carence**, introduit dans les systèmes d'assurance pour éviter l'indemnisation des *incapacités* (cf. § 426) de très courte durée.
6. On écrit aussi **taux de létalité**.

## 426

Le mot **déficienc**e<sup>1</sup> désigne tout défaut physique, fonctionnel ou psychique, qui résulte d'une *maladie* (420-2), d'un *traumatisme* (422-1) ou d'une *malformation congénitale* (424-2) ou héréditaire. Les maladies et les accidents peuvent rendre une personne incapable de faire son travail habituel ; cette **incapacité de travail**<sup>2</sup> peut être absolue ou partielle. Il y a **incapacité permanente**<sup>3</sup> ou **invalidité**<sup>4</sup> lorsque l'incapacité, absolue ou partielle, est définitive ; elle ouvre des droits pour **incapacité professionnelle**<sup>7\*</sup> ou **incapacité de travail**<sup>8\*</sup>. Le **risque d'invalidité**<sup>5</sup> est la probabilité qu'a une personne valide d'âge exact *x* de devenir invalide dans l'année qui suit, ou au cours de *n* années à partir

de ce même âge exact. Les **tables d'entrée en invalidité**<sup>6</sup> contiennent une ou plusieurs séries d'indices relatifs à l'invalidité : risque d'entrée en invalidité, nombre de personnes valides à chaque âge, etc.

4. **Invalidité**, s.f. - **invalide**, adj.

6. L'expression **table d'invalidité**, construite comme *table de mortalité* (432-1), serait préférable.

\*  
\*\*

## 430

La statistique des *décès* (401-3) est généralement établie à partir de **bulletins de décès**<sup>1</sup> (cf. § 212), remplis par les employés de l'état civil à l'occasion de l'enregistrement des *actes de décès* (211-10). Des procédures spéciales sont parfois utilisées pour concilier le secret médical avec les nécessités du contrôle. L'une d'elles consiste à associer à un bulletin de décès anonyme un **certificat de décès**<sup>2</sup> confidentiel où le médecin consigne la *cause du décès* (421-3), la correspondance entre les deux documents étant assurée grâce au numéro d'enregistrement commun qu'ils comportent.

1. Les premières statistiques de décès furent établies par dépouillement des **listes mortuaires** figurant sur les registres des *sépultures* (214-3).

## 431

L'étude détaillée de la mortalité d'une période ou d'une *génération* (116-1) se fait à partir des **quotients de mortalité**<sup>1</sup>. On appelle ainsi la probabilité  ${}_nq_x$  qu'a un individu d'âge exact  $x$  de mourir avant l'âge exact  $x + n$  ; ces quotients prennent le nom de **quotients annuels de mortalité**<sup>2</sup> lorsque  $n = 1$  et de **quotients quinquennaux de mortalité**<sup>3</sup> lorsque  $n = 5$ . Le **quotient instantané de mortalité**<sup>4</sup> est la limite du rapport  ${}_nq_x : n$  quand  $n$  tend vers zéro ; on l'appelle aussi **taux instantané de mortalité**<sup>4</sup>. Le **quotient perspectif de mortalité**<sup>5</sup> est la probabilité qu'ont les individus d'une même génération ou d'un même groupe de générations de mourir entre deux 1<sup>er</sup> janvier. Le nom de ce quotient vient de son emploi dans le calcul des perspectives de population. Le complément à un du quotient de mortalité  ${}_nq_x$  est la **probabilité de survie**<sup>6</sup> de l'âge exact  $x$  à l'âge exact  $x + n$ . De manière analogue, le complément à un d'un quotient perspectif de mortalité est une **probabilité perspective de survie**<sup>7</sup> d'un 1<sup>er</sup> janvier à un autre.

7. Ces probabilités de survie ont aussi été appelées **coefficients de survie**.

## 432

L'expression **table de mortalité**<sup>1</sup> désigne, à proprement parler, la série des *quotients de mortalité* (431-1) observés aux différents âges dans un certain ensemble d'individus. Mais on appelle aussi table de mortalité une collection de *tables* (153-1) relatives à un même ensemble d'individus, chacune d'elles décrivant la mortalité de cet ensemble sous une forme particulière, correspondant à une certaine **fonction des tables de mortalité**<sup>2</sup>. L'une de ces fonctions est connue sous le nom de **fonction de survie**<sup>3</sup>, et la table correspondante est appelée **table de survie**<sup>3</sup>. Elle indique le nombre des **survivants**<sup>4</sup> à divers *âges exacts* (322-7), c'est-à-dire le nombre des individus qui atteindraient respectivement chacun de ces âges, dans une *génération* (116-1) d'effectif initial donné, soumise à la mortalité étudiée. L'effectif initial de cette génération, c'est-à-dire le nombre de naissances vivantes pris pour base du calcul de la table de survie, est appelé **racine**<sup>5</sup> de la table, et l'on dit que celle-ci matérialise l'**extinction**<sup>6</sup> d'une génération par la mortalité en cause.

5. On adopte généralement comme racine une puissance de 10 : 10 000 ou 100 000 par exemple.

## 433

À la *table de survie* (432-3) correspond une **table des décès**<sup>1</sup> de même *racine* (432-5) qui représente la *répartition par âges* (325-6) des décès de la *génération* (116-1) envisagée ; on appelle ceux-ci les **décès de la table**<sup>2</sup>, par opposition aux décès observés. Les *tables de mortalité* (432-1) donnent, couramment, une quatrième fonction, l'**espérance de vie**<sup>3</sup> à l'âge  $x$  ou nombre moyen d'années restant à vivre pour les *survivants* (432-4) d'âge exact  $x$ , dans les conditions de mortalité de la table. L'**espérance de vie à la naissance**<sup>4</sup> est un cas particulier d'espérance de vie ; elle représente la durée moyenne de la vie d'individus soumis à partir de leur naissance à la mortalité de la table ; on l'appelle aussi **vie moyenne**<sup>4</sup>. L'inverse de la vie moyenne est parfois utilisé comme indice synthétique de mortalité, sous le nom de **taux de mortalité de la population stationnaire**<sup>5</sup>.

## 434

On appelle **vie médiane**<sup>1</sup> (cf. 140-6), ou **vie probable**<sup>1</sup>, la durée de vie qu'un nouveau-né a une chance sur deux de dépasser, dans les conditions de mortalité définies par une table. La *répartition par âges* (325-6) des décès correspon-

dant à la *table des décès* (433-1) présente généralement plusieurs maximums, dont l'un se situe vers la fin de l'*âge adulte* (324-4) ou dans la *vieillesse* (324-6). L'âge correspondant à ce dernier est appelé **âge modal au décès**<sup>2</sup> (cf. 140-8\*), ou **âge normal au décès**<sup>2</sup>, et la durée de vie correspondante est parfois appelée **vie normale**<sup>2</sup>. Cet indice correspond mieux que la vie médiane ou que la *vie moyenne* (433-4) au concept courant de **durée de la vie humaine**<sup>3</sup>. On confond parfois cette notion de durée de vie la plus communément observée parmi les individus ayant atteint l'âge adulte, avec la **longévité**<sup>4</sup> de l'espèce humaine ; au sens propre, cette dernière dénomination correspond pourtant aux durées de vie extrêmes susceptibles d'être atteintes par l'être humain (cf. 324-8\*), lesquelles demeurent au contraire exceptionnelles.

1. On précise parfois, en ce sens, **vie probable à la naissance**, car on définit de façon plus générale une **vie probable à l'âge x**, qui est en réalité une **survie probable à l'âge x**, et qui correspond à la *médiane* (140-6) des survies au delà de l'âge x, dont bénéficient les *survivants à l'âge x* (cf. 432-4) d'une table.  
Dans ces expressions, l'adjectif **probable** a le sens d'**équiprobable**, mot qui a l'avantage de moins prêter à équivoque.
2. Dans la dénomination **âge normal au décès**, l'adjectif **normal** a un sens analogue à celui que lui confèrent les statisticiens dans les expressions loi normale, courbe normale, etc. Mais une réaction s'est produite contre l'emploi de ce qualificatif en statistique, à cause des confusions qu'il peut engendrer dans l'esprit des lecteurs non avertis. On préférera donc l'expression **âge modal au décès**.
4. Étymologiquement : longue vie.

## 435

On appelle **table complète de mortalité**<sup>1</sup> une table comportant une série non lacunaire de *quotients de mortalité* (431-1). Les quotients figurant dans les tables étant généralement des *quotients annuels* (cf. 431-2), la série en question correspond d'ordinaire à des âges échelonnés d'année en année. On dit alors qu'on a affaire à une **table de mortalité détaillée**<sup>1</sup>. L'expression **table de mortalité abrégée**<sup>2</sup> désigne, en pratique, une table de quotients de mortalité entre certains âges pivots, espacés de cinq ou dix ans au-delà de l'*enfance* (323-2) ou une table de *survivants* (432-4) à ces mêmes âges ou l'ensemble des deux. On distingue parfois les **tables de mortalité de têtes choisies**<sup>3</sup>, ou **tables de mortalité actuarielles**<sup>3</sup>, résultant de l'observation de groupes sélectionnés (constitués d'ordinaire par la clientèle de compagnies d'assurance), et les **tables de mortalité démographiques**<sup>4</sup>, basées sur l'observation de l'ensemble d'une population. On appelle **table-type de mortalité**<sup>5\*</sup> (730-1) une table de mortalité qui résulte d'une modélisation statistique de la mortalité

par âge réalisée à partir d'un jeu de tables de mortalité tant historique que contemporaine.

3. **Actuariel**, adj. - **actuaire**, s.m. : spécialiste de l'application des mathématiques aux problèmes d'assurance.

L'expression **têtes choisies** (cf. 110-2) n'a survécu que dans la terminologie actuarielle ; en démographie elle ferait figure d'archaïsme, et l'on préfère parler de **groupes sélectionnés** (sauf dans l'expression citée ici).

## 436

On appelle **table de mortalité du moment**<sup>1</sup> (cf. 153-2) une *table de mortalité* (432-1) résultant d'observations effectuées pendant une certaine période de référence, sur l'ensemble des *générations* (116-1) représentées à cette époque. On appelle **table de mortalité de génération**<sup>2</sup> (cf. 153-3) une table de mortalité résultant de l'observation d'une même génération tout au long de son existence. La surface représentative des *quotients de mortalité* (431-1), en fonction de l'âge et de la date d'observation, est dénommée **surface de mortalité**<sup>3</sup>.

## 437

On appelle **diagramme de Lexis**<sup>1</sup>, ou **graphique de Lexis**<sup>1</sup>, du nom de son inventeur, un schéma destiné à faciliter l'exposé de l'application d'une méthode usuelle de calcul des *quotients de mortalité* (431-1). Dans ce schéma, l'existence d'un individu est représentée par un segment de droite, appelé **ligne de vie**<sup>2</sup>, commençant en un point correspondant à la *naissance* (601-3) de l'individu en cause, et aboutissant au **point mortuaire**<sup>3</sup> figurant son *décès* (401-3). Une méthode d'étude de la *mortalité* (401-1) aux âges élevés a été dénommée **méthode des générations éteintes**<sup>4</sup> parce qu'elle utilise les décès observés dans des *générations* (116-1) complètement disparues.

# Chapitre 5

## Nuptialité

---

### 501

L'étude de la **nuptialité**<sup>1</sup> comprend essentiellement celles des phénomènes quantitatifs résultant directement de l'existence, au sein des populations, de **mariages**<sup>2</sup>, ou **unions légitimes**<sup>2</sup>, c'est-à-dire d'**unions**<sup>3</sup> entre individus de sexes différents, instaurées dans des formes prévues par la loi ou la coutume, et conférant aux individus en cause des droits et obligations particulières. Dans la plupart des sociétés, l'instauration de ces unions légales ou coutumières est marquée par une cérémonie ou formalité spéciale, dénommée également **mariage**<sup>4</sup>. L'observation de la fréquence des *événements* (201-3) constitués par ces mariages (au sens du n° 501-4) et par les *ruptures d'union* (513-3), est à la base des études sur la nuptialité. Par extension, on y comprend parfois aussi, pour autant que cela soit possible, l'étude des *unions illégitimes* (503-5), surtout là où ce type d'unions est assez généralisé pour rendre leur prise en considération indispensable. On dénomme **époux**<sup>5</sup>, ou **conjoint**<sup>5</sup>, les individus unis par les liens du mariage (au sens du n° 501-2). Selon leur sexe, les conjoints sont dits respectivement **mari**<sup>6</sup>, ou **époux**<sup>6</sup>, et **femme**<sup>7</sup>, ou **épouse**<sup>7</sup>, l'un par rapport à l'autre. On appelle **couple marié**<sup>8</sup> (cf. 503-8) l'ensemble constitué par deux époux.

1. Le mot **nuptialité** est parfois employé comme synonyme de *taux de nuptialité* au sens du n° 520-2.
2. **Mariage**, s.m. - **matrimonial**, adj.  
Dans la terminologie juridique, le mot **lit** prend ce sens de mariage dans des expressions du type enfant d'un premier lit.
4. **Mariage**, s.m. - **nuptial**, adj.
5. **Conjoint**, s.m. - **conjugal**, adj.
8. Sur l'emploi du mot **ménage** en ce sens, cf. 110-3\*.



## 502

Les **législations matrimoniales**<sup>1</sup> (cf. 501-2\*) et les **coutumes matrimoniales**<sup>2</sup> présentent une grande diversité. Une population est dite **monogame**<sup>3</sup> lorsqu'un individu ne peut être uni qu'à un seul *conjoint* (501-5) à la fois, et **polygame**<sup>4</sup> dans le cas contraire. Parmi les sociétés polygames, on distingue les sociétés **polyandres**<sup>5</sup>, dans lesquelles une femme peut être unie simultanément à plusieurs *époux* (501-6), et les sociétés **polygyne**<sup>6</sup>, dans lesquelles un homme peut être uni simultanément à plusieurs *épouses* (501-7).

3. **Monogame**, adj. - **monogamie**, s.f.

4. **Polygame**, adj. - **polygamie**, s.f.

Ces mots sont souvent pris au sens de 502-6.

5. **Polyandre**, adj. - **polyandrie**, s.f.

6. **Polygyne**, adj. - **polygynie**, s.f.

Ces mots, peu usités, sont souvent remplacés par polygame et polygamie.

## 503

En matière de *mariage* (au sens du n° 501-4), certaines législations n'attribuent d'effets juridiques qu'au **mariage civil**<sup>1</sup>, réglementé par l'État ; d'autres reconnaissent le **mariage religieux**<sup>2</sup>, réglementé par l'Église — sous réserve, éventuellement, de l'accomplissement de quelque formalité administrative (déclaration, enregistrement) ; d'autres donnent valeur légale au **mariage coutumier**<sup>3</sup>, célébré selon les traditions locales ou tribales. Lorsque aucune formalité ou cérémonie ne préside à l'instauration d'une union, on parle de **mariage consensuel**<sup>4</sup>, d'**union consensuelle**<sup>4</sup>, d'**union libre**<sup>5</sup> ou d'**union illégitime**<sup>5</sup>. Les deux premières expressions sont préférées dans les sociétés où ce type d'union existe seul ou est très répandu ; la dernière implique par contre que ce type d'union coexiste avec un ou plusieurs autres types non dépourvus comme lui de tout formalisme. A ces unions couramment stables s'opposent les **unions temporaires**<sup>6</sup> avec ou sans **cohabitation**<sup>7</sup>. La terminologie technique moderne tend à désigner par le mot **couple**<sup>8</sup> l'ensemble constitué par deux individus de sexes différents vivant en état d'union stable.

5. **Concubinage**, s.m. : état d'union illégitime - **concubin**, s.m., **concubine**, s.f. : individu vivant en concubinage.

Ces mots, assez malsonnants, sont de moins en moins usités en dehors de la terminologie juridique. Dans le langage courant, on substitue respectivement aux deux derniers les mots **ami** (s.m.) et **amie** (s.f.), et au premier des expressions telles que **faux ménage**, *vivre maritalement*, *être, vivre, se mettre en ménage* (cf. 110-3\*), **cohabiter**.

Du concubinage il convient, semble-t-il, de distinguer le **concubinat**, sorte de mariage inférieur coexistant avec le mariage proprement dit dans certaines sociétés.

8. Noter que le mot **couple** doit souvent s'entendre comme une abréviation de l'expression **couple marié** (501-8).

## 504

En général, le *mariage* (501-4) est interdit avant un certain **âge minimum au mariage**<sup>1</sup> ou **âge de nubilité**<sup>1</sup>, qui peut être particulier à chaque sexe. D'autres interdictions sont fréquemment édictées par la loi ou par la coutume, notamment pour éviter les **mariages consanguins**<sup>2</sup>, c'est-à-dire les mariages entre proches *parents* (114-3) présentant entre eux un certain **degré de consanguinité**<sup>3</sup>.

1. **Nubilité**, s.f. - **nubile**, adj.

Au sens propre, un individu devient nubile (étymologiquement : mariable) lorsqu'il atteint l'âge à partir duquel le mariage est autorisé par la loi ou par la coutume. Mais les mots nubilité, nubile, et *puberté* (620-2), *pubère* (620-2\*), sont souvent confondus dans leurs emplois. La législation française fixe l'âge de nubilité à 15 ans pour les filles et à 18 ans pour les garçons.

## 505

Là où elle existe, la formalité de **publication des bans**<sup>1</sup>, qui doit être accomplie un certain temps avant la célébration d'un *mariage* (501-4) projeté, a pour but d'en organiser la publicité vis-à-vis des tiers, afin de permettre à ceux-ci d'y faire éventuellement opposition. Parfois une **autorisation de mariage**<sup>2</sup> doit être obtenue, avant que le mariage puisse être célébré. Un **certificat de mariage**<sup>3</sup> est fréquemment délivré aux **nouveaux mariés**<sup>4</sup> à l'issue de la cérémonie. On dit qu'il y a eu **consommation du mariage**<sup>5</sup>, ou que le **mariage a été consommé**<sup>5</sup>, lorsque l'union charnelle des *époux* (501-5) a été réalisée.

3. En France, la statistique des mariages est établie d'après des *bulletins de mariage* (212-2\*), établis à l'occasion de l'*enregistrement* (211-4\*) des *actes de mariage* (211-8) dans le *registre des mariages* (211-7).
4. Avant la célébration, du mariage, les futurs époux sont dits fiancés, dénomination issue de la coutume des **fiançailles** consistant en un échange plus ou moins solennel de promesses de mariage.  
Pendant et après la célébration on parle du **marié** et de la **mariée** ; on

peut utiliser ces termes pour désigner les personnes qui se sont mariées au cours d'une année, les mariés de 1977, par exemple.

## 506

Au sens strict du terme, on dit qu'il y a **endogamie**<sup>1</sup> lorsque les *mariages* (501-4) ne sont autorisés qu'entre individus appartenant à un même groupe (clan, tribu). Par extension, on parle d'endogamie lorsqu'on observe une tendance marquée des individus appartenant à un certain groupe, ou une certaine catégorie, à ne choisir leur *conjoint* (501-5) que parmi les membres de ce groupe. On dit alors que celui-ci constitue un **isolat**<sup>2</sup>, et les barrières plus ou moins nettes qui le délimitent peuvent être de nature géographique, sociale, religieuse, etc. Parallèlement, on dit qu'il y a **exogamie**<sup>3</sup> lorsque le choix du conjoint s'effectue volontiers en dehors de la catégorie ou du groupe auquel l'individu appartient, l'exogamie au sens strict impliquant une interdiction de mariage entre individus appartenant au même groupe (clan, tribu). On appelle **mariages mixtes**<sup>4</sup> des mariages contractés entre individus différant par un caractère tel que la *religion* (cf. § 341), la *nationalité* (cf. § 330), la *race* (cf. § 333), etc. On parle d'**homogamie**<sup>5</sup> lorsque le mariage unit des personnes présentant certaines caractéristiques communes - sociales, physiques, psychiques, p. ex. - et d'**hétérogamie**<sup>6</sup> dans le cas contraire.

1. **Endogamie**, s.f. - **endogame**, adj.
3. **Exogamie**, s.f. - **exogame**, adj.
5. **Homogamie**, s.f. - **homogame**, adj.
6. **Hétérogamie**, s.f. - **hétérogame**, adj.

\*  
\*\*

## 510

Au terme d'une **vie conjugale**<sup>1</sup> plus ou moins longue, survient la **fin d'union**<sup>2</sup> qui entraîne la **dissolution du mariage**<sup>3</sup>, c'est-à-dire la rupture de tous les liens juridiques résultant de la qualité d'*époux* (501-5). Elle lève notamment l'obstacle qui pourrait éventuellement opposer l'existence du mariage en cause à la conclusion d'une nouvelle union légitime (cf. 502-3). La dissolution du mariage peut résulter du décès de l'un des *conjoints* (501-5) ; le conjoint survivant est alors dénommé **veuf**<sup>4</sup> ou **veuve**<sup>5</sup>, selon son sexe. On dit des **veufs**<sup>6</sup>, ou **personnes veuves**<sup>6</sup>, qu'elles vivent en état de **veuvage**<sup>7</sup>.

3. **Mariage dissous** : *union légitime* (501-2) dissoute par veuvage ou par *divorce* (511-1).
5. Certaines sociétés n'admettent pas le remariage des veuves. En France, il n'est autorisé que passé un **délaï de viduité** de 300 jours après le décès du mari, afin d'éviter toute ambiguïté dans l'attribution de la *paternité* (114-6) des **enfants posthumes**.

## 511

Là où il existe, le **divorce**<sup>1</sup> constitue un moyen légal ou coutumier de *dissolution du mariage* (510-3). Le divorce résulte fréquemment d'un **jugement de divorce**<sup>2</sup>. Dans certaines sociétés, il peut être la conséquence de la **répudiation**<sup>3</sup> de l'un des *conjoint*s (501-5) par l'autre. Les **divorcés**<sup>4</sup>, ou **personnes divorcées**<sup>4</sup>, c'est-à-dire celles dont le mariage a été dissous par divorce, sont dénommés **divorcés**<sup>5</sup> ou **divorcées**<sup>6</sup>, suivant leur sexe.

1. **Divorce**, s.m. - **divorcer**, v.i.
2. En France, le dispositif du jugement de divorce est mentionné en marge de l'acte de mariage sur le registre de l'état civil. C'est à l'occasion de cette mention qu'était établi jusqu'en 1975 un bulletin statistique dit de divorce transcrit (cf. 211-4\* et 212-2\*).
3. **Répudiation**, s.f. - **répudier**, v.t.

## 512

Les législations qui consacrent le principe de l'**indissolubilité du mariage**<sup>1</sup> n'admettent pas le *divorce* (511-1) ; seul le décès de l'un des *conjoint*s (501-5) peut y entraîner la *dissolution du mariage* (510-3). Quelle que soit la législation, la mésentente provoque la **séparation**<sup>2</sup> des époux ; elle peut prendre la forme d'une **séparation de fait**<sup>3</sup>, assez fréquente dans certaines sociétés, qui peut s'effectuer par consentement mutuel des conjoints ou résulter de l'**abandon**<sup>4</sup> de l'un d'eux par l'autre ; ou la forme d'une **séparation légale**<sup>5</sup> ou **séparation de corps et de biens**<sup>5</sup> qui permet de relâcher les liens juridiques entre *époux* (501-5), dispensant notamment ceux-ci du devoir de cohabitation, c'est-à-dire de l'obligation de vivre sous le même toit. Juridiquement parlant, les époux dont les liens conjugaux se trouvent ainsi relâchés au regard de la loi sont dits **séparés**<sup>6</sup>. En démographie, on peut trouver bon de préciser : **séparés légalement**<sup>6</sup>, pour distinguer ce cas de celui où il n'y a qu'une simple séparation de fait. Les époux qui vivent séparés, légalement ou non — y compris par cas de force majeure (par suite de circonstances de guerre, p. ex.) — constituent ce qu'on appelle des **couple**s **dissociés**<sup>7</sup> (couples au sens de 503-8\*), ou **ménage**s **dissociés**<sup>7</sup> (cf. 501-8\*).

2. En France, divorce et séparation de corps coexistent. Dans les deux cas, la procédure comporte obligatoirement une tentative de **conciliation**, dont une **ordonnance de non-conciliation** constate éventuellement l'échec. La statistique de ces ordonnances permet de connaître le nombre de nouveaux procès en instance. La séparation de corps peut être convertie en divorce dans certaines conditions. À la différence des divorces (cf. 511-2\*), les séparations de corps ne font l'objet d'aucune *transcription* (211-4\*) sur le registre des mariages.
7. Cette terminologie permet de distinguer la **dissociation** d'une union, de sa *dissolution* (cf. 510-3) par veuvage ou par divorce.

## 513

L'**annulation de mariage**<sup>1</sup> résulte d'un jugement constatant la **nullité du mariage**<sup>1</sup>, c'est-à-dire l'absence de **mariage valable**<sup>2</sup> (cf. 501-2) au regard de la loi, malgré la célébration du *mariage* (au sens du n° 501-4). L'expression *fin d'union* (510-2) permet d'englober sous une dénomination commune tous les cas où une union prend fin, que ce soit par *décès* (401-3), *divorce* (511-1), *séparation légale* (512-5), annulation, voire *séparation de fait* (512-3) si la date en est connue ; on parle aussi de **rupture d'union**<sup>3</sup>, soit dans le même sens que fin d'union, soit, ce qui paraît préférable, dans le cas où le mariage est rompu par divorce ou séparation..

## 514

Du point de vue légal, est **mariable**<sup>1</sup> toute personne qui remplit les conditions requises par la loi ou la coutume pour contracter mariage ; l'ensemble de ces personnes constitue la **population mariable**<sup>2</sup>, les autres formant la **population non mariable**<sup>3</sup>. Cependant, le **marché matrimonial**<sup>4</sup>, les **cercles de relations**<sup>5</sup> où se fait le **choix du conjoint**<sup>6</sup> n'englobent pas tous les mariables ; ils ne comprennent que les **candidats au mariage**<sup>7</sup>, c'est-à-dire les personnes que leur état de santé, leur situation ou leur volonté n'excluent pas, au moins pour un temps, du marché matrimonial. Dans les sociétés *monogames* (502-3), on distingue fréquemment les **premiers mariages**<sup>8</sup>, ou mariages de *célibataires* (515-2), des **remariages**<sup>9</sup>, ou mariages de *personnes veuves* (510-6) ou *divorcées* (511-4). Pour classer les mariages par *rang* (201-6), il est nécessaire de préciser le sexe par rapport auquel on détermine le **rang du mariage**<sup>10</sup>, faute de quoi les expressions précédentes (514-8 et 514-9) prêtent à ambiguïté.

1. **Mariable**, adj. ff. s.m.
2. **Non-mariable**, adj. ff. s.m.

8. À l'expression **premier mariage**, on préfère généralement substituer **mariage de célibataires**, quand on veut parler d'un mariage contracté par deux célibataires. L'ambiguïté n'en disparaît pas pour autant au pluriel, la seule façon élégante de la lever étant de parler de **mariage entre célibataires**.
9. **Remariage**, s.m. - **remarié**, pp. ff. s. : *personne mariée* (515-5) ayant acquis cette qualité après la dissolution d'un précédent mariage (cf. 510-3).

## 515

Pour le classement de la population suivant la **situation matrimoniale**<sup>1</sup>, ou l'**état matrimonial**<sup>1</sup>, on ne comprend parfois dans la catégorie des **célibataires**<sup>2</sup> que les personnes qui n'ont jamais été mariées, à l'exclusion de celles dont l'unique mariage a été *annulé* (cf. 513-1). Parmi les célibataires, on distingue les **célibataires du sexe masculin**<sup>3</sup> et les **célibataires du sexe féminin**<sup>4</sup>. La catégorie des **mariés**<sup>5</sup>, ou **personnes mariées**<sup>5</sup>, est d'ordinaire constituée par les personnes en puissance de *conjoint* (501-5), ce qui implique l'exclusion de celles dont le mariage a été *dissous* (cf. 510-3\*), par *veuvage* (510-7) ou par *divorce* (511-1), mais l'inclusion de celles qui sont séparées de fait ou *séparées légalement* (512-6). Les personnes mariées se répartissent en **hommes mariés**<sup>6</sup> et en **femmes mariées**<sup>7</sup>. On peut grouper au besoin sous la dénomination de **non-célibataires**<sup>8</sup>, l'ensemble des personnes mariées, veuves, divorcées ou séparées légalement.

2. **Célibataire**, adj. ff. s. - **célibat**, s.m. : état des personnes célibataires.
3. Quoique vieillis en ce sens, **garçon** et **filles** ont été utilisés en France dans la *statistique du mouvement de la population* (201-2) jusqu'en 1945. En raison de l'évolution du langage depuis, on pourrait encore les employer, comme cela se fait, d'ailleurs, en *démographie historique* (102-1).
4. Voir note précédente.
5. On groupe au besoin les individus n'appartenant pas à cette catégorie, sous les dénominations de **non-mariés** ou de **personnes non mariées**.

\*  
\*\*

## 520

La dénomination générique de **taux de nuptialité**<sup>1</sup> englobe tous les *taux* (133-4) servant à mesurer la fréquence des mariages au sein d'une population ou d'une *sous-population* (101-6). En l'absence d'indications contraires, l'expression taux de nuptialité doit s'entendre au sens de **taux brut de nuptialité**<sup>2</sup> ou plus précisément de **taux brut annuel de nuptialité générale**<sup>2</sup> (cf. 134-7\*). Ce taux s'obtient en divisant le nombre annuel de *mariages* (501-4) par l'*effectif moyen* (401-5) de la population. On étudie séparément la **nuptialité masculine**<sup>3</sup> et la **nuptialité féminine**<sup>4</sup> qui présentent souvent de notables différences entre elles. Les **taux de nuptialité par sexe**<sup>5</sup> sont généralement calculés en rapportant le nombre des mariages à l'effectif des *mariables* (514-1\*) de chaque sexe. On calcule aussi des **taux de nuptialité des célibataires**<sup>6</sup>, en rapportant les *premiers mariages* (514-8) à l'effectif des *célibataires* (515-2) mariables, et des **taux de nuptialité des veufs ou divorcés**<sup>7</sup> en rapportant les *remariages* (514-9) correspondants à l'effectif des *personnes veuves* (510-6) ou *divorcées* (511-4). Des taux analogues peuvent être calculés pour chaque âge ou chaque *groupe d'âges* (325-2) du *mari* (501-6) ou de la *femme* (501-7), lorsque les mariages sont classés suivant l'**âge au mariage**<sup>8</sup> de chacun des *époux* (501-5) ; on les appelle **taux de nuptialité par âge**<sup>9</sup>. La *répartition par âges* (325-6) des *mariés* (505-4\*) de chaque sexe permet de calculer l'**âge moyen des mariés**<sup>10</sup> de telle année ou de telle période. Pour l'étude de la **différence d'âge entre époux**<sup>11</sup>, il faut avoir un classement par **âges combinés**<sup>12</sup> des époux.

2. En France on a longtemps utilisé comme taux brut de nuptialité le rapport à la population du nombre annuel de nouveaux mariés, c'est-à-dire du double du nombre de mariages.
9. On utilise aussi les **mariages réduits** et les **premiers mariages réduits** obtenus pour chaque sexe en divisant le nombre de mariages ou de premiers mariages à tel âge par le nombre moyen de personnes de cet âge quel qu'en soit l'état matrimonial ; la **somme des mariages réduits** et la **somme des premiers mariages réduits** sont des *indices synthétiques* (132-5) de la nuptialité, utilisés surtout en *analyse transversale* (103-5).
10. Il y a intérêt à avoir des expressions différentes pour les *indices de cohorte* (138-6) et les *indices du moment* (138-5), d'où l'âge moyen des mariés pour une période et l'âge moyen au mariage pour une *génération* (116-1). Quand il s'agit de célibataires, on précise **âge moyen des filles mariées** en ..., **âge moyen des garçons mariés** en ...

## 521

L'*intensité* (138-1) de la *nuptialité* (501-1) des *célibataires* (515-2) dans une *génération* (116-1) d'hommes ou de femmes se mesure le plus souvent par la **fréquence du célibat définitif**<sup>1</sup> ; on lui substitue couramment la **fréquence du célibat**<sup>2</sup> à un âge à partir duquel les *premiers mariages* (514-8) sont rares, 50 ans généralement. La fréquence du célibat à chaque âge est calculée à partir des **quotients de nuptialité**<sup>3</sup> des célibataires. Ces quotients sont définis comme la fraction des célibataires d'âge exact  $x$  destinés à se marier avant l'âge exact  $x + 1$ , abstraction faite de la *mortalité* (401-1). Dans une population fermée, la **proportion des célibataires**<sup>4</sup> à tel âge, d'après un *recensement* (202-1 \*), fournit une valeur approchée de la fréquence du célibat au même âge dans la génération correspondante. Le *calendrier* (138-2) des premiers mariages est donné par la distribution de l'âge au premier mariage, d'où l'on tire l'**âge moyen au premier mariage**<sup>5</sup>, l'**âge médian au premier mariage**<sup>6</sup>, l'**âge modal au premier mariage**<sup>7</sup>. Lorsqu'on ne dispose que de données sur le statut matrimonial issues d'un recensement, on peut calculer la proportion de célibataires à chaque âge et, en l'assimilant à une fonction de survie en l'état de célibataires, calculer parmi les célibataires non-définitifs, les années vécues depuis la naissance à l'état de célibataire ou **âge moyen des célibataires au mariage**<sup>8\*</sup>.

8. Ce nom est attribué en français au précurseur de la méthode et on parle ainsi de l'**âge moyen au mariage selon la méthode de Hajnal**.

## 522

Par analogie avec les tables de mortalité, on appelle **tables de nuptialité**<sup>1</sup> un ensemble, plus ou moins complet, de fonctions de nuptialité, telles que les *quotients de nuptialité* (521-3), les *fréquences du célibat* (521-2), les **premiers mariages de la table**<sup>2</sup> ; l'ensemble des fréquences du célibat est dénommé **table de célibat**<sup>3</sup>. En combinant nuptialité et mortalité, on obtient une **table de nuptialité nette des célibataires**<sup>4</sup> ou **table de survie en état de célibat**<sup>4</sup>, cas particulier de *table à double extinction* (153-4). Peuvent être inclus dans une telle table : le nombre de **survivants en état de célibat**<sup>5</sup>, celui des **survivants en état de non-célibat**<sup>6</sup>, la **probabilité de survie en état de célibat**<sup>7</sup>, et l'**espérance de vie en état de célibat**<sup>8</sup>.

## 523

On dénomme **taux de divortialité**<sup>1</sup>, les taux utilisés pour mesurer la fréquence des *divorces* (511-1). L'expression **taux brut annuel de divortialité**<sup>2</sup> désigne le rapport à l'effectif total de la population du nombre annuel des di-



vorces. On dénomme de même **taux de divortialité des mariés**<sup>3</sup> le taux obtenu en rapportant le nombre annuel des divorces au nombre des *couples mariés* (501-8). Lorsque les statistiques disponibles le permettent, on calcule aussi des **taux de divortialité par âge**<sup>4</sup> et des **taux de divortialité par durée de mariage**<sup>5</sup> (cf. 524-2). Pour mesurer l'extension du divorce, on utilise souvent le **nombre moyen de divorces par mariage**<sup>6</sup> (le mot *mariage* devant s'entendre ici au sens du n°501-4 et non du n°501-2). En tant qu'*indice du moment* (138-5), on le calcule d'ordinaire en rapportant le nombre des divorces enregistrés pendant une certaine année, soit au nombre des mariages enregistrés au cours de la même année, soit à une moyenne pondérée de ces mariages et de ceux qui ont été célébrés au cours des années antérieures.

1. On rencontre l'expression **taux de divorce**. L'introduction du mot **divortialité** a permis de réaliser un parallélisme terminologique commode avec la nuptialité, la mortalité, etc. On parle en effet de taux de nuptialité ou de mortalité, mais non de taux de mariage, de mort ou de décès.
5. On appelle **divorces réduits** à telle *durée de mariage* (524-2), le rapport du nombre de divorces à cette durée au nombre initial de mariages correspondant ; la **somme des divorces réduits** est un *indice synthétique* (132-5) de divortialité, utilisé surtout en *analyse transversale* (103-5).
6. Voir note précédente.

## 524

Lorsqu'on dispose des données nécessaires, on peut calculer des **quotients de dissolution des mariages**<sup>1</sup> suivant la **durée du mariage**<sup>2</sup> par décès de l'un ou l'autre *époux* (501-5) et établir des tables de dissolution des mariages. L'étude des *remariages* (514-9) à partir du *veuvage* (510-7) ou du *divorce* (511-1) s'attache particulièrement à la **fréquence du remariage**<sup>3</sup>, ou proportion de veufs ou de divorcés qui se remarient, suivant l'âge au veuvage ou au divorce, et la distribution de l'intervalle entre le veuvage ou le divorce et le remariage ; celle-ci permet de calculer la **durée moyenne de veuvage**<sup>4</sup> des veufs et des veuves remariés et l'**intervalle moyen entre divorce et remariage**<sup>5</sup> des divorcés remariés.

# Chapitre 6

## Fécondité

---

### 601

On étudie sous le nom de **fécondité**<sup>1</sup> les phénomènes quantitatifs directement liés à la **procréation**<sup>2</sup> des enfants au sein des populations ou des *sous-populations* (101-6). Le mot **natalité**<sup>1</sup> est utilisé pour désigner la fréquence des **naissances**<sup>3</sup> au sein des populations proprement dites, à l'exclusion des sous-populations (cf. § 632), et l'on entend plus particulièrement par fécondité la fréquence des naissances au sein d'ensembles en âge de procréer (cf. § 633). La naissance est définie comme résultant d'un *accouchement* (603-4), étant entendu qu'à chaque *accouchement multiple* (606-2) correspondent plusieurs naissances. On distingue les **naissances vivantes**<sup>4</sup>, ou naissances d'**enfants nés vivants**<sup>5</sup>, des naissances d'enfants *mort-nés* (cf. 411-5\*), à l'aide de critères de vitalité tels que la respiration, la mobilité, le battement du cœur de l'enfant, après complète expulsion ou extraction. On parle de **natalité effective**<sup>6</sup> ou de **fécondité effective**<sup>6</sup> lorsqu'on ne prend en considération que les seules naissances vivantes, et de **natalité totale**<sup>7</sup> ou de **fécondité totale**<sup>7</sup> lorsqu'on envisage l'ensemble des naissances, y compris celles d'enfants mort-nés ; toutefois, on emploie très souvent **natalité**<sup>6</sup>, sans autre indication, pour natalité effective. On qualifie de **fécondité différentielle**<sup>8</sup> les différences de fécondité entre sous-groupes d'une population.

1. Sur le sens du mot **fécondité** en démographie, voir aussi § 623. Le mot **natalité** est parfois employé comme synonyme de *taux de natalité* (au sens de 632-1)
2. **Procréation**, s.f. - **procréer**, v.t. : *engendrer* (116-1\*).
3. La durée minimale de gestation requise pour qu'il y ait mortinaissance et non avortement varie suivant les pays ; pour l'O.M.S., il faut 28 semaines de durée conventionnelle de *grossesse* (602-5) pour qu'il y ait naissance.

4. On dit alors que les naissances sont classées d'après leur **vitalité**.
5. **Né vivant**, locution adj. ff. s.m. : enfant né vivant.
7. L'ensemble des naissances, y compris celles des mort-nés, constitue ce qu'on appelle les **naissances totales**. Ne pas confondre la natalité et la fécondité totales avec la natalité et la fécondité générales (cf. 633-7\*).

## 602

La **conception**<sup>1</sup> qui résulte de la **fécondation**<sup>2</sup> d'un **ovule**<sup>3</sup> par un **spermatozoïde**<sup>4</sup>, marque le début de la **grossesse**<sup>5</sup>, ou **gravidité**<sup>5</sup>, ou **gestation**<sup>5</sup>, de la femme fécondée. Au cours de son développement, le produit de **conception**<sup>6</sup> est successivement dénommé **embryon**<sup>7</sup>, puis **fœtus**<sup>7</sup> — certains écrivent **fétus**<sup>7</sup>. Le moment où l'embryon devient fœtus n'est pas précisé : certains le situent à la fin du troisième mois de vie intra-utérine ; mais les statisticiens appellent volontiers embryon tout produit de conception dont le degré de développement est insuffisant pour que sa venue au jour constitue une *naissance* au regard de la statistique (cf. 601-3\*). On appelle **nidation**<sup>8</sup> l'implantation de l'œuf dans la paroi de l'**utérus**<sup>9</sup>, phénomène qui se produit quelques jours après la fécondation.

1. **Conception**, s.f. - **concevoir**, v.t.
2. **Fécondation**, s.f. - **féconder**, v.t.  
**Fécondation artificielle** : fécondation obtenue par **insémination artificielle**, c'est-à-dire par un procédé autre que le *coït* (627-2).
3. L'ovule fécondé prend le nom d'**œuf** ou *zygote* (911-7).
5. **Gravidité**, s.f. - **gravide**, adj. : en état de grossesse - **gravidique**, adj. : relatif à la grossesse. **Femme enceinte** : femme en état de grossesse. Certains auteurs considèrent que la *grossesse* ne commence qu'au moment de la nidation de l'œuf.
7. **Embryon**, s.m. - **embryonnaire**, adj. - **embryologie**, s.f. : science du développement des embryons.  
**Fœtus**, ou **fétus**, s.m. - **foetal**, ou **fétal**, adj.

## 603

Un *fœtus* (602-7) est dit **viable**<sup>1</sup> lorsqu'il est apte à vivre hors du sein maternel, quelque minimes que puissent être alors ses chances de survie, et **non viable**<sup>2</sup> dans le cas contraire. On convient d'ordinaire d'adopter une **durée de gestation**<sup>3</sup> minimale, généralement comprise entre 5 et 7 mois (cf. 601-3\*), à partir de laquelle un fœtus normalement constitué est considéré comme viable. Sui-

vant que la **durée de grossesse**<sup>3</sup> excède ou non cette valeur, l'expulsion ou l'extraction du *produit de conception* (602-6) prend le nom d'**accouchement**<sup>4</sup>, ou celui d'**avortement**<sup>5</sup>, ou **interruption de grossesse**<sup>5</sup>. On pourrait employer, à l'instar des démographes de langue anglaise, le mot **puerperium**<sup>6</sup> pour désigner la période consécutive à l'accouchement, d'une durée d'environ six semaines, pendant laquelle l'utérus reprend ses dimensions normales et la probabilité de *conception* (602-1) paraît relativement faible.

1. **Viable**, adj. - **viabilité**, s.f.
3. On compte généralement la durée de grossesse à partir du début des dernières **règles** ; on parle alors de **durée conventionnelle de grossesse**, par opposition à la **durée vraie de grossesse**, comptée à partir de la conception.  
Lorsque la grossesse se termine par un avortement, spontané ou provoqué, ou une mortinaissance, on la qualifie de **grossesse improductive**.
4. **Accouchement** s.m. - **accoucher**, v.i. - **accouchée**, pp. ff. s.f. : femme venant d'accoucher.  
Le mot accouchement désigne tantôt l'expulsion (ou l'extraction) proprement dite du produit de conception, tantôt l'ensemble des circonstances qui lui sont associées, notamment le **travail** qui la précède, et la **délivrance** qui lui succède, et qui consiste en l'expulsion (ou l'extraction) du **placenta** ou **délivre**.
5. **Avortement**, s.m. - **avorter**, v.i. - **abortif**, adj. ff. s.m. : susceptible de provoquer l'avortement - **avorteur**, s.m. **avorteuse**, s.f. : personne ayant l'habitude de pratiquer des avortements sur des tiers - **avortée**, pp. ff. s.f. : femme venant d'avorter.  
Noter que, dans le langage courant, le mot avortement prend volontiers le sens *l'avortement provoqué* (604-2), par opposition à *fausse couche* (604-1).

## 604

Les *avortements* (603-5), consécutifs à un *décès intra-utérin* (411-2) qui peut être assez largement antérieur, sont appelés **avortements spontanés**<sup>1</sup> ou **fausses couches**<sup>1</sup>, par opposition aux avortements volontaires, dénommés **avortements provoqués**<sup>2</sup>. L'**avortement thérapeutique**<sup>3</sup> est un avortement provoqué pour des raisons médicales. Lorsque la législation autorise l'avortement volontaire dans certaines conditions, les avortements provoqués peuvent être répartis en **avortements licites**<sup>4</sup> et en **avortements illicites**<sup>5</sup>, souvent dénommés **avortements criminels**<sup>5</sup> ou **avortements clandestins**<sup>5</sup>. Suivant le mode d'intervention, on distingue l'**avortement par curetage**<sup>6</sup>, l'**avor-**

**tement par aspiration**<sup>7</sup>, l'**hystérotomie**<sup>8</sup> et l'**avortement médicamenteux**<sup>9\*</sup>.

1. **Couches** (s.f. pl.), synonyme d'*accouchement* (603-4), ne s'emploie plus au singulier que dans l'expression *fausse couche* (cf. 424-4\*).
2. En France, on emploie plutôt l'expression **interruption volontaire de grossesse (IVG)**.
4. L'expression **avortement légal** s'emploie généralement pour exprimer le fait que la législation autorise l'avortement volontaire.

## 605

Les *accouchements* (603-4) peuvent être répartis en **accouchements à terme**<sup>1</sup>, et en **accouchements prématurés**<sup>2</sup>, ou **accouchements avant terme**<sup>2</sup>, suivant la *durée de la grossesse* (603-3) dont ils marquent l'achèvement. Les enfants issus de ces accouchements sont dits respectivement **nés à terme**<sup>3</sup>, et **prématurés**<sup>4</sup> (adj. ff. s.m.), ou **nés avant terme**<sup>4</sup>. On étudie sous le nom de **prématurité**<sup>5</sup> les phénomènes liés à l'existence des accouchements prématurés. On considère généralement comme prématurés les accouchements qui se produisent avant 37 semaines de durée conventionnelle de grossesse. Pour éviter les difficultés liées à la détermination de la durée de grossesse (cf. 603-3\*), on fait aussi intervenir le **poids à la naissance**<sup>6</sup> et l'on parle d'**immaturité**<sup>7</sup> et de nouveau-nés **immatures**<sup>8</sup> lorsque ce poids est inférieur à 2500 grammes. Ceci s'applique en particulier aux **débiles**<sup>9</sup>, qui sont à proprement parler des enfants nés dans un état anormal de faiblesse.

9. **Débile**, adj. ff. s.m. - **débilité congénitale** : état du *nouveau-né* (323-4) débile.

## 606

On appelle **accouchement simple**<sup>1</sup> un *accouchement* (603-4) qui donne naissance à un seul enfant, et **accouchement gémeaire**<sup>2</sup>, ou **accouchement multiple**<sup>2</sup>, un accouchement qui donne le jour à plusieurs enfants. Ceux-ci sont alors dits **jumeaux**<sup>3</sup>. On appelle jumeaux **univitellins**<sup>4</sup>, ou **jumeaux identiques**<sup>4</sup>, ou **vrais jumeaux**<sup>4</sup>, des jumeaux provenant de la division d'un même *œuf* (602-3\*), et **jumeaux bivitellins**<sup>5</sup>, ou **jumeaux fraternels**<sup>5</sup>, ou **faux jumeaux**<sup>5</sup>, des jumeaux provenant de la fécondation d'*ovules* (602-3) différents.

2. On parle aussi de **naissances gémeaires**, ou de **naissances multiples**. On classe les accouchements multiples en **accouchements**

**doubles, accouchements triples**, etc., suivant le nombre des enfants qui en sont issus.

Envisagée par rapport à la mère, la naissance d'un enfant correspond à une **maternité**. Ce mot usuel n'a souvent pas de sens technique précis, et un accouchement multiple peut fort bien être considéré comme correspondant soit à une seule, soit à plusieurs maternités. On parle donc du **nombre de naissances par accouchement**, et non du nombre de maternités par accouchement, ou de naissances par maternité.

3. **Jumeau**, adj. ff. s. : né d'un même accouchement - **gémellaire**, adj. : relatif aux jumeaux - **gémellipare**, adj. : qui accouche de jumeaux.  
On appelle **grossesse gémellaire** une grossesse où la femme porte des jumeaux, et on étudie sous le nom de **gémellité** les phénomènes se rapportant aux jumeaux.  
Lorsque leur nombre est supérieur à deux, les jumeaux peuvent être appelés **triplés, quadruplés, quintuplés, sextuplés**.
4. On parle alors de **gémellité univitelline**.
5. On parle alors de **gémellité bivitelline**.

\*  
\*\*

## 610

La **légitimité**<sup>1</sup> d'une *naissance* (601-3) se définit par référence au caractère juridique de l'*union* (501-3) dont elle résulte (cf. 501-2 et 503-5). En principe, l'**enfant légitime**<sup>2</sup> est un enfant *conçu* (602-1 \*) au cours du mariage de ses *parents* (112-2). Dans la pratique, le classement des naissances en **naissances légitimes**<sup>3</sup> et en **naissances illégitimes**<sup>4</sup> s'effectue d'ordinaire (hormis le cas des enfants issus de mariages dissous - cf. 510-1\*) d'après l'état matrimonial de la mère au moment de l'*accouchement* (603-4). Il en résulte que les naissances provenant de **conceptions préuptiales**<sup>5</sup>, c'est-à-dire de conceptions ayant précédé le *mariage* (501-4), sont généralement comprises parmi les naissances légitimes lorsque le mariage a été célébré avant l'accouchement. L'**enfant illégitime**<sup>6</sup>, ou **enfant naturel**<sup>6</sup>, est, en pratique, un enfant dont les parents n'étaient pas unis par les liens du mariage lors de sa naissance, il peut être éventuellement **reconnu**<sup>7</sup> par l'un ou l'autre de ses parents, ou par les deux, ce qui a pour effet d'établir juridiquement sa *filiation* (114-5) à leur égard. L'**enfant légitimé**<sup>8</sup> est un enfant naturel auquel est conféré un statut juridique plus ou moins comparable à celui d'un enfant légitime, presque toujours par mariage de ses parents après sa naissance. Les conditions et les effets de la **légitimation**<sup>9</sup> varient suivant les législations.

5. On trouve aussi **conceptions anténuptiales**.
6. Parmi les enfants naturels on distingue : l'**enfant naturel simple**, issu de parents entre lesquels n'existait aucun empêchement de mariage lors de sa conception ; l'**enfant adultérin**, dont l'un au moins des parents était marié lors de sa conception ; et l'**enfant incestueux**, entre les parents duquel existait, lors de sa conception, un empêchement de mariage fondé sur la *parenté* (114-3\*) ou l'*alliance* (114-8).
7. **Reconnaître**, v.t. - **reconnaissance**, s.f. : acte par lequel un individu se reconnaît l'*auteur* (112-2\*) d'un enfant illégitime.  
En France, les reconnaissances enregistrées à l'*état civil* (211-2) font l'objet d'un **bulletin de reconnaissance** à usage statistique (cf. 212-2).
9. **Légitimation**, s.f. - **légitimer**, v.t.

## 611

Dans les statistiques de *naissances* (601-3) par *rang* (201-6), le **rang de naissance**<sup>1</sup> peut être défini de différentes façons. C'est ainsi qu'on peut ne tenir compte que des **enfants nés du mariage actuel**<sup>2</sup>, ou prendre en considération l'ensemble des **enfants nés de la même mère**<sup>3</sup>, et comprendre ou non les *mort-nés* (411-5\*) dans le décompte. Au rang de naissance, on substitue parfois le **rang d'accouchement**<sup>4</sup> (cf. 603-4) — qui en diffère en cas d'*accouchements gémeaux* (606-2)-, voire le **rang de grossesse**<sup>5</sup> — qui tient compte des *interruptions de grossesse* (603-5). Envisagés par rapport à la femme, le rang de grossesse et le rang d'accouchement présentent un intérêt particulier dans le domaine médical : une femme est dite **nulligravide**<sup>6</sup> si elle n'a jamais été *enceinte* (cf. 602-5\*), **primigravide**<sup>7</sup> quand elle est enceinte pour la première fois, **multigravide**<sup>8</sup> pendant les grossesses de rang deux et plus ; d'après leur **parité**<sup>9</sup> les femmes sont dites **nullipares**<sup>10</sup> tant qu'elles n'ont pas accouché, **primipares**<sup>11</sup> à partir du premier accouchement et **multipares**<sup>12</sup> à partir du second. Les démographes ont étendu cette notion de parité, qui correspondait originellement au rang de l'accouchement imminent, au nombre d'accouchements antérieurs, voire au nombre d'enfants mis au monde par une même femme, les mort-nés pouvant être éventuellement exclus du décompte. C'est ainsi qu'on peut dire de femmes classées d'après le nombre des enfants auxquels elles ont donné naissance, qu'elles sont classées par parités, ce qui permet d'alléger le langage.

9. Une femme est dite de parité *n* lorsqu'elle a déjà accouché *n* fois, ou lorsqu'elle a déjà donné le jour à *n* enfants au total (mort-nés inclus) ou à *n* enfants nés vivants — le mode de décompte devant être précisé par le contexte.

## 612

Pour étudier l'**échelonnement des naissances**<sup>1</sup> ou l'**espacement des naissances**<sup>1</sup> dans le *mariage* (501-2), on considère les intervalles séparant d'une part, la première naissance légitime du mariage, d'autre part, chaque naissance ultérieure de celle qui la précède. Ces divers intervalles sont englobés sous la dénomination commune d'**intervalles génésiques**<sup>2</sup>, l'**intervalle entre le mariage et la première naissance**<sup>3</sup> étant aussi appelé **intervalle proto-génésique**<sup>3</sup> et l'**intervalle entre naissances**<sup>4</sup>, **intervalle intergénésique**<sup>4</sup>. L'intervalle entre une naissance et une date déterminée, celle d'un *recensement* (202-1\*) ou d'une *enquête* (203-4) en particulier, porte le nom d'**intervalle génésique ouvert**<sup>5</sup> ; quand aux intervalles dont le début et la fin se trouvent de part et d'autre de cette date, on les dénomme **intervalles à cheval**<sup>6</sup>. La **durée de mariage à la nième naissance**<sup>7</sup> légitime est aussi utilisée pour étudier l'échelonnement des naissances.

1. Pour certains, espacement évoque plus qu'échelonnement la volonté des couples d'espacer les naissances à leur foyer ; pour d'autres, les deux termes sont équivalents.

## 613

L'étude des périodes d'**exposition au risque de conception**<sup>1</sup> conduit à prendre en considération, sous le nom générique d'**intervalles gravidiques**<sup>2</sup>, les périodes allant du mariage ou de la fin d'une *grossesse* (602-5) au début de la grossesse qui suit, dénommées respectivement **délai de conception**<sup>3</sup> ou **premier intervalle gravidique**<sup>3</sup> et **intervalle entre grossesses**<sup>4</sup> ou **intervalle intergravidique**<sup>4</sup>. On en soustrait parfois les périodes pendant lesquelles la femme n'a pas de *rappports sexuels* (627-2) : on parle alors d'**intervalle intergravidique net**<sup>5</sup>. La période qui sépare la fin de la dernière grossesse de la date d'une *enquête* (203-4) est dénommée **intervalle intergravidique ouvert**<sup>6</sup>.

\*  
\*\*

## 620

On appelle **période de procréation**<sup>1</sup>, ou **période de reproduction**<sup>1</sup>, la période de la vie pendant laquelle l'être humain, et plus particulièrement la femme, est susceptible de *procréer* (601-2\*). La capacité de procréation s'instaure au cours de la phase de maturation des organes génitaux dénommée **puberté**<sup>2</sup>. Chez la femme, la capacité de procréation est étroitement associée



au phénomène de la **menstruation**<sup>3</sup>, qui consiste en l'apparition périodique des **règles**<sup>4</sup>, ou **menstrues**<sup>4</sup>. Les **premières règles**<sup>5</sup> apparaissent à la puberté, et les dernières marquent la **ménopause**<sup>6</sup>, c'est-à-dire la disparition définitive de la menstruation. En pratique, on convient d'ordinaire de faire commencer la période de procréation à l'*âge de nubilité* (504-1), et d'en fixer la fin à 45 ou 50 ans chez la femme. La disparition temporaire de la menstruation, qu'elle soit normale ou pathologique, est dénommée **aménorrhée**<sup>7</sup> et l'on précise **aménorrhée gravidique**<sup>8</sup> pour celle qui suit une conception et se termine, après la *naissance* (601-3), par l'**aménorrhée post-partum**<sup>9</sup> ou **aménorrhée post-gravidique**<sup>9</sup>.

1. On dit aussi : **âge de procréation**, **âge de reproduction** (cf. 323-1\*) et on pourrait dire avantageusement **âge fertile** (cf. 621-1\*).
2. **Puberté**, s.f. - **pubère**, adj. : qui vient de dépasser l'âge de la puberté.
3. On emploie également le mot **menstruation** au sens de règles, par exemple quand on parle de menstruations successives.
4. **Règles**, s.f. pl. - **réglée**, pp. ff. adj. : qui a périodiquement ses règles ; **menstrues**, s.f. pl. - **menstruel**, adj. : relatif aux règles.

## 621

Les mots **fertilité**<sup>1</sup> et **stérilité**<sup>2</sup> sont employés en démographie pour désigner respectivement la capacité ou l'incapacité de donner le jour à des enfants vivants ; l'**incapacité à concevoir**<sup>3</sup> et l'**incapacité à procréer**<sup>10\*</sup> sont des causes principales d'*infécondabilité*, mais non uniques de la stérilité. Suivant que l'incapacité de *concevoir* (602-1\*) ou de *procréer* (601-2\*) est ou n'est pas définitive, on distingue l'**infécondabilité temporaire**<sup>4</sup> et la **stérilité temporaire**<sup>5</sup> de l'**infécondabilité définitive**<sup>6</sup> et de la **stérilité définitive**<sup>7</sup> ; lorsque celle-ci survient avant toute *naissance vivante* (601-4), il y a **stérilité totale**<sup>8</sup> ou **stérilité primaire**<sup>8</sup>, par opposition à la **stérilité partielle**<sup>9</sup> ou **stérilité secondaire**<sup>9</sup> qui survient après procréation d'au moins un enfant.

1. **Fertilité**, s.f. - **fertile**, adj. : apte à la procréation.
2. **Stérilité**, s.f. - **stérile**, adj. : actuellement inapte à la procréation - **désormais stérile** : définitivement inapte à la procréation.
3. **Infécondabilité**, s.f. - **infécondable**, adj. : qui ne peut actuellement concevoir - **désormais infécondable** : qui ne pourra jamais plus concevoir. Bien qu'au sens strict les mots infécondable, infécondabilité mettent en cause la femme, on est obligé, pour rester concis, d'utiliser encore ces mots lorsque l'absence de fécondation provient du mari, ou du couple par incompatibilité.  
L'allemand distingue les concepts de "Empfängnisunfähigkeit"

(incapacité à porter et mener à terme le fœtus) et de “Zeugungsunfähigkeit” (incapacité à concevoir)

9. La **stérilité secondaire** peut aussi désigner une stérilité consécutive à une maladie ou à un traumatisme.

## 622

L’expression *stérilité temporaire* (621-5) est parfois appliquée aux femmes dans des cas où leur incapacité de concevoir n’a rien de pathologique ; *infécondabilité temporaire* (621-4) est préférable, notamment lorsqu’il s’agit des **périodes d’infécondabilité**<sup>1</sup> à l’intérieur du **cycle menstruel**<sup>2</sup> ou des périodes où l’absence d’**ovulation**<sup>3</sup>, ou de **ponte ovulaire**<sup>3</sup>, résulte d’un phénomène physiologique normal, *grossesse* (602-5), **allaitement**<sup>4</sup> ; la période qui s’étend de la *conception* (602-1) au retour de l’ovulation après l’*accouchement* (603-4) est appelée **temps mort**<sup>5</sup>, en particulier dans les *modèles* (730-1). La stérilité temporaire désigne donc de préférence une situation où l’incapacité de procréer présente un caractère anormal qui peut se traduire par l’existence de **cycles anovulaires**<sup>6</sup>, c’est-à-dire de cycles menstruels dépourvus d’ovulation, ou par une période d’*aménorrhée* (620-7). L’*infécondité* (623-2) involontaire de longue durée crée une présomption de *stérilité* (621-2), ce qui explique qu’on trouve dans la littérature médicale la dernière expression à la place de la première. La **sous-fécondité**<sup>7</sup> des très jeunes femmes est, de manière analogue, à l’origine de l’expression **stérilité des adolescentes**<sup>8</sup> qui a servi à la désigner ; il vaudrait mieux la dénommer **sous-fécondité des adolescentes**<sup>8</sup>.

2. Expression fréquemment abrégée en **cycle**.

## 623

Quand on s’en tient aux résultats et non aux aptitudes, on emploie les mots **fécondité**<sup>1</sup> et **infécondité**<sup>2</sup>, suivant qu’il y a ou qu’il n’y a pas *procréation* (601-2) effective au cours de la période considérée. Lorsque celle-ci couvre toute la période de procréation, on a une **infécondité totale**<sup>3</sup> ; l’**infécondité définitive**<sup>4</sup> s’applique à la période qui va d’un âge de la femme ou d’une durée de mariage déterminés à la fin de la période de procréation. Lorsque l’absence de procréation est due à la volonté des *couples* (503-8) de ne pas ou de plus procréer, on parle d’**infécondité volontaire**<sup>5</sup>. On notera l’inversion de sens qui s’est produite entre les mots anglais et français homologues : il convient généralement de traduire “fertility” par fécondité et “fecundity” par fertilité.

1. **Fécondité**, s.f. - **fécond**, adj. : qui a procréé.

2. **Infécondité**, s.f. - **infécond**, adj. : qui n'a pas procréé - **désormais infécond** : qui ne procréera pas à partir de l'âge ou de la durée de mariage considérés.
5. L'expression stérilité volontaire doit être évitée comme impropre.

## 624

La *fécondité* (623-1) des *couples* (503-8) dépend de leur **comportement procréateur**<sup>1</sup>. On distingue à cet égard les **couples malthusiens**<sup>2</sup>, qui s'efforcent de régler leur procréation suivant leur désir, des **couples non malthusiens**<sup>3</sup>, la **planification de la famille**<sup>4</sup> porte sur le nombre final d'enfants, qui ne doit pas dépasser le **nombre d'enfants désiré**<sup>5</sup> et, aussi, sur l'*échelonnement des naissances* (612-1). On dit des premiers qu'ils pratiquent la **limitation des naissances**<sup>6</sup>, la **régulation des naissances**<sup>6</sup>, la **prévention des naissances**<sup>6</sup>, la **restriction des naissances**<sup>6</sup>, expressions plus ou moins synonymes, lorsqu'ils cherchent avant tout à éviter que le nombre final de leurs enfants dépasse le nombre d'enfants désiré.

6. L'expression **contrôle des naissances**, mauvais décalque de l'anglais "birth control", est à éviter.

## 625

Avec la planification de la famille apparaît le souci de la **parenté planifiée**<sup>1</sup>, ou **parenté responsable**<sup>1</sup>, c'est-à-dire le souci de fixer le nombre de naissances et l'échelonnement ou *calendrier* (138-2) de celles-ci à la convenance de chaque *couple* (503-8). Le *nombre d'enfants désiré* (624-5) par un couple peut différer du **nombre idéal d'enfants**<sup>2</sup> mentionné par ce couple dans une enquête. Nombre d'enfants désiré et échelonnement des naissances peuvent ne pas être atteints en raison, entre autres, d'**échecs de la contraception**<sup>3</sup>; la fréquence de ceux-ci dépend de l'**efficacité de la contraception**<sup>4</sup> sous ses deux aspects : l'**efficacité clinique**<sup>5</sup> ou **efficacité théorique**<sup>5</sup> et l'**efficacité pratique**<sup>6</sup> ou **efficacité d'usage**<sup>6</sup>. Définie à partir de la *fécondabilité résiduelle* (638-7), elle est couramment évaluée par le **taux d'échec de la contraception**<sup>7</sup>, rapport du nombre de conceptions non désirées au nombre de mois d'exposition des contracepteurs au risque de concevoir.

## 626

Un **programme de planification de la famille**<sup>1</sup> est destiné à introduire et diffuser la *contraception* (627-1) dans un groupe de **participants éventuels**<sup>2</sup>

à cette opération, appelé **population-cible**<sup>2</sup> ; des équipes d'**incitateurs**<sup>3</sup>, **recruteurs**<sup>3</sup>, **démarcheurs**<sup>3</sup>, **propagandistes**<sup>3</sup>, s'efforcent d'obtenir l'accord des intéressés. Les résultats du programme se mesurent par une **proportion de participants**<sup>4</sup>, ou **taux de participation**<sup>4</sup>, ou **taux d'acceptation**<sup>4</sup>, puis par un **taux de persévérance**<sup>5</sup> au bout d'un certain temps, complément à un de la **proportion d'abandons**<sup>6</sup> dans le même laps de temps. Le nombre ou la proportion de **naissances évitées**<sup>7</sup> traduisent l'efficacité du programme mis en œuvre. La fréquence de la pratique de la contraception dans une population s'apprécie par la **proportion de contracepteurs**<sup>8</sup> ou de **pratiquants de la planification familiale**<sup>8</sup>.

## 627

On entend par **contraception**<sup>1</sup> la mise en œuvre de méthodes destinées à empêcher les **rapports sexuels**<sup>2</sup>, c'est-à-dire le **coït**<sup>2</sup>, d'aboutir à la *conception* (602-1) ; ces méthodes sont dites **méthodes contraceptives**<sup>3</sup> ou **méthodes anticonceptionnelles**<sup>3</sup>. Quant à la **continence**<sup>4</sup>, l'**abstinence**<sup>4</sup> ou abstention complète et prolongée de rapports sexuels, elle s'en trouve exclue par leur définition même.

1. **Contraception**, s.f. - **contraceptif**, adj. : relatif à la contraception - **contra-cepteur**, adj. ff. s.m. : qui pratique la contraception.
3. L'expression **méthodes antinatales** est plus générale car ces méthodes comprennent l'*avortement provoqué* (604-2).

## 628

On classe parfois les *méthodes contraceptives* (627-3) en **méthodes à adjuvants**<sup>1</sup> et en **méthodes sans adjuvant**<sup>2</sup>, suivant qu'elles nécessitent ou non l'emploi d'un obstacle mécanique ou chimique à la *fécondation* (602-2). Parmi les méthodes sans adjuvant, mentionnons le **coït interrompu**<sup>3</sup> ou **retrait**<sup>3</sup>, la **continence périodique**<sup>4</sup>, dite aussi **méthode Ogino**<sup>4</sup> ou **méthode du rythme**<sup>4</sup>, qui utilise les **périodes de sécurité**<sup>5</sup> du *cycle menstruel* (622-2) ; elle devient la **méthode des températures**<sup>6</sup> quand la femme prend sa température pour situer la période de sécurité.

## 629

Les *méthodes à adjuvants* (628-1) les plus usitées reposent sur l'emploi des accessoires ou procédés suivants, isolés ou associés : **préservatif masculin**<sup>1</sup> dit aussi **préservatif**<sup>1</sup> ou **condom**<sup>1</sup>, **préservatif féminin**<sup>2</sup> ou **cape**<sup>2</sup> ou **pes-saire occlusif**<sup>2</sup>, **diaphragme**<sup>3</sup>, **tampon vaginal**<sup>4</sup> ou **éponge vaginale**<sup>4</sup>, **ge-**

lées contraceptives<sup>5</sup> ou pommades contraceptives<sup>5</sup>, ovules contraceptifs<sup>6</sup>, comprimés effervescents<sup>7</sup> ou poudres effervescentes<sup>7</sup>, injections vaginales<sup>8</sup> avec ou sans produits spermicides<sup>9</sup>, dispositif intra-utérin<sup>10</sup> ou stérilet<sup>10</sup>.

\*  
\*\*

## 630

On parle de **contraceptif oral**<sup>1</sup>, de **contraception hormonale**<sup>2</sup>, de **contraception par stéroïdes**<sup>3</sup>, lorsque l'*ovulation* (622-3) est inhibée par la prise régulière de comprimés, dits **pilules**<sup>4</sup>, par injections ou par implants.

## 631

La **stérilisation**<sup>1</sup> est obtenue par opération chirurgicale : chez l'homme par intervention sur les canaux déférents, **vasectomie**<sup>2</sup> ou **occlusion**<sup>3</sup>, chez la femme, par intervention sur les trompes, **ligature des trompes**<sup>4</sup>, **résection des trompes**<sup>5</sup> ou **salpingectomie**<sup>5</sup>, **hystérectomie**<sup>6\*</sup> ou ablation de l'utérus.

## 632

On appelle en général **taux de natalité**<sup>1</sup> un taux calculé en rapportant un nombre de *naissances* (601-3) observé dans une population à l'*effectif* (101-7) de cette population. Employée sans autre précision, l'expression taux de natalité désigne le **taux brut de natalité**<sup>2</sup>, ou plus précisément le **taux brut annuel de natalité effective**<sup>2</sup> (cf. 601-6), obtenu en divisant le nombre annuel des *naissances vivantes* (601-4), par l'*effectif moyen* (401-5) de la population. On précise **taux de natalité totale**<sup>3</sup> lorsqu'on prend en considération les *naissances totales* (601-7\*). On calcule éventuellement les composantes *légitime* et *illégitime* (cf. § 610) du taux de natalité, dénommées respectivement **taux de natalité légitime**<sup>4</sup> et **taux de natalité illégitime**<sup>5</sup>, mais on utilise plus souvent la **proportion des naissances illégitimes**<sup>6</sup> parmi les naissances totales (proportion généralement exprimée pour cent). Des méthodes analogues à celles employées pour le calcul des *taux comparatifs de mortalité* (cf. § 403) permettent d'obtenir des **taux comparatifs de natalité**<sup>7</sup>. Les taux de natalité sont généralement exprimés pour mille (sous-entendu : habitants - cf. 133-4\*). Faute de données suffisantes sur le nombre annuel de naissances (cf. 201-9\*), on calcule à partir du *classement par sexes* et *par âges* (cf. § 325) de la population, un indicateur de la fécondité appelé **rapport enfants-femmes**<sup>8</sup>, obtenu

en divisant le nombre d'enfants de 0-4 ans, 5-9 ans ou 0-9 ans par le nombre de femmes en *âge de procréation* (620-1\*).

3. Ne pas confondre total et global : le premier de ces adjectifs indique qu'on ne soustrait pas les *mort-nés* (411-5\*) du total des naissances, le second qu'on prend en compte l'ensemble des naissances, vivantes le plus souvent, quel que soit l'âge de la mère.

Pour les indices de *mortinatalité* (411-5), cf. § 413.

## 633

La dénomination générique de **taux de fécondité**<sup>1</sup> s'applique à tous les taux calculés en rapportant le nombre de *naissances* (601-3) observé au cours d'une durée déterminée, dans un groupe d'individus de même sexe en *âge de procréation* (620-1\*), soit à l'effectif moyen de ce groupe, soit au nombre d'années vécues par ses membres dans cette durée. Sauf indication contraire, ces taux sont des **taux de fécondité féminine**<sup>2</sup>, c'est-à-dire des taux calculés pour des groupes de femmes ; le nombre d'années vécues est alors appelé nombre de **femmes-années**<sup>3</sup> ; on calcule aussi parfois des **taux de fécondité masculine**<sup>4</sup> analogues. Les taux de fécondité sont généralement exprimés en naissances *pour mille* (sous-entendu : individus de telle catégorie — de sexe, d'âge, de situation matrimoniale, etc. — cf. 133-4\*). Les taux obtenus en rapportant des *naissances légitimes* (610-3) à un effectif de *personnes mariées* (515-5) sont dénommés **taux de fécondité légitime**<sup>5</sup>, et ceux qu'on obtient en rapportant des *naissances illégitimes* (610-4) à un effectif de *personnes non mariées* (515-5\*), sont dénommés **taux de fécondité illégitime**<sup>6</sup>. Lorsqu'aucune distinction n'est faite suivant la *légitimité* (610-1) des naissances ni la *situation matrimoniale* (515-1) des personnes, on obtient ce qu'on appelle des **taux de fécondité générale**<sup>7</sup>. Ces différents types de taux de fécondité peuvent être calculés, soit pour l'ensemble de la *période de procréation* (620-1), soit par âge ; on obtient alors respectivement, soit des **taux globaux de fécondité**<sup>8</sup>, ou **taux de fécondité tous âges**<sup>8</sup>, soit des **taux de fécondité par âge**<sup>9</sup>.

1. Si l'on connaissait le nombre de *conceptions* (602-1), on pourrait calculer de la même manière un **taux de conception**.
2. La même dénomination est parfois appliquée à des taux où l'on ne comprend, au numérateur, que des naissances féminines.
4. La même dénomination est parfois appliquée à des taux où l'on ne comprend, au numérateur, que des naissances masculines (cf. note précédente).
5. **Fécondité légitime** : fécondité des personnes mariées.
6. **Fécondité illégitime** : fécondité des personnes non mariées.

7. **Fécondité générale** : fécondité des personnes de toutes situations matrimoniales (cf. 134-7\*). Dans l'*analyse transversale* (103-5), on remplace souvent l'expression taux de fécondité générale par **naissances réduites**.
8. Voir 632-3\*.

## 634

Dans les **taux de fécondité par rang**<sup>1</sup>, on rapporte les *naissances* (601-3) d'un certain *rang* (cf. 611-1) à un nombre de femmes, à un nombre de mariages, à un nombre de naissances du rang précédent.

On appelle **taux de fécondité par parité**<sup>2</sup> des taux où les naissances d'un rang donné (*n*) sont rapportées aux seules femmes susceptibles de donner naissance à un enfant de rang *n* (femmes de parité *n-1*) ; on devrait leur préférer les **quotients de fécondité par parité**<sup>3</sup>, si les statistiques le permettaient.

1. Lorsque les naissances de chaque rang sont classées suivant l'année où a eu lieu la naissance de rang précédent, on se contente de diviser le nombre de naissances de rang *n* de l'année *t* qui ont été précédées par une naissance de rang *n-1* dans l'année *t-x* par le nombre de naissances de rang *t-1* de cette année *t-x*. L'indice ainsi obtenu est appelé **naissances réduites de rang n**.
3. Les quotients n'existent que pour les *événements non renouvelables* (201-4), premiers mariages, naissances de rang *n*, décès. Il n'y a donc pas de quotient de fécondité quand on ne tient pas compte du rang, les naissances étant alors des événements renouvelables.

## 635

L'étude de la *fécondité légitime* (633-5\*) se fait surtout par *cohorte* (116-2) ou *promotion de mariages* (cf. 116-2) et l'on parle à son sujet de **fécondité des mariages**<sup>1</sup>. Celle-ci s'étudie à l'aide de **taux de fécondité par durée de mariage**<sup>2</sup> ou, plus rarement, de **taux de fécondité légitime par âge**<sup>3</sup> de la femme.

1. L'expression **productivité des mariages** a été utilisée, mais elle est actuellement peu employée.
2. On a aussi employé **taux de productivité des mariages selon leur durée** ; comme la précédente, cette expression est actuellement peu utilisée.

## 636

Dans l'étude de la **fécondité d'une cohorte**<sup>1</sup>, l'addition des *taux de fécondité générale* (633-7) par âge ou des *taux de fécondité par durée de mariage* (635-2) donne la **descendance brute**<sup>2</sup> ou plus simplement **descendance**<sup>2</sup> de la cohorte à diverses dates : **descendance actuelle**<sup>3</sup>, quand cette date est celle d'un anniversaire de la femme ou du *mariage* (501-4), ou celle d'une *enquête* (203-4) ; **descendance complète**<sup>4</sup> ou **descendance finale**<sup>4</sup> quand cette date est postérieure à la fin de la *période de procréation* (620-1) des femmes. En additionnant le produit des *taux de fécondité* (633-1) par la *probabilité de survie* (431-6), soit des femmes (depuis la naissance ou depuis l'âge de 15 ans), soit des unions, dans la cohorte étudiée, on obtient une **descendance nette**<sup>5</sup>, **descendance actuelle nette**<sup>6</sup> ou **descendance finale nette**<sup>7</sup>, suivant qu'on se place avant ou après la fin de la période de procréation de la femme.

4. Certains auteurs préfèrent descendance complète, d'autres descendance finale, suivant qu'ils mettent l'accent sur un aspect ou l'autre de cet indice ; finale s'oppose à actuelle, complète s'oppose à interrompue prématurément par la fin de l'union. A cause de cette différence, on parle de descendance finale nette mais pas de descendance complète nette, ces deux adjectifs étant contradictoires. Par opposition à **descendance finale**, on peut parler de **descendance inachevée** : c'est la descendance à une date non précisée, antérieure à la fin de la période de procréation.

## 637

*Recensements* (202-1\*) et *enquêtes* (203-4) fournissent les indications sur la *fécondité* (601-1) quand on y pose des questions sur le nombre d'enfants nés des femmes ou des *couples* (503-8) recensés, dans le **mariage actuel**<sup>1</sup> ou au total. On calcule un **nombre moyen d'enfants par femme**<sup>2</sup> ; pour les couples, le nombre d'enfants qu'ils ont eus est souvent appelé **dimension de la famille**<sup>3</sup> ou **taille de la famille**<sup>3</sup>. On calcule aussi un **nombre moyen de naissances par mariage**<sup>4</sup>. On prête une attention spéciale aux **familles complètes**<sup>5</sup>, qui sont celles où la femme a dépassé l'*âge de procréation* (620-1\*) avant que le mariage ait été *dissous* (cf. 510-1\*). Le **nombre moyen d'enfants par famille complète**<sup>6</sup> diffère peu de la *descendance complète* (636-4). Du classement des familles complètes par dimensions, on tire aussi la série des **probabilités d'agrandissement des familles**<sup>7</sup> de  $n$  enfants, c'est-à-dire la proportion des familles qui, ayant eu  $n$  enfants en ont par la suite au moins un autre. Les enquêtes spéciales sur les familles fournissent de nombreux renseignements sur la **constitution de la famille**<sup>8</sup> ; on peut ainsi étudier : la **fréquence des conceptions pré-nuptiales**<sup>9</sup>, l'*échelonnement des naissances* (612-1), l'âge à la **dernière maternité**<sup>10</sup> dans les familles complètes.



1. En France, les résultats des recensements publiés sous le titre de **statistique des familles**, donnent le classement des familles, soit d'après le nombre d'enfants nés, soit d'après le nombre d'**enfants survivants**.
3. Les expressions que le langage courant emploie pour désigner les familles selon leur dimension sont dénuées de précision. En France, plusieurs textes juridiques ou réglementaires impliquent des définitions différentes de la **famille nombreuse**. S'il fallait suivre certains d'entre eux, la dimension d'une « famille nombreuse » pourrait descendre jusqu'à 3 enfants.

## 638

À partir des enquêtes sur les familles (cf. § 637), on peut établir des **fiches de famille**<sup>1</sup> où figurent les dates de tous les *faits d'état civil* (211-1) concernant un *couple* (503-8) et ses *enfants* (112-5) ; en *démographie historique* (102-1), ces fiches sont obtenues par **reconstitution des familles**<sup>2</sup>, à partir d'un relevé d'*actes d'état civil* (211-3). Dans les **fiches gynécologiques**<sup>3</sup>, ou **fiches obstétricales**<sup>3</sup>, on trouve des renseignements sur le comportement procréateur des couples et les *conceptions* (602-1), désirées ou non, qui en résultent. Ces documents servent, soit à étudier la *fécondité* (601-1) en l'absence de *contraception* (627-1) et d'*avortement provoqué* (604-2), appelée **fécondité naturelle**<sup>4</sup>, soit à évaluer la **fécondabilité**<sup>5</sup>, ou probabilité de concevoir par *cycle menstruel* (622-2) ; s'il n'y a pas contraception, il s'agit de **fécondabilité naturelle**<sup>6</sup>, dans le cas contraire, de **fécondabilité résiduelle**<sup>7</sup>. On emploie l'expression **fécondabilité effective**<sup>8</sup> pour désigner une fécondabilité où l'on ne compte que les conceptions d'enfants à naître vivants. Le **taux moyen de conception**<sup>9</sup> pendant la période d'*exposition au risque* (cf. 613-1) appelé aussi **indice de Pearl**<sup>10</sup> fournit des indications sur l'*efficacité de la contraception* (625-4) lorsqu'il est calculé sur des périodes de pratique de la contraception.

5. **Fécondabilité**, s.f. - **fécondable**, adj. : qui peut être fécondée.

6. Employé seul, le mot fécondabilité désigne la fécondabilité naturelle.

## 639

Dans l'étude de la *fécondité* (601-1) d'une année ou d'une période, ou **fécondité du moment**<sup>1</sup>, on cherche à résumer les séries de *taux de fécondité* (633-1), parfois appelées **table de fécondité**<sup>2</sup>, ou les séries de *naissances réduites* (633-7\*) par des **indices synthétiques de fécondité**<sup>3</sup>. Obtenus par addition, ils ont été dénommés **fécondité cumulée**<sup>4</sup> ou **somme des naissances réduites**<sup>4</sup> quand il s'agit de *fécondité générale* (633-7\*) ; **somme des nais-**

**sances légitimes réduites**<sup>5</sup> quand on fait une synthèse de la fécondité par durée de mariage ; **somme de naissances réduites de rang n**<sup>6</sup> quand cette synthèse porte sur la fécondité de chaque rang. À défaut de *taux de fécondité par durée de mariage* (635-2), on peut utiliser, comme *indice synthétique* (132-5), le **rappor des naissances aux mariages**<sup>7</sup>, le dénominateur de ce rapport pouvant être le nombre de mariages de l'année ou une moyenne pondérée des nombres de mariages de l'année et des années antérieures.

3. À la fécondité cumulée, on a longtemps préféré le **taux brut de reproduction du moment** qui s'en déduit en la multipliant par la proportion des naissances féminines. Actuellement, on préfère la fécondité cumulée ou la somme des naissances réduites.
6. On a d'abord dénommé cet indice **probabilité d'agrandissement du moment** ; cette expression est à proscrire, car l'indice qu'elle désignait peut, exceptionnellement, dépasser l'unité.

## 640

Lorsque l'*avortement provoqué* (604-2) est légal, on établit des statistiques d'*avortements licites* (604-4). À partir d'elles on calcule le **taux d'avortement**<sup>1</sup>, nombre annuel d'*avortements* (603-5) pour 1 000 ou 10 000 habitants, et le **nombre d'avortements par naissance**<sup>2</sup>, rapport du nombre d'avortements d'une année au nombre de *naissances* (601-3) de la même année. Pour étudier les évolutions conjoncturelles de l'avortement, on s'affranchit des perturbations dues à la structure par âge de la population des femmes en calculant un indicateur synthétique appelé **somme des avortement réduits**<sup>3\*</sup> qui est la somme des **taux d'avortement par âge**<sup>4\*</sup>. Ces taux sont le rapport du nombre des avortements déclarés à chaque âge aux années vécues par l'ensemble des femmes du même âge. Si les femmes peuvent être classées suivant le statut matrimonial on obtient des **taux d'avortement par âge et statut matrimonial**<sup>5\*</sup>. Il est souvent pertinent également de rapporter ces avortements au nombre des grossesses dont ils sont issus et ainsi de calculer la **probabilité qu'une grossesse donne lieu à un avortement selon l'âge et l'état matrimonial**<sup>6\*</sup>.



# Chapitre 7

## Mouvement général de la population, reproduction

---

701

On étudie sous le nom de *mouvement général de la population* (201-9), la façon dont une population se modifie au cours du temps, par le jeu du renouvellement des *générations* (116-1) qui la composent et par l'effet des *migrations externes* (803-3). Les variations de son *effectif* (101-7) global constituent ce qu'on appelle l'**accroissement de la population**<sup>1</sup>, ou **accroissement total de la population**<sup>1</sup>. On confère généralement une signification algébrique à cette expression : on dit alors d'une **population décroissante**<sup>2</sup> qu'elle a un **accroissement négatif**<sup>3</sup>. On distingue les **populations fermées**<sup>4</sup>, qui ne sont affectées par aucune migration externe, et les **populations ouvertes**<sup>5</sup>, sujettes à des échanges migratoires avec d'autres populations. L'accroissement d'une population ouverte se décompose en un **accroissement par migrations**<sup>6</sup> ou **solde migratoire**<sup>6</sup> et en un **accroissement naturel**<sup>7</sup> (cf. 201-10) résultant de la **balance des naissances et des décès**<sup>8</sup>. Cette balance est généralement exprimée sous la forme d'un **excédent des naissances sur les décès**<sup>8</sup> ou d'un **déficit des naissances sur les décès**<sup>9\*</sup>. Lorsque la taille d'une population ne varie pas, on parle aussi de **croissance nulle**<sup>10\*</sup> (cf. 703-6). Tout changement dans les composantes du mouvement d'une population se répercute sur sa croissance et sur sa structure ; on s'intéresse ainsi aux **effets en termes de croissance**<sup>11\*</sup> et aux **effets en termes de structure**<sup>12\*</sup>.

1. On parle aussi de croissance et ce mot, moins technique qu'accroissement, est plus usité dans certaines expressions ; on a ainsi beaucoup parlé, récemment, de **croissance nulle**, ou **croissance zéro**, expressions qui s'appliquent aux populations dont la taille ne varie pas. D'autres expressions contenant ce mot sont signalées au paragraphe suivant.

## 702

La vitesse d'*accroissement* (cf. 701-1) d'une population pendant une certaine période peut être caractérisée par son **taux d'accroissement**<sup>1</sup> pendant cette période. Ce taux est parfois calculé en divisant l'accroissement correspondant à la période considérée, par l'*effectif* (101-7) de la population au début de la période. D'autres fois l'expression taux d'accroissement doit être considérée comme une abréviation de **taux annuel moyen d'accroissement**<sup>2</sup>. Le mode de calcul de ce taux dépend lui-même de la façon dont on le conçoit, en tant que taux moyen. On peut, par exemple, diviser l'accroissement global observé par le nombre d'années d'observation, et rapporter le résultat à l'*effectif moyen* (401-5) de la population au cours de la période d'observation. On peut aussi adopter comme *taux annuel moyen* (137-3) la valeur du taux annuel constant correspondant à l'accroissement global observé. Cette dernière procédure se réfère, par analogie, au cas d'une population à **croissance exponentielle**<sup>3</sup> ou **population exponentielle**<sup>4</sup>, c'est-à-dire à une population dont l'effectif varie comme une fonction exponentielle du temps. On dit aussi **croissance géométrique**<sup>3</sup> quand le temps est traité en variable discrète. Le **taux instantané d'accroissement**<sup>5</sup> est la limite, quand  $t$  tend vers zéro, du rapport obtenu en divisant par  $t$  le taux d'accroissement au cours d'une durée  $t$ . Le **taux d'accroissement naturel**<sup>6</sup> est généralement défini comme le rapport de l'*excédent annuel des naissances sur les décès* (cf. 701-8) à l'effectif moyen de la population pendant la période d'observation ; il est alors égal à l'excès (algébrique) du *taux de natalité* (632-1) sur le *taux de mortalité* (401-2). L'**indice vital**<sup>7</sup>, rapport du nombre de naissances au nombre de décès de la même période, est de moins en moins utilisé de nos jours.

4. Dénomination préférable à celle de **population malthusienne**, à cause de l'ambiguïté résultant des deux sens, mathématique (celui où elle est prise ici) et sociologique (voir § 906) de cette expression.

## 703

On démontre que si une *population fermée* (701-4) se trouvait indéfiniment soumise à des lois invariables de mortalité et de fécondité selon l'âge, cette population tendrait à se développer avec un *taux d'accroissement* (702-1) constant, et à acquérir une *répartition par âges* (325-6) invariable. Le *taux instantané* (137-5) limite d'accroissement correspondant, appelé **taux intrinsèque d'accroissement naturel**<sup>1</sup>, caractérise cette *population exponentielle* (702-4) asymptotique, dénommée **population stable**<sup>2</sup>. La répartition par âges de la population stable, ou **répartition par âges stable**<sup>3</sup>, est indépendante de la **répartition par âges initiale**<sup>4</sup> de la population fermée considérée. Le taux intrinsèque d'accroissement naturel correspondant à la *mortalité par âge* (414-1) et à la *fécondité par âge* (cf. 633-9) observées dans une population est

utilisé pour caractériser les virtualités de croissance impliquées dans ces conditions de mortalité et de fécondité. Parallèlement, on peut étudier le **potentiel d'accroissement**<sup>5</sup> correspondant aux virtualités de croissance impliquée par la seule répartition par âges d'une population, abstraction faite de sa fécondité et de sa mortalité. En lien avec le potentiel d'accroissement, on a aussi recours à la notion d'**inertie d'une population**<sup>11\*</sup> : on désigne par ce terme la dynamique démographique cachée dans la structure par âge d'une population du fait d'un retard de la réponse démographique, retard dû à la période qui s'écoule entre la naissance d'une *cohorte* (116-2) et le moment où elle atteint l'âge de la *reproduction* (620-1). Une population peut ainsi continuer à croître pendant quelque temps alors que la natalité baisse depuis longtemps. L'inverse est également possible. La dynamique intrinsèque d'une population est altérée par des variations discontinues du nombre des naissances (dues par exemple aux guerres) et des retournements brutaux de tendances. On appelle **population stationnaire**<sup>6</sup> une population stable particulière dont le taux d'accroissement est nul. Dans une population stationnaire, non seulement la répartition par âges est invariable, mais l'effectif de chaque classe d'âges demeure constant. Il est donné, à un facteur de proportionnalité près, identique pour toutes les classes d'âges, par l'intégrale, prise entre les limites de classe, de la *fonction de survie* (432-3) correspondante. C'est pourquoi on appelle parfois cette population, **population de la table de mortalité**<sup>6</sup>. On appelle **population quasi stable**<sup>7</sup> une population à fécondité constante et à mortalité variable ; les caractéristiques des populations de ce type sont voisines de celles des **populations semi-stables**<sup>8</sup>, ou populations fermées à répartition par âges invariable. La **population logistique**<sup>9</sup> est une population dont l'effectif varie en fonction du temps suivant une **loi logistique**<sup>10</sup>. Le *taux instantané d'accroissement* (702-5) d'une telle population décroît linéairement en fonction de son *effectif* (101-7) et celui-ci tend asymptotiquement vers une limite.

1. Connue aussi sous le nom de **taux de Lotka**, du nom de son inventeur il est la différence du **taux intrinsèque de natalité** et du **taux intrinsèque de mortalité**.
5. Un **indice d'accroissement potentiel** permet de repérer la valeur de ce potentiel d'accroissement dans une échelle relative.

\*  
\*\*

## 710

On étudie sous le nom de **reproduction**<sup>1</sup> le processus de renouvellement des *générations* (cf. § 116) au sein des populations, considérées comme des **ensembles renouvelés**<sup>2</sup> au sens mathématique de l'expression. On parle de **re-**

**production brute**<sup>3</sup> lorsqu'on fait abstraction de la *mortalité* (401-1) avant la fin de la *période de procréation* (620-1), et de **reproduction nette**<sup>4</sup> dans le cas contraire.

## 711

Les *indices* (132-4) de *reproduction* (710-1) les plus usités sont dénommés **taux de reproduction**<sup>1</sup>. On les calcule en rapportant à l'effectif initial d'une *génération féminine* (116-5) ou *masculine* (cf. 116-4), réelle ou fictive, l'effectif des *nés vivants* (cf. 601-5) du même sexe qui en sont issus. Sauf indication contraire, ces taux sont des taux de **reproduction féminine**<sup>2</sup>, représentant un nombre moyen de naissances féminines par fille nouveau-née de la génération procréatrice. Les taux de reproduction sont fréquemment exprimés pour cent. Le **taux net de reproduction**<sup>3</sup>, ou **taux de reproduction nette**<sup>3</sup> (cf. 710-4), indique alors combien 100 filles nouveau-nées mettraient de filles au monde, dans les conditions de mortalité et de fécondité envisagées. Parallèlement, le **taux brut de reproduction**<sup>4</sup>, ou **taux de reproduction brute**<sup>4</sup> (cf. 710-3), indique combien 100 filles nouveau-nées mettraient de filles au monde, dans les conditions de fécondité envisagées, en l'absence de toute mortalité depuis la naissance jusqu'à la fin de la *période de procréation* (620-1). C'est en réalité un *indice de fécondité* (cf. § 639), matérialisant l'incidence de ce facteur dans la reproduction. Des **taux de reproduction masculine**<sup>5</sup> peuvent être calculés de façon analogue, représentant un nombre moyen de naissances masculines par garçon nouveau-né de la génération procréatrice, et l'on a proposé l'emploi de divers **taux de reproduction sexes combinés**<sup>6</sup>. Les taux de reproduction sont généralement des *taux du moment* (135-8), sauf lorsqu'on précise qu'il s'agit de **taux de reproduction de génération**<sup>7</sup> (cf. 135-9). À défaut de données suffisantes sur la fécondité par âge, on peut tenter d'évaluer le taux net de reproduction par l'intermédiaire de l'**indice de remplacement**<sup>8</sup>. Cet *indice* (132-7) s'obtient en calculant la valeur du *rapport enfants-femmes* (632-8), d'une part dans la population étudiée, d'autre part dans la *population stationnaire* (703-6) correspondant à la mortalité de ladite population, et en divisant la première des valeurs ainsi obtenues par la seconde.

1. Les taux de reproduction ainsi définis sont en fait des indices de la reproduction de l'effectif initial des générations. On peut aussi s'intéresser à la reproduction des effectifs à un âge donné, le début de la période de reproduction en particulier, ou à la reproduction des années vécues par une génération de sa naissance à son extinction. C'est ainsi que s'est introduit le **taux de reproduction des années vécues**.
3. Parfois dénommé **taux de remplacement**, ou encore **taux de Boeckh**, **taux de Kuczynski** ou **taux de Boeckh-Kuczynski**, du nom des démographes qui en ont respectivement introduit et popularisé l'emploi.

## 712

Divers procédés peuvent être envisagés pour calculer la **composante légitime**<sup>1</sup> et la **composante illégitime**<sup>2</sup> (cf. § 610) d'un *taux de reproduction* (711-1). L'un d'eux consiste à combiner des *tables de fécondité* (639-2) légitime et illégitime, avec une *table de nuptialité* (522-1) ; on obtient ainsi des **taux de reproduction tenant compte de la nuptialité**<sup>3</sup>.

## 713

La vitesse de renouvellement des *générations* (cf. § 116) peut être caractérisée par l'**intervalle entre générations successives**<sup>1</sup>. Lorsqu'on envisage une succession de *générations féminines* (116-5), cet intervalle correspond à l'**âge moyen des mères**<sup>2</sup> d'une génération à la naissance de leurs enfants. On dit que les *taux de reproduction* (711-1) du *moment* (cf. 135-8) se rapportent à des **générations fictives**<sup>3</sup>, ou **générations hypothétiques**<sup>3</sup>, parce que ce sont des *indices synthétiques* (132-5) fondés sur des taux observés dans des générations différentes aux divers âges.

2. L'intervalle entre *générations masculines* (116-4) successives correspond de même à l'**âge moyen des pères** à la naissance de leurs enfants.
3. On utilise éventuellement les expressions *cohorte fictive* (138-7) ou *cohorte hypothétique* de sens plus général (cf. 116-2).

\*  
\*\*

## 720

On entend par **projection démographique**<sup>1</sup> un ensemble de résultats de calcul, illustrant l'évolution future d'une population dans telles ou telles hypothèses qui ne sont pas nécessairement vraisemblables. Lorsqu'on fait choix d'hypothèses plus ou moins vraisemblables, à la suite de l'analyse d'une situation concrète, on parle volontiers de **perspectives démographiques**<sup>2</sup>. Ces perspectives ne constituent à proprement parler des **prévisions démographiques**<sup>2</sup> que lorsque les hypothèses sur lesquelles elles sont fondées apparaissent comme très probables. La période couverte par les perspectives, prévisions ou projections est appelée l'**étendue**<sup>3</sup> de celles-ci. Les prévisions démographiques sont généralement des **prévisions à court terme**<sup>4</sup>, car leurs aléas augmentent rapidement quand l'étendue s'allonge. La méthode de calcul des perspectives, prévisions ou projections la plus utilisée est la **méthode des composantes**<sup>5</sup>, où l'on calcule la population future de chaque *génération*



(116-1) ou groupe de générations à partir de la *répartition par sexes* (320-1) et *par âges* (cf. § 325) de la population au **point de départ**<sup>6</sup> des perspectives, prévisions ou projections. Cette méthode prend parfois le nom de **méthode matricielle de projection**<sup>7</sup>, quand on a recours au calcul matriciel.

1. On peut faire des calculs analogues en remontant le cours du temps ; on fait alors des **projections rétrospectives** ou **rétrojections** (néol.).
2. En pratique, la distinction entre projection et perspective est peu sensible et le mot perspective est largement plus utilisé que l'autre.

## 721

Aux *perspectives démographiques* (711-2) peuvent se rattacher les **estimations de la population**<sup>1</sup> ; on y calcule l'*effectif* (101-7) et la *structure* (101-2) de la population à une date donnée, passée, présente ou future, par des procédés divers dont certains sont ceux des perspectives ; les **estimations démographiques**<sup>2</sup> englobent les estimations de la population et les estimations de caractéristiques diverses de celle-ci, telles que la *fécondité* (601-1), la *mortalité* (401-1), etc. La **mise à jour annuelle des effectifs de la population**<sup>5\*</sup> ou l'**extrapolation annuelle des effectifs de la population**<sup>5\*</sup> à partir du dernier recensement, s'effectue sur la base de ce dernier dénombrement et des statistiques du mouvement de la population des années ultérieures. L'estimation de la population à une date comprise entre deux *recensements* (202-1\*) prend le nom d'**estimation intercensitaire**<sup>3</sup>. On compare couramment la population recensée à la population estimée à la même date à partir du recensement précédent ; la différence est appelée **écart de fermeture**<sup>4</sup>.

\*  
\*\*

## 730

On appelle **modèle**<sup>1</sup> toute étude théorique de l'évolution d'une *population* (101-3) (d'individus, de couples mariés, de familles, de ménages, etc.) et de sa *structure* (101-2), en fonction de son état initial et de ses caractéristiques démographiques, *fécondité* (601-1), *fécondabilité* (638-5), *mortalité* (401-1), etc. Ces modèles sont dénommés **modèles statiques**<sup>2</sup> ou **modèles dynamiques**<sup>3</sup> suivant que lesdites caractéristiques sont constantes ou qu'elles varient au cours du temps. On distingue, d'autre part, les **modèles déterministes**<sup>4</sup>, où l'on opère comme si les populations étaient infiniment grandes, et les **modèles stochastiques**<sup>5</sup>, où l'on se préoccupe de la probabilité des diverses situations possibles à toute durée du processus étudié. Le modèle peut être établi par calcul ou par **simulation**<sup>6</sup>. On qualifie parfois de **macro-simulations**<sup>7\*</sup> ces

calculs démographiques ; un exemple type est le modèle de projection de population par la *méthode des composantes*. Dans un modèle par **micro-simulations**<sup>8\*</sup> le destin de chaque individu ou de chaque groupe, au cours de chaque unité de temps, est fixé par tirage au sort d'après les *probabilités de survie* (431-6), de mariage, de *maternité* (cf. 606-2), de *migration* (801-3), etc. qu'on a affectées aux individus considérés isolément ou comme membres du groupe.

1. On peut préciser **modèle démographique**, mais c'est en général inutile. Le mot modèle apparaît aussi dans l'expression table modèle, décalque de l'anglais ; on doit dire **table type**, de mortalité par exemple (cf. 435-1).

Ne pas confondre modèle, qui concerne l'étude d'un processus, et formule ou loi. Les formules, ou lois, de Gompertz ou Makeham, qui lient le quotient instantané de mortalité et l'âge, ne sont pas des modèles.



# Chapitre 8

## Mobilité spatiale

---

801

On étudie sous le nom de **mobilité spatiale**<sup>1</sup>, ou **mobilité physique**<sup>1</sup>, ou **mobilité géographique**<sup>1</sup> les phénomènes quantitatifs liés aux **déplacements**<sup>2</sup> dans l'espace géographique, d'individus d'une population. On appelle à proprement parler **migration**<sup>3</sup>, ou **mouvement migratoire**<sup>3</sup> un ensemble de déplacements ayant pour effet de transférer la *résidence* (310-6) des intéressés d'un certain **lieu d'origine**<sup>4</sup>, ou **lieu de départ**<sup>4</sup>, à un certain **lieu de destination**<sup>5</sup>, ou **lieu d'arrivée**<sup>5</sup>. Ce concept de migration ne s'applique pas aux individus sans résidence fixe : y échappent en particulier les populations *nomades* (304-2) ou *semi-nomades* (304-3). On opère parfois la distinction entre migration et **déplacement temporaire**<sup>6</sup> à l'aide de critères fondés sur la **durée d'absence**<sup>7</sup> du lieu d'origine et sur la **durée de présence**<sup>8</sup> au lieu de destination. D'autres déplacements retiennent l'attention par leur régularité cyclique ou leur importance économique et sociologique. Citons les **navettes**<sup>9</sup> de travailleurs entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail, mouvements dont la périodicité est généralement quotidienne ou hebdomadaire, ainsi que les **déplacements saisonniers**<sup>10</sup> à périodicité annuelle. Un déplacement qui n'intéresse un *territoire* (301-2) que par le fait qu'il le traverse, constitue un **transit**<sup>11</sup>. Citons enfin les **déplacements touristiques**<sup>12</sup> ou **déplacements de vacances**<sup>12</sup>.

1. On précise mobilité spatiale, pour distinguer cette mobilité de la *mobilité professionnelle* (921-1) ou de la *mobilité sociale* (920-4).
3. **Migration**, s.f. - **migrer**, v.i, **migratoire**, adj. : relatif aux migrations. On précise parfois **migration spatiale**, ou **migration géographique**, pour éviter toute confusion avec les *migrations professionnelles* (921-1\*) ou les *migrations sociales* (920-4\*). Noter que le mot migration désigne, dans ces expressions, des modifications qui n'entraînent pas forcément un changement de résidence ; chaque fois que c'est possible, il vaut

mieux désigner ces modifications par une expression n'utilisant pas le mot migration.

5. Pour les *migrations internationales* (803-2), le **pays d'arrivée** est volontiers dénommé **pays d'accueil**.
9. **Navette**, s.f. - **navetteur** (néol.), s.m.  
On utilise parfois les expressions : **migration alternante** ou **migration pendulaire** ; le terme navette est préférable.
10. Nous préférons le terme déplacement saisonnier au terme **migration saisonnière**, parfois utilisé.
11. **Transit**, s.m. - **transiter**, v.i. - **transitaire**, adj. ff. s.m. : individu qui transite. Le terme transit est préférable aux termes **migration de transit** ou **transmigration** parfois utilisés.

## 802

Lorsqu'on n'observe pas de manière continue toutes les migrations, on peut comparer, soit la **résidence à une date antérieure**<sup>1</sup> bien déterminée, soit la **résidence antérieure**<sup>2</sup> à la **résidence actuelle**<sup>3</sup>. Dans le premier cas, on appelle **migrant**<sup>4</sup> tout individu dont les résidences en début et en fin de période sont différentes ; au départ de la résidence en début de période, ce migrant était un **émigrant**<sup>5</sup>, à l'arrivée dans la résidence actuelle, il est un **immigrant**<sup>6</sup>. Dans le deuxième cas où la question porte, en fait, sur la **dernière migration**<sup>7</sup> ou le **dernier changement de résidence**<sup>7</sup>, quelle qu'en soit la date, tout individu qui a eu au moins une résidence antérieure différente de l'actuelle est un **immigré**<sup>8</sup> dans cette dernière et un **émigré**<sup>9</sup> de la résidence antérieure. Quand on connaît les **lieux de naissance**<sup>10</sup>, tout individu dont la résidence actuelle diffère du lieu de naissance est un **non-natif**<sup>11</sup> de la résidence actuelle. Lorsque la raison de la migration revêt un aspect particulier, on peut qualifier le migrant et parler d'**émigrant pour raison politique, religieuse ou éthique**<sup>12\*</sup> ou d'**immigrant pour raison politique, religieuse ou éthique**<sup>13\*</sup> selon les cas.

4. Un migrant est donc un individu né avant le début de la période considérée et vivant à la fin de cette période. On étend parfois la définition aux enfants nés en cours de période en les rattachant à la résidence de leur mère au début de la période : il s'agit alors de **migrants induits**. La définition, parfois donnée, du migrant comme un individu qui a fait au moins une migration au cours de la période considérée n'est guère utile en démographie, car un migrant y est le plus souvent décelé à l'aide d'une question sur la résidence à une date antérieure et non sur les migrations depuis cette date.

10. Le lieu de naissance est distinct du lieu de résidence de la mère à la naissance de l'enfant lorsque les coutumes ou l'organisation sanitaire amènent la mère à accoucher hors de son lieu de résidence.
12. En allemand, les termes d'"Emigrant" s.m ("Emigratin" s.f) et "Immigrant" s.m ("Immigrantin" s.f) désignent les personnes dont le motif d'émigration ou d'immigration est politique, religieux ou éthique. En français on parle aussi de **demandeurs d'asile**.

## 803

Dans les *migrations* (801-3) intéressant la population d'un *État souverain* (305-3), une première distinction est faite entre les **migrations internes**<sup>1</sup>, ou **migrations intérieures**<sup>1</sup> à cet État, dont le *lieu d'origine* (801-4) et le *lieu de destination* (801-5) se trouvent tous les deux compris à l'intérieur de l'État, et les **migrations internationales**<sup>2</sup> qui traversent les frontières de cet État. Ces dernières sont encore appelées **migrations externes**<sup>3</sup> ou **migrations extérieures**<sup>3</sup> à cet État et prennent le nom d'**immigration**<sup>4</sup> ou d'**émigration**<sup>5</sup>, suivant que l'État considéré constitue le lieu de destination ou le lieu d'origine de ces migrations. Lorsque l'État est lui-même fractionné en zones, une distinction est faite entre les migrations internes à une zone, que l'on désigne souvent sous le terme de **mobilité locale**<sup>6</sup> ou de **mobilité résidentielle**<sup>6</sup>, et les migrations externes à cette zone, que l'on distingue en migrations internationales et migrations internes à l'État. Ces dernières migrations prennent le nom d'**immigration interne**<sup>7</sup> vers cette zone ou d'**émigration interne**<sup>8</sup> de cette zone, suivant qu'elle constitue le lieu de destination ou le lieu d'origine de ces migrations. Lorsqu'on distingue une zone d'origine et une zone de destination, on entend par **courant de migrations**<sup>9</sup>, ou **courant migratoire**<sup>9</sup>, le nombre de migrations qui s'effectuent de l'une vers l'autre. Le plus important des courants entre deux zones s'appelle le **courant dominant**<sup>10</sup>, le plus faible le **contre-courant**<sup>11</sup>.

1. Toutes les définitions de ce paragraphe s'étendent sans peine aux *migrants*, *émigrants* et *immigrants*, *émigrés* et *immigrés* du § 802, en remplaçant *migration* par l'un de ces termes. La distinction entre migration interne et migration internationale n'est pas toujours claire, lorsque certains *territoires non indépendants* de l'État ont cependant une autonomie plus ou moins complète.
2. Lorsqu'il s'agit de *navettes* (801-9) et non de migrations, on parle de **navettes frontalières** et de **travailleurs frontaliers**, ou par abréviation de **frontaliers**.
4. **Immigration**, s.f. - **immigrer**, v.i.
5. **Émigration**, s.f. - **émigrer**, v.i.

7. Pour être plus précis, il s'agit d'immigration interne à l'État, vers cette zone, et d'émigration, interne à l'État, de cette zone.

## 804

Les *migrations* (801-3) d'un individu au cours d'une période peuvent être distinguées les unes des autres par leur **rang de migration**<sup>1</sup> à partir du début de ladite période. L'intervalle de temps qui sépare l'*arrivée* (805-3) dans un lieu et le *départ* (805-4) vers un autre est une **durée de résidence**<sup>2</sup> ou **durée de séjour**<sup>2</sup>. On peut également distinguer parmi ces migrations celles qui constituent un retour vers la zone initiale ou vers un lieu de résidence antérieure, qu'on dénomme alors **migrations de retour**<sup>3</sup>, et les **migrations secondaires**<sup>4</sup> qui atteignent de nouvelles zones. Lorsqu'on distingue les zones *rurales* (311-3\*) et les zones *urbaines* (311-4\*) de taille croissante, l'**émigration rurale**<sup>5</sup> comporte des **migrations par étapes**<sup>6</sup> ou **migrations avec relais**<sup>6</sup> qui se produisent lorsque l'individu se déplace successivement vers des villes de taille croissante. On parle de **migration en chaîne**<sup>7</sup> entre une série de tailles de villes lorsque la *migration nette* (805-2) d'une ville de taille donnée est positive par excédent d'immigration du secteur rural et des villes de taille inférieure, sur l'émigration vers les villes de taille supérieure.

5. Le terme **exode rural** est souvent utilisé, mais n'est pas très satisfaisant dans la mesure où les migrations des zones rurales vers les zones urbaines ne prennent pas toujours la forme d'un *exode* (807-3).

## 805

Par opposition au *mouvement naturel* (201-10), on distingue sous l'expression **mouvement migratoire**<sup>1</sup> la part incombant aux migrations dans le *mouvement général de la population* (201-9) d'une zone. En termes d'effectifs, ce mouvement migratoire est mesuré par la **migration nette**<sup>2</sup> d'une zone, ou différence entre les **entrées**<sup>3</sup> ou **arrivées**<sup>3</sup>, et les **sorties**<sup>4</sup> ou **départs**<sup>4</sup>. Cette migration nette est un nombre algébrique et l'on parle d'**immigration nette**<sup>5</sup> lorsque les entrées excèdent les sorties, d'**émigration nette**<sup>6</sup> dans le cas contraire. La somme des entrées et des sorties matérialise le **volume total des migrations**<sup>7</sup> d'une zone et est dénommée sa **migration totale**<sup>8</sup>. De façon semblable, lorsqu'on travaille sur les migrations qui se produisent entre deux zones, on définit le **courant net**<sup>9</sup> de migration de l'une vers l'autre, comme la différence entre le *courant migratoire* (803-9) de la seconde vers la première et le courant inverse. La somme algébrique des courants nets entre une zone et le reste du monde constitue donc sa migration nette. Le **courant total**<sup>10</sup> ou le **trafic**<sup>10</sup> entre ces zones est la somme des courants qui s'établissent entre elles.

2. On parle encore de **bilan** ou de **balance migratoire**. Les définitions de ce paragraphe s'étendent sans peine aux *migrants*. On évite généralement des termes du type « migrant net » et l'on parle de préférence d'un **nombre net de migrants**.
8. Les entrées et les sorties de *transitaires* (801-11\*) sont généralement exclues du calcul de la migration totale. Lorsqu'on distingue les migrations internes à un État de ses migrations internationales, on définit de même la **migration nette interne** ou la **migration nette internationale** de cette zone, ainsi que sa **migration totale interne** ou sa **migration totale internationale**.

## 806

On appelle **migration spontanée**<sup>1</sup> une *migration* (801-3) qui s'effectue sur l'initiative des individus concernés. Lorsqu'ils se déplacent isolément - généralement des *travailleurs* (351-1) - on parle de **migration individuelle**<sup>2</sup>. Lorsque des *familles* (115-1) entières se déplacent, on parle de **migration familiale**<sup>3</sup>. Certaines de ces migrations sont des **migrations induites**<sup>4</sup> par celle du *chef de famille* (115-1\*). Il en va ainsi du **regroupement familial**<sup>9\*</sup>, qui désigne la migration des membres de la famille, et notamment des enfants du chef de famille. Les mouvements de travailleurs provoqués par les conditions de l'emploi et qui intéressent essentiellement la *population active* (350-1) constituent des **migrations de travail**<sup>5</sup>. Les mouvements provoqués par le *mariage* (501-2) des intéressés constituent des **migrations par mariage**<sup>6</sup>. Ceux entraînés par la *cessation d'activité* (361-3) constituent des **migrations par retraite**<sup>7</sup> ou **migrations de retraite**<sup>7</sup>. On parle de **chaîne migratoire**<sup>8\*</sup> lorsque le lieu de destination des candidats à l'émigration est préférentiellement celui où des parents ou amis se sont installés et peuvent leur frayer le chemin, parce qu'ils y ont par exemple un logement ou qu'ils peuvent partager avec eux des informations ou leur apporter toute autre forme de soutien.

## 807

On dénomme **migration collective**<sup>1</sup> une migration plus ou moins organisée qui s'effectue par groupes d'individus ou de *familles* (115-1). Une **migration massive**<sup>2</sup> est une migration qui intéresse une grande quantité d'êtres humains. Un **exode**<sup>3</sup> est une *émigration* (803-5) massive et soudaine, effectué sous la pression de quelque calamité, sans intervention des pouvoirs publics.

2. On appelle **invasion** (**envahir**, v.t.) une *immigration* (803-4) massive et soudaine, s'effectuant contre le gré des habitants du territoire envahi, et **infiltration** une immigration prolongée, s'effectuant par éléments d'importance numérique suffisamment faible pour qu'elle demeure



longtemps peu sensible pour les habitants du territoire où elle se produit.

## 808

On parle de **rapatriement**<sup>1</sup> lorsqu'il s'agit de *retours* (804-3) vers un lieu d'origine organisés par les pouvoirs publics. On entend par **migration forcée**<sup>2</sup> une *migration* (801-3) à laquelle les intéressés ont été contraints par les pouvoirs publics. Une migration forcée peut résulter de mesures d'**expulsion**<sup>3</sup> prises à rencontre de certaines catégories d'individus ; ceux-ci se voient alors prescrire de quitter le territoire où ils résidaient, sans qu'aucun *lieu de destination* (801-5) leur soit assigné. Il en est de même en cas d'**évacuation**<sup>4</sup>, opération destinée à vider un territoire de ses habitants, généralement à la suite ou sous la menace de quelque calamité. Les individus qui, tout en étant ainsi contraints de *migrer* (801-3\*), ont conservé une certaine latitude dans le choix de leur lieu de destination, sont appelés des **réfugiés**<sup>5</sup>. Les **personnes déplacées**<sup>6</sup> sont, au contraire, des migrants auxquels les pouvoirs publics ont assigné un lieu de destination. Il s'agit souvent de personnes qui ont été comprises dans un **transfert de population**<sup>7</sup>, c'est-à-dire dans une *migration collective* (807-1) forcée, organisée par les pouvoirs publics. De tels transferts résultent parfois d'**échanges de populations**<sup>8</sup> entre États, organisés à la suite de modifications de frontières ou pour éliminer des problèmes de *minorités* (333-4).

1. **Rapatriement**, s.m. - **rapatrier**, v.t.
3. **Expulsion**, s.f. - **expulser**, v.t. - **expulsé**, pp. ff. s.m.
6. Lorsque le déplacement forcé, individuel ou collectif, présente un caractère répressif, on parle de : **déportation**, s.f. - **déporter**, v.t. - **déporté**, pp. ff. s.m.

## 809

L'adaptation des *immigrés* (802-8) à leur nouveau milieu s'effectue en général par degrés. A la phase initiale d'**accommodation**<sup>1</sup>, pendant laquelle disparaissent leurs principales préventions contre les usages et coutumes du *pays d'accueil* (801-5\*), succède d'ordinaire une phase d'**acculturation**<sup>2</sup>, qui se traduit par l'adoption de l'essentiel de ces usages et coutumes. La disparition de toute différence entre les immigrants et la population *autochtone* (332-2), témoigne de leur **assimilation**<sup>3</sup>. La *naturalisation* (331-1) vient éventuellement tantôt faciliter, tantôt consacrer cette assimilation.

1. On parle volontiers aussi, au figuré, d'**acclimatation** en ce sens - **s'acclimater**, v. réfléchi.

3. **Assimilation**, s.f. - **assimiler**, v.t. : rendre semblable à soi-même (en parlant de groupes humains) - **s'assimiler**, v. réfléchi : devenir semblable aux autres - **assimilable**, adj. : susceptible de s'assimiler - **inassimilable**, adj. : rebelle à l'assimilation.

## 810

Il arrive que des *immigrés* (802-8) en provenance d'un même territoire se groupent sur le territoire de *leur pays d'accueil* (801-5\*), et y conservent l'essentiel de leurs usages et coutumes ; ils y constituent alors ce qu'on appelle une **colonie**<sup>1</sup>. L'apparition de telles colonies sur des territoires déjà peuplés soulève des problèmes de **coexistence**<sup>2</sup> entre plusieurs populations. Cette coexistence évolue souvent vers la **fusion**<sup>3</sup> entre les populations, par disparition de leurs différences mutuelles, ou vers l'**intégration**<sup>4</sup> de certaines populations par d'autres. Il y a **ségrégation**<sup>5</sup> lorsque plusieurs populations vivent côte à côte sur un même territoire, tout en demeurant séparées par des barrières coutumières ou légales ayant pour effet de limiter les contacts entre elles.

1. **Colonie**, s.f. - **colon**, s.m. : membre d'une colonie - **coloniser**, v.t. : établir une colonie sur un territoire - **colonisation**, s.f. : action de coloniser. On entend par **colonisation intérieure** la colonisation de territoires situés à l'intérieur d'un État, par des ressortissants de cet État.
2. **Coexistence**, s.f. - **coexister**, v.i.
5. Dans les cas extrêmes, le conflit entre deux populations peut se traduire par un **génocide**, c'est-à-dire par l'extermination de l'une des populations par l'autre.  
**Extermination**, s.f. - **exterminer**, v.t. : anéantir.

## 811

La **politique migratoire**<sup>1</sup> des États s'insère de façon plus ou moins harmonieuse dans le cadre général de leur *politique démographique* (105-2). Les **lois sur l'immigration**<sup>2</sup> sont fréquemment restrictives. Elles tendent souvent à promouvoir une **immigration sélective**<sup>3</sup> par des voies plus ou moins directes, tantôt en faisant obstacle à l'*immigration* (803-4) de certaines catégories d'*immigrants* (802-6) jugées indésirables, tantôt en accordant une préférence d'admission aux catégories estimées les plus intéressantes. Le procédé du **contingentement par quotas**<sup>4</sup> repose sur l'attribution à chaque catégorie, d'un quota (proportion) servant à déterminer son contingent particulier en fonction du contingent global d'immigrants à admettre au cours d'une certaine période. Il est utilisé notamment pour limiter l'immigration en provenance de

certains pays : les quotas attribués aux diverses *nationalités* (330-4) sont alors volontiers déterminés par référence à la **nationalité d'origine**<sup>5</sup> des habitants du *pays d'accueil* (801-5\*) à une certaine époque. Les mesures tendant à l'**aménagement du peuplement**<sup>6</sup> peuvent être considérées comme faisant partie de la politique migratoire, lorsqu'elles visent à modifier la répartition de la population d'un État sur son territoire par le jeu de *migrations internes* (803-1).

3. **Sélectif**, adj. - **sélection**, s.f.

À proprement parler, la **sélection des immigrants** consiste en un choix organisé ouvertement parmi les candidats à l'immigration.

6. Le mot **peuplement** revêt tantôt un sens actif, désignant alors l'action de **peupler**, tantôt un sens passif, qui le rend presque synonyme de population. Dans ce dernier cas, une nuance différencie néanmoins les deux termes : peuplement évoque volontiers un rapport avec le milieu physique, une image concrète, alors que population est plus abstrait. Cette différence est particulièrement sensible dans l'emploi des composés : on préfère parler de *dépopulation* ou de *repopulation* par le jeu du mouvement des naissances et des décès, et de *dépeuplement* ou de *repeuplement* par le jeu des mouvements migratoires (cf. 930-2\*).

\*  
\*\*

## 812

On appelle **statistiques migratoires**<sup>1</sup> ou **statistiques de migrations**<sup>1</sup>, des statistiques établies en vue de la **mesure directe des mouvements migratoires**<sup>2</sup> qui affectent la population d'un territoire donné. Les statistiques migratoires les plus satisfaisantes sont élaborées à partir des *registres de population* (213-1) lorsqu'ils enregistrent correctement les déclarations de *changement de résidence* (213-5). Ils permettent de saisir à la fois les *migrations internes* (803-1) au pays et les *migrations internationales* (803-2), mais enregistrent en général de façon plus satisfaisante les premières que les dernières. Dans les nombreux pays où ces registres n'existent pas, un certain nombre de *fichiers* (213-3\*), le plus souvent non exhaustifs, servent de fins plus particulières. Citons les **fichiers d'électeurs**<sup>3</sup>, les **fichiers de sécurité sociale**<sup>4</sup>, les **fichiers de contribuables**<sup>5</sup>, les **fichiers de logements**<sup>6</sup> qui peuvent, le cas échéant, fournir des statistiques sur les migrations internes au pays. Pour les migrations internationales, le dépouillement des **listes de passagers**<sup>7</sup> des bateaux et avions donne des renseignements sur les *déplacements* (801-2) qui s'effectuent par voie maritime ou aérienne. L'observation des déplacements qui s'effectuent par voie terrestre est beaucoup plus délicate, surtout dans les régions où existent de nombreux frontaliers (803-2\*). Dans tous les cas, il convient de prendre des précautions spéciales pour distinguer les *migrations*

(801-3) des déplacements de simples **voyageurs**<sup>8</sup>, et pour classer les *transits* (801-11) à part, afin de pouvoir les exclure de la migration. Le cas échéant le nombre des **visas d'entrée**<sup>9</sup>, des **autorisations de séjour**<sup>10</sup> ou des **autorisations de travail**<sup>11</sup> délivrés aux *étrangers* (330-2) fournissent des indications sur leurs migrations.

9. Les **visas de sortie** que les ressortissants de certains États doivent obtenir pour pouvoir se rendre à l'étranger constituent éventuellement une source de renseignements sur les migrations de ces ressortissants.

## 813

La connaissance, par *recensements* (202-1\*) ou *enquêtes* (203-4), des *migrants* (802-4) et de leurs caractéristiques permet d'établir des **statistiques sur les migrants**<sup>1</sup>, des **statistiques sur les immigrés**<sup>2</sup> ou des **statistiques sur les émigrés**<sup>2</sup>, et des **statistiques sur le lieu de naissance**<sup>3</sup>, suivant les questions posées. Par ces questions on ne connaît les *émigrants* (802-5) et *émigrés* (802-9) que dans le pays où les renseignements ont été collectés ; on ne connaît donc ni les *émigrants* ni les *émigrés internationaux* (cf. § 803) ; les *immigrants* (802-6) et les *immigrés* (802-8) sont connus quelle que soit leur provenance.

2. Il arrive qu'on demande seulement la date d'arrivée dans la *résidence actuelle* (802-3) ou seulement la *résidence antérieure* (802-2) ; la première donne des statistiques sur la *durée de présence* (801-8) dans la résidence actuelle, la seconde des statistiques sur la résidence antérieure.

## 814

Faute de pouvoir en déterminer directement les éléments, on procède souvent à la détermination indirecte de la *migration nette* (805-2). Celle-ci s'obtient alors comme **résidu**<sup>1</sup> d'une balance dont les autres éléments sont connus ou estimés. Dans la **méthode du mouvement naturel**<sup>2</sup>, par exemple, on retranche l'*accroissement naturel* (701-7) entre deux *recensements* (202-1\*), de l'*accroissement total* (cf. 701-1) qui ressort de la comparaison des *effectifs* (101-7) recensés. Lorsque les *décès* (401-3) de la zone ne sont pas connus, on les estime grâce à des *coefficients de survie* (431-7\*) tirés des *tables de mortalité* (432-1) ou de recensements. La **méthode des coefficients de survie**<sup>3</sup> permet alors, en comparant les effectifs attendus aux effectifs observés, d'estimer la migration nette de la zone. Lorsqu'on dispose de **statistiques sur le lieu de naissance**<sup>4\*</sup> (813-3), on peut en tenant compte de l'âge de la personne et de son lieu de résidence actuelle, estimer de manière indirecte les flux migratoires (813-3).

2. Ce calcul suppose que les différences entre les *omissions* (230-3) et les *comptages multiples* (230-5) calculées pour les deux recensements sont égales.

## 815

La dénomination générique de **taux de migration**<sup>1</sup> englobe tous les taux servant à mesurer la fréquence des *migrations* (801-3) au sein d'une population. En l'absence d'indications contraires, l'expression taux de migration doit toutefois s'entendre au sens de **taux annuel de migration**<sup>2</sup>. Ce taux s'obtient en rapportant le nombre de migrations enregistrées annuellement en moyenne pendant une certaine période, à l'*effectif moyen* (401-5) de la population au cours de la période. De façon identique on calcule un **taux annuel de migration nette**<sup>3</sup> et un **taux annuel de migration totale**<sup>4</sup> en rapportant les *migrations nettes* (805-2) ou les *migrations totales* (805-8) à l'effectif moyen de la population. Un **indice de compensation**<sup>5</sup>, compris entre zéro et l'unité, rapporte la valeur absolue de la migration nette d'une zone à sa migration totale : lorsqu'il est égal à l'unité, la migration de la zone est à sens unique, lorsqu'il est nul les entrées compensent exactement les sorties.

2. Ce taux peut être calculé en utilisant d'autres dénominateurs : la *population* (101-7) en début ou en fin de période, le nombre moyen d'années vécues par la population de la zone.

## 816

Si l'on travaille sur des nombres de *migrants* (802-4) au cours d'une période, on calcule des **proportions de migrants**<sup>1</sup> en rapportant ces nombres aux populations dont ils font partie, comme *émigrants* (802-5) ou comme *immigrants* (802-6). La **proportion d'émigrants**<sup>2</sup> d'une zone s'obtient en divisant le nombre d'émigrants qui en proviennent par la population qui y résidait en début de période et qui survit en fin de période. Cet indice peut être utilisé dans les *perspectives démographiques* (720-2) avec *migrations* (801-3). Dans l'autre sens, la **proportion d'immigrants**<sup>3</sup> se calcule en divisant le nombre d'immigrants vers une zone par la population de celle-ci en fin de période. Dans ce cas, le dénominateur ne correspond pas à la population soumise au risque de migration, ce qui enlève de l'intérêt à un tel indice. De manière analogue, si l'on part de données sur les *immigrés* (802-8) et leur provenance, on peut calculer la **proportion d'immigrés**<sup>4</sup> dans une zone en divisant leur nombre par celui des *recensés* (204-1) de cette zone. La **proportion d'émigrés**<sup>5</sup> d'une zone s'obtient en divisant leur nombre par celui des recensés qui proviennent de cette zone ou ne l'ont jamais quittée. Lorsque certaines caractéristiques des migrants, comme l'*âge* (322-1), la *profession* (352-2), le *de-*

gré d'instruction (342-1), sont connues, on différencie les migrants ayant telle caractéristique de l'ensemble des migrants à l'aide d'**indices différentiels**<sup>6</sup>. Pour les définir, on commence par diviser la proportion de migrants dans la population ayant la caractéristique étudiée par la proportion de migrants dans l'ensemble de la population ; on retranche ensuite l'unité du quotient ainsi obtenu. Lorsque la population étudiée a le même comportement migratoire que l'ensemble, son indice différentiel est nul. Suivant qu'on travaille sur la population du *lieu de départ* (801-4) et les émigrants de ce lieu ou sur la population du *lieu d'arrivée* (801-5) et les immigrants vers ce lieu, on parle de **migration sélective**<sup>7</sup> ou de **migration différentielle**<sup>8</sup>.

3. La population soumise au risque d'*immigration* (803-4) vers la zone est la population du reste du monde, ou du reste du pays pour les *migrations internes* (803-1) : l'utilisation d'un tel dénominateur est sans intérêt.
4. Ces indices ont le défaut de ne pas se rapporter à une période définie, à la différence des indices 2 et 3. On réduit cet inconvénient en conservant seulement les immigrés arrivés depuis peu (un an par exemple) au lieu de recensement.
5. Voir note précédent.
6. On calcule aussi des indices différentiels à partir du rapport des migrants aux *sédentaires* (817-3) ; ils sont peu satisfaisants, parce que très sensibles au découpage géographique utilisé pour définir les migrants.

## 817

Lorsque l'on suit les migrations successives d'un individu à l'aide de *registres de population* (213-1) ou d'*enquêtes rétrospectives* (203-8), une **analyse longitudinale des migrations**<sup>1</sup> peut être réalisée. On calcule d'abord des **quotients de première migration**<sup>2</sup> définis comme la fraction des **sédentaires**<sup>3</sup> atteignant l'âge  $x$ , destinés à faire une première migration avant d'avoir atteint l'âge  $x+1$ , abstraction faite de la *mortalité* (401-1). À partir de ces quotients, on peut calculer les proportions des personnes demeurant sédentaires à chaque âge, qui constituent une **table de sédentarité**<sup>4</sup>. En combinant une *table de survie* (432-3) et une table de sédentarité, on obtient une **table de survie des sédentaires**<sup>5</sup>, à *double extinction* (cf. 153-4). On définit de même des **quotients de migration par rang**<sup>6</sup> et l'on calcule les proportions de personnes ayant fait une migration de rang donné, qui n'ont pas entrepris de nouvelle migration à chaque durée de séjour. On définit enfin des **taux de migration de tous rangs**<sup>7</sup> en rapportant le nombre annuel de migrations à la *population moyenne* (135-6) de la *cohorte* (116-2) au cours de l'année. Par addition des taux de migration de tous rangs jusqu'à une certaine date, on obtient le **nombre moyen**

**de migrations**<sup>8</sup> faites par la cohorte jusqu'à cette date, en l'absence de mortalité. En combinant une table de survie à la **table de migration de tous rangs**<sup>9</sup>, on calcule le nombre moyen de migrations restant à faire au-delà d'un âge donné, compte tenu de la mortalité.

## 818

Quand on considère les *migrants* (802-4) entre deux zones au cours d'une période donnée, on obtient un **indice d'intensité migratoire**<sup>1</sup> de A vers B en divisant le nombre de migrants de A vers B pendant la période par le produit du nombre d'habitants de B en fin de période par le nombre des individus qui habitaient en A au début de la période et survivent à la fin. On peut diviser cet indice par le rapport du nombre total de migrants au carré de la population du pays, pour obtenir un **indice d'intensité relative**<sup>2</sup> ou **indice de préférence**<sup>2</sup>. En prenant pour numérateur le *courant net* (805-9) entre les deux zones, on obtient un **indice d'intensité migratoire nette**<sup>3</sup>. On rapporte également la valeur absolue du courant net au *courant total* (805-10) pour calculer un **indice de compensation des courants migratoires**<sup>4</sup>.

1. Cet indice peut s'interpréter comme la probabilité que deux individus vivant en fin de période et choisis au hasard, l'un parmi ceux qui résidaient en A en début de période, l'autre parmi ceux qui résident en B en fin de période, soient identiques. Selon les données disponibles, on peut retenir la population totale en fin de période, à condition d'ajouter les *migrants induits* (802-4\*) dans les *générations* (116-1) nées pendant la période considérée, ou seulement les générations nées avant le début de la période. On utilise parfois des indices qui font intervenir la population des deux zones à la même date ; ils perdent alors leur signification probabiliste.
2. On calcule parfois un autre indice, produit de l'indice d'intensité migratoire par la *population* (101-7) totale du pays.
3. On calcule parfois un autre indice, produit de l'indice d'intensité migratoire nette par la population totale du pays.

## 819

Les **modèles de migration**<sup>1</sup>, ou **modèles migratoires**<sup>1</sup>, peuvent être classés en deux grandes catégories. La première relie les *courants* (cf. § 803) entre deux zones à des variables sociales, économiques ou démographiques. Ces variables sont souvent distinguées selon qu'elles caractérisent la **répulsion**<sup>2</sup> de la *zone de départ* (cf. 801-4), l'**attraction**<sup>3</sup> de la *zone d'arrivée* (cf. 801-5) ou les **obstacles intermédiaires**<sup>4</sup> qui existent entre ces deux zones. Les plus simples de ces modèles sont les **modèles gravitaires**<sup>5</sup> : les courants entre les deux zones

y sont proportionnels aux populations de chacune d'elles et inversement proportionnels à la **distance**<sup>6</sup> entre elles, élevée à une certaine puissance. D'autres modèles considèrent encore les courants entre deux zones comme proportionnels aux postes offerts de la zone de destination et inversement proportionnels aux **postes intermédiaires offerts**<sup>7</sup> entre l'origine et la destination. La seconde catégorie de modèles s'attache aux individus plutôt qu'aux populations, et les suit au cours du temps à l'aide de *modèles stochastiques* (730-5). Ils relient la probabilité de migrer d'un individu à un certain nombre de caractéristiques personnelles, comme l'âge (322-1), les *migrations antérieures* (cf. § 817).

5. Ces modèles sont encore appelés **modèles de type Pareto**.
6. Cette distance peut être mesurée de façon très diverse : distance à vol d'oiseau, distance par route, nombre de zones traversées, etc.





# Chapitre 9

## Démographie économique et sociale

---

### 901

La *démographie économique et sociale* (cf. 104-1 et 104-2) étudie, d'une part, les conséquences économiques et sociales des phénomènes démographiques et, d'autre part, les effets démographiques des facteurs économiques ou sociaux. Les relations existant entre la population et les **ressources**<sup>1</sup> dont elle dispose, ainsi qu'entre la population et la **production**<sup>2</sup> des biens et services, constituent d'importants sujets d'étude de la démographie économique. Dans l'analyse des relations entre la *croissance d'une population* (cf.701-1) et sa *croissance économique* (cf. 903-1), interviennent notamment les notions de **consommation**<sup>3\*</sup>, d'**épargne**<sup>4\*</sup>, d'**investissement**<sup>5\*</sup> et de **marché du travail**<sup>6\*</sup>.

### 902

Les mots **surpeuplement**<sup>1</sup>, ou **surpopulation**<sup>1</sup>, d'une part, et **sous-peuplement**<sup>2</sup>, ou **sous-population**<sup>2</sup>, d'autre part, (cf. 811-6\*), expriment respectivement les notions qualitatives d'excès et d'insuffisance numérique de la population d'un certain *territoire* (301-2). Ces notions n'ont de sens que pour un certain **degré de développement**<sup>3</sup> (cf. 903-1) ; elles peuvent être précisées par référence à un **optimum de peuplement**<sup>4</sup>, ou **population optimale**<sup>4</sup>, c'est-à-dire au peuplement qui serait le plus avantageux pour les habitants du territoire considéré, optimum qui dépend de la nature des avantages envisagés. C'est ainsi qu'on peut définir un **optimum économique**<sup>5</sup> comme le nombre idéal des habitants d'un certain territoire, qui procurerait à ceux-ci le maximum de bien-être matériel. Ce bien-être est d'ordinaire assimilé au **niveau de vie**<sup>6</sup>, lequel est généralement caractérisé par le **revenu réel moyen par tête**<sup>7</sup>.

1. **Surpeuplement**, s.m. - **surpeuplé**, adj.
2. **Sous-peuplement**, s.m. - **sous-peuplé**, adj.
4. **Optimal**, adj. - **optimum**, s.m. ff. adj.
5. Parallèlement à l'**optimum économique**, on peut définir un **optimum depuissance**, correspondant à la population qui assurerait la puissance militaire maximale à l'État considéré, et des **optimums sociaux**, qui permettraient de dispenser aux habitants le maximum d'avantages sociaux d'un type déterminé.

## 903

La prise en considération de la notion de **développement économique**<sup>1</sup>, ou plus précisément de **rythme de développement économique**<sup>1</sup> (cf. 902-3), conduit à faire correspondre à chaque type d'*optimum* statique (cf. 902-5\*) un type d'**accroissement optimal**<sup>2</sup>, ou **rythme optimal d'accroissement**<sup>2</sup>, de la population, défini comme la vitesse d'*accroissement* (cf. 702-1) qui serait la plus avantageuse, à partir d'une situation de fait donnée. Ces notions présentent un intérêt particulier pour les pays dits **en voie de développement**<sup>3</sup>, ou **insuffisamment développés**<sup>3</sup>, ou **sous-développés**<sup>3</sup>, dont le *degré de développement* (902-3) est faible.

## 904

On entend généralement par **population maximale**<sup>1</sup> d'un certain *territoire* (301-2) la *population* (101-7) la plus élevée qu'il serait concevable de faire vivre sur ce territoire, compte tenu des *ressources* (901-1) offertes par celui-ci d'une part, et du *niveau de vie* (902-6) minimal admissible pour le ou les *peuples* (333-3) considérés d'autre part. La notion de **population minimale**<sup>2</sup>, par contre, exclut toute référence à un territoire et à un peuple déterminés, sinon pour spécifier les conditions de milieu physique (climat, notamment) et social (coutumes matrimoniales, p. ex.) qui influent sur le processus biologique de *reproduction* (710-1) de l'espèce. On la définit en effet comme le plus petit groupement d'êtres humains qui soit compatible avec la **survie du groupe**<sup>3</sup>, c'est-à-dire qui ne risque pas de disparaître par suite des modifications aléatoires de *structure* (101-2) qui compromettent l'équilibre des populations numériquement trop faibles.

1. **Maximal**, adj. - **maximum**, s.m. ff. adj.  
L'expression **espace vital** a été employée en doctrine, pour désigner la superficie territoriale indispensable à la vie d'une population d'effectif donné.

2. **Minimal**, adj. - **minimum**, s.m. ff. adj.

## 905

La locution **pression démographique**<sup>1</sup> évoque l'idée d'un rapport entre l'*effectif* (101-7) de la population et les *ressources* (901-1) dont elle dispose : dire que cette pression est forte ou faible sur un certain *territoire* (301-2), revient à exprimer l'opinion que la *population* (101-7) de ce territoire est proche ou éloignée du maximum compatible avec les ressources qui sont effectivement à sa disposition. Selon la **théorie malthusienne de la population**<sup>2</sup>, dénommée ainsi du nom de Malthus, son auteur, la population ferait sans cesse pression sur les **moyens de subsistance**<sup>3</sup>, c'est-à-dire qu'elle tendrait constamment à croître jusqu'au maximum compatible avec les ressources vivrières dont elle dispose. Toute modification du volume global de ces ressources entraînerait par suite un déplacement de l'**équilibre démographique**<sup>4</sup> particulier ainsi défini, lequel correspond à un *niveau de vie* (902-6) voisin du **minimum physiologique**<sup>5</sup>. La préservation de l'équilibre démographique suppose d'éviter tout **excédent de population**<sup>10\*</sup>. Ceci s'opère par le jeu d'obstacles à la *croissance* de la population (cf. § 701). Malthus classait ces obstacles en deux catégories : d'une part les **obstacles répressifs**<sup>6</sup>, agissant par voie de destruction — en augmentant la *mortalité* (401-1) —, et volontiers dénommés de nos jours **obstacles malthusiens**<sup>6</sup>, constitués essentiellement par les famines, les épidémies et les guerres ; d'autre part les **obstacles préventifs**<sup>7</sup>, susceptibles de freiner la croissance naturelle de la population en diminuant la *natalité* (601-1), le seul obstacle préventif que Malthus considérât d'ailleurs comme admissible, étant constitué par la **contrainte morale**<sup>8</sup> que les individus s'imposeraient eux-mêmes, en associant la **prolongation du célibat**<sup>9</sup> à la *continence* (627-4).

5. Noter que l'expression **niveau des subsistances** se réfère, en français, à un niveau de population, comparable à la notion de *population maximale* (904-1), alors que l'expression anglaise "subsistence level" se réfère à un niveau de vie.

## 906

On désigne sous le nom de **malthusianisme**<sup>1</sup>, au sens original du terme, une doctrine sociale fondée sur la théorie démographique de Malthus (cf. 905-2), et qui préconise la substitution d'*obstacles préventifs* (905-7) aux *obstacles répressifs* (905-6), pour freiner la croissance des populations (cf. § 701). Par extension, le mot malthusianisme est devenu également, de nos jours, synonyme de **néomalthusianisme**<sup>2</sup>, mot créé pour marquer la déviation par rapport aux conceptions de Malthus, et par lequel on désigne une doctrine qui préconise l'usage de la *contraception* (627-1), voire de l'*avortement* (au sens de 604-2) et

dans certains cas de la *stérilisation* (631-1), soit pour freiner la croissance de la population, soit dans tout autre but (hédoniste, p. ex.).

1. **Malthusianisme**, s.m. - **malthusien**, adj. : relatif ou conforme au malthusianisme ; ff. s.m. : adepte du malthusianisme.  
En un sens élargi, les mots malthusianisme et malthusien sont couramment employés, notamment par les économistes, comme synonymes de restrictionnisme et restrictionniste.
2. **Néomalthusianisme**, s.m. - **néomalthusien**, adj. : relatif ou conforme au néomalthusianisme ; ff. s.m. : adepte du néomalthusianisme.

## 907

On a donné le nom de **transition démographique**<sup>1</sup>, ou **révolution démographique**<sup>1</sup>, à un processus évolutif, observé dans un grand nombre de populations depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, processus caractérisé par une baisse importante de la *mortalité* (401-1) et de la *natalité* (601-1). La transition démographique fait passer les populations du **régime démographique ancien**<sup>2</sup>, caractérisé par une natalité et une mortalité élevées, au **régime démographique moderne**<sup>3</sup>, à natalité et mortalité faibles. Certains auteurs ont rapproché ce fait de l'industrialisation des pays en cause, et souligné le décalage dans le temps qui sépare d'ordinaire la baisse de la mortalité de celle de la natalité ; celle-là précédant généralement celle-ci, il en résulte une phase dite d'**accroissement transitoire**<sup>4</sup> (cf. § 701), pendant laquelle la population croît beaucoup plus rapidement que pendant les périodes encadrantes. L'attention des économistes s'est portée sur les changements de **productivité**<sup>5</sup>, c'est-à-dire de *production* (901-2) par individu, liés à ces processus évolutifs.

\*  
\*\*

## 910

L'**eugénisme**<sup>1</sup> est une discipline qui a pour objet la recherche et la mise en œuvre de méthodes propres à améliorer la qualité des populations, notamment par le jeu de l'**hérédité**<sup>2</sup>, c'est-à-dire grâce à la propriété qu'ont les individus de transmettre à leurs enfants une partie de leurs **caractères héréditaires**<sup>3</sup>, forme du nez ou couleur des yeux par ex., par opposition aux **caractères acquis**<sup>4</sup>, par l'exercice d'une certaine activité par ex., qui ne se transmettent pas d'une *génération* (cf. 116-3) à la suivante. On appelle **caractère léta**<sup>5</sup> un caractère entraînant la mort prématurée du *produit de conception* (602-6), qui ne parvient généralement pas à terme.

1. **Eugénisme**, s.m. - **eugénique**, s.f. : synonyme d'eugénisme - **eugénique**, adj. **eugéniste**, s.m. : spécialiste de l'eugénisme.
2. **Hérédité**, s.f. - **héréditaire**, adj.
5. **Létal**, adj. orthographié souvent à tort **léthal** (de "lethum", mauvaise forme latine de "letum", mort).

## 911

La transmission des *caractères héréditaires* (910-3) se fait par l'intermédiaire des **gènes**<sup>1</sup> que les enfants héritent de leurs parents. La science de la transmission des gènes et des caractères dont ils sont les véhicules est dénommée **génétique**<sup>2</sup>. Les gènes sont portés par les **chromosomes**<sup>3</sup>, longs filaments d'ADN (acide désoxyribonucléique), situés dans le noyau des cellules. La position d'un gène sur le chromosome est appelée son **locus**<sup>4</sup> ; les gènes qui occupent un même locus agissent sur un même caractère ; cette action peut présenter des variantes, en nombre petit ou grand ; à chacune de ces variantes correspond un **allèle**<sup>5</sup> ou une **classe d'allélisme**<sup>5</sup> du gène occupant le locus considéré. La cellule nouvelle formée par l'union de deux **gamètes**<sup>6</sup>, ou cellules sexuelles, lors de la conception, est appelée **zygote**<sup>7</sup>.

1. L'ensemble des gènes dont un individu est porteur constitue ce qu'on appelle son **patrimoine génétique**.
2. **Génétique**, s.f. - **génétique**, adj. - **généticien**, s.m. : spécialiste de la génétique.

## 912

L'ensemble des deux *gènes* (911-1) d'un individu en un même locus est appelé **génotype**<sup>1</sup> ; le génotype est qualifié d'**homozygote**<sup>2</sup> si les deux gènes appartiennent à la même *classe d'allélisme* (911-5) ; il est dit **hétérozygote**<sup>3</sup> dans le cas contraire. Le **phénotype**<sup>4</sup> est la manifestation extérieure d'un caractère, résultant de l'interaction du génotype et de l'environnement. Si un individu hétérozygote (AA') ne se distingue pas de l'homozygote (AA), l'*allèle* (911-5) A est dit **dominant**<sup>5</sup> sur l'allèle A', et A' est qualifié de **récessif**<sup>6</sup> vis-à-vis de A. Les gènes sont susceptibles de modifications brusques et apparemment aléatoires, dénommées **mutations**<sup>7</sup>. La **panmixie**<sup>8</sup>, c'est-à-dire la conclusion des unions indépendamment de toute appartenance à des groupes, réalise la dissémination uniforme des gènes au sein des populations.

5. **Dominant**, ppr. ff. adj. - **dominance**, s.f.
6. **Récessif**, adj. - **récessivité**, s.f.

7. **Mutation**, s.f. - **muter**, v.i. - **mutant**, ppr. ff. adj. : qui a muté, prédisposé à muter.
8. **Panmixie**, s.f. - **panmictique**, adj.

## 913

L'**eugénisme positif**<sup>1</sup> (cf. 910-1) se propose d'améliorer la qualité de la population en favorisant la multiplication des individus susceptibles de transmettre à leurs descendants des caractères considérés comme avantageux pour l'espèce. L'**eugénisme négatif**<sup>2</sup> poursuit au contraire cette amélioration qualitative par des mesures tendant à restreindre ou à empêcher la reproduction des individus susceptibles de transmettre à leurs descendants des caractères dommageables pour l'espèce, ou considérés comme tels. On appelle communément de tels caractères des **maladies héréditaires**<sup>3</sup>. Certaines législations prévoient la **stérilisation eugénique**<sup>4</sup> (cf. 631-1), obligatoire ou facultative, des porteurs de certaines de ces maladies. Le **certificat pré-nuptial**<sup>5</sup> est parfois utilisé pour renseigner les candidats au *mariage* (501-4) sur la qualité probable de la descendance de l'*union* (501-3) projetée, afin de décourager les **unions dysgéniques**<sup>6</sup>, c'est-à-dire les unions susceptibles de donner naissance à des porteurs de maladies héréditaires.

3. L'individu atteint de maladie héréditaire qui a attiré l'attention sur la famille à laquelle il appartient est appelé **proposant**.

## 914

La probabilité qu'a un individu atteignant l'âge de reproduction d'avoir tel nombre d'enfants atteignant ce même âge peut dépendre de son *génotype* (912-1). Cette reproduction différentielle est appelée **sélection**<sup>1</sup> ; la **valeur sélective**<sup>2</sup> d'un génotype est ainsi proportionnelle à ce nombre d'enfants ; la **valeur sélective moyenne**<sup>3</sup> d'une population est égale à la moyenne des valeurs sélectives des génotypes de ses membres. Lorsque les génotypes ont des valeurs sélectives inégales, la présence des génotypes de moindre valeur sélective est qualifiée de **fardeau génétique**<sup>4</sup>. Dans une population de petit *effectif* (101-7), la fréquence de chaque *gène* (911-1) dans la population peut varier de manière purement aléatoire ; cette variation est appelée **dérive génétique**<sup>5</sup>. On appelle respectivement **structure génique**<sup>6</sup> et **structure génotypique**<sup>7</sup> d'une population, pour un *locus* (911-4), l'ensemble des fréquences des divers *allèles* (911-5) et l'ensemble des fréquences des divers génotypes, en ce locus.

## 915

Chez un individu consanguin, c'est-à-dire un individu dont les parents ont un ou plusieurs ancêtres communs connus, deux gènes (911-1) d'un même locus (911-4) sont dits **gènes identiques**<sup>1</sup> par descendance s'ils sont la copie d'un même gène ancêtre. La probabilité que le *génotype* (912-1) d'un individu pris au hasard dans la population soit formé de deux gènes identiques est appelée **coefficient moyen de consanguinité**<sup>2</sup>, ou **coefficient  $\alpha$  de Bernstein**<sup>2</sup>, de la population. Le **coefficient moyen de parenté**<sup>3</sup> d'une population est la probabilité que soient identiques deux gènes situés en un même locus et appartenant à deux individus distincts pris au hasard dans la population.

\*  
\*\*

## 920

L'observation permet souvent de distinguer, au sein d'une population, divers **groupes sociaux**<sup>1</sup>, ou **catégories sociales**<sup>1</sup>, plus ou moins nettement différenciés. Pour étudier la structure sociale d'une population, on la répartit éventuellement en *catégories socio-professionnelles* (353-6) d'après les indices tels que la *situation dans la profession* (353-1), le revenu, etc. On peut aussi utiliser la notion sociologique de **classe sociale**<sup>2</sup>, qui correspond à une structure hiérarchisée, issue spontanément des rapports sociaux impliqués par le mode de production. L'existence d'une telle structure hiérarchisée témoigne de ce qu'on appelle une **stratification sociale**<sup>3</sup>. On étudie sous le nom de **mobilité sociale**<sup>4</sup> la fréquence et la nature des passages d'un groupe social à un autre. Lorsque les catégories sociales sont hiérarchisées, on peut distinguer entre l'**ascension sociale**<sup>5</sup> et la **régression sociale**<sup>6</sup>. L'ascension sociale des enfants par rapport à leurs parents constitue le phénomène dénommé **capillarité sociale**<sup>7</sup>.

1. Les individus appartenant à un même groupe social sont dits **homosociaux**.
2. Les classes se distinguent des **castes**, qui sont des groupes sociaux fermés, à fonctions sociales spécialisées, constituant autant d'*isolats* (506-2) hiérarchisés.
4. On dénomme parfois **migrations sociales** les mouvements qui s'effectuent entre groupes sociaux.  
On parle de **viscosité sociale**, lorsque les passages d'un groupe social à un autre sont rares.
5. L'ascension sociale de l'individu lui-même, au cours de son existence, prend le nom de **promotion sociale**.



## 921

On étudie sous le nom de **mobilité du travail**<sup>1</sup> les changements qui peuvent se produire dans la vie professionnelle d'un individu : **changement de lieu de travail**<sup>4\*</sup> ou d'*employeur* (353-2), changement de statut, **changement de profession**<sup>2</sup> ou **mobilité professionnelle**<sup>3\*</sup>, **changement de branche d'activité économique**<sup>5\*</sup> (cf. 357-1).

3. L'expression **migration professionnelle** — ne pas confondre avec *migration de travail* (806-5) — peut s'appliquer à tout mouvement ayant pour effet de modifier la structure professionnelle de la population. On en arrive ainsi à comprendre dans l'étude de la mobilité professionnelle les migrations professionnelles résultant des différences entre la structure professionnelle des *immigrants* (802-6) et celle de la population du *pays d'accueil* (801-5\*).

## 922

Les problèmes sociaux particuliers aux *personnes âgées* (324-8) font l'objet d'une discipline spéciale dénommée **gérontologie**<sup>1</sup>, de même que les problèmes physiologiques et médicaux relatifs à la *vieillesse* (324-6) sont étudiés par la **gériatrie**<sup>2</sup>.

\*  
\*\*

## 930

On entend par *politique démographique* (105-2) l'ensemble des principes, explicites ou implicites, qui guident l'action des pouvoirs publics dans les matières spécifiquement démographiques ou ayant des conséquences démographiques. La politique démographique d'un État est dite **populationniste**<sup>1</sup> quand elle tend à favoriser la croissance de la population ou à s'opposer à la **dépopulation**<sup>2</sup>, c'est-à-dire à la décroissance de la population, et **malthusienne**<sup>3</sup> (cf. 906-1\*) quand elle tend au contraire à diminuer l'*accroissement de la population* (701-1). On qualifie de **natalistes**<sup>4</sup> et d'**antinatalistes**<sup>5</sup> les politiques tendant respectivement à augmenter ou à diminuer la *natalité* (601-1). La politique démographique peut aussi prendre la forme d'une **politique de peuplement**<sup>6</sup>, plus occupée de la répartition de la population sur le territoire que de sa croissance. Elle peut ainsi être un élément de la **politique migratoire**<sup>7\*</sup> (811-1). La **politique sanitaire**<sup>8\*</sup>, dans la mesure où elle vise à réduire la *morbidité* (420-1) et par là même, la *mortalité* (401-1), est une autre composante de la politique démographique.

1. **Populationniste**, adj. ff. s.m. - **populationnisme**, s.m. : doctrine qui s'oppose au *malthusianisme* (906-1) et qui se prononce en faveur d'une population nombreuse et croissante.
2. **Dépopulation**, s.f. - **dépeupler**, v.t. - **dépeuplement**, s.m. (cf. 811-6\*). Lorsque la dépopulation est causée par la baisse de la natalité, on parle volontiers de **dénatalité**. À la dépopulation peut succéder une nouvelle croissance de la population ; on parle alors de : **repopulation**, s.f. - **repeupler**, v.t. - **repeuplement**, s.m.
4. **Nataliste**, adj. ff. s.m. - **natalisme**, s.m. : forme particulière de populationnisme, qui porte son attention sur les méthodes propres à encourager la natalité.

## 931

Parmi les mesures directement destinées à accroître la *natalité* (601-1), ou à freiner sa décroissance, on peut mentionner l'octroi d'**allocations**<sup>1</sup> ou de **primes**<sup>2</sup> spéciales. L'allocation est une somme dont le versement est renouvelé périodiquement, pour autant que l'intéressé continue à remplir les conditions requises pour en bénéficier. La prime est une somme d'un montant global déterminé, perçue en une ou plusieurs fois par le bénéficiaire. Les **allocations familiales**<sup>3</sup> sont des allocations versées aux chefs de familles (115-1 \*) en raison des enfants qu'ils ont à *leur charge* (cf. 350-5 et 358-4). Des **dégrèvements fiscaux**<sup>4</sup> sont éventuellement prévus en faveur des contribuables chargés de famille. Les autres avantages pécuniaires qu'on rencontre le plus fréquemment dans les législations *natalistes* (930-4) sont les **primes à la naissance**<sup>5</sup>, accordées à l'occasion de la naissance d'un enfant, les **allocations prénatales**<sup>6</sup>, accordées aux *femmes enceintes* (602-5\*) pendant leur *grossesse* (602-5), et les **prêts au mariage**<sup>7</sup>, qui sont des prêts consentis à l'occasion du *mariage* (501-4) en vue de faciliter la constitution de nouveaux foyers, et dont le remboursement est éventuellement assorti de remises lors de la naissance des enfants de certains rangs.

1. **Allocation**, s.f. - **allocataire**, s.m. : bénéficiaire d'une allocation.

## 932

De nombreuses autres mesures ont une incidence sur les phénomènes démographiques, notamment celles qui ont trait à la politique du logement, au droit du travail et à la **santé publique**<sup>1</sup>. Parmi les dernières, mentionnons spécialement la création de **dispensaires prénatals**<sup>2</sup>, de **services de protection maternelle**<sup>3</sup> et de **services de protection infantile**<sup>4</sup>, chargés éventuelle-

ment d'assurer aux *femmes enceintes* (602-5\*), aux *mères* (112-4) et aux *enfants* (323-3), le bénéfice des prestations en nature prévues en leur faveur.

## 933

Dans le but de réduire la fécondité dans certains pays, des **programmes en matière de population**<sup>1\*</sup> promeuvent l'**enseignement de la planification de la famille**<sup>2\*</sup> et facilitent l'accès aux **services de planification de la famille**<sup>3\*</sup>. Ces programmes sont parfois associés à des **programmes en matière de santé**<sup>4\*</sup> ou des **programmes de bien-être social**<sup>5\*</sup> ou encore des **programmes sanitaires en faveur de la mère et de l'enfant**<sup>6\*</sup> visant à réduire la mortalité. Certains pays cherchent à atteindre leurs objectifs démographiques en recourant à des **mesures incitatives**<sup>7\*</sup> ou à l'inverse des **mesures dissuasives**<sup>8\*</sup> afin d'encourager ou d'entraver la pratique des méthodes de limitation des naissances. Parfois et pour s'opposer à des pratiques jugées répréhensibles en matière de reproduction, ils ont recours à des **pressions sociales**<sup>9\*</sup> et des **sanctions pénales**<sup>10\*</sup>. À propos de la sensibilisation des populations (y compris à l'école) à l'impact sur la collectivité des comportements individuels en matière de reproduction, le terme anglais de "**Population Education**<sup>11\*</sup>" a fait son apparition dans certains pays dont l'Allemagne.

# Index

---

## A

- à cheval
  - intervalle — ..... 612-6
- à la charge de ..... 350-5
- à terme
  - accouchement — ..... 605-1
  - né — ..... 605-3
- abandon ..... 512-4
  - proportion d'abandons ..... 626-6
- aborigène ..... 332-2
- abortif* ..... 603-5\*
- abrégée
  - table de mortalité — ..... 435-2
- absence ..... 205-7
  - durée d' — ..... 801-7
- absent* ..... 205-7\*
- absent temporaire ..... 310-4
- absolu* ..... 131-3\*
- écart — moyen ..... 141-7
- fréquence absolue ..... 144-2
- nombre — ..... 131-3
- abstinence ..... 627-4
- acceptation
  - taux d' — ..... 626-4
- accident ..... 422-3
  - décès par* — ..... 422-3\*
- accidental*
  - décès* — ..... 422-3\*
- accidentelle
  - variation — ..... 150-6
- acclimatation* ..... 809-1\*
- acclimater*
  - s*<sup>7</sup> — ..... 809-1\*
- accommodation ..... 809-1
- accompli
  - année accomplie ..... 322-2
  - durée de scolarité accomplie ..... 342-5
- accouchée* ..... 603-4\*
- accouchement ..... 603-4
  - nombre de naissances par* — ..... 606-2\*
  - rang d' — ..... 611-4
- accouchement à terme ..... 605-1
- accouchement avant terme ..... 605-2
- accouchement double* ..... 606-2\*
- accouchement gémellaire ..... 606-2
- accouchement multiple ..... 606-2
- accouchement prématuré ..... 605-2
- accouchement simple ..... 606-1
- accoucher triple* ..... 606-2\*
- accoucher* ..... 603-4\*
- accroissement
  - potentiel d' — ..... 703-5
  - rythme optimal d' — ..... 903-2
  - taux annuel moyen d' — ..... 702-2
  - taux d' — ..... 702-1
  - taux instantané d' — ..... 702-5
- accroissement de la population ..... 701-1
- accroissement naturel ..... 701-7
  - taux d' — ..... 702-6
  - taux intrinsèque d' — ..... 703-1
- accroissement négatif ..... 701-3
- accroissement optimal ..... 903-2
- accroissement par migration ..... 701-6
- accroissement potentiel*
  - indice d' —* ..... 703-5\*
- accroissement total de la population ..... 701-1
- accroissement transitoire ..... 907-4
- accueil*
  - pays d' —* ..... 801-5\*
- acculturation ..... 809-2
- acquis
  - caractère — ..... 910-4
- acquisition de nationalité* ..... 331-1\*
- acte
  - fiche d' — ..... 215-1
  - sujet de l' — ..... 215-5
- acte de décès ..... 211-10
- acte de l'état civil ..... 211-3
- acte de mariage ..... 211-8
- acte de naissance ..... 211-6
- actif* ..... 350-1\*
- durée moyenne de la vie active ..... 362-9
- espérance brute de vie active ..... 362-7
- espérance de vie active ..... 362-6
- espérance nette de vie active ..... 362-8
- non* — ..... 350-2\*
- population active ..... 350-1
- population active agricole ..... 357-3
- population active ayant un emploi ..... 351-5
- population active non agricole ..... 357-4
- population économiquement active ..... 350-1

- population non active ..... 350-2  
*proportion d'actifs* ..... 350-6\*  
*proportion de chômeurs parmi les actifs* ..... 351-3\*  
 vie active ..... 361-1  
 actif occupé ..... 351-2  
   proportion d'actifs occupés ★ ..... 351-8  
 activité ..... 350-1\*  
   âge d'entrée en — ..... 362-2  
   âge de cessation d' — ..... 362-3  
   âge moyen d'entrée en — ..... 362-4  
   âge moyen de cessation d' — ..... 362-5  
   cessation d' — ..... 361-3  
   *début d' —* ..... 362-1\*  
   entrée en — ..... 361-2  
   *interruption de l' —* ..... 362-1\*  
   *première entrée en —* ..... 362-1\*  
   probabilité d'entrée en — ..... 361-6  
   probabilité de cessation d' — ..... 361-8  
   *reprise d' —* ..... 362-1\*  
   table d' — ..... 362-1  
   taux d' — ..... 350-6  
   taux d'entrée en — ..... 361-5  
   taux de cessation d' — ..... 361-7  
 activité collective ..... 357-1  
 activité économique  
   branche d' — ..... 357-1  
   changement de branche d' — ★ ..... 921-5  
   secteur d' — ..... 357-1  
 activité individuelle ..... 352-2\*  
 activité lucrative ..... 350-3  
 actuariaire ..... 435-3\*  
 actuariel ..... 435-3\*  
   table de mortalité actuarielle ..... 435-3  
 actuel  
   descendance actuelle ..... 636-3  
   descendance actuelle nette ..... 636-6  
   enfant né du mariage — ..... 611-2  
   mariage — ..... 637-1  
   résidence actuelle ..... 802-3  
 adjuvant  
   méthode à — ..... 628-1  
   méthode sans — ..... 628-2  
 administratif  
   division administrative ..... 302-2  
   unité administrative ..... 302-2  
 adolescence ..... 324-1  
 adolescent ..... 324-2  
 adolescents  
   sous-fécondité des — ..... 622-8  
   stérilité des — ..... 622-8  
 adulte ..... 324-5  
   âge — ..... 324-4  
   mortalité — ..... 414-4  
 adultérin  
   *enfant —* ..... 610-6\*  
 affaires  
   *retiré des —* ..... 358-6\*  
 affection ..... 420-2\*  
 âge ..... 322-1  
   — ..... 323-1\*  
   année d' — ..... 325-1  
   biais de déclaration de l' — ★ ..... 152-5  
   déclaration inexacte de l' — ★ ..... 152-5  
   différence d' — entre époux ..... 520-11  
   enfant en bas — ..... 323-6  
   erreur de déclaration de l' — ★ ..... 152-5  
   génération dans la force de l' — ★ ..... 116-7  
 âgé  
   *gens âgés* ..... 110-2\*  
 âge  
   grand groupe d'âges ..... 325-4  
   groupe d'âges quinquennal ..... 325-3  
   groupe d'âges ..... 325-2  
   groupe de cinq années d' — ..... 325-3  
   mortalité par — ..... 414-1  
 âgé  
   personne âgée ..... 324-8  
 âge  
   probabilité qu'une grossesse donne lieu à un avortement selon l' — et l'état matrimonial ★ ..... 640-6  
   pyramide des âges ..... 325-7  
   *quatrième —* ..... 324-8\*  
   répartition par âges initiale ..... 703-4  
   répartition par âges stable ..... 703-3  
   taux d'avortement par — ★ ..... 640-4  
   taux d'avortement par — et statut matrimonial ★ ..... 640-5  
   taux de divortialité par — ..... 523-4  
   taux de fécondité légitime par — ..... 635-3  
   taux de fécondité par — ..... 633-9  
   taux de fécondité tous âges ..... 633-8  
   taux de mortalité par — ..... 401-7  
   taux de mortalité par sexe et par groupe d'âges ..... 401-6  
   taux de nuptialité par — ..... 520-9  
   taux par — ..... 135-1  
   taux par groupe d'âges ..... 135-2  
   *troisième —* ..... 324-8\*  
   âge à la dernière maternité ..... 637-10  
   âge adulte ..... 324-4  
   âge atteint dans l'année ..... 322-4  
   âge au dernier anniversaire ..... 322-3  
   âge au mariage ..... 520-8  
   âge au prochain anniversaire ..... 322-5  
   âge chronologique ..... 322-1  
   âge combiné ..... 520-12  
   âge d'entrée en activité ..... 362-2  
   âge de cessation d'activité ..... 362-3  
   *âge de la majorité* ..... 324-5\*  
   âge de la retraite ..... 324-7  
   âge de la vie ..... 323-1  
   âge de nubilité ..... 504-1  
   *âge de procréation* ..... 620-1\*  
   *âge de reproduction* ..... 620-1\*  
   âge de scolarité obligatoire ..... 346-6  
   âge déclaré ..... 322-6  
   âge en fin d'études ..... 342-6  
   âge exact ..... 322-7  
   *âge fertile* ..... 620-1\*  
   âge médian ..... 326-2  
   âge médian au premier mariage ..... 521-6  
   âge mental ..... 327-4  
   âge minimum au mariage ..... 504-1  
   âge modal au décès ..... 434-2  
   âge modal au premier mariage ..... 521-7  
   âge moyen ..... 326-1  
   *âge moyen au mariage selon la méthode de Hajnal* ..... 521-8\*  
   âge moyen au premier mariage ..... 521-5  
   âge moyen d'entrée en activité ..... 362-4

- âge moyen de cessation d'activité ... 362-5  
 âge moyen des célibataires au mariage ★ ..... 521-8  
 âge moyen des filles mariées ..... 520-10\*  
 âge moyen des garçons mariés ..... 520-10\*  
 âge moyen des mariés ..... 520-10  
 âge moyen des mères ..... 713-2  
 âge moyen des pères ..... 713-2\*  
 âge normal au décès ..... 434-2  
 âge physiologique ..... 327-3  
 âge révolu ..... 322-3\*  
 âge scolaire ..... 346-6  
   enfant d' — ..... 323-8  
   population d' — ..... 346-7  
 âge scolaire obligatoire  
   effectif d' — ..... 346-7  
 âge x  
   survie probable à l' — ..... 434-1\*  
   vie probable à l' — ..... 434-1\*  
 agent d'exécution ..... 354-2\*  
 agent de catégorie A ..... 355-6\*  
 agent de catégorie A+ ..... 355-7\*  
 agent de catégorie B ..... 355-5\*  
 agent de catégorie C ..... 355-4\*  
 agent de maîtrise ..... 355-3  
 agent recenseur ..... 204-2  
 âges  
   répartition par — ..... 325-6  
 agglomération ..... 306-1  
 agglomération multicommunale ..... 307-1  
 agglomération rurale ..... 306-3  
 agglomération urbaine ..... 306-4  
 agraire  
   densité — ..... 313-3  
 agrandissement  
   probabilité d' — du moment ..... 639-6\*  
 agrandissement des familles  
   probabilité d' — ..... 637-7  
 agricole  
   exploitant — ..... 356-1  
   journalier — ..... 356-4\*  
   ouvrier — ..... 356-4  
   population — ..... 359-2  
   population active — ..... 357-3  
   population active non — ..... 357-4  
   population non — ..... 359-3  
   saisonnier — ..... 356-4\*  
   salarié — ..... 356-4  
   salarié — permanent ..... 356-4\*  
 agriculteur ..... 356-1\*  
 agriculteur exploitant ..... 356-1\*  
 agriculture  
   population vivant de l' — ..... 359-2  
 aide familial ..... 353-5  
 aiguë  
   maladie — ..... 423-9  
 aire métropolitaine ★ ..... 307-6  
 aire naturelle ..... 302-7  
 ajusté ..... 151-1  
 ajustement ..... 151-1  
 ajustement analytique ..... 151-3  
 ajustement graphique ..... 151-2  
 ajuster ..... 151-1\*  
 aléatoire ..... 150-7\*  
   fluctuation — ..... 150-7  
   sondage — ..... 161-1  
   sondage — simple ..... 161-4  
   variation — ..... 150-7  
 allaitement ..... 622-4  
 allèle ..... 911-5  
 allélisme  
   classe d' — ..... 911-5  
 alliance ..... 114-8  
 allié ..... 114-8\*  
 allocataire ..... 931-1\*  
 allocation ..... 931-1  
 allocation familiale ..... 931-3  
 allocation prénatale ..... 931-6  
 allogène ..... 332-2\*  
 allongement de la vie humaine ..... 327-2  
 allumant  
   feu — ..... 110-3\*  
 alphabète ..... 342-2  
 alternant  
   migration alternante ..... 801-9\*  
 âme ..... 110-2  
   état des âmes ..... 214-6  
 aménagement du peuplement ..... 811-6  
 aménorrhée ..... 620-7  
 aménorrhée gravidique ..... 620-8  
 aménorrhée post-gravidique ..... 620-9  
 aménorrhée post-partum ..... 620-9  
 ami ..... 503-5\*  
 amie ..... 503-5\*  
 an  
   décès de moins d'un — ..... 412-1  
 analphabète ..... 342-3  
 analphabétisme ..... 342-3\*  
 analyse ..... 132-1  
 analyse démographique ..... 103-1  
 analyse des données ..... 222-3  
 analyse du moment ..... 103-5  
 analyse longitudinale ..... 103-4  
 analyse longitudinale des migrations ..... 817-1  
 analyse par cohorte ..... 103-4  
 analyse par génération ..... 103-4  
 analyse par période ..... 103-5  
 analyse statistique ★ ..... 130-10  
 analyse transversale ..... 103-5  
 analyste ..... 225-9  
 analytique  
   ajustement — ..... 151-3  
 ancien  
   régime démographique — ..... 907-2  
 animarum  
   status — ..... 214-6  
 année ..... 345-5  
   âge atteint dans l' — ..... 322-4  
   femme — ..... 633-3  
   personne — ..... 135-7  
   ramener à l' — ..... 137-4  
 année accomplie ..... 322-2  
 année commune ..... 137-3\*  
 année d'âge ..... 325-1  
 année de naissance ..... 325-5  
 année moyenne ..... 137-3\*  
 année révolue ..... 322-2  
 années d'âge  
   groupe de cinq — ..... 325-3  
 années d'études  
   nombre moyen d' — ..... 347-5  
 anniversaire ..... 322-3\*

- âge au dernier — ..... 322-3  
 âge au prochain — ..... 322-5  
 annuel  
   extrapolation annuelle des effectifs de la  
   population ★ ..... 721-5  
   mise à jour annuelle des effectifs de la  
   population ★ ..... 721-5  
   quotient — de mortalité ..... 431-2  
   taux — ..... 137-2  
   taux — de migration ..... 815-2  
   taux — de migration nette ..... 815-3  
   taux — de migration totale ..... 815-4  
   taux — moyen ..... 137-3  
   taux — moyen d'accroissement ..... 702-2  
   taux brut — de divortialité ..... 523-2  
   taux brut — de mortalité générale . . . 401-4  
   taux brut — de nuptialité générale . . . 520-2  
 annulation de mariage ..... 513-1  
 anonyme  
   relevé — ..... 215-9  
 anovulaire  
   cycle — ..... 622-6  
 antécédent  
   cause antécédente de décès ..... 421-7  
*anténuptial*  
   *conception anténuptiale* ..... 610-5\*  
 antérieur  
   résidence à une date antérieure . . . 802-1  
   résidence antérieure ..... 802-2  
 anticonceptionnel  
   méthode anticonceptionnelle ..... 627-3  
*antinal*  
   *méthode antinatale* ..... 627-3\*  
 antinataliste ..... 930-5  
 apatride ..... 330-3  
 apparenté ..... 114-3  
*appartement* ..... 120-1\*  
 apprenti ..... 354-8  
 apprentissage  
   centre d' — ..... 344-7  
 apurement ..... 221-6  
*apurer* ..... 221-6\*  
 aréolaire  
   sondage — ..... 162-7  
 arithmétique  
   densité — ..... 312-2  
   moyenne — ..... 140-2  
 arrivée ..... 805-3  
   lieu d' — ..... 801-5  
   pays d' — ..... 801-5\*  
*arrondi* ..... 152-1\*  
*arrondir* ..... 152-1\*  
 arrondissement ..... 303-6  
   — ..... 306-7  
*artificiel*  
   *fécondation artificielle* ..... 602-2\*  
   *insémination artificielle* ..... 602-2\*  
*ascendance* ..... 114-2\*  
 ascendant ..... 114-2  
 ascension sociale ..... 920-5  
*asile*  
   *demandeur d' —* ..... 802-12\*
- aspiration  
   avortement par — ..... 604-7  
*assimilable* ..... 809-3\*  
*inassimilable* ..... 809-3\*  
 assimilation ..... 809-3  
 assimilé  
   fonctionnaire et — ..... 357-5  
*assimiler* ..... 809-3\*  
   *s' —* ..... 809-3\*  
 assisté ..... 358-7  
 associé  
   cause associée de décès ..... 421-9  
 athée ..... 341-6  
 atteint  
   âge — dans l'année ..... 322-4  
 attractif  
   nombre — ..... 152-3  
 attraction ..... 819-3  
   indice d' — ..... 152-4  
 attraction des nombres ronds ..... 152-2  
*aubain* ..... 331-7\*  
*auteur* ..... 112-2\*  
 autochtone ..... 332-2  
 automatique  
   cartographie — ..... 223-3  
   dessin — ..... 223-3  
 autonome  
   territoire — ..... 305-7  
   territoire non — ..... 305-8  
 aut recensement ..... 203-12  
 autorisation de mariage ..... 505-2  
 autorisation de séjour ..... 812-10  
 autorisation de travail ..... 812-11  
 auxiliaire familial ..... 353-5  
 avant terme  
   accouchement — ..... 605-2  
   né — ..... 605-4  
*avortée* ..... 603-5\*  
 avortement ..... 603-5  
   nombre d'avortements par naissance 640-2  
   probabilité qu'une grossesse donne lieu à  
   un — selon l'âge et l'état  
   matrimonial ★ ..... 640-6  
   somme des avortements réduits ★ . . . 640-3  
   taux d' — par âge et statut  
   matrimonial ★ ..... 640-5  
   taux d' — par âge ★ ..... 640-4  
   taux d' — ..... 640-1  
 avortement clandestin ..... 604-5  
 avortement criminel ..... 604-5  
 avortement illicite ..... 604-5  
*avortement légal* ..... 604-4\*  
 avortement licite ..... 604-4  
 avortement médicamenteux ★ ..... 604-9  
 avortement par aspiration ..... 604-7  
 avortement par curetage ..... 604-6  
 avortement provoqué ..... 604-2  
 avortement spontané ..... 604-1  
 avortement thérapeutique ..... 604-3  
*avorter* ..... 603-5\*  
*avorteur* ..... 603-5\*  
*avorteuse* ..... 603-5\*

## B

balance des naissances et des décès . . . 701-8  
*balance migratoire* . . . . . 805-2\*  
 ban  
   publication des bans . . . . . 505-1  
 bande magnétique . . . . . 226-4  
 banlieue . . . . . 307-3  
 baptême . . . . . 214-2  
   fiche de — . . . . . 215-2  
 bas âge  
   enfant en — . . . . . 323-6  
 base  
   document de — . . . . . 221-2  
   donnée de — . . . . . 131-1  
 base cent . . . . . 132-8  
 base de données . . . . . 227-2  
 base de sondage . . . . . 161-3  
 bâton  
   diagramme en bâtons . . . . . 155-9  
 bébé . . . . . 323-6  
 Bernstein  
   coefficient  $\alpha$  de — . . . . . 915-2  
 biais de déclaration de l'âge ★ . . . . . 152-5  
 biais de l'enquêteur . . . . . 164-9  
 bien  
   séparation de corps et de biens . . . . . 512-5  
 bien-être social  
   programme de — ★ . . . . . 933-5  
*bilan migratoire* . . . . . 805-2\*  
 bilingue . . . . . 340-5  
*bilinguisme* . . . . . 340-5\*  
 biologique  
   famille — . . . . . 113-1  
   mortalité — . . . . . 424-1  
*biométricien* . . . . . 104-6\*  
 biométrie . . . . . 104-6  
*biométrie* . . . . . 104-6\*  
*bivitellin*  
   *gémellité bivitelline* . . . . . 606-5\*  
   jumeau — . . . . . 606-5  
 blanc . . . . . 334-2  
 blessé . . . . . 422-1\*  
 blessure . . . . . 422-1

blessure par fait de guerre . . . . . 422-7  
 blessure volontaire . . . . . 422-6  
*Boeckh*  
   *taux de* — . . . . . 711-3\*  
*Boeckh-Kuczynski*  
   *taux de* — . . . . . 711-3\*  
*bordereau* . . . . . 206-2\*  
*bordereau de maison* . . . . . 207-2\*  
*bourg* . . . . . 306-3\*  
 branche d'activité économique . . . . . 357-1  
   changement de — ★ . . . . . 921-5  
*branche professionnelle* . . . . . 357-1\*  
*brut* . . . . . 131-1\*  
   descendance brute . . . . . 636-2  
   donnée brute . . . . . 131-1  
   espérance brute de vie active . . . . . 362-7  
   reproduction brute . . . . . 710-3  
   taux — . . . . . 136-8  
   taux — annuel de divortialité . . . . . 523-2  
   taux — annuel de mortalité générale 401-4  
   taux — annuel de natalité effective . 632-2  
   taux — annuel de nuptialité générale 520-2  
   taux — de mortalité . . . . . 401-4  
   taux — de natalité . . . . . 632-2  
   taux — de nuptialité . . . . . 520-2  
   taux — de reproduction . . . . . 711-4  
   *taux — de reproduction du moment* . 639-3\*  
   taux de reproduction brute . . . . . 711-4  
 bulletin . . . . . 206-2  
 bulletin d'état civil . . . . . 212-2  
 bulletin de décès . . . . . 430-1  
*bulletin de divorce* . . . . . 212-2\*  
*bulletin de mariage* . . . . . 212-2\*  
*bulletin de naissance* . . . . . 212-2\*  
*bulletin de reconnaissance* . . . . . 610-7\*  
*bulletin de transcription* . . . . . 212-2\*  
 bulletin individuel . . . . . 207-1  
 bureau  
   calculatrice de — . . . . . 220-6  
 bureau de statistique . . . . . 204-4

## C

cadre de la fonction publique ★ . . . . . 355-6  
 cadre moyen . . . . . 355-2  
*cadre subalterne* . . . . . 355-2\*  
 cadre supérieur . . . . . 355-1  
 cadre supérieur de la fonction  
   publique ★ . . . . . 355-7  
 calcul ★ . . . . . 132-3  
 calcul des différences finies . . . . . 151-6  
*calcul des probabilités* . . . . . 134-1\*  
 calcul statistique  
   routine de — . . . . . 227-4  
*calculateur* . . . . . 132-3\*  
*calculateur électronique* . . . . . 225-2\*  
 calculatrice de bureau . . . . . 220-6

calculé  
   décès — . . . . . 403-8  
 calculer ★ . . . . . 132-3  
   — . . . . . 132-3\*  
 calendrier . . . . . 138-2  
 calendrier historique . . . . . 322-8  
 candidat au mariage . . . . . 514-7  
 canton . . . . . 303-4  
   — . . . . . 303-5  
   — . . . . . 306-7  
 cape . . . . . 629-2  
 capillarité sociale . . . . . 920-7  
 capitale . . . . . 306-5  
 caractère acquis . . . . . 910-4  
 caractère héréditaire . . . . . 910-3



- caractère légal ..... 910-5  
 caractère qualitatif ..... 131-6  
 caractéristique de dispersion ..... 141-3  
*carence*  
   *délat de* — ..... 425-4\*  
 carré  
   *méthode des moindres carrés* ..... 151-4  
*carte* ..... 155-3\*  
   *lecteur de cartes* ..... 227-5  
*carte perforée* ..... 224-3  
*carte statistique* ..... 155-3  
*cartogramme* ..... 155-3  
*cartographie automatique* ..... 223-3  
*cartographie* ..... 155-3\*  
 cas de maladie ..... 420-5  
   *durée moyenne des* — ..... 425-4  
*caste* ..... 920-2\*  
*catégorie A*  
   *agent de* — ..... 355-6\*  
*catégorie A+*  
   *agent de* — ..... 355-7\*  
*catégorie B*  
   *agent de* — ..... 355-5\*  
*catégorie C*  
   *agent de* — ..... 355-4\*  
*catégorie sociale* ..... 920-1  
*catégorie socio-professionnelle* ..... 353-6  
*cause*  
   *mortalité par* — ..... 421-2  
   *proportion des décès par* — ..... 421-11  
   *structure des décès par* — ★ ..... 421-12  
   *taux de mortalité par* — ..... 421-10  
*cause antécédente de décès* ..... 421-7  
*cause associée de décès* ..... 421-9  
*cause complexe de décès* ..... 421-5  
*cause concomitante de décès* ..... 421-7  
*cause contributive de décès* ..... 421-9  
*cause de décès* ..... 421-3  
*cause directe de décès* ..... 421-6  
*cause immédiate de décès* ..... 421-6  
*cause initiale de décès* ..... 421-8  
*cause multiple de décès* ..... 421-5  
*cause principale de décès* ..... 421-8  
*cause secondaire de décès* ..... 421-9  
*cause simple de décès* ..... 421-4  
*cause terminale de décès* ..... 421-6  
*célibat* ..... 515-2\*  
   *espérance de vie en état de* — ..... 522-8  
   *fréquence du* — ..... 521-2  
   *probabilité de survie en état de* — ..... 522-7  
   *prolongation du* — ..... 905-9  
   *survivant en état de* — ..... 522-5  
   *survivant en état de non-* ..... 522-6  
   *table de* — ..... 522-3  
   *table de survie en état de* — ..... 522-4  
*célibat définitif*  
   *fréquence du* — ..... 521-1  
*célibataire* ..... 515-2  
   *âge moyen des célibataires au*  
   *mariage* ★ ..... 521-8  
   *mariage de célibataires* ..... 514-8\*  
   *mariage entre célibataires* ..... 514-8\*  
   *non-* ..... 515-8  
   *proportion des célibataires* ..... 521-4  
   *table de nuptialité nette des*  
   *célibataires* ..... 522-4  
   *taux de nuptialité des célibataires* ..... 520-6  
   *célibataire du sexe féminin* ..... 515-4  
   *célibataire du sexe masculin* ..... 515-3  
*cenitaire*  
   *estimation inter* — ..... 721-3  
   *période inter* — ..... 202-1\*  
   *vérification post-* ..... 202-8  
*cent*  
   *base* — ..... 132-8  
*centile* ..... 142-4  
*central*  
   *taux* — ★ ..... 135-10  
   *unité* — ..... 226-1  
*centre d'apprentissage* ..... 344-7  
*centre de population* ..... 312-7  
*cercle* ★ ..... 303-11  
*cercle de relations* ..... 514-5  
*certificat de décès* ..... 430-2  
*certificat de mariage* ..... 505-3  
*certificat prénuptial* ..... 913-5  
*cessation d'activité*  
   *âge de* — ..... 362-3  
   *âge moyen de* — ..... 362-5  
   *probabilité de* — ..... 361-8  
   *taux de* — ..... 361-7  
*cessation d'activité* ..... 361-3  
*cessation des études* ..... 347-1  
   *probabilité de* — ..... 347-2  
*chaîne*  
   *migration en* — ..... 804-7  
*chaîne migratoire* ★ ..... 806-8  
*chambre meublée*  
   *locataire d'une* — ..... 110-8  
*chambreur* ..... 110-8\*  
*changement d'orientation* ..... 347-6  
*changement de branche d'activité*  
   *économique* ★ ..... 921-5  
   *changement de lieu de travail* ★ ..... 921-4  
*changement de profession* ..... 921-2  
*changement de résidence* ..... 213-5  
   *dernier* — ..... 802-7  
*charge*  
   *à la* — *de* ..... 350-5  
   *enfant à* — ..... 358-4  
   *personne à* — ..... 358-1  
*chef d'établissement* ..... 353-2\*  
*chef de famille* ..... 115-1\*  
*chef de ménage* ..... 111-2  
*chef de service* ..... 355-1\*  
*chef-lieu* ..... 306-6  
*chiffrement* ..... 221-1  
*chiffrer* ..... 221-1\*  
*choisi*  
   *table de mortalité de têtes choisies* ..... 435-3  
   *table de mortalité de têtes choisies* ..... 435-3  
   *tête choisie* ..... 435-3\*  
*choix du conjoint* ..... 514-6  
*chômage* ..... 351-3\*  
   *taux* — ..... 351-3\*  
*chômage déguisé* ..... 351-6  
*chômage partiel* ..... 351-6  
*chômeur* ..... 351-3  
   *proportion de chômeurs parmi les*  
   *actifs* ..... 351-3\*  
*chromosome* ..... 911-3  
*chronique* ..... 150-1\*

- maladie — ..... 423-8
- chronologique
- âge — ..... 322-1
- série — ..... 150-1
- cible
- population- — ..... 626-2
- citoyen ..... 330-1
- citoyenneté ..... 330-4
- civil
- état — ..... 211-2
- mariage — ..... 503-1
- clandestin
- avortement — ..... 604-5
- classe ..... 116-2\*
- ..... 130-8
- ..... 345-1
- ..... 345-4
- ..... 345-5
- effectif de — ..... 144-2
- salle de — ..... 345-4
- classe creuse ..... 116-2\*
- classe d'allélisme ..... 911-5
- classe d'opérations ..... 220-7
- classe sociale ..... 920-2
- classement ..... 130-7
- erreur de — ..... 230-8
- classer ..... 130-7\*
- classification ..... 130-7\*
- clavier
- terminal à — ..... 227-8
- clinique
- efficacité — ..... 625-5
- taux de mortalité — ..... 425-6
- codage ..... 221-3\*
- code ..... 221-3
- coder ..... 221-3\*
- codifier ..... 221-3\*
- coefficient de pondération ..... 140-5
- coefficient de répartition ..... 412-6
- coefficient de survie ..... 431-7\*
- méthode des coefficients de survie ..... 814-3
- coefficient moyen de consanguinité ..... 915-2
- coefficient moyen de parenté ..... 915-3
- coefficient  $\alpha$  de Bernstein ..... 915-2
- coexistence ..... 810-2
- coexister ..... 810-2\*
- cohabitation ..... 503-7
- cohabiter ..... 503-5\*
- cohérence
- contrôle de — ..... 221-7
- cohorte ..... 116-2
- analyse par — ..... 103-4
- fécondité d'une — ..... 636-1
- indice de — ..... 138-6
- table de — ..... 153-3
- taux de — ..... 135-9
- cohorte fictive ..... 138-7
- coït ..... 627-2
- coït interrompu ..... 628-3
- colectif
- immeuble d'habitation collective ..... 120-1\*
- collatéral ..... 114-3\*
- ligne collatérale ..... 114-3\*
- collatéraux ..... 114-3\*
- collationnement ..... 213-6\*
- collationner ..... 213-6
- collecte ..... 130-4\*
- collecter ..... 130-4
- collectif
- activité collective ..... 357-1
- ménage — ..... 110-5
- migration collective ..... 807-1
- profession collective ..... 357-1\*
- collectivité ..... 110-5
- population des collectivités ..... 310-7
- colon ..... 810-1\*
- colonie ..... 810-1
- colonisation ..... 810-1\*
- colonisation intérieure ..... 810-1\*
- coloniser ..... 810-1\*
- combiné
- âge — ..... 520-12
- taux de reproduction sexes combinés ..... 711-6
- commun
- année commune ..... 137-3\*
- communal
- agglomération multicommunale ..... 307-1
- commune ..... 303-1
- section de — ..... 306-1\*
- commune rurale ..... 311-1
- commune urbaine ..... 311-2
- communiant
- liste de communiants ..... 214-7
- comparatif
- indice — de densité ..... 313-1
- indice — de mortalité ..... 403-5
- taux — ..... 136-7
- taux — de mortalité ..... 403-1
- taux — de natalité ..... 632-7
- compensation
- indice de — ..... 815-5
- compensation des courants migratoires
- indice de — ..... 818-4
- complet
- descendance complète ..... 636-4
- famille complète ..... 637-5
- nombre moyen d'enfants par famille
- complète ..... 637-6
- table complète de mortalité ..... 435-1
- complétude ..... 230-2
- complexe
- cause — de décès ..... 421-5
- ménage — ..... 111-5
- comportement procréateur ..... 624-1
- composante
- méthode des composantes ..... 720-5
- composante illégitime ..... 712-2
- composante légitime ..... 712-1
- composition ..... 144-4
- comprimé effervescent ..... 629-7
- comptage ..... 203-2
- comptage multiple ..... 230-5
- compté à part
- feuille de population comptée à part ..... 207-4
- population comptée à part ..... 310-7\*
- compter ..... 203-2\*
- comté ..... 303-9
- conception ..... 602-1
- délai de — ..... 613-3
- exposition au risque de — ..... 613-1
- produit de — ..... 602-6
- taux de — ..... 633-1\*

- taux moyen de — ..... 638-9  
*conception anténuptiale* ..... 610-5\*  
 conception pré-nuptiale ..... 610-5  
   fréquence des conceptions  
   prénuptiales ..... 637-9  
*concevoir* ..... 602-1\*  
   incapacité à — ..... 621-3  
*conciliation* ..... 512-2\*  
   *ordonnance de non-* — ..... 512-2\*  
 concomitant  
   cause concomitante de décès ..... 421-7  
*concubin* ..... 503-5\*  
*concubinage* ..... 503-5\*  
*concubinat* ..... 503-5\*  
*concubine* ..... 503-5\*  
 condom ..... 629-1  
 confessionnel  
   statistique confessionnelle ..... 341-1  
 confiance  
   intervalle de — ..... 164-5  
 confirmation  
   liste de — ..... 214-8  
*congénital*  
   *débilité congénitale* ..... 605-9\*  
   malformation congénitale ..... 424-2  
 conjoint ..... 501-5  
   choix du — ..... 514-6  
 conjoncture démographique ..... 102-8  
*conjugal* ..... 501-5\*  
   vie conjugale ..... 510-1  
*consanguin* ..... 113-2\*  
   mariage — ..... 504-2  
 consanguinité  
   coefficient moyen de — ..... 915-2  
   degré de — ..... 504-3  
 conscription  
   liste de — ..... 214-11  
 consensuel  
   mariage — ..... 503-4  
   union consensuelle ..... 503-4  
 consommation ★ ..... 901-3  
 consommation du mariage ..... 505-5  
 consommer ..... 505-5  
 constitution de la famille ..... 637-8  
*contagieux*  
   *maladie contagieuse* ..... 423-4\*  
 contenance ..... 627-4  
 continence périodique ..... 628-4  
 contingent ..... 163-3  
 contingentement par quotas ..... 811-4  
 continu ..... 143-1  
*continuité* ..... 143-1\*  
*contra-cepteur* ..... 627-1\*  
 contracepteur  
   proportion de contracepteurs ..... 626-8  
*contraceptif* ..... 627-1\*  
   gelée contraceptive ..... 629-5  
   méthode contraceptive ..... 627-3  
   ovule — ..... 629-6  
   pommade contraceptive ..... 629-5  
 contraceptif oral ..... 630-1  
 contraception ..... 627-1  
   échec de la — ..... 625-3  
   efficacité de la — ..... 625-4  
   taux d'échec de la — ..... 625-7  
 contraception hormonale ..... 630-2  
 contraception par stéroïdes ..... 630-3  
 contrainte morale ..... 905-8  
 contre-courant ..... 803-11  
*contremaître* ..... 355-3\*  
 contribuable  
   fichier de contribuables ..... 812-5  
 contributif  
   cause contributive de décès ..... 421-9  
*contrôle* ..... 130-5\*  
   enquête de — ..... 230-9  
   opération de — ..... 213-7  
 contrôle de cohérence ..... 221-7  
 contrôle de validité ..... 221-7  
*contrôle des naissances* ..... 624-6\*  
 contrôler ..... 130-5  
 contrôleur ..... 204-3  
 conurbation ..... 307-4  
*conventionnel*  
   *durée conventionnelle de grossesse* .. 603-3\*  
 corps  
   séparation de — et de biens ..... 512-5  
 correspondance  
   enquête par — ..... 203-7  
 corrigé  
   taux — ..... 136-6  
 couche  
   fausse — ..... 604-1  
*couches* ..... 604-1\*  
 couleur ..... 334-1  
   personne de — ..... 334-3  
 couple ..... 503-8  
 couple dissocié ..... 512-7  
 couple malthusien ..... 624-2  
*couple marié* ..... 110-3\*  
   — ..... 501-8  
   — ..... 503-8\*  
 couple non-malthusien ..... 624-3  
 courant  
   contre- — ..... 803-11  
 courant de migrations ..... 803-9  
 courant dominant ..... 803-10  
 courant migratoire ..... 803-9  
   indice de compensation des courants  
   migratoires ..... 818-4  
 courant net ..... 805-9  
 courant total ..... 805-10  
 courbe des fréquences cumulées ★ ..... 155-10  
 court terme  
   prévision à — ..... 720-4  
 coutume matrimoniale ..... 502-2  
 coutumier  
   mariage — ..... 503-3  
*creux*  
   *classe creuse* ..... 116-2\*  
   génération creuse ★ ..... 116-11  
 criminel  
   avortement — ..... 604-5  
   empoisonnement — ..... 422-6  
 croisement ..... 334-4  
 croissance  
   effet en termes de — ★ ..... 701-11  
   croissance exponentielle ..... 702-3  
   croissance géométrique ..... 702-3  
   croissance nulle ★ ..... 701-10  
   *croissance zéro* ..... 701-1\*  
 culte ..... 341-3

cultivable  
 densité générale par unité de sol — 313-2  
 superficie — 313-5  
*cultivateur* ..... 356-1\*  
*cultivateur exploitant* ..... 356-1\*  
 cultivé  
 superficie cultivée ..... 313-4  
 culturel  
 statistique culturelle ..... 341-1  
 culture  
*domestique de* — ..... 356-4\*

## D

date antérieure  
 résidence à une — ..... 802-1  
 date de naissance ..... 327-5  
 débile ..... 605-9  
*débilité congénitale* ..... 605-9\*  
*début d'activité* ..... 362-1\*  
*décédé* ..... 401-3\*  
 ondoyé — ..... 214-5  
*décéder* ..... 401-3\*  
 décès  
 acte de — ..... 211-10  
 âge modal au — ..... 434-2  
 âge normal au — ..... 434-2  
 balance des naissances et des — ..... 701-8  
 bulletin de — ..... 430-1  
 cause antécédente de — ..... 421-7  
 cause complexe de — ..... 421-5  
 cause concomitante de — ..... 421-7  
 cause contributive de — ..... 421-9  
 cause de — ..... 421-3  
 cause directe de — ..... 421-6  
 cause immédiate de — ..... 421-6  
 cause initiale de — ..... 421-8  
 cause multiple de — ..... 421-5  
 cause principale de — ..... 421-8  
 cause secondaire de — ..... 421-9  
 cause simple de — ..... 421-4  
 cause terminale de — ..... 421-6  
 certificat de — ..... 430-2  
 déficit des naissances sur les — ★ ..... 701-9  
 excédent des naissances sur les — ..... 701-8  
 registre des — ..... 211-9  
 table de — ..... 433-1  
*décès accidentel* ..... 422-3\*  
 décès calculés ..... 403-8  
*décès de guerre* ..... 422-7\*  
 décès de la table ..... 433-2  
 décès de moins d'un an ..... 412-1  
 décès hypothétiques ..... 403-8  
 décès intra-utérin ..... 411-2  
 décès observé ..... 403-7  
*décès par accident* ..... 422-3\*  
 décès par cause  
 proportion des — ..... 421-11  
 structure des — ★ ..... 421-12  
 décès par fait de guerre ..... 422-7  
 décès théoriques ..... 403-8  
 décile ..... 142-3

cumulé  
 courbe des fréquences cumulées ★ ..... 155-10  
 fécondité cumulée ..... 639-4  
 curetage  
 avortement par — ..... 604-6  
*cycle* ..... 150-4\*  
 — ..... 343-8  
 — ..... 622-2\*  
 cycle anovulaire ..... 622-6  
 cycle menstruel ..... 622-2  
*cyclique* ..... 150-4\*  
 mouvement — ..... 150-4

déclaration ..... 206-5  
 erreur de — ..... 230-7  
 déclaration de l'âge  
 biais de — ★ ..... 152-5  
 erreur de — ★ ..... 152-5  
*déclaration de nationalité* ..... 331-1\*  
*déclaration facultative*  
*maladie à* — ..... 423-7\*  
 déclaration inexacte de l'âge ★ ..... 152-5  
 déclaration obligatoire  
 maladie à — ..... 423-7  
 déclaré  
 âge — ..... 322-6  
 non — ..... 230-11  
*déclarer* ..... 206-5\*  
 décret de naturalisation ..... 331-3  
 décroissant  
 population décroissante ..... 701-2  
 défaillant ..... 205-5  
 défaut de réponse ..... 205-3  
 déficience ..... 426-1  
 déficit des naissances sur les décès ★ ..... 701-9  
 défini  
 mal — ..... 230-11  
 définitif ..... 136-2  
 fréquence du célibat — ..... 521-1  
 infécondabilité définitive ..... 621-6  
 infécondité définitive ..... 623-4  
 stérilité définitive ..... 621-7  
 taux — ..... 136-4  
 degré  
 enseignement du premier — ..... 343-6  
 enseignement du second — ..... 343-7  
 enseignement du troisième — ..... 343-9  
 sondage à plusieurs degrés ..... 162-3  
 degré d'enseignement ..... 343-5  
 degré d'instruction ..... 342-1  
 statistique suivant le — ..... 342-4  
 degré d'occupation ..... 120-4  
 degré de consanguinité ..... 504-3  
 degré de développement ..... 902-3  
 degré de parenté ..... 114-4  
 dégrèvement fiscal ..... 931-4  
 déguisé  
 chômage — ..... 351-6  
*délai de carence* ..... 425-4\*  
 délai de conception ..... 613-3  
*délai de viduité* ..... 510-5\*

- délégué ..... 204-3  
*délivrance* ..... 603-4\*  
*délivre* ..... 603-4\*  
*demande d'emploi* ..... 351-2\*  
*demandeur d'asile* ..... 802-12\*  
démarcheur ..... 626-3  
demi-frère ..... 113-5  
demi-sœur ..... 113-6  
*démographe* ..... 101-1\*  
*statisticien* — ..... 130-1\*  
démographie ..... 101-1  
*paléo* — ..... 102-2  
démographie descriptive ..... 102-3  
démographie économique ..... 104-1  
démographie historique ..... 102-1  
démographie mathématique ..... 102-6  
démographie pure ..... 102-5  
démographie qualitative ..... 104-3  
démographie quantitative ..... 102-9  
démographie sociale ..... 104-2  
démographie théorique ..... 102-5  
*démographique* ..... 101-1\*  
*analyse* — ..... 103-1  
*conjoncture* — ..... 102-8  
*doctrine* — ..... 105-1  
*équilibre* — ..... 905-4  
*estimation* — ..... 721-2  
*étude* — ..... 102-7  
*événement* — ..... 201-3  
*génétique* — ..... 104-4  
*perspective* — ..... 720-2  
*phénomène* — ..... 103-2  
*politique* — ..... 105-2  
*pression* — ..... 905-1  
*prévision* — ..... 720-2  
*projection* — ..... 720-1  
*rajeunissement* — ..... 326-4  
*régime* — ancien ..... 907-2  
*régime* — moderne ..... 907-3  
*révolution* — ..... 907-1  
*statistique* — ..... 102-4  
*statistique* — ..... 130-1  
*table de mortalité* — ..... 435-4  
*théorie* — ..... 105-1  
*transition* — ..... 907-1  
*vieillesse* — ..... 326-3  
*dénatalité* ..... 930-2\*  
*dénombrement* ..... 202-1\*  
— ..... 202-1\*  
*dénombrement de groupes* ..... 203-2\*  
dénombrement de la population ..... 202-1  
dénombrement direct ..... 203-11  
*dénombrement par tête* ..... 202-1\*  
*dénombrer* ..... 202-1\*  
*dense* ..... 312-2\*  
*densité* ..... 312-2\*  
*indice comparatif de* — ..... 313-1  
*densité agraire* ..... 313-3  
*densité arithmétique* ..... 312-2  
*densité de la population* ..... 312-2  
*densité générale par unité de sol*  
*cultivable* ..... 313-2  
*densité maximale* ..... 313-6  
*densité optimale* ..... 313-7  
*densité physiologique* ..... 313-2  
*densité potentielle* ..... 313-6  
*départ* ..... 805-4  
*lieu de* — ..... 801-4  
*point de* — ..... 720-6  
*département* ..... 303-3  
*dépendance* ..... 358-1\*  
*rapport de* — ..... 358-9\*  
*dépendance économique*  
*rapport de* — ..... 358-9  
*dépendant* ..... 358-1  
*non* — ..... 358-2  
*population* — de ..... 359-1  
*dépeuplement* ..... 930-2\*  
*dépeupler* ..... 930-2\*  
*déplacé*  
*personne déplacée* ..... 808-6  
*déplacement* ..... 801-2  
*déplacement de vacances* ..... 801-12  
*déplacement saisonnier* ..... 801-10  
*déplacement temporaire* ..... 801-6  
*déplacement touristique* ..... 801-12  
*dépopulation* ..... 930-2  
*déportation* ..... 808-6\*  
*déporté* ..... 808-6\*  
*déporter* ..... 808-6\*  
*dépouillement* ..... 220-1  
*secteur de* — ..... 210-5  
*dépouiller* ..... 220-1\*  
*dérive génétique* ..... 914-5  
*dernier anniversaire*  
*âge au* — ..... 322-3  
*dernier changement de résidence* ..... 802-7  
*dernière maternité*  
*âge à la* — ..... 637-10  
*dernière migration* ..... 802-7  
*descendance* ..... 114-1  
— ..... 636-2  
*descendance actuelle* ..... 636-3  
*descendance actuelle nette* ..... 636-6  
*descendance brute* ..... 636-2  
*descendance complète* ..... 636-4  
*descendance finale* ..... 636-4  
*descendance finale nette* ..... 636-7  
*descendance inachevée* ..... 636-4\*  
*descendance nette* ..... 636-5  
*descendant* ..... 114-1\*  
*descriptif*  
*démographie descriptive* ..... 102-3  
*statistique descriptive* ..... 223-2  
*désigné*  
*mal* — ..... 230-11  
*désiré*  
*nombre d'enfants* — ..... 624-5  
*désormais infécond* ..... 623-2\*  
*désormais infécondable* ..... 621-3\*  
*désormais stérile* ..... 621-2\*  
*dessin automatique* ..... 223-3  
*destination*  
*lieu de* — ..... 801-5  
*désuni*  
*famille désunie* ★ ..... 115-4  
*détaillé*  
*table de mortalité détaillée* ..... 435-1  
*déterministe*  
*modèle* — ..... 730-4  
*deuxième génération* ★ ..... 116-9

- développé  
  insuffisamment — ..... 903-3  
  sous- — ..... 903-3
- développement  
  degré de — ..... 902-3  
  en voie de — ..... 903-3
- développement économique ..... 903-1  
  rythme de — ..... 903-1
- déviat[i]on quartile ..... 141-6
- diagramme ..... 155-2
- diagramme de Lexis ..... 437-1
- diagramme en bâtons ..... 155-9
- dialectal* ..... 340-2\*
- dialecte ..... 340-2
- diaphragme ..... 629-3
- différence d'âge entre époux ..... 520-11
- différence finie  
  calcul des différences finies ..... 151-6
- différence significative ..... 164-6
- différentiel  
  fécondité différentielle ..... 601-8  
  indice — ..... 816-6  
  migration différentielle ..... 816-8  
  mortalité différentielle ..... 402-1
- dimension de la famille ..... 637-3
- dimension du ménage ..... 111-11
- diplôme ..... 342-7
- direct  
  cause directe de décès ..... 421-6  
  dénombrement — ..... 203-11  
  interrogatoire — ..... 203-6  
  *ligne directe* ..... 114-3\*
- mesure directe des mouvements  
  migratoires ..... 812-2  
  recensement — ..... 203-11
- directeur* ..... 355-1\*
- discontinu ..... 143-2
- discontinuité* ..... 143-2\*
- discret ..... 143-3
- dispensaire prénatal ..... 932-2
- dispersé* ..... 312-3\*
- habitat — ..... 312-6
- dispersion ..... 141-1  
  — ..... 312-3\*
- caractéristique de — ..... 141-3  
  indice de — ..... 141-3
- dispersion du peuplement ..... 312-3
- dispositif intra-utérin ..... 629-10
- disque ..... 226-5
- dissociation* ..... 512-7\*
- dissocié*  
  *ménage* — ..... 110-3\*
- dissolution des mariages  
  quotient de — ..... 524-1
- dissolution du mariage ..... 510-3
- dissous*  
  *mariage* — ..... 510-3\*
- dissocié  
  couple — ..... 512-7  
  ménage — ..... 512-7
- dissuasif  
  mesure dissuasive ★ ..... 933-8
- distance ..... 819-6
- distribution ..... 144-1
- district ..... 303-7
- district de recensement ..... 210-2
- division administrative ..... 302-2
- division de recensement ..... 210-3
- division territoriale ..... 302-1
- divorce ..... 511-1
- divorcé ..... 511-4  
  — ..... 511-5
- divorce*  
  *bulletin de* — ..... 212-2\*  
  intervalle moyen entre — et  
  remariage ..... 524-5  
  jugement de — ..... 511-2  
  nombre moyen de divorces par  
  mariage ..... 523-6
- divorcé  
  personne divorcée ..... 511-4
- divorce*  
  *taux de* — ..... 523-1\*
- divorcé  
  taux de nuptialité des veufs ou  
  divorcés ..... 520-7
- divorce réduit* ..... 523-5\*  
  *somme des divorces réduits* ..... 523-5\*
- divorcée ..... 511-6
- divorcer* ..... 511-1\*
- divortialité* ..... 523-1\*  
  taux brut annuel de — ..... 523-2  
  taux de — ..... 523-1
- divortialité des mariés  
  taux de — ..... 523-3
- divortialité par âge  
  taux de — ..... 523-4
- divortialité par durée de mariage  
  taux de — ..... 523-5
- doctrine démographique ..... 105-1
- document de base ..... 221-2
- domestique de culture* ..... 356-4\*
- domicile* ..... 310-8\*  
  sans — ..... 310-8  
  travailleur à — ..... 354-1
- domiciliation ..... 212-3
- domicilié*  
  *population domiciliée* ..... 310-1\*
- dominance* ..... 912-5\*
- dominant ..... 912-5  
  courant — ..... 803-10
- donnée  
  analyse des données ..... 222-3  
  base de données ..... 227-2  
  entrée des données ..... 228-1  
  saisie des données ..... 228-3
- donnée brute ..... 131-1
- donnée de base ..... 131-1
- donnée numérique ..... 130-2
- double*  
  *accouchement* — ..... 606-2\*  
  table à — extinction ..... 153-4
- double emploi* ..... 230-5\*
- double nationalité ..... 331-6
- double-logarithmique  
  graphique — ..... 155-6
- droit*  
  *population de* — ..... 310-1\*
- durée*  
  *taux de productivité des mariages selon*  
  *leur* — ..... 635-2\*  
  taux par — ..... 135-3

*durée conventionnelle de grossesse* . . . . . 603-3\*  
 durée d'absence . . . . . 801-7  
 durée de gestation . . . . . 603-3  
 durée de grossesse . . . . . 603-3  
 durée de la vie humaine . . . . . 434-3  
 durée de mariage . . . . . 524-2  
   taux de divortialité par — . . . . . 523-5  
   taux de fécondité par — . . . . . 635-2  
 durée de mariage à la nième naissance . . . . . 612-7  
 durée de présence . . . . . 801-8  
 durée de résidence . . . . . 804-2  
 durée de scolarité accomplie . . . . . 342-5  
 durée de séjour . . . . . 804-2

## E

écart . . . . . 141-2  
   — . . . . . 306-1\*  
 écart absolu moyen . . . . . 141-7  
 écart de fermeture . . . . . 721-4  
 écart type . . . . . 141-9  
 échange de populations . . . . . 808-8  
 échantillon . . . . . 160-2  
   enquête sur — . . . . . 202-6  
   sous- — . . . . . 162-5  
 échantillon représentatif . . . . . 163-1  
 échantillon systématique . . . . . 161-6  
*échantillonnage* . . . . . 160-2\*  
   erreur d' — . . . . . 164-3  
 échec  
   taux d' — de la contraception . . . . . 625-7  
   échec de la contraception . . . . . 625-3  
 échelonnement des naissances . . . . . 612-1  
*école* . . . . . 344-2\*  
   grande — . . . . . 344-6  
   *professeur des écoles* . . . . . 345-3\*  
 école élémentaire . . . . . 344-3  
 école maternelle . . . . . 344-2  
 école primaire . . . . . 344-3  
 école supérieure technique . . . . . 344-9  
 école technique . . . . . 344-8  
*écolier* . . . . . 345-2\*  
*écologie* . . . . . 104-5\*  
 écologie humaine . . . . . 104-5  
*écologique* . . . . . 104-5\*  
*écologue* . . . . . 104-5\*  
 économique  
   branche d'activité — . . . . . 357-1  
   changement de branche  
   d'activité — ★ . . . . . 921-5  
   démographie — . . . . . 104-1  
   développement — . . . . . 903-1  
   optimum — . . . . . 902-5  
   principal soutien — . . . . . 111-3  
   rapport de dépendance — . . . . . 358-9  
   région — . . . . . 302-6  
   rythme de développement — . . . . . 903-1  
   secteur d'activité — . . . . . 357-1  
 économiquement active  
   population — . . . . . 350-1  
 économiquement inactive  
   population — . . . . . 350-2  
 édition des résultats . . . . . 220-9

durée des études . . . . . 342-5  
 durée moyenne de la vie active . . . . . 362-9  
 durée moyenne de veuvage . . . . . 524-4  
 durée moyenne des cas de maladie . . . . . 425-4  
 durée moyenne des études . . . . . 347-5  
*durée vraie de grossesse* . . . . . 603-3\*  
 dynamique  
   modèle — . . . . . 730-3  
 dynamique de la population . . . . . 201-7  
 dysgénique  
   union — . . . . . 913-6  
 éducatif  
   système — . . . . . 343-1  
 effectif . . . . . 101-7  
 effectif — présent . . . . . 346-3  
 effectif  
   extrapolation annuelle des effectifs de la  
   population ★ . . . . . 721-5  
   fécondabilité effective . . . . . 638-8  
   fécondité effective . . . . . 601-6  
   mise à jour annuelle des effectifs de la  
   population ★ . . . . . 721-5  
   natalité effective . . . . . 601-6  
   taux brut annuel de natalité effective . . . . . 632-2  
 effectif d'âge scolaire obligatoire . . . . . 346-7  
 effectif de classe . . . . . 144-2  
 effectif moyen . . . . . 401-5  
 effectif scolaire inscrit . . . . . 346-2  
 effectif scolaire présent . . . . . 346-3  
 effervescent  
   comprimé — . . . . . 629-7  
   poudre effervescente . . . . . 629-7  
 effet en termes de croissance ★ . . . . . 701-11  
 effet en termes de structure ★ . . . . . 701-12  
 efficacité clinique . . . . . 625-5  
 efficacité d'usage . . . . . 625-6  
 efficacité de la contraception . . . . . 625-4  
 efficacité pratique . . . . . 625-6  
 efficacité théorique . . . . . 625-5  
*élaboration* . . . . . 132-6\*  
*élaboré* . . . . . 132-6\*  
   résultat — . . . . . 132-6  
*élaborer* . . . . . 132-6\*  
 élargi  
   famille élargie ★ . . . . . 113-7  
 électeur  
   fichier d'électeurs . . . . . 812-3  
 électromécanique  
   machine — . . . . . 224-2  
 électronique  
   machine — . . . . . 224-1  
   traitement — de l'information . . . . . 225-1  
 élément . . . . . 160-3  
 élément familial principal . . . . . 115-2  
 élémentaire  
   école — . . . . . 344-3  
   élève . . . . . 345-2  
*embryologie* . . . . . 602-7\*

- embryon ..... 602-7  
*embryonnaire* ..... 602-7\*
- émigrant ..... 802-5  
 proportion d'émigrants ..... 816-2  
 émigrant pour raison politique, religieuse  
 ou éthique ★ ..... 802-12
- émigration ..... 803-5  
 émigration interne ..... 803-8  
 émigration nette ..... 805-6  
 émigration rurale ..... 804-5  
 émigré ..... 802-9  
 proportion d'émigrés ..... 816-5  
 statistique sur les émigrés ..... 813-2
- émigrer* ..... 803-5\*
- emploi ..... 351-2\*  
*demande d' —* ..... 351-2\*  
*double —* ..... 230-5\*  
*hiérarchie d' —* ..... 353-1  
*offre d' —* ..... 351-2\*  
 population active ayant un — ..... 351-5  
 recherche d'un premier — ★ ..... 351-11  
 recherche d'un — ..... 351-4  
 sous- — ..... 351-6  
*taux d' —* ..... 351-8\*  
 travailleur ayant un — ..... 351-2  
 travailleur sans — ..... 351-3
- employé ..... 354-3  
 employé de la fonction publique ★ ..... 355-4
- employeur* ..... 351-2\*  
 — ..... 353-2
- empoisonnement ..... 422-2  
 empoisonnement criminel ..... 422-6
- en ligne ..... 228-2
- en ménage* ..... 110-3\*  
 en voie de développement ..... 903-3
- enceinte*  
*femme —* ..... 602-5\*
- endémie ..... 423-1  
*endémique* ..... 423-1\*  
*endogame* ..... 506-1\*  
 endogamie ..... 506-1  
 endogène  
 mortalité — ..... 424-1  
*mortalité infantile —* ..... 424-1\*
- enfance ..... 323-2  
*première —* ..... 323-6\*
- enfant ..... 112-5  
 — ..... 323-3  
 jeune — ..... 323-7  
*ménage sans —* ..... 110-3\*  
 nombre d'enfants désiré ..... 624-5  
 nombre idéal d'enfants ..... 625-2  
 nombre moyen d'enfants par famille  
 complète ..... 637-6  
 nombre moyen d'enfants par femme ..... 637-2  
 programme sanitaire en faveur de la mère  
 et de l' — ★ ..... 933-6  
 rapport enfants-femmes ..... 632-8  
 enfant à charge ..... 358-4  
*enfant adultérin* ..... 610-6\*  
 enfant d'âge scolaire ..... 323-8  
 enfant du sexe féminin ..... 321-4  
 enfant du sexe masculin ..... 321-3  
 enfant en bas âge ..... 323-6  
 enfant illégitime ..... 610-6  
*enfant incestueux* ..... 610-6\*
- enfant légitime ..... 610-2  
 enfant légitimé ..... 610-8  
 enfant naturel ..... 610-6  
*enfant naturel simple* ..... 610-6\*  
 enfant né du mariage actuel ..... 611-2  
 enfant né vivant ..... 601-5  
*enfant posthume* ..... 510-5\*  
*enfant survivant* ..... 637-1\*  
 enfants nés de la même mère ..... 611-3  
*engendrer* ..... 116-1\*  
 enquête ..... 203-4  
 enquêté ..... 204-1  
 enquête  
 traitement d' — ..... 227-3  
 enquête à passages répétés ..... 203-9  
 enquête à plusieurs passages ..... 203-9  
 enquête de contrôle ..... 230-9  
 enquête de qualité ..... 230-10  
 enquête de vérification du  
 recensement ..... 202-9  
 enquête facultative ..... 205-2  
 enquête par correspondance ..... 203-7  
 enquête par sondage ..... 202-6  
 enquête pilote ..... 202-7  
 enquête postale ..... 203-7  
 enquête répétée ..... 203-10  
 enquête rétrospective ..... 203-8  
 enquête sur échantillon ..... 202-6  
 enquête sur le terrain ..... 203-5  
*enquêter* ..... 203-4\*  
 enquêteur ..... 204-2  
 biais de l' — ..... 164-9  
*enregistrement* ..... 211-4\*  
 sous- — ..... 230-3\*  
*enregistrer* ..... 211-4\*  
 enseignement ..... 342-8  
 degré d' — ..... 343-5  
 établissement d' — ..... 344-1  
 système d' — ..... 343-1  
 table de sortie du système d' — ..... 347-4  
 enseignement de la planification de la  
 famille ★ ..... 933-2  
 enseignement du premier degré ..... 343-6  
 enseignement du second degré ..... 343-7  
 enseignement du troisième degré ..... 343-9  
 enseignement préprimaire ..... 343-4  
 enseignement primaire ..... 343-6  
 enseignement privé ..... 343-3  
 enseignement public ..... 343-2  
 enseignement secondaire ..... 343-7  
 enseignement supérieur ..... 343-9  
 enseignement technique ..... 343-12  
 ensemble ..... 140-7  
 ensemble renouvelé ..... 710-2
- entrée ..... 805-3  
 organe d' — et de sortie ..... 226-6  
 tableau à multiples entrées ..... 131-7  
 tableau entrées-sorties ★ ..... 153-6  
 visa d' — ..... 812-9
- entrée des données ..... 228-1  
 entrée en activité ..... 361-2  
 âge d' — ..... 362-2  
 âge moyen d' — ..... 362-4  
*première —* ..... 362-1\*  
 probabilité d' — ..... 361-6  
 taux d' — ..... 361-5



- entrée en invalidité  
table d' — ..... 426-6
- entrée-sortie  
tableau entrées-sortie ★ ..... 153-6
- entreprise* ..... 357-2\*
- entretenir ..... 213-4
- entretien* ..... 213-4\*
- énumération ..... 203-1
- énumérer* ..... 203-1\*
- envahir* ..... 807-2\*
- épargne ★ ..... 901-4
- épars*  
*population épars* ..... 306-1\*
- épidémie ..... 423-2
- épidémiologie ★ ..... 104-8  
— ..... 423-6\*
- épidémiologique* ..... 423-6\*
- statistique — ..... 423-6
- épidémique  
maladie — ..... 423-5
- éponge vaginale ..... 629-4
- épouse ..... 501-7
- époux ..... 501-5  
— ..... 501-6  
différence d'âge entre — ..... 520-11
- équilibre démographique ..... 905-4
- équiprobable* ..... 434-1\*
- erreur d'échantillonnage ..... 164-3
- erreur d'observation ..... 164-8
- erreur de classement ..... 230-8
- erreur de déclaration ..... 230-7
- erreur de déclaration de l'âge ★ ..... 152-5
- erreur type ..... 164-4
- espace vital* ..... 904-1\*
- espacement des naissances ..... 612-1
- espérance brute de vie active ..... 362-7
- espérance de vie ..... 433-3
- espérance de vie à la naissance ..... 433-4
- espérance de vie active ..... 362-6
- espérance de vie en état de célibat ..... 522-8
- espérance nette de vie active ..... 362-8
- essai  
recensement d' — ..... 202-7
- estimation ..... 154-2  
— ..... 154-3  
sous- — ..... 230-4  
sur — ..... 230-6
- estimation de la population ..... 721-1
- estimation démographique ..... 721-2
- estimation intercensitaire ..... 721-3
- estimation statistique ..... 164-2
- estimé  
valeur estimé ..... 154-3
- estimer ..... 154-1
- établissement ..... 357-2  
*chef d' —* ..... 353-2\*  
*personnel des établissements* ..... 357-2\*
- établissement d'enseignement ..... 344-1
- établissement secondaire ..... 344-4
- étage* ..... 120-1\*
- étape  
migration par étapes ..... 804-6
- État ..... 305-3  
— ..... 305-5
- état  
table multi-états ★ ..... 153-6
- état civil ..... 211-2  
acte de l' — ..... 211-3  
bulletin d' — ..... 212-2  
fait d' — ..... 211-1  
officier d' — ..... 211-11  
registre de l' — ..... 211-4  
statistique de l' — ..... 212-1
- état de célibat  
espérance de vie en — ..... 522-8  
probabilité de survie en — ..... 522-7  
survivant en — ..... 522-5  
table de survie en — ..... 522-4
- état de la population ..... 201-8  
statistique de l' — ..... 201-1
- état de non-célibat  
survivant en — ..... 522-6
- état des âmes ..... 214-6
- État fédéral ..... 305-4
- état matrimonial ..... 515-1  
probabilité qu'une grossesse donne lieu à  
un avortement selon l'âge et l' — ★ ..... 640-6
- état morbide ..... 420-7
- État multinational ..... 330-6
- état puerpéral ..... 424-4
- État souverain ..... 305-3
- éteint  
méthode des générations éteintes ..... 437-4
- étendu  
famille étendue ★ ..... 113-7  
famille étendue horizontalement ★ ..... 113-9  
famille étendue verticalement ★ ..... 113-8
- étendue ..... 141-4  
— ..... 720-3
- éthique  
émigrant pour raison politique  
religieuse ou — ★ ..... 802-12  
immigrant pour raison politique /  
religieuse ou — ★ ..... 802-13
- ethnie* ..... 333-2\*
- ethnique* ..... 333-2\*
- groupe — ..... 333-2  
minorité — ..... 333-4  
nationalité — ..... 330-5
- étranger ..... 330-2  
né à l' — ..... 332-4
- étranger de passage ..... 331-8
- étranger résidant ..... 331-7
- être humain ..... 321-5
- étude de population ★ ..... 102-10
- étude démographique ..... 102-7
- études  
âge en fin d' — ..... 342-6  
cessation des — ..... 347-1  
durée des — ..... 342-5  
durée moyenne des — ..... 347-5  
nombre moyen d'années d' — ..... 347-5  
probabilité de cessation des — ..... 347-2  
probabilité de poursuite des — ..... 347-3
- étudiant ..... 345-6
- eugénique* ..... 910-1\*  
— ..... 910-1\*  
stérilisation — ..... 913-4
- eugénisme ..... 910-1
- eugénisme négatif ..... 913-2
- eugénisme positif ..... 913-1
- eugéniste* ..... 910-1\*

évacuation ..... 808-4  
 évaluation ..... 154-4  
 évaluer ..... 154-4\*  
 événement ..... 201-3  
 événement  
   nombre moyen d'événements ..... 138-4  
   *somme des événements réduits* ..... 138-5\*  
 événement démographique ..... 201-3  
 événement non renouvelable ..... 201-4  
 événement origine ..... 135-4  
 événement renouvelable ..... 201-5  
 éventuel  
   participant — ..... 626-2  
 évité  
   naissance évitée ..... 626-7  
 évolution de la population ..... 201-7  
 exact  
   âge — ..... 322-7  
 excédent de population ★ ..... 905-10  
 excédent des naissances sur les décès ..... 701-8  
 exécution  
   *agent d' —* ..... 354-2\*  
   *personnel d' —* ..... 354-2\*  
 exempt  
   *feu —* ..... 110-3\*  
 exhaustif ..... 202-4  
 existence  
   coexistence ..... 810-2  
 exister  
   *coexister* ..... 810-2\*  
 exode ..... 807-3  
 exode rural ..... 804-5\*  
 exogame ..... 506-3\*  
 exogamie ..... 506-3

## F

facultatif  
   enquête facultative ..... 205-2  
   *maladie à déclaration facultative* ..... 423-7\*  
 fait  
   *population de —* ..... 310-2\*  
   séparation de — ..... 512-3  
 fait d'état civil ..... 211-1  
 fait de guerre  
   blessure par — ..... 422-7  
   décès par — ..... 422-7  
 familial  
   aide — ..... 353-5  
   allocation familiale ..... 931-3  
   auxiliaire — ..... 353-5  
   élément — principal ..... 115-2  
   migration familiale ..... 806-3  
   pratiquant de la planification  
     familiale ..... 626-8  
     regroupement — ★ ..... 806-9  
     travailleur — ..... 353-5  
 famille ..... 112-1  
   — ..... 115-1  
   *chef de —* ..... 115-1\*  
   constitution de la — ..... 637-8  
   dimension de la — ..... 637-3

exogène  
   mortalité — ..... 424-3  
   *mortalité infantile —* ..... 424-1\*  
 exploitant ..... 356-1  
   *agriculteur —* ..... 356-1\*  
   *cultivateur —* ..... 356-1\*  
   propriétaire — ..... 356-2  
 exploitant agricole ..... 356-1  
 exploitation ..... 357-2\*  
   système d' — ..... 226-7  
 exploitation statistique ..... 130-9  
 exponentiel  
   croissance exponentielle ..... 702-3  
   population exponentielle ..... 702-4  
 exposé au risque ..... 134-3  
 exposition au risque de conception ..... 613-1  
 expulsé ..... 808-3\*  
 expulser ..... 808-3\*  
 expulsion ..... 808-3  
 extérieur  
   migration extérieure ..... 803-3  
 extermination ..... 810-5\*  
 exterminer ..... 810-5\*  
 externe  
   migration — ..... 803-3  
 extinction ..... 432-6  
   table à — multiple ..... 153-4  
   table à double — ..... 153-4  
 extrapolation ..... 151-8  
 extrapolation annuelle des effectifs de la  
   population ★ ..... 721-5  
 extrapoler ..... 151-8\*

enseignement de la planification de  
   la — ★ ..... 933-2  
 fiche de — ..... 638-1  
   ménage avec — ★ ..... 115-6  
 planification de la — ..... 624-4  
   probabilité d'agrandissement des  
     familles ..... 637-7  
   programme de planification de la — ..... 626-1  
   reconstitution des familles ..... 638-2  
   service de planification de la — ★ ..... 933-3  
   *statistique des familles* ..... 115-1\*  
   *statistique des familles* ..... 637-1\*  
   taille de la — ..... 637-3  
 famille biologique ..... 113-1  
 famille complète ..... 637-5  
   nombre moyen d'enfants par — ..... 637-6  
 famille désunie ★ ..... 115-4  
 famille élargie ★ ..... 113-7  
 famille étendue ★ ..... 113-7  
 famille étendue horizontalement ★ ..... 113-9  
 famille étendue verticalement ★ ..... 113-8  
 famille incomplète ★ ..... 115-5  
 famille monoparentale ★ ..... 115-4  
 famille multigénérationnelle ★ ..... 113-8  
*famille nombreuse* ..... 637-3\*  
 famille principale ..... 111-9

- famille recomposée* ..... 115-4\*  
*famille secondaire* ..... 111-10  
*famille souche* ★ ..... 113-10  
*famille statistique* ..... 115-1  
*famille traditionnelle* ★ ..... 115-3  
*fardeau génétique* ..... 914-4  
*fausse couche* ..... 604-1  
*faux jumeau* ..... 606-5  
*faux ménage* ..... 110-3\*  
 — ..... 503-5\*  
*faux mort-né* ..... 411-5\*  
*fécond* ..... 623-1\*  
*fécondabilité* ..... 638-5  
*fécondabilité effective* ..... 638-8  
*fécondabilité naturelle* ..... 638-6  
*fécondabilité résiduelle* ..... 638-7  
*fécondable* ..... 638-5\*  
*fécondation* ..... 602-2  
*fécondation artificielle* ..... 602-2\*  
*féconder* ..... 602-2\*  
*fécondité* ..... 601-1  
 — ..... 623-1  
 indice synthétique de — ..... 639-3  
 sous- — ..... 622-7  
 sous- — des adolescents ..... 622-8  
 table de — ..... 639-2  
 taux de — ..... 633-1  
 taux global de — ..... 633-8  
*fécondité cumulée* ..... 639-4  
*fécondité d'une cohorte* ..... 636-1  
*fécondité des mariages* ..... 635-1  
*fécondité différentielle* ..... 601-8  
*fécondité du moment* ..... 639-1  
*fécondité effective* ..... 601-6  
*fécondité féminine*  
 taux de — ..... 633-2  
*fécondité générale* ..... 633-7\*  
 taux de — ..... 633-7  
*fécondité illégitime* ..... 633-6\*  
 taux de — ..... 633-6  
*fécondité légitime* ..... 633-5\*  
 taux de — ..... 633-5  
 taux de — par âge ..... 635-3  
*fécondité masculine*  
 taux de — ..... 633-4  
*fécondité naturelle* ..... 638-4  
*fécondité par âge*  
 taux de — ..... 633-9  
*fécondité par durée de mariage*  
 taux de — ..... 635-2  
*fécondité par parité*  
 quotient de — ..... 634-3  
 taux de — ..... 634-2  
*fécondité par rang*  
 taux de — ..... 634-1  
*fécondité totale* ..... 601-7  
*fécondité tous âges*  
 taux de — ..... 633-8  
*fédéral*  
 État — ..... 305-4  
*féminin*  
 célibataire du sexe — ..... 515-4  
 enfant du sexe — ..... 321-4  
 génération féminine ..... 116-5  
 individu du sexe — ..... 321-2  
 nuptialité féminine ..... 520-4  
 préservatif — ..... 629-2  
 taux de fécondité féminine ..... 633-2  
 taux de reproduction féminine ..... 711-2  
*féminité*  
*rapport de* — ..... 320-3\*  
*taux de* — ..... 320-3\*  
*femme* ..... 321-2  
 — ..... 501-7  
 nombre moyen d'enfants par — ..... 637-2  
 rapport enfants-femmes ..... 632-8  
*femme au foyer* ..... 350-4  
*femme enceinte* ..... 602-5\*  
*femme mariée* ..... 515-7  
*femme-année* ..... 633-3  
*fermé*  
 population fermée ..... 701-4  
 question fermée ..... 206-8  
*fermeture*  
 écart de — ..... 721-4  
*fermier* ..... 356-3  
*fertile* ..... 621-1\*  
 âge — ..... 620-1\*  
*fertilité* ..... 621-1  
*fétal* ..... 602-7\*  
 mortalité fétale ..... 411-1  
*fœtus* ..... 602-7  
*feu* ..... 110-3  
 liste de feux ..... 214-9  
*feu allumant* ..... 110-3\*  
*feu exempt* ..... 110-3\*  
*feuille* ..... 206-2  
*feuille de logement* ..... 207-2\*  
*feuille de ménage* ..... 207-2  
*feuille de population comptée à part* ..... 207-4  
*feuille de relevé* ..... 215-11  
*feuille récapitulative* ..... 207-4  
*fiançaille* ..... 505-4\*  
*fiche* ..... 213-3  
*fiche d'acte* ..... 215-1  
*fiche de baptême* ..... 215-2  
*fiche de famille* ..... 638-1  
*fiche de mariage* ..... 215-3  
*fiche de sépulture* ..... 215-4  
*fiche gynécologique* ..... 638-3  
*fiche obstétricale* ..... 638-3  
*fichier* ..... 213-3\*  
*fichier d'électeurs* ..... 812-3  
*fichier de contribuables* ..... 812-5  
*fichier de logements* ..... 812-6  
*fichier de sécurité sociale* ..... 812-4  
*fichier permanent de population* ..... 213-2  
*fictif*  
 cohorte fictive ..... 138-7  
 génération fictive ..... 713-3  
*figure* ..... 155-2  
*filiation* ..... 114-5  
*filles* ..... 112-7  
 — ..... 321-4  
 — ..... 515-3\*  
*jeune* — ..... 324-3\*  
*fil* ..... 112-6  
*fin d'études*  
 âge en — ..... 342-6  
*fin d'union* ..... 510-2  
*final*  
 descendance finale ..... 636-4

descendance finale nette .....	636-7
fréquence finale .....	138-3
fini	
calcul des différences finies .....	151-6
fiscal	
dégrèvement — .....	931-4
fixe	
sans résidence — .....	310-8
<i>flottant</i>	
<i>population flottante</i> .....	310-8*
fluctuation .....	150-3
fluctuation aléatoire .....	150-7
flux migratoire ★ .....	201-11
<i>foetal</i> .....	602-7*
mortalité foetal intermédiaire .....	411-4
mortalité foetale .....	411-1
mortalité foetale précoce .....	411-3
mortalité foetale tardive .....	411-5
rapport de mortalité foetale .....	413-4
taux de mortalité foetal .....	413-3
taux de mortalité foetale tardive .....	413-1
foeto-infantile	
mortalité — ★ .....	411-7
taux de mortalité — ★ .....	413-7
foetus .....	602-7
fonction de survie .....	432-3
fonction des tables de mortalité .....	432-2
fonction publique	
cadre de la — ★ .....	355-6
cadre supérieur de la — ★ .....	355-7
employé de la — ★ .....	355-4
profession intermédiaire de la — ★ .....	355-5
fonctionnaire et assimilé .....	357-5
forcé	
migration forcée .....	808-2

## G

gamète .....	911-6
garçon .....	321-3
— .....	515-3*
gelée contraceptive .....	629-5
<i>gémellaire</i> .....	606-3*
accouchement — .....	606-2
<i>grossesse</i> — .....	606-3*
<i>naissance</i> — .....	606-2*
<i>gémellipare</i> .....	606-3*
<i>gémellité</i> .....	606-3*
<i>gémellité bivitelline</i> .....	606-5*
<i>gémellité univitelline</i> .....	606-4*
gène .....	911-1
gène identique .....	915-1
généalogie .....	215-12
<i>général</i> .....	201-9*
densité générale par unité de sol	
cultivable .....	313-2
<i>fécondité générale</i> .....	633-7*
<i>mortalité générale</i> .....	401-4*
mouvement — .....	150-2
<i>mouvement</i> — .....	201-9*
mouvement — de la population .....	201-9
recensement — .....	202-2

force de l'âge	
génération dans la — ★ .....	116-7
<i>force de travail</i> .....	350-1*
forme	
mise en — .....	220-8
formule .....	206-1
foyer	
femme au — .....	350-4
<i>fraction de sondage</i> .....	161-5*
fraction sondée .....	161-5
fraternel	
jumeau — .....	606-5
fratrie .....	113-4
fréquence .....	144-3
polygone de — .....	155-7
fréquence absolue .....	144-2
fréquence cumulée	
courbe des fréquences cumulées ★ .....	155-10
fréquence de redoublement .....	347-7
fréquence des conceptions	
prénuptiales .....	637-9
fréquence du célibat .....	521-2
fréquence du célibat définitif .....	521-1
fréquence du remariage .....	524-3
fréquence finale .....	138-3
<i>fréquence globale des maladies</i> .....	425-3*
fréquence relative .....	133-5
— .....	144-3
fréquentation scolaire .....	346-4
taux de — .....	346-4*
frère .....	113-2
demi — .....	113-5
<i>frontalier</i> .....	803-2*
<i>navette frontalière</i> .....	803-2*
<i>travailleur</i> — .....	803-2*
fusion .....	810-3

taux — .....	134-7
taux brut annuel de mortalité	
générale .....	401-4
taux brut annuel de nuptialité	
générale .....	520-2
taux de fécondité générale .....	633-7
tendance générale .....	150-2
génération .....	116-1
— .....	116-3
analyse par — .....	103-4
deuxième — ★ .....	116-9
indice de — .....	138-6
table de — .....	153-3
table de mortalité de — .....	436-2
taux de — .....	135-9
taux de reproduction de — .....	711-7
vieille — ★ .....	116-8
génération creuse ★ .....	116-11
génération dans la force de l'âge ★ .....	116-7
génération éteinte	
méthode des générations éteintes .....	437-4
génération féminine .....	116-5
génération fictive .....	713-3
génération hypothétique .....	713-3

génération masculine ..... 116-4  
 génération montante ★ ..... 116-6  
 génération pleine ★ ..... 116-10  
 génération successive  
   intervalle entre générations  
   successives ..... 713-1  
 génésique  
   intervalle — ..... 612-2  
   intervalle — ouvert ..... 612-5  
   intervalle inter — ..... 612-4  
   intervalle proto — ..... 612-3  
 généticien ..... 911-2\*  
 génétique ..... 911-2  
   dérive — ..... 914-5  
   fardeau — ..... 914-4  
   patrimoine — ..... 911-1\*  
 génétique démographique ..... 104-4  
 génétique des populations ..... 104-4  
 génétique humaine ..... 104-4\*  
 génique  
   structure — ..... 914-6  
   union dysgénique ..... 913-6  
 génocide ..... 810-5\*  
 génotype ..... 912-1  
 génotypique  
   structure — ..... 914-7  
 gens ..... 110-2\*  
   jeune — ..... 110-2\*  
   jeunes — ..... 324-3  
 gens âgés ..... 110-2\*  
 gens mariés ..... 110-2\*  
 géographie humaine ★ ..... 104-7  
 géographique  
   migration — ..... 801-3\*  
   mobilité — ..... 801-1  
   répartition — ..... 301-3  
 géométrique  
   croissance — ..... 702-3  
   moyenne — ..... 140-3  
 gériatrie ..... 922-2  
 germain ..... 113-2\*  
 gérontologie ..... 922-1  
 gestation ..... 602-5  
   durée de — ..... 603-3  
 global  
   *fréquence globale des maladies* ..... 425-3\*  
   taux — de fécondité ..... 633-8  
 grade universitaire ..... 343-11  
 grand groupe d'âges ..... 325-4  
 grand vieillard ..... 324-8\*  
 grande école ..... 344-6  
 grandeur  
   ordre de — ..... 154-5  
 graphique ..... 155-2  
   ajustement — ..... 151-2  
   représentation — ..... 155-1

## H

habitable  
   surface — ..... 120-3  
 habitant ..... 101-5  
 habitat ..... 312-4

terminal — ..... 228-7  
 graphique de Lexis ..... 437-1  
 graphique double-logarithmique ..... 155-6  
 graphique logarithmique ..... 155-5  
   — ..... 155-6  
 graphique semi-logarithmique ..... 155-5  
 grappe ..... 161-9  
   sondage en grappes ..... 161-8  
 gravide ..... 602-5\*  
 gravidique ..... 602-5\*  
   aménorrhée — ..... 620-8  
   aménorrhée post- — ..... 620-9  
   intervalle — ..... 613-2  
   intervalle inter — ..... 613-4  
   intervalle inter — net ..... 613-5  
   intervalle inter — ouvert ..... 613-6  
   premier intervalle — ..... 613-3  
 gravidité ..... 602-5  
 gravitaire  
   modèle — ..... 819-5  
 grossesse ..... 602-5  
   *durée conventionnelle de* — ..... 603-3\*  
   *durée de* — ..... 603-3  
   *durée vraie de* — ..... 603-3\*  
   interruption de — ..... 603-5  
   *interruption volontaire de* — ..... 604-2\*  
   intervalle entre grossesses ..... 613-4  
   probabilité qu'une — donne lieu à un  
   avortement selon l'âge et l'état  
   matrimonial ★ ..... 640-6  
   rang de — ..... 611-5  
 grossesse *gémellaire* ..... 606-3\*  
 grossesse *improductive* ..... 603-3\*  
 groupe  
   *dénombrément de groupes* ..... 203-2\*  
 groupé  
   habitat — ..... 312-5  
 groupe  
   survie du — ..... 904-3  
 groupe d'âges  
   grand — ..... 325-4  
 groupe d'âges ..... 325-2  
   taux de mortalité par sexe et par — ..... 401-6  
   taux par — ..... 135-2  
 groupe d'âges quinquennal ..... 325-3  
 groupe de cinq années d'âge ..... 325-3  
 groupe ethnique ..... 333-2  
 groupe professionnel ..... 352-3  
   — ..... 357-1\*  
 groupe social ..... 920-1  
 groupes *sélectionnés* ..... 435-3\*  
 guerre  
   *décès de* — ..... 422-7\*  
 gynécologique  
   fiche — ..... 638-3

habitat dispersé ..... 312-6  
 habitat groupé ..... 312-5  
 habitation ..... 101-5\*  
   *pièce principale d'* — ..... 120-2\*

*habitation collective*  
*immeuble d' —* ..... 120-1\*  
*habiter* ..... 101-5\*  
 habituel  
   population de résidence habituelle . 310-1  
*Hajnal*  
   *âge moyen au mariage selon la méthode*  
   *dé —* ..... 521-8\*  
 hameau ..... 306-2  
 hasard  
   sondage au — ..... 161-1  
*héréditaire* ..... 910-2\*  
   caractère — ..... 910-3  
   maladie — ..... 913-3  
 hérédité ..... 910-2  
*hétérogame* ..... 506-6\*  
 hétérogamie ..... 506-6  
 hétérogène ..... 134-5  
*hétérogénéité* ..... 134-5\*  
 hétérozygote ..... 912-3  
 hiérarchie d'emploi ..... 353-1  
 histogramme ..... 155-8  
 historique  
   calendrier — ..... 322-8  
   démographie — ..... 102-1  
*homicide involontaire* ..... 422-6\*  
*homicide par imprudence* ..... 422-6\*  
 homicide volontaire ..... 422-6

## I

idéal  
   nombre idéal d'enfants ..... 625-2  
 identique  
   gène — ..... 915-1  
   jumeau — ..... 606-4  
*idiome* ..... 340-1\*  
 illégitime  
   composante — ..... 712-2  
   enfant — ..... 610-6  
   *fécondité —* ..... 633-6\*  
   naissance — ..... 610-4  
   proportion des naissances illégitimes 632-6  
   taux de fécondité — ..... 633-6  
   taux de natalité — ..... 632-5  
   union — ..... 503-5  
*illettré* ..... 342-3\*  
 illicite  
   avortement — ..... 604-5  
   ilôt ..... 210-4  
 immature ..... 605-8  
 immaturité ..... 605-7  
 immédiat  
   cause immédiate de décès ..... 421-6  
*immeuble* ..... 120-1\*  
*immeuble d'habitation collective* ..... 120-1\*  
 immigrant ..... 802-6  
   proportion d'immigrants ..... 816-3  
   *sélection des immigrants* ..... 811-3\*  
 immigrant pour raison politique, religieuse  
   ou éthique ★ ..... 802-13  
 immigration ..... 803-4  
   loi sur l' — ..... 811-2

homme ..... 321-1  
   — ..... 321-5  
   *jeune —* ..... 324-3\*  
 homme marié ..... 515-6  
*homogame* ..... 506-5\*  
 homogamie ..... 506-5  
*homogène* ..... 134-4\*  
 homogénéité ..... 134-4  
*homosocial* ..... 920-1\*  
 homozygote ..... 912-2  
 horizontalement  
   famille étendue — ★ ..... 113-9  
 hormonal  
   contraception hormonale ..... 630-2  
*hôte de passage* ..... 310-5\*  
 humain  
   allongement de la vie humaine ..... 327-2  
   durée de la vie humaine ..... 434-3  
   écologie humaine ..... 104-5  
   être — ..... 321-5  
   *génétique humaine* ..... 104-4\*  
   géographie humaine ★ ..... 104-7  
 hypothétique  
   décès — ..... 403-8  
   génération — ..... 713-3  
 hystérectomie ★ ..... 631-6  
 hystérotomie ..... 604-8

immigration interne ..... 803-7  
 immigration nette ..... 805-5  
 immigration sélective ..... 811-3  
 immigré ..... 802-8  
   proportion d'immigrés ..... 816-4  
   statistique sur les immigrés ..... 813-2  
*immigré* ..... 803-4\*  
 imposition  
   rôle d' — ..... 214-10  
 imprimante ..... 227-6  
 imprimé ..... 206-1  
*improductif*  
   *grossesse improductive* ..... 603-3\*  
*imprudence*  
   *homicide par —* ..... 422-6\*  
 in utero  
   mortalité — ..... 411-1  
*inachevé*  
   *descendance inachevée* ..... 636-4\*  
*inactif* ..... 350-2\*  
   — ★ ..... 351-9  
   population économiquement  
   inactive ..... 350-2  
   population inactive ..... 350-2  
 inapte ..... 358-8  
*inassimilable* ..... 809-3\*  
 incapacité à concevoir ..... 621-3  
 incapacité à procréer ★ ..... 621-10  
 incapacité de travail ..... 426-2  
   — ★ ..... 426-8  
 incapacité permanente ..... 426-3  
 incapacité professionnelle ★ ..... 426-7

- incestueux*  
*enfant* — ..... 610-6\*
- incident  
  morbidité incidente ..... 420-3  
  taux de morbidité incidente ..... 425-2
- incitateur ..... 626-3
- incitatif  
  mesure incitative ★ ..... 933-7
- incomplet  
  famille incomplète ★ ..... 115-5
- indépendant  
  travailleur — ..... 353-4
- indéterminé ..... 230-11
- indicateur ..... 132-9
- indice ..... 132-4  
  — ..... 132-7  
  indice comparatif de densité ..... 313-1  
  indice comparatif de mortalité ..... 403-5  
  *indice d'accroissement potentiel* ..... 703-5\*  
  indice d'attraction ..... 152-4  
  indice d'intensité migratoire ..... 818-1  
  indice d'intensité migratoire nette ..... 818-3  
  indice d'intensité relative ..... 818-2  
  indice de cohorte ..... 138-6  
  indice de compensation ..... 815-5  
  indice de compensation des courants  
  migratoires ..... 818-4  
  indice de dispersion ..... 141-3  
  indice de génération ..... 138-6  
  indice de mesure de la morbidité ..... 425-1  
  indice de Pearl ..... 638-10  
  indice de préférence ..... 818-2  
  indice de remplacement ..... 711-8  
  indice de surmortalité ..... 402-3  
  indice différentiel ..... 816-6  
  indice du moment ..... 138-5  
  indice synthétique ..... 132-5  
  indice synthétique de fécondité ..... 639-3  
  indice vital ..... 702-7
- indigène ..... 332-2
- indissolubilité du mariage ..... 512-1
- individu ..... 110-2
- individu du sexe féminin ..... 321-2
- individu du sexe masculin ..... 321-1
- individuel*  
  *activité individuelle* ..... 352-2\*  
  bulletin — ..... 207-1  
  *maison individuelle* ..... 120-1\*  
  migration individuelle ..... 806-2  
  profession individuelle ..... 352-2  
  vieillessement — ..... 327-1
- induit*  
  *migrant* — ..... 802-4\*  
  migration induite ..... 806-4
- inertie d'une population ★ ..... 703-11
- inexact  
  déclaration inexacte de l'âge ★ ..... 152-5
- infantile  
  mortalité — ..... 410-1  
  *mortalité — endogène* ..... 424-1\*  
  *mortalité — exogène* ..... 424-1\*  
  mortalité foeto- — ★ ..... 411-7  
  mortalité post- — ..... 414-2  
  quotient de mortalité — ..... 412-5  
  service de protection — ..... 932-4  
  taux de mortalité — ..... 412-2
- taux de mortalité foeto- — ★ ..... 413-7  
  taux de mortalité post- — ..... 414-6
- infécond* ..... 623-2\*  
  *désormais* — ..... 623-2\*  
  *Infécondabilité* ..... 621-3\*  
  infécondabilité  
  période d' — ..... 622-1  
  infécondabilité définitive ..... 621-6  
  infécondabilité temporaire ..... 621-4  
  *infécondable* ..... 621-3\*  
  *désormais* — ..... 621-3\*  
  infécondité ..... 623-2  
  infécondité définitive ..... 623-4  
  infécondité totale ..... 623-3  
  infécondité volontaire ..... 623-5
- infectieux*  
  *maladie infectieuse* ..... 423-4\*  
  *infiltration* ..... 807-2\*  
  infirme ..... 360-1  
  infirmité ..... 360-2  
  infirmité mentale ..... 360-4  
  infirmité physique ..... 360-3  
  informaticien ..... 225-6
- information  
  traitement électronique de l' — ..... 225-1  
  informatique ..... 220-5  
  *ingénieur* ..... 355-1\*
- initial  
  cause initiale de décès ..... 421-8  
  répartition par âges initiale ..... 703-4
- injection vaginale ..... 629-8
- inscrit  
  effectif scolaire — ..... 346-2  
  *insémination artificielle* ..... 602-2\*  
  inspecteur ..... 204-3
- instantané  
  quotient — ..... 137-5  
  quotient — de mortalité ..... 431-4  
  taux — ..... 137-5  
  taux — d'accroissement ..... 702-5  
  taux — de mortalité ..... 431-4
- institut de statistique ..... 204-4
- institut pédagogique ★ ..... 344-11
- institut technique ..... 344-10
- instituteur* ..... 345-3\*
- instruction  
  degré d' — ..... 342-1  
  statistique suivant le degré d' — ..... 342-4
- insuffisamment développé ..... 903-3
- intégration ..... 810-4
- intellectuel  
  quotient — ..... 327-6  
  intensité ..... 138-1  
  intensité du peuplement ..... 312-1  
  intensité migratoire  
  indice d' — ..... 818-1  
  intensité migratoire nette  
  indice d' — ..... 818-3  
  intensité relative  
  indice d' — ..... 818-2
- intercensitaire  
  estimation — ..... 721-3  
  *période* — ..... 202-1\*
- intergénésique  
  intervalle — ..... 612-4

intergravidique  
 intervalle — ..... 613-4  
 intervalle — net ..... 613-5  
 intervalle — ouvert ..... 613-6

*intérieur*  
*colonisation intérieure* ..... 810-1\*  
 migration intérieure ..... 803-1

intermédiaire  
 mortalité fœtale — ..... 411-4  
 obstacle — ..... 819-4  
 poste — offert ..... 819-7  
 profession — de la fonction  
 publique ★ ..... 355-5

international  
 migration internationale ..... 803-2  
*migration nette internationale* ..... 805-8\*  
*migration totale internationale* ..... 805-8\*

interne  
 émigration — ..... 803-8  
 immigration — ..... 803-7  
 migration — ..... 803-1  
*migration nette* — ..... 805-8\*  
*migration totale* — ..... 805-8\*

interpolation ..... 151-7  
*interpoler* ..... 151-7\*

interquartile  
 intervalle — ..... 141-5  
 semi- — ..... 141-6

interrogatoire direct ..... 203-6

interrompu  
 coût — ..... 628-3

interruption de grossesse ..... 603-5  
*interruption volontaire de grossesse* ..... 604-2\*  
*interruptions de l'activité* ..... 362-1\*  
 intervalle à cheval ..... 612-6

intervalle de confiance ..... 164-5

intervalle entre générations  
 successives ..... 713-1

intervalle entre grossesses ..... 613-4

intervalle entre le mariage et la première  
 naissance ..... 612-3

## J

jeune  
 population — ..... 326-6

jeune enfant ..... 323-7

*jeune fille* ..... 324-3\*  
*jeune homme* ..... 324-3\*  
*jeune ménage* ..... 110-3\*  
*jeune, jeunes gens* ..... 110-2\*  
*jeunes* ..... 324-3\*  
 jeunes gens ..... 324-3  
*journalier agricole* ..... 356-4\*

journée de maladie  
 nombre moyen de journées de  
 maladie ..... 425-5

intervalle entre naissances ..... 612-4  
 intervalle génésique ..... 612-2  
 intervalle génésique ouvert ..... 612-5  
 intervalle gravidique ..... 613-2  
 premier — ..... 613-3

intervalle intergénésique ..... 612-4  
 intervalle intergravidique ..... 613-4  
 intervalle intergravidique net ..... 613-5  
 intervalle intergravidique ouvert ..... 613-6  
 intervalle interquartile ..... 141-5  
 intervalle moyen entre divorce et  
 remariage ..... 524-5

intervalle protogénésique ..... 612-3  
 intoxication ..... 422-2

intra-utérin  
 décès — ..... 411-2  
 dispositif — ..... 629-10  
 mortalité intra-utérine ..... 411-1  
 table de mortalité intra-utérine ..... 413-5

intrinsèque  
 taux — d'accroissement naturel ..... 703-1  
*taux — de mortalité* ..... 703-1\*  
*taux — de natalité* ..... 703-1\*

*invalid* ..... 426-4\*  
 invalidité ..... 426-4  
*pension d'* — ..... 358-6\*  
 risque d' — ..... 426-5  
*table d'* — ..... 426-6\*  
 table d'entrée en — ..... 426-6

*invasion* ..... 807-2\*  
 investissement ★ ..... 901-5

*involontaire*  
*homicide* — ..... 422-6\*

irrégularité ..... 150-6  
*irrégulier* ..... 150-6\*

isolat ..... 506-2  
*isolé* ..... 353-4\*  
*travailleur* ..... 353-4\*  
 IVG ..... 604-2\*

jugement de divorce ..... 511-2

jumeau ..... 606-3  
 faux — ..... 606-5  
 vrai — ..... 606-4

jumeau bivitellin ..... 606-5  
 jumeau fraternel ..... 606-5  
 jumeau identique ..... 606-4  
 jumeau univitellin ..... 606-4

juvénile  
 mortalité — ..... 414-3



## K

*Kuczynski*  
taux de — ..... 711-3\*

## L

lacune ..... 230-3  
langage de programmation ..... 227-1  
langue ..... 340-1  
langue maternelle ..... 340-3  
langue usuelle ..... 340-4  
lecteur de cartes ..... 227-5  
*légal*  
majorité légale ..... 324-5\*  
minorité légale ..... 324-5\*  
population légale ..... 310-1\*  
séparation légale ..... 512-5  
légalement  
séparé — ..... 512-6  
*légal*  
avortement — ..... 604-4\*  
législation matrimoniale ..... 502-1  
légitile  
somme des naissances légitimes  
réduites ..... 639-5  
légitimation ..... 610-9  
légitime  
composante — ..... 712-1  
enfant — ..... 610-2  
légitimé  
enfant — ..... 610-8  
*légitime*  
fécondité — ..... 633-5\*  
naissance — ..... 610-3  
taux de fécondité — ..... 633-5  
taux de fécondité — par âge ..... 635-3  
taux de natalité — ..... 632-4  
union — ..... 501-2  
*légitimer* ..... 610-9\*  
légitimité ..... 610-1  
*légal* ..... 910-5\*  
caractère — ..... 910-5  
légalité  
taux de — ..... 425-6  
*léthal* ..... 910-5\*  
*léthalité*  
taux de — ..... 425-6\*  
*lettre de naturalité* ..... 331-3\*  
Lexis  
diagramme de — ..... 437-1  
graphique de — ..... 437-1  
libre  
union — ..... 503-5  
libre penseur ..... 341-6  
licite  
avortement — ..... 604-4  
lien ..... 111-4  
lieu  
chef — ..... 306-6  
lieu d'arrivée ..... 801-5  
lieu d'origine ..... 801-4

lieu de départ ..... 801-4  
lieu de destination ..... 801-5  
lieu de naissance ..... 802-10  
statistique sur le — ..... 813-3  
statistique sur le — ★ ..... 814-4  
lieu de travail  
changement de — ★ ..... 921-4  
ligature des trompes ..... 631-4  
ligne  
en — ..... 228-2  
*ligne collatérale* ..... 114-3\*  
ligne de vie ..... 437-2  
*ligne directe* ..... 114-3\*  
limitation des naissances ..... 624-6  
*linguistique* ..... 340-1\*  
minorité — ..... 333-4  
statistique — ..... 340-6  
lissage ..... 151-1  
*listage* ..... 223-1\*  
liste ..... 203-3  
— ..... 223-1  
liste de communiantes ..... 214-7  
liste de confirmation ..... 214-8  
liste de conscription ..... 214-11  
liste de feux ..... 214-9  
liste de passagers ..... 812-7  
*liste mortuaire* ..... 430-1\*  
liste nominative ..... 207-3  
*lit* ..... 501-2\*  
local  
mobilité locale ..... 803-6  
localisation du peuplement ..... 301-1  
localité ..... 306-1  
locataire ..... 121-2  
sous- — ..... 121-3  
locataire d'une chambre meublée ..... 110-8  
locataire principal ★ ..... 121-5  
locus ..... 911-4  
logarithmique  
graphique — ..... 155-5  
graphique — ..... 155-6  
graphique double- — ..... 155-6  
graphique semi- — ..... 155-5  
logement ..... 120-1  
*feuille de* — ..... 207-2\*  
fichier de logements ..... 812-6  
unité de — ..... 120-1  
*logement meublé* ..... 121-2\*  
logement sous-peuplé ..... 120-6  
logement surpeuplé ..... 120-5  
logement vacant ..... 120-7  
*logueur* ..... 110-8\*  
logiciel ..... 225-4  
logistique  
loi — ..... 703-10

population	703-9
loi logistique	703-10
loi sur l'immigration	811-2
long terme	
tendance à —	150-2
longévité	324-8*
—	434-4
longitudinal	
analyse longitudinale des migrations	817-1
table longitudinale	153-3

## M

machine électromécanique	224-2
machine électronique	224-1
macro-simulation ★	730-7
magnétique	
bande —	226-4
main d'œuvre	
réserve de — ★	351-10
<i>main-d'œuvre</i>	350-1*
maison	
<i>bordereau de</i> —	207-2*
<i>maison individuelle</i>	120-1*
maître	345-3
maîtrise	
agent de —	355-3
<i>majeur</i>	324-5*
majorité	
âge de la —	324-5*
majorité légale	324-5*
mal défini	230-11
mal désigné	230-11
malade	420-2*
proportion des malades	425-3
<i>proportion des malades</i>	425-3*
maladie	420-2
cas de —	420-5
durée moyenne des cas de —	425-4
<i>fréquence globale des maladies</i>	425-3*
nombre moyen de journées de —	425-5
maladie à déclaration obligatoire	423-7
maladie aiguë	423-9
maladie chronique	423-8
<i>maladie contagieuse</i>	423-4*
maladie épidémique	423-5
maladie héréditaire	913-3
<i>maladie infectieuse</i>	423-4*
maladie professionnelle	402-6
maladie transmissible	423-4
<i>maladies à déclaration facultative</i>	423-7*
malformation congénitale	424-2
malthusianisme	906-1
néomalthusianisme	906-2
<i>malthusien</i>	906-1*
—	930-3
couple —	624-2
couple non- —	624-3
<i>néomalthusien</i>	906-2*
obstacle —	905-6
<i>population malthusienne</i>	702-4*
théorie malthusienne de la population	905-2

longitudinale	
analyse —	103-4
lot	140-7
traitement par —	227-7
Lotka	
taux de —	703-1*
lucratif	
activité lucrative	350-3
manœuvre	354-7
<i>manœuvre ordinaire</i>	354-7*
<i>manœuvre spécialisé</i>	354-7*
manuel	220-3
travailleur —	354-2
travailleur non —	354-3
marché du travail ★	901-6
marché matrimonial	514-4
marginal	
travailleur —	351-7
mari	501-6
mariable	514-1
non- —	514-2*
population —	514-2
population non- —	514-3
mariage	501-2
—	501-4
acte de —	211-8
âge au —	520-8
âge médian au premier —	521-6
âge minimum au —	504-1
âge modal au premier —	521-7
<i>âge moyen au — selon la méthode Hajnal</i>	521-8*
âge moyen au premier —	521-5
âge moyen des célibataires au — ★	521-8
annulation de —	513-1
autorisation de —	505-2
<i>bulletin de</i> —	212-2*
candidat au —	514-7
certificat de —	505-3
consommation du —	505-5
dissolution du —	510-3
durée de — à la nième naissance	612-7
durée du —	524-2
fécondité des mariages	635-1
fiche de —	215-3
indissolubilité du —	512-1
intervalle entre le — et la première naissance	612-3
migration par —	806-6
nombre moyen de divorces par —	523-6
nombre moyen de naissances par —	637-4
nullité du —	513-1
premier —	514-8
premier — de la table	522-2
prêt au —	931-7
<i>productivité des mariages</i>	635-1*
quotient de dissolution des mariages	524-1
rang du —	514-10

- rapport des naissances aux mariages 639-7  
 registre des mariages 211-7  
 taux de divortialité par durée de — 523-5  
 taux de fécondité par durée de — 635-2  
*taux de productivité des mariages selon leur durée* 635-2\*  
 mariage actuel 637-1  
   enfant né du — 611-2  
 mariage civil 503-1  
 mariage consanguin 504-2  
 mariage consensuel 503-4  
 mariage coutumier 503-3  
*mariage de célibataires* 514-8\*  
*mariage dissous* 510-3\*  
*mariage entre célibataires* 514-8\*  
 mariage mixte 506-4  
*mariage réduit* 520-9\*  
   *premier* — 520-9\*  
   *somme des mariages réduits* 520-9\*  
   *somme des premiers mariages réduits* 520-9\*  
 mariage religieux 503-2  
 mariage valable 513-2  
 marié 505-4\*  
   — 515-5  
   âge moyen des mariés 520-10  
   *couple* 110-3\*  
   *couple* — 501-8  
   *couple* — 503-8\*  
   femme mariée 515-7  
   *gens mariés* 110-2\*  
   homme — 515-6  
   *non* — 515-5\*  
   nouveau — 505-4  
   personne mariée 515-5  
   *personne non mariée* 515-5\*  
   taux de divortialité des mariés 523-3  
 mariée 505-4\*  
*maritalement* 503-5\*  
 marraine 215-7  
 masculin  
   célibataire du sexe — 515-3  
   enfant du sexe — 321-3  
   génération masculine 116-4  
   individu du sexe — 321-1  
   nuptialité masculine 520-3  
   préservatif — 629-1  
   *surmortalité masculine* 402-2\*  
   taux de fécondité masculine 633-4  
   taux de reproduction masculine 711-5  
 masculinité 320-3  
   rapport de — 320-5  
   taux de — 320-4  
 masse  
   mémoire de — 226-3  
 massif  
   migration massive 807-2  
 matériel 225-3  
 maternel  
   école maternelle 344-2  
   langue maternelle 340-3  
   mortalité maternelle 424-5  
   service de protection maternelle 932-3  
   taux de mortalité maternelle 424-6  
 maternité 114-6  
   — 606-2\*  
   âge à la dernière — 637-10  
 mathématique  
   démographie — 102-6  
 matriciel  
   méthode matricielle de projection 720-7  
*matrimonial* 501-2\*  
   coutume matrimoniale 502-2  
   état — 515-1  
   législation matrimoniale 502-1  
   marché — 514-4  
   probabilité qu'une grossesse donne lieu à un avortement selon l'âge et l'état — ★ 640-6  
   situation matrimoniale 515-1  
   taux d'avortement par âge et statut — ★ 640-5  
 maturité 324-4  
*maximal* 904-1\*  
   densité maximale 313-6  
   population maximale 904-1  
*maximum* 904-1\*  
 mécanographique 220-4  
*médian* 140-6\*  
   âge — 326-2  
   âge — au premier mariage 521-6  
   vie médiane 434-1  
 médiane 140-6  
 médicamenteux  
   avortement — ★ 604-9  
 mégalopole 307-5  
 membre du ménage 111-1  
 même mère  
   enfants nés de la — 611-3  
 mémoire 226-2  
 mémoire de masse 226-3  
 ménage 110-3  
   — 501-8\*  
   chef de — 111-2  
   dimension du — 111-11  
   *en* — 110-3\*  
   *faux* 110-3\*  
   *faux* — 503-5\*  
   feuille de — 207-2  
   *jeune* — 110-3\*  
   membre du — 111-1  
   taille du — 111-11  
   *vieux* — 110-3\*  
 ménage avec famille ★ 115-6  
 ménage collectif 110-5  
 ménage complexe 111-5  
 ménage d'une personne 110-6  
*ménage dissocié* 110-3\*  
 ménage dissocie 512-7  
 ménage ordinaire 110-4  
*ménage sans enfant* 110-3\*  
 ménagère 350-4  
 ménopause 620-6  
 menstruation 620-3  
*menstruel* 620-4\*  
   cycle — 622-2  
 menstrues 620-4  
*mensuel*  
   *taux* — 137-4\*  
 mental  
   âge — 327-4  
   infirmité mentale 360-4

- mère ..... 112-4  
 âge moyen des mères ..... 713-2  
 enfants nés de la même — ..... 611-3  
 programme sanitaire en faveur de la — et  
 de l'enfant ★ ..... 933-6
- mesure de la morbidité  
 indice de — ..... 425-1
- mesure directe des mouvements  
 migratoires ..... 812-2
- mesure dissuasive ★ ..... 933-8
- mesure incitative ★ ..... 933-7
- métayer ..... 356-3
- méthode à adjuvant ..... 628-1
- méthode anticonceptionnelle ..... 627-3
- méthode antinatale* ..... 627-3\*
- méthode contraceptive ..... 627-3
- méthode de Hajnal*  
 âge moyen au mariage selon la — ..... 521-8\*
- méthode de la mortalité type ..... 403-4
- méthode de la population type ..... 403-3
- méthode des coefficients de survie ..... 814-3
- méthode des composantes ..... 720-5
- méthode des générations éteintes ..... 437-4
- méthode des moindres carrés ..... 151-4
- méthode des taux types ..... 403-4
- méthode des températures ..... 628-6
- méthode du mouvement naturel ..... 814-2
- méthode du rythme ..... 628-4
- méthode matricielle de projection ..... 720-7
- méthode Ogino ..... 628-4
- méthode sans adjuvant ..... 628-2
- métis ..... 334-5
- métissage ..... 334-4
- métropole régionale* ..... 306-4\*
- métropolitain  
 aire métropolitaine ★ ..... 307-6  
 région métropolitaine ★ ..... 307-6  
*région métropolitaine de recensement* 307-6\*
- meublé ..... 121-2\*  
 logement — ..... 121-2\*
- micro-recensement ..... 202-5
- micro-simulation ★ ..... 730-8
- migrant ..... 802-4  
 émigrant ..... 802-5  
 émigrant pour raison politique /  
 religieuse ou éthique ★ ..... 802-12  
 immigré ..... 802-6  
 immigré pour raison politique /  
 religieuse ou éthique ★ ..... 802-13  
*nombre net de migrants* ..... 805-2\*
- proportion d'émigrants ..... 816-2
- proportion d'immigrants ..... 816-3
- proportion de migrants ..... 816-1
- sélection des immigrants* ..... 811-3\*
- statistique sur les migrants ..... 813-1
- migrant induit* ..... 802-4\*
- migration ..... 801-3  
 accroissement par — ..... 701-6  
 analyse longitudinale des migrations 817-1  
 courant de migrations ..... 803-9  
 dernière — ..... 802-7  
 émigration ..... 803-5  
 émigration interne ..... 803-8  
 émigration nette ..... 805-6  
 émigration rurale ..... 804-5  
 immigration ..... 803-4  
 immigration interne ..... 803-7  
 immigration nette ..... 805-5  
 immigration sélective ..... 811-3  
 loi sur l'immigration ..... 811-2  
 modèle de — ..... 819-1  
 nombre moyen de migrations ..... 817-8  
 quotient de — par rang ..... 817-6  
 quotient de première — ..... 817-2  
 rang de — ..... 804-1  
 statistique de migrations ..... 812-1  
 table de — de tous rangs ..... 817-9  
 taux annuel de — ..... 815-2  
 taux de — ..... 815-1  
 taux de — de tous rangs ..... 817-7  
*transmigration* ..... 801-11\*  
 volume total des migrations ..... 805-7  
*migration alternante* ..... 801-9\*
- migration avec relais ..... 804-6
- migration collective ..... 807-1
- migration de retour ..... 804-3
- migration de retraite ..... 806-7  
*migration de transit* ..... 801-11\*
- migration de travail ..... 806-5
- migration différentielle ..... 816-8
- migration en chaîne ..... 804-7
- migration extérieure ..... 803-3
- migration externe ..... 803-3
- migration familiale ..... 806-3
- migration forcée ..... 808-2
- migration géographique* ..... 801-3\*
- migration individuelle ..... 806-2
- migration induite ..... 806-4
- migration intérieure ..... 803-1
- migration internationale ..... 803-2
- migration interne ..... 803-1
- migration massive ..... 807-2
- migration nette ..... 805-2  
 taux annuel de — ..... 815-3  
*migration nette internationale* ..... 805-8\*  
*migration nette interne* ..... 805-8\*
- migration par étapes ..... 804-6
- migration par mariage ..... 806-6
- migration par retraite ..... 806-7  
*migration pendulaire* ..... 801-9\*  
*migration professionnelle* ..... 921-3\*  
*migration saisonnière* ..... 801-10\*
- migration secondaire ..... 804-4
- migration sélective ..... 816-7  
*migration sociale* ..... 920-4\*  
*migration spatiale* ..... 801-3\*
- migration spontanée ..... 806-1
- migration totale ..... 805-8  
 taux annuel de — ..... 815-4  
*migration totale internationale* ..... 805-8\*  
*migration totale interne* ..... 805-8\*
- migratoire* ..... 801-3\*  
*balance* — ..... 805-2\*  
*bilan* — ..... 805-2\*  
 chaîne — ★ ..... 806-8  
 courant — ..... 803-9  
 flux — ★ ..... 201-11  
 indice d'intensité — ..... 818-1  
 indice d'intensité — nette ..... 818-3  
 indice de compensation des courants  
 migratoires ..... 818-4

- mesure directe des mouvements
- migratoires ..... 812-2
- modèle — ..... 819-1
- mouvement — ★ ..... 201-11
- mouvement — ..... 801-3
- mouvement — ..... 805-1
- politique — ..... 811-1
- politique — ★ ..... 930-7
- solde — ..... 701-6
- statistique — ..... 812-1
- migrer* ..... 801-3\*
- militaire ..... 357-6
- mineur* ..... 324-5\*
- minimal* ..... 904-2\*
- population minimale ..... 904-2
- minimum* ..... 904-2\*
- âge — au mariage ..... 504-1
- minimum physiologique ..... 905-5
- minorité ..... 333-4
- minorité ethnique ..... 333-4
- minorité légale* ..... 324-5\*
- minorité linguistique ..... 333-4
- minorité nationale ..... 333-4
- miscégenation ..... 334-4
- mise à jour annuelle des effectifs de la population ★ ..... 721-5
- mise en forme ..... 220-8
- mise en tableaux ..... 130-6
- mixte
- mariage — ..... 506-4
- mobile
- moyenne — ..... 151-5
- mobilité du travail ..... 921-1
- mobilité géographique ..... 801-1
- mobilité locale ..... 803-6
- mobilité physique ..... 801-1
- mobilité professionnelle ★ ..... 921-3
- mobilité résidentielle ..... 803-6
- mobilité sociale ..... 920-4
- mobilité spatiale ..... 801-1
- modal* ..... 140-8\*
- âge — au premier mariage ..... 521-7
- modale
- âge — au décès ..... 434-2
- modalité ..... 222-2
- mode ..... 140-8
- modèle ..... 730-1
- modèle de migration ..... 819-1
- modèle de type Pareto* ..... 819-5\*
- modèle démographique* ..... 730-1\*
- modèle déterministe ..... 730-4
- modèle dynamique ..... 730-3
- modèle gravitaire ..... 819-5
- modèle migratoire ..... 819-1
- modèle statique ..... 730-2
- modèle stochastique ..... 730-5
- moderne
- régime démographique — ..... 907-3
- moindre carré
- méthode des moindres carrés ..... 151-4
- moment
- analyse du — ..... 103-5
- fécondité du — ..... 639-1
- indice du — ..... 138-5
- probabilité d'agrandissement du* — ..... 639-6\*
- table de mortalité du — ..... 436-1
- table du — ..... 153-2
- taux brut de reproduction du* — ..... 639-3\*
- taux du — ..... 135-8
- monogame ..... 502-3
- monogamie* ..... 502-3\*
- monoparental
- famille monoparentale ★ ..... 115-4
- montant
- génération montante ★ ..... 116-6
- moral
- contrainte morale ..... 905-8
- morbide
- état — ..... 420-7
- morbidité ..... 420-1
- indice de mesure de la — ..... 425-1
- statistique de — ..... 420-6
- morbidité incidente ..... 420-3
- taux de — ..... 425-2
- morbidité prévalente ..... 420-4
- mort* ..... 401-3\*
- ..... 401-3\*
- temps — ..... 622-5
- mort violente* ..... 422-4\*
- mort-né* ..... 411-5\*
- faux* — ..... 411-5\*
- vrai* — ..... 411-5\*
- mortalité ..... 401-1
- fonction des tables de — ..... 432-2
- indice comparatif de — ..... 403-5
- indice de sur — ..... 402-3
- population de la table de — ..... 703-6
- quotient annuel de — ..... 431-2
- quotient de — ..... 431-1
- quotient instantané de — ..... 431-4
- quotient perspectif de — ..... 431-5
- quotient quinquennal de — ..... 431-3
- sur — ..... 402-2
- sur — masculine* ..... 402-2\*
- surface de — ..... 436-3
- table complète de — ..... 435-1
- table de — ..... 432-1
- table de — abrégée ..... 435-2
- table de — actuarielle ..... 435-3
- table de — de têtes choisies ..... 435-3
- table de — démographique ..... 435-4
- table de — détaillée ..... 435-1
- table-type de — ★ ..... 435-5
- taux brut de — ..... 401-4
- taux comparatif de — ..... 403-1
- taux de — ..... 401-2
- taux instantané de — ..... 431-4
- taux intrinsèque de* — ..... 703-1\*
- taux type de — ..... 403-6
- mortalité adulte ..... 414-4
- mortalité biologique ..... 424-1
- mortalité clinique
- taux de — ..... 425-6
- mortalité de génération
- table de — ..... 436-2
- mortalité de la population stationnaire
- taux de — ..... 433-5
- mortalité différentielle ..... 402-1
- mortalité du moment
- table de — ..... 436-1
- mortalité endogène ..... 424-1
- mortalité exogène ..... 424-3

- mortalité fœtale ..... 411-1  
 mortalité fœtale ..... 411-1  
   rapport de — ..... 413-4  
   taux de — ..... 413-3  
 mortalité fœtale intermédiaire ..... 411-4  
 mortalité fœtale précoce ..... 411-3  
 mortalité fœtale tardive ..... 411-5  
   taux de — ..... 413-1  
 mortalité fœto-infantile ★ ..... 411-7  
   taux de — ★ ..... 413-7  
*mortalité générale* ..... 401-4\*  
   taux brut annuel de — ..... 401-4  
 mortalité in utero ..... 411-1  
 mortalité infantile ..... 410-1  
   quotient de — ..... 412-5  
   taux de — ..... 412-2  
*mortalité infantile endogène* ..... 424-1\*  
*mortalité infantile exogène* ..... 424-1\*  
 mortalité intra-utérine ..... 411-1  
   table de — ..... 413-5  
 mortalité juvénile ..... 414-3  
 mortalité maternelle ..... 424-5  
   taux de — ..... 424-6  
 mortalité néonatale ..... 410-2  
   taux de — ..... 412-3  
 mortalité néonatale précoce ..... 410-4  
   taux de — ..... 412-4  
 mortalité néonatale tardive ★ ..... 410-6  
 mortalité par âge ..... 414-1  
   taux de — ..... 401-7  
 mortalité par cause ..... 421-2  
   taux de — ..... 421-10  
 mortalité par profession ..... 402-4  
 mortalité par sexe et par groupe d'âges  
   taux de — ..... 401-6  
 mortalité périnatale ..... 411-6  
   taux de — ..... 413-6  
 mortalité post-infantile ..... 414-2  
   taux de — ..... 414-6  
 mortalité post-natale ..... 410-5  
 mortalité post-néonatale ..... 410-5  
 mortalité professionnelle ..... 402-5  
*mortalité puerpérale* ..... 424-4\*  
 mortalité sémile ..... 414-5  
 mortalité type ..... 403-6  
   méthode de la — ..... 403-4  
*mortinaissance* ..... 411-5\*  
 mortalité ..... 411-5  
   rapport de — ..... 413-2  
   taux de — ..... 413-1  
*mortuaire*  
   liste — ..... 430-1\*  
   point — ..... 437-3  
*mourir* ..... 401-3\*  
*mouvement* ..... 201-9\*  
 mouvement cyclique ..... 150-4  
 mouvement de la population ..... 201-9  
   statistique du — ..... 201-2  
 mouvement général ..... 150-2  
   — ..... 201-9\*  
 mouvement général de la population ..... 201-9  
 mouvement migratoire ★ ..... 201-11  
   — ..... 801-3  
   — ..... 805-1  
 mesure directe des mouvements  
 migratoires ..... 812-2  
 mouvement naturel ..... 201-10  
   méthode du — ..... 814-2  
 mouvement particulier ..... 150-3  
 mouvement périodique ..... 150-4  
 mouvement saisonnier ..... 150-5  
*moyen* ..... 140-1\*  
   âge — ..... 326-1  
   âge — au mariage selon la méthode de  
   *Hajnal* ..... 521-8\*  
   âge — au premier mariage ..... 521-5  
   âge — d'entrée en activité ..... 362-4  
   âge — de cessation d'activité ..... 362-5  
   âge — des célibataires au mariage ★ ..... 521-8  
   âge — des mariés ..... 520-10  
   âge — des mères ..... 713-2  
   *âge — des pères* ..... 713-2\*  
   *année moyenne* ..... 137-3\*  
   cadre — ..... 355-2  
   coefficient — de consanguinité ..... 915-2  
   coefficient — de parenté ..... 915-3  
   durée moyenne de la vie active ..... 362-9  
   durée moyenne des cas de maladie ..... 425-4  
   durée moyenne des études ..... 347-5  
   écart absolu — ..... 141-7  
   effectif — ..... 401-5  
   intervalle — entre divorce et  
   remariage ..... 524-5  
   nombre — d'enfants par famille  
   complète ..... 637-6  
   nombre — d'enfants par femme ..... 637-2  
   nombre — d'événements ..... 138-4  
   nombre — de divorces par mariage ..... 523-6  
   nombre — de journées de maladie ..... 425-5  
   nombre — de migrations ..... 817-8  
   nombre — de naissances par mariage ..... 637-4  
   nombre moyen d'années d'études ..... 347-5  
   population moyenne ..... 135-6  
   revenu réel — par tête ..... 902-7  
   taux — de conception ..... 638-9  
   taux annuel — ..... 137-3  
   taux annuel — d'accroissement ..... 702-2  
   valeur sélective moyenne ..... 914-3  
   vie moyenne ..... 433-4  
*moyenne* ..... 140-1  
 moyenne arithmétique ..... 140-2  
 moyenne géométrique ..... 140-3  
 moyenne mobile ..... 151-5  
 moyenne pondérée ..... 140-4  
 moyens de subsistance ..... 905-3  
 multi-états  
   table — ★ ..... 153-6  
 multicommunal  
   agglomération multicommunale ..... 307-1  
 multigénérationnel  
   famille multigénérationnelle ★ ..... 113-8  
 multigravide ..... 611-8  
 multinational  
   État — ..... 330-6  
 multiple  
   multipare ..... 611-12  
 multiple  
   accouchement — ..... 606-2  
   cause — de décès ..... 421-5  
   comptage — ..... 230-5  
   *naissance* — ..... 606-2\*  
   table à extinction — ..... 153-4  
 tableau à multiples entrées ..... 131-7

<i>municipal</i>	
<i>population municipale</i> .....	310-7*
municipalité .....	303-8
<i>mutant</i> .....	912-7*

## N

naissance .....	601-3
acte de — .....	211-6
année de — .....	325-5
balance des naissances et des décès .....	701-8
<i>bulletin de</i> — .....	212-2*
<i>contrôle des naissances</i> .....	624-6*
date de — .....	327-5
déficit des naissances sur les décès ★ .....	701-9
durée de mariage à la nième — .....	612-7
échelonnement des naissances .....	612-1
espacement des naissances .....	612-1
espérance de vie à la — .....	433-4
excédent des naissances sur les décès .....	701-8
intervalle entre le mariage et la première — .....	612-3
intervalle entre naissances .....	612-4
lieu de — .....	802-10
limitation des naissances .....	624-6
<i>morti</i> — .....	411-5*
nombre d'avortements par — .....	640-2
<i>nombre de naissances par accouchement</i> .....	606-2*
nombre moyen de naissances par mariage .....	637-4
poids à la — .....	605-6
prévention des naissances .....	624-6
prime à la — .....	931-5
rang de — .....	611-1
rapport des naissances aux mariages .....	639-7
régulation des naissances .....	624-6
restriction des naissances .....	624-6
statistique sur le lieu de — .....	813-3
statistique sur le lieu de — ★ .....	814-4
<i>vie probable à la</i> — .....	434-1*
naissance évitée .....	626-7
<i>naissance gémellaire</i> .....	606-2*
naissance illégitime .....	610-4
proportion de naissances illégitimes .....	632-6
naissance légitime .....	610-3
naissance légitime réduite	
somme des naissances légitimes réduites .....	639-5
<i>naissance multiple</i> .....	606-2*
<i>naissance réduite</i> .....	633-7*
somme des naissances réduites .....	639-4
sommes des naissances réduites de rang n .....	639-6
<i>naissance réduite de rang n</i> .....	634-1*
naissance vivante .....	601-4
naissances	
registre des — .....	211-5
<i>naissances totales</i> .....	601-7*
natal	
allocation prénatale .....	931-6
dispensaire prénatal .....	932-2

mutation .....	912-7
<i>muter</i> .....	912-7*
<i>méthode antinatale</i> .....	627-3*
mortalité post-natale .....	410-5
<i>néo</i> — .....	323-4*
<i>natalisme</i> .....	930-4*
nataliste .....	930-4
antinataliste .....	930-5
natalité .....	601-1
— .....	601-6
<i>dénatalité</i> .....	930-2*
<i>morti</i> — .....	411-5
rapport de <i>morti</i> — .....	413-2
taux brut de — .....	632-2
taux comparatif de — .....	632-7
taux de — .....	632-1
taux de <i>morti</i> — .....	413-1
<i>taux intrinsèque de</i> — .....	703-1*
natalité effective .....	601-6
taux brut annuel de — .....	632-2
natalité illégitime	
taux de — .....	632-5
natalité légitime	
taux de — .....	632-4
natalité totale .....	601-7
taux de — .....	632-3
natif .....	332-1
non- — .....	802-11
nation .....	305-2
<i>national</i> .....	305-2*
— .....	330-1
minorité nationale .....	333-4
nationalité .....	330-4
<i>acquisition de</i> — .....	331-1*
<i>déclaration de</i> — .....	331-1*
double — .....	331-6
perte de la — .....	331-5
retrait de la — .....	331-4
nationalité d'origine .....	811-5
nationalité ethnique .....	330-5
nationalité politique .....	330-4
naturalisation .....	331-1
décret de — .....	331-3
naturalisé .....	331-2
<i>naturaliser</i> .....	331-1*
<i>naturalité</i>	
<i>lettre de</i> — .....	331-3*
naturel	
accroissement — .....	701-7
aire naturelle .....	302-7
enfant — .....	610-6
<i>enfant — simple</i> .....	610-6*
fécondabilité naturelle .....	638-6
fécondité naturelle .....	638-4
méthode du mouvement — .....	814-2
mouvement — .....	201-10
région naturelle .....	302-5
taux d'accroissement — .....	702-6

- taux intrinsèque d'accroissement — 703-1  
navette ..... 801-9  
*navette frontalière* ..... 803-2\*  
*navetteur* ..... 801-9\*  
né  
*faux mort* — ..... 411-5\*  
*mort* — ..... 411-5\*  
nouveau — ..... 323-4  
*vrai mort* — ..... 411-5\*  
né à l'étranger ..... 332-4  
né à terme ..... 605-3  
né avant terme ..... 605-4  
né dans le pays ..... 332-3  
né du mariage actuel  
  enfant — ..... 611-2  
*né vivant* ..... 601-5\*  
  enfant — ..... 601-5  
négatif  
  accroissement — ..... 701-3  
  eugénisme — ..... 913-2  
néomalthusianisme ..... 906-2  
*néomalthusien* ..... 906-2\*  
*néonatal* ..... 323-4\*  
  mortalité néonatale ..... 410-2  
  mortalité néonatale précoce ..... 410-4  
  mortalité néonatale tardive ★ ..... 410-6  
  mortalité post-néonatale ..... 410-5  
  période néonatale ..... 410-3  
  taux de mortalité néonatale ..... 412-3  
  taux de mortalité néonatale précoce 412-4  
nés de la même mère  
  enfants — ..... 611-3  
net  
  courant — ..... 805-9  
  descendance actuelle nette ..... 636-6  
  descendance finale nette ..... 636-7  
  descendance nette ..... 636-5  
  émigration nette ..... 805-6  
  espérance nette de vie active ..... 362-8  
  immigration nette ..... 805-5  
  indice d'intensité migratoire nette ..... 818-3  
  intervalle intergravidique — ..... 613-5  
  migration nette ..... 805-2  
  *migration nette internationale* ..... 805-8\*  
  *migration nette interne* ..... 805-8\*  
  *nombre — de migrants* ..... 805-2\*  
  reproduction nette ..... 710-4  
  table de nuptialité nette des  
  célibataires ..... 522-4  
  taux — de reproduction ..... 711-3  
  taux annuel de migration nette ..... 815-3  
  taux de reproduction nette ..... 711-3  
nidation ..... 602-8  
niveau ..... 343-10  
niveau de signification ..... 164-7  
niveau de vie ..... 902-6  
*niveau des substances* ..... 905-5\*  
nomade ..... 304-2  
  semi — ..... 304-3  
*nomadisme* ..... 304-2\*  
nombre absolu ..... 131-3  
nombre attractif ..... 152-3  
nombre d'enfants désiré ..... 624-5  
nombre d'avortements par naissance ..... 640-2  
*nombre de naissances par*  
  *accouchement* ..... 606-2\*
- nombre idéal d'enfants ..... 625-2  
nombre moyen d'années d'étude ..... 347-5  
nombre moyen d'enfants par famille  
  complète ..... 637-6  
  nombre moyen d'enfants par femme ..... 637-2  
  nombre moyen d'événements ..... 138-4  
  nombre moyen de divorces par  
  mariage ..... 523-6  
  nombre moyen de journées de maladie 425-5  
  nombre moyen de migrations ..... 817-8  
  nombre moyen de naissances par  
  mariage ..... 637-4  
*nombre net de migrants* ..... 805-2\*  
  nombre rond ..... 152-1  
  attraction des nombres ronds ..... 152-2  
*nombreux*  
  *famille nombreuse* ..... 637-3\*  
nomenclature ..... 221-4  
nominatif  
  liste nominative ..... 207-3  
  relevé — ..... 215-10  
non actif  
  population non active ..... 350-2  
non agricole  
  population — ..... 359-3  
  population active — ..... 357-4  
non autonome  
  territoire — ..... 305-8  
non manuel  
  travailleur — ..... 354-3  
*non marié*  
  *personne non mariée* ..... 515-5\*  
non numérique  
  traitement — ..... 228-5  
non renouvelable  
  événement — ..... 201-4  
non viable ..... 603-2  
*non-actif* ..... 350-2\*  
non-célibat  
  survivant en état de — ..... 522-6  
non-célibataire ..... 515-8  
*non-conciliation*  
  *ordonnance de* — ..... 512-2\*  
non-déclaré ..... 230-11  
non-dépendant ..... 358-2  
non-malthusien  
  couple — ..... 624-3  
*non-mariable* ..... 514-2\*  
  population — ..... 514-3  
*non-marié* ..... 515-5\*  
non-natif ..... 802-11  
non-répondant ..... 205-5  
non-réponse ..... 205-3  
non-spécifié ..... 230-11  
*normal* ..... 434-2\*  
  âge — au décès ..... 434-2  
  vie normale ..... 434-2  
nosographie ..... 420-9  
nosologie ..... 420-8  
nourrisson ..... 323-5  
nouveau marié ..... 505-4  
nouveau-né ..... 323-4  
noyau ..... 111-6  
  noyau principal ..... 111-7  
  noyau secondaire ..... 111-8  
  noyau urbain ..... 307-2



*nubile* ..... 504-1\*  
*nubilité* ..... 504-1\*  
 âge de — ..... 504-1  
 nul  
 croissance nulle ★ ..... 701-10  
 nulligravide ..... 611-6  
 nullipare ..... 611-10  
 nullité du mariage ..... 513-1  
 numérique  
 donnée — ..... 130-2  
 renseignement — ..... 130-2  
 tableau — ..... 131-4  
 traitement — ..... 228-4  
 traitement non — ..... 228-5  
*nuptial* ..... 501-4\*  
 certificat prénuptial ..... 913-5  
*conception anténuptiale* ..... 610-5\*  
 fréquence des conceptions  
 prénuptiales ..... 637-9  
 nuptialité ..... 501-1

## O

obligation scolaire ..... 346-5  
 obligatoire ..... 205-1  
 âge de scolarité — ..... 346-6  
 effectif d'âge scolaire — ..... 346-7  
 maladie à déclaration — ..... 423-7  
 observation ..... 130-3  
 erreur d' — ..... 164-8  
 période d' — ..... 137-1  
 observé  
 décès — ..... 403-7  
 obstacle intermédiaire ..... 819-4  
 obstacle malthusien ..... 905-6  
 obstacle préventif ..... 905-7  
 obstacle répressif ..... 905-6  
 obstétricale  
 fiche — ..... 638-3  
 occlusif  
 pessaire — ..... 629-2  
 occlusion ..... 631-3  
 occupant sans titre ..... 121-4  
 occupation  
 degré d' — ..... 120-4  
 occupé  
 actif — ..... 351-2  
 proportion d'actifs occupés ★ ..... 351-8  
*œuf* ..... 602-3\*  
 offert  
 poste intermédiaire — ..... 819-7  
 office statistique ..... 204-4  
 officier d'état civil ..... 211-11  
*offre d'emploi* ..... 351-2\*  
 Ogino  
 méthode — ..... 628-4  
 omission ..... 230-3  
*ondoïement* ..... 214-1\*  
 ondoyé ..... 214-4  
 ondoyé décédé ..... 214-5  
 opération  
 classe d'opérations ..... 220-7  
 opération de contrôle ..... 213-7

quotient de — ..... 521-3  
 table de — ..... 522-1  
 table de — nette des célibataires ..... 522-4  
 taux brut de — ..... 520-2  
 taux de — ..... 520-1  
 taux de — des célibataires ..... 520-6  
 taux de — des veufs ou divorcés ..... 520-7  
 taux de — par âge ..... 520-9  
 taux de reproduction tenant compte de  
 la — ..... 712-3  
 nuptialité féminine ..... 520-4  
 nuptialité générale  
 taux brut annuel de — ..... 520-2  
 nuptialité masculine ..... 520-3  
 nuptialité par sexe  
 taux de — ..... 520-5  
 opération de recensement ..... 210-1  
*optimal* ..... 902-4\*  
 accroissement — ..... 903-2  
 densité optimale ..... 313-7  
 population optimale ..... 902-4  
 rythme — d'accroissement ..... 903-2  
*optimum* ..... 902-4\*  
 optimum de peuplement ..... 902-4  
*optimum de dépouissance* ..... 902-5\*  
 optimum économique ..... 902-5  
*optimum social* ..... 902-5\*  
 oral  
 contraceptif — ..... 630-1  
*ordinaire*  
*manœuvre* — ..... 354-7\*  
 ménage — ..... 110-4  
 ordinateur ..... 225-2  
*ordonnance de non-conciliation* ..... 512-2\*  
 ordre de grandeur ..... 154-5  
 organe d'entrée et sortie ..... 226-6  
 orientation  
 changement d' — ..... 347-6  
 originaire ..... 332-1  
 origine  
 événement — ..... 135-4  
 lieu d' — ..... 801-4  
 nationalité d' — ..... 811-5  
 ouvert  
 intervalle génésique — ..... 612-5  
 intervalle intergravidique — ..... 613-6  
 population ouverte ..... 701-5  
 question ouverte ..... 206-9  
 ouvrier ..... 354-2  
 ouvrier agricole ..... 356-4  
 ouvrier qualifié ..... 354-5  
 ouvrier semi-qualifié ..... 354-6  
 ouvrier spécialisé ..... 354-6  
 ovulaire  
 ponte — ..... 622-3  
 ovulation ..... 622-3

ovule ..... 602-3  
 ovule contraceptif ..... 629-6

## P

paléodémographie ..... 102-2  
 pandémie ..... 423-3  
*panmictique* ..... 912-8\*  
 panmixie ..... 912-8  
 paramètre statistique ..... 164-1  
 parent ..... 114-3  
*parenté* ..... 114-3\*  
   coefficient moyen de — ..... 915-3  
   degré de — ..... 114-4  
 parenté planifiée ..... 625-1  
 parenté responsable ..... 625-1  
 parents ..... 112-2  
*Pareto*  
   *modèle de type* — ..... 819-5\*  
 parité ..... 611-9  
   quotient de fécondité par — ..... 634-3  
   taux de fécondité par — ..... 634-2  
*parler* ..... 340-2\*  
*paroisse* ..... 214-1\*  
*paroissial* ..... 214-1\*  
   registre — ..... 214-1  
 parrain ..... 215-6  
 partagé  
   temps — ..... 227-9  
 participant  
   proportion de participants ..... 626-4  
 participant éventuel ..... 626-2  
 participation  
   taux de — ..... 626-4  
 particulier  
   mouvement — ..... 150-3  
 partiel  
   chômage — ..... 351-6  
   recensement — ..... 202-3  
   stérilité partielle ..... 621-9  
   tableau — ..... 131-9  
 partum  
   aménorrhée post- — ..... 620-9  
 passage  
   enquête à plusieurs passages ..... 203-9  
   étranger de — ..... 331-8  
   *hôte de* — ..... 310-5\*  
   personne de — ..... 310-5  
 passage répété  
   enquête à passages répétés ..... 203-9  
 passager  
   liste de passagers ..... 812-7  
 paternité ..... 114-6  
*patois* ..... 340-2\*  
*patrimoine génétique* ..... 911-1\*  
*patron* ..... 353-2\*  
 pays ..... 302-5  
   — ..... 305-1  
   né dans le — ..... 332-3  
*pays d'accueil* ..... 801-5\*  
*pays d'arrivée* ..... 801-5\*  
 Pearl  
   indice de — ..... 638-10

pédagogique  
   institut — ★ ..... 344-11  
 pénal  
   sanction pénale ★ ..... 933-10  
*pendulaire*  
   *migration* — ..... 801-9\*  
 penseur  
   libre — ..... 341-6  
*pension* ..... 110-7\*  
*pension d'invalidité* ..... 358-6\*  
 pensionnaire ..... 110-7  
*pensionné* ..... 358-6\*  
 père ..... 112-3  
   *âge moyen des pères* ..... 713-2\*  
*pérégrin* ..... 331-8\*  
 perforatrice ..... 224-4  
 perforé  
   carte perforée ..... 224-3  
 périnatal  
   mortalité périnatale ..... 411-6  
   taux de mortalité périnatal ..... 413-6  
*période* ..... 150-4\*  
   analyse par — ..... 103-5  
   période d'infécondabilité ..... 622-1  
   période d'observation ..... 137-1  
   période de la vie ..... 323-1  
   période de procréation ..... 620-1  
   période de reproduction ..... 620-1  
   période de sécurité ..... 628-5  
*période intercentenaire* ..... 202-1\*  
   période néonatale ..... 410-3  
*période puerpérale* ..... 424-4\*  
*périodicité* ..... 150-4\*  
*périodique* ..... 150-4\*  
   continence — ..... 628-4  
   mouvement — ..... 150-4  
 permanent  
   fichier — de population ..... 213-2  
   incapacité permanente ..... 426-3  
   *salaire agricole* — ..... 356-4\*  
 persévérance  
   taux de — ..... 626-5  
 personne ..... 110-2  
   ménage d'une — ..... 110-6  
   personne à charge ..... 358-1  
   personne âgée ..... 324-8  
   personne de couleur ..... 334-3  
   personne de passage ..... 310-5  
   personne déplacée ..... 808-6  
   personne divorcée ..... 511-4  
   personne mariée ..... 515-5  
*personne non mariée* ..... 515-5\*  
   personne présente ..... 310-3  
   personne veuve ..... 510-6  
   personne-année ..... 135-7  
*personnel d'exécution* ..... 354-2\*  
*personnel des établissements* ..... 357-2\*

- perspectif  
   probabilité perspective de survie . . . 431-7  
   quotient — de mortalité . . . . . 431-5  
 perspective  
   table — . . . . . 153-5  
 perspective démographique . . . . . 720-2  
 perte de la nationalité . . . . . 331-5  
*perturbateur* . . . . . 150-6\*  
   phénomène — . . . . . 103-3  
 perturbation . . . . . 150-6  
*perturber* . . . . . 150-6\*  
 pessaire occlusif . . . . . 629-2  
 peuple . . . . . 333-3  
*peuplé*  
   *sous-* — . . . . . 902-2\*  
   *surpeuplé* . . . . . 902-1\*  
*peuplement* . . . . . 811-6\*  
   aménagement du — . . . . . 811-6  
   *dépeuplement* . . . . . 930-2\*  
   dispersion du — . . . . . 312-3  
   intensité du — . . . . . 312-1  
   localisation du — . . . . . 301-1  
   optimum de — . . . . . 902-4  
   politique de — . . . . . 930-6  
   *repeuplement* . . . . . 930-2\*  
   *sous-* — . . . . . 902-2  
   surpeuplement . . . . . 902-1  
   *unité de* — . . . . . 302-2\*  
*peupler* . . . . . 811-6\*  
   *dépeupler* . . . . . 930-2\*  
   *repeupler* . . . . . 930-2\*  
 phénomène démographique . . . . . 103-2  
 phénomène perturbateur . . . . . 103-3  
 phénotype . . . . . 912-4  
 physiologique  
   âge — . . . . . 327-3  
   densité — . . . . . 313-2  
   minimum — . . . . . 905-5  
 physique  
   infirmité — . . . . . 360-3  
   mobilité — . . . . . 801-1  
 pièce . . . . . 120-2  
*pièce principale d'habitation* . . . . . 120-2\*  
 pilote  
   enquête — . . . . . 202-7  
 pilule . . . . . 630-4  
*placenta* . . . . . 603-4\*  
 plan de sondage . . . . . 160-5  
 planification de la famille  
   enseignement de la — ★ . . . . . 933-2  
   programme de — . . . . . 626-1  
   service de — ★ . . . . . 933-3  
 planification familiale  
   pratiquant de la — . . . . . 626-8  
 planifié  
   parenté planifiée . . . . . 625-1  
 plein  
   génération pleine ★ . . . . . 116-10  
 plurilingue . . . . . 340-5  
 poids . . . . . 140-5  
 poids à la naissance . . . . . 605-6  
 point de départ . . . . . 720-6  
 point mortuaire . . . . . 437-3  
 politique  
   émigrant pour raison —  
   religieuse ou éthique ★ . . . . . 802-12  
   immigrant pour raison — / religieuse ou  
   éthique ★ . . . . . 802-13  
   nationalité — . . . . . 330-4  
   politique de peuplement . . . . . 930-6  
   politique démographique . . . . . 105-2  
   politique migratoire . . . . . 811-1  
   — ★ . . . . . 930-7  
   politique sanitaire ★ . . . . . 930-8  
 polyandre . . . . . 502-5  
*polyandrie* . . . . . 502-5\*  
 polygame . . . . . 502-4  
*polygamie* . . . . . 502-4\*  
 polygone de fréquence . . . . . 155-7  
 polygyne . . . . . 502-6  
*polygynie* . . . . . 502-6\*  
 pommade contraceptive . . . . . 629-5  
*pondération* . . . . . 140-1\*  
   coefficient de — . . . . . 140-5  
 pondéré  
   moyenne pondérée . . . . . 140-4  
*pondérer* . . . . . 140-1\*  
 ponte ovulaire . . . . . 622-3  
 population . . . . . 101-3  
   — . . . . . 101-4  
   — . . . . . 101-7  
   accroissement de la — . . . . . 701-1  
   accroissement total de la — . . . . . 701-1  
   centre de — . . . . . 312-7  
   dénombrement de la — . . . . . 202-1  
   densité de la — . . . . . 312-2  
   dépopulation . . . . . 930-2  
   dynamique de la — . . . . . 201-7  
   échange de populations . . . . . 808-8  
   estimation de la — . . . . . 721-1  
   état de la — . . . . . 201-8  
   étude de — ★ . . . . . 102-10  
   évolution de la — . . . . . 201-7  
   excédent de — ★ . . . . . 905-10  
   extrapolation annuelle des effectifs de  
   la — ★ . . . . . 721-5  
   fichier permanent de — . . . . . 213-2  
   génétique des populations . . . . . 104-4  
   inertie d'une — ★ . . . . . 703-11  
   mise à jour annuelle des effectifs de  
   la — ★ . . . . . 721-5  
   mouvement de la — . . . . . 201-9  
   mouvement général de la — . . . . . 201-9  
   programme en matière de — ★ . . . . . 933-1  
   recensement de la — . . . . . 202-1  
   *registre de* — . . . . . 211-4\*  
   registre de — . . . . . 213-1  
   *repopulation* . . . . . 930-2\*  
   science de la — ★ . . . . . 101-8  
   *sous-* — . . . . . 101-6  
   *sous-* — . . . . . 902-2  
   statistique de l'état de la — . . . . . 201-1  
   statistique du mouvement de la — . . . . . 201-2  
   surpopulation . . . . . 902-1  
   théorie de la — . . . . . 105-1  
   théorie malthusienne de la — . . . . . 905-2  
   transfert de — . . . . . 808-7  
 population active . . . . . 350-1  
 population active agricole . . . . . 357-3  
 population active ayant un emploi . . . . . 351-5  
 population active non agricole . . . . . 357-4  
*population agglomérée* . . . . . 306-1\*

- population agricole ..... 359-2  
*population comptée à part* ..... 310-7\*  
   feuille de — ..... 207-4  
 population d'âge scolaire ..... 346-7  
*population de droit* ..... 310-1\*  
*population de fait* ..... 310-2\*  
 population de la table de mortalité ... 703-6  
 population de résidence habituelle ... 310-1  
 population décroissante ..... 701-2  
 population dépendant de ..... 359-1  
 population des collectivités ..... 310-7  
*population domiciliée* ..... 310-1\*  
 population économiquement active ... 350-1  
 population économiquement inactive ... 350-2  
 Population Education ★ ..... 933-11  
*population épars*e ..... 306-1\*  
 population exponentielle ..... 702-4  
 population fermée ..... 701-4  
*population flottante* ..... 310-8\*  
 population inactive ..... 350-2  
 population jeune ..... 326-6  
*population légale* ..... 310-1\*  
 population logistique ..... 703-9  
*population malthusienne* ..... 702-4\*  
 population mariable ..... 514-2  
 population maximale ..... 904-1  
 population minimale ..... 904-2  
 population moyenne ..... 135-6  
*population municipale* ..... 310-7\*  
 population non active ..... 350-2  
 population non agricole ..... 359-3  
 population non mariable ..... 514-3  
 population optimale ..... 902-4  
 population ouverte ..... 701-5  
 population présente ..... 310-2  
 population quasi stable ..... 703-7  
 population résidante ..... 310-1  
 population rurale ..... 311-3  
 population scolaire ..... 346-2  
 population semi-stable ..... 703-8  
 population semi-urbaine ..... 311-5  
 population stable ..... 703-2  
 population stationnaire ..... 703-6  
   taux de mortalité de la — ..... 433-5  
 population type ..... 403-2  
   méthode de la — ..... 403-3  
 population urbaine ..... 311-4  
 population vieille ..... 326-5  
 population vivant de ..... 359-1  
 population vivant de l'agriculture ... 359-2  
 population-cible ..... 626-2  
*populationnisme* ..... 930-1\*  
 populationniste ..... 930-1  
 positif  
   eugénisme — ..... 913-1  
 post-censitaire  
   vérification — ..... 202-8  
 post-gravidique  
   aménorrhée — ..... 620-9  
 post-infantile  
   mortalité — ..... 414-2  
   taux de mortalité — ..... 414-6  
 post-natal  
   mortalité post-natale ..... 410-5  
 post-néonatal  
   mortalité post-néonatale ..... 410-5  
 post-partum  
   aménorrhée — ..... 620-9  
 postal  
   enquête postale ..... 203-7  
   recensement par voie postale ..... 203-13  
 poste ..... 221-5  
 poste intermédiaire offert ..... 819-7  
*posthume*  
   *enfant* — ..... 510-5\*  
 potentiel  
   densité potentielle ..... 313-6  
   *indice d'accroissement* — ..... 703-5\*  
 potentiel d'accroissement ..... 703-5  
 poudre effervescente ..... 629-7  
 pourcentage ..... 133-3  
 poursuite des études  
   probabilité de — ..... 347-3  
 pratiquant de la planification familiale 626-8  
 pratique  
   efficacité — ..... 625-6  
 précision ..... 230-1  
 précoce  
   mortalité fœtale — ..... 411-3  
   mortalité néonatale — ..... 410-4  
   taux de mortalité néonatale — ..... 412-4  
 préférence  
   indice de — ..... 818-2  
 préliminaire  
   recensement — ..... 202-7  
 prématuré ..... 605-4  
   accouchement — ..... 605-2  
 prématurité ..... 605-5  
 premier degré  
   enseignement du — ..... 343-6  
 premier emploi  
   recherche d'un — ★ ..... 351-11  
 premier intervalle gravidique ..... 613-3  
 premier mariage ..... 514-8  
   âge médian au — ..... 521-6  
   âge modal au — ..... 521-7  
   âge moyen au — ..... 521-5  
 premier mariage de la table ..... 522-2  
*premier mariage réduit* ..... 520-9\*  
   *somme des premiers mariages*  
   *réduits* ..... 520-9\*  
*première enfance* ..... 323-6\*  
*première entrée en activité* ..... 362-1\*  
 première migration  
   quotient de — ..... 817-2  
 première naissance  
   intervalle entre le mariage et la — . 612-3  
 premières règles ..... 620-5  
 prénatal  
   allocation prénatale ..... 931-6  
   dispensaire — ..... 932-2  
 prénuptial  
   certificat — ..... 913-5  
   fréquence des conceptions  
   prénuptiales ..... 637-9  
 prénuptiale  
   conception — ..... 610-5  
 préprimaire  
   enseignement — ..... 343-4  
 présence  
   durée de — ..... 801-8

- présent  
  effectif scolaire — 346-3  
  personne présente 310-3  
  population présente 310-2  
préservatif 629-1  
préservatif féminin 629-2  
préservatif masculin 629-1  
pression démographique 905-1  
pression sociale ★ 933-9  
prêt au mariage 931-7  
prévalent  
  morbidity prévalente 420-4  
préventif  
  obstacle — 905-7  
prévention des naissances 624-6  
prévision à court terme 720-4  
prévision démographique 720-2  
primaire  
  école — 344-3  
  enseignement — 343-6  
  enseignement pré — 343-4  
  secteur — 357-7  
  stérilité — 621-8  
  unité — 162-4  
prime 931-2  
prime à la naissance 931-5  
primigravide 611-7  
primipare 611-11  
principal  
  cause principale de décès 421-8  
  élément familial — 115-2  
  famille principale 111-9  
  locataire — ★ 121-5  
  noyau — 111-7  
  *pièce principale d'habitation* 120-2\*  
principal soutien économique 111-3  
privé  
  enseignement — 343-3  
*probabiliste* 134-1\*  
  sondage — 161-1  
probabilité 134-1  
  *calcul des probabilités* 134-1\*  
probabilité d'agrandissement des  
  familles 637-7  
*probabilité d'agrandissement du  
  moment* 639-6\*  
probabilité d'entrée en activité 361-6  
probabilité de cessation d'activité 361-8  
probabilité de cessation des études 347-2  
probabilité de poursuite des études 347-3  
probabilité de survie 431-6  
probabilité de survie en état de célibat 522-7  
probabilité perspective de survie 431-7  
probabilité qu'une grossesse donne lieu à un  
  avortement selon l'âge et l'état  
  matrimonial ★ 640-6  
*probable* 134-1\*  
  — 434-1\*  
  *survie — à l'âge x* 434-1\*  
  *vie — à l'âge x* 434-1\*  
  *vie — à la naissance* 434-1\*  
prochain anniversaire  
  âge au — 322-5  
procréateur  
  comportement — 624-1  
procréation 601-2  
  âge de — 620-1\*  
  période de — 620-1  
*procréer* 601-2\*  
  incapacité à — ★ 621-10  
production 901-2  
*productivité des mariages  
  taux de — selon leur durée* 635-2\*  
productivité 907-5  
*productivité des mariages* 635-1\*  
produit de conception 602-6  
produit spermicide 629-9  
produit-programme 226-10  
*professeur* 345-3\*  
*professeur des écoles* 345-3\*  
profession 352-2  
  — 357-1\*  
  changement de — 921-2  
  mortalité par — 402-4  
  situation dans la — 353-1  
*profession collective* 357-1\*  
profession individuelle 352-2  
profession intermédiaire de la fonction  
  publique ★ 355-5  
professionnel 354-5  
  *branche professionnelle* 357-1\*  
  catégorie socio-professionnelle 353-6  
  groupe — 352-3  
  *groupe* — 357-1\*  
  incapacité professionnelle ★ 426-7  
  maladie professionnelle 402-6  
  *migration professionnelle* 921-3\*  
  mobilité professionnelle ★ 921-3  
  mortalité professionnelle 402-5  
  qualification professionnelle 354-4  
  répartition professionnelle 352-1  
  *situation professionnelle* 353-1\*  
  statut — 353-1  
progéniture 114-7  
programmation  
  langage de — 227-1  
programme 225-8  
  produit- — 226-10  
  programme d'utilisateur 226-9  
  programme de bien-être social ★ 933-5  
  programme de planification de la  
  famille 626-1  
  programme en matière de  
  population ★ 933-1  
  programme en matière de santé ★ 933-4  
  programme sanitaire en faveur de la mère et  
  de l'enfant ★ 933-6  
  programmeur 225-7  
projection  
  méthode matricielle de — 720-7  
  projection démographique 720-1  
  *projection rétrospective* 720-1\*  
prolongation du célibat 905-9  
promotion 116-2  
  table de — 153-3  
*promotion sociale* 920-5\*  
propagandiste 626-3  
proportion 133-2  
proportion d'abandons 626-6  
*proportion d'actifs* 350-6\*  
proportion d'actifs occupés ★ 351-8

proportion d'émigrants	816-2
proportion d'émigrés	816-5
proportion d'immigrants	816-3
proportion d'immigrés	816-4
<i>proportion de chômeurs parmi les actifs</i>	351-3*
proportion de contracepteurs	626-8
proportion de migrants	816-1
proportion de participants	626-4
proportion de refus	205-8
proportion des célibataires	521-4
proportion des décès par cause	421-11
proportion des malades	425-3
proportion des naissances illégitimes	632-6
<i>proportionnel</i>	133-2*
<i>proposant</i>	913-3*
propriétaire	121-1
propriétaire exploitant	356-2
protection infantile	
service de —	932-4
protection maternelle	
service de —	932-3
<i>protégé</i>	330-1*
protogénésique	
intervalle —	612-3
province	303-2
—	303-10

## Q

Q.I.	327-6
<i>quadruplé</i>	606-3*
qualification professionnelle	354-4
qualifié	
ouvrier —	354-5
ouvrier semi- —	354-6
qualitatif	
caractère —	131-6
démographie qualitative	104-3
qualité	
enquête de —	230-10
quantile	142-1
quantitatif	
démographie quantitative	102-9
quartier	306-7
quartile	142-2
déviation —	141-6
quasi stable	
population —	703-7
<i>quatrième âge</i>	324-8*
question fermée	206-8
question ouverte	206-9
questionnaire	206-3

## R

race	333-1
<i>racial</i>	333-1*
racine	432-5
<i>racisme</i>	333-1*
<i>raciste</i>	333-1*

provisoire	136-1
taux —	136-3
provoqué	
avortement —	604-2
<i>pubère</i>	620-2*
puberté	620-2
public	
cadre de la fonction publique ★	355-6
cadre supérieur de la fonction publique ★	355-7
employé de la fonction publique ★	355-4
enseignement —	343-2
profession intermédiaire de la fonction publique ★	355-5
santé publique	932-1
publication des bans	505-1
puerpéral	
état —	424-4
<i>mortalité puerpérale</i>	424-4*
<i>période puerpérale</i>	424-4*
puerperium	603-6
<i>puissance</i>	
<i>optimum de</i> —	902-5*
pur	
démographie pure	102-5
pyramide des âges	325-7

quinquennal	
groupe d'âges —	325-3
quotient — de mortalité	431-3
<i>quintuplé</i>	606-3*
quota	163-3
contingentement par quotas	811-4
sondage par quotas	163-2
quotient	135-5
quotient annuel de mortalité	431-2
quotient de dissolution des mariages	524-1
quotient de fécondité par parité	634-3
quotient de migration par rang	817-6
quotient de mortalité	431-1
quotient de mortalité infantile	412-5
quotient de nuptialité	521-3
quotient de première migration	817-2
quotient instantané	137-5
quotient instantané de mortalité	431-4
quotient intellectuel	327-6
quotient perspectif de mortalité	431-5
quotient quinquennal de mortalité	431-3

raison	
émigrant pour — politique religieuse ou éthique ★	802-12
immigrant pour — politique / religieuse ou éthique ★	802-13

- rajeunissement ..... 326-4  
 rajeunissement démographique ..... 326-4  
 ramener à l'année ..... 137-4  
 rand  
   taux de fécondité par — ..... 634-1  
 rang ..... 201-6  
   *naissance réduite de — n* ..... 634-1\*  
   quotient de migration par — ..... 817-6  
   somme des naissances réduites de —  
     n ..... 639-6  
   table de migration de tous rangs ..... 817-9  
   taux de migration de tous rangs ..... 817-7  
 rang d'accouchement ..... 611-4  
 rang de grossesse ..... 611-5  
 rang de migration ..... 804-1  
 rang de naissance ..... 611-1  
 rang du mariage ..... 514-10  
 rapatriement ..... 808-1  
*rapatrier* ..... 808-1\*  
 rappel ..... 205-4  
 rapport ..... 133-1  
*rapport de dépendance* ..... 358-9\*  
 rapport de dépendance économique ..... 358-9  
*rapport de féminité* ..... 320-3\*  
 rapport de masculinité ..... 320-5  
 rapport de mortalité foetale ..... 413-4  
 rapport de mortalité ..... 413-2  
 rapport des naissances aux mariages ..... 639-7  
 rapport enfants-femmes ..... 632-8  
 rapport sexuel ..... 627-2  
 ratio ★ ..... 133-6  
 récapitulatif  
   feuille récapitulative ..... 207-4  
   tableau — ..... 131-8  
 recensé ..... 204-1  
*recensement* ..... 202-1\*  
   auto — ..... 203-12  
   district de — ..... 210-2  
   division de — ..... 210-3  
   enquête de vérification du — ..... 202-9  
   micro — ..... 202-5  
   opération de — ..... 210-1  
   *région métropolitaine de —* ..... 307-6\*  
 recensement d'essai ..... 202-7  
 recensement de la population ..... 202-1  
 recensement direct ..... 203-11  
 recensement général ..... 202-2  
 recensement par voie postale ..... 203-13  
 recensement partiel ..... 202-3  
 recensement préliminaire ..... 202-7  
*recenser* ..... 202-1\*  
 recenseur ..... 204-2  
   agent — ..... 204-2  
 récessif ..... 912-6  
*récessivité* ..... 912-6\*  
 recherche d'un premier emploi ★ ..... 351-11  
 recherche d'un emploi ..... 351-4  
*recomposé*  
   *famille recomposée* ..... 115-4\*  
 reconnaissance ..... 610-7\*  
   *bulletin de —* ..... 610-7\*  
*reconnaitre* ..... 610-7\*  
 reconnu ..... 610-7  
 reconstitution des familles ..... 638-2  
 recruteur ..... 626-3  
 rectifié  
   taux — ..... 136-5  
*redoublement* ..... 347-7\*  
   fréquence de — ..... 347-7  
*redoubler* ..... 347-7\*  
*réduit*  
   *divorce —* ..... 523-5\*  
   *mariage —* ..... 520-9\*  
   *naissance réduite* ..... 633-7\*  
   *naissance réduite de rang n* ..... 634-1\*  
   *premier mariage —* ..... 520-9\*  
   somme des avortements réduits ★ ..... 640-3  
   *somme des divorces réduits* ..... 523-5\*  
   *somme des événements réduits* ..... 138-5\*  
   *somme des mariages réduits* ..... 520-9\*  
   somme des naissances légitimes  
   réduites ..... 639-5  
   somme des naissances réduites ..... 639-4  
   *somme des premiers mariages*  
   *réduits* ..... 520-9\*  
   sommés des naissances réduites de rang  
   n ..... 639-6  
 réel  
   revenu — moyen par tête ..... 902-7  
 réfugié ..... 808-5  
 refus ..... 205-6  
   proportion de — ..... 205-8  
 régime démographique ancien ..... 907-2  
 régime démographique moderne ..... 907-3  
 région ..... 302-3  
 région économique ..... 302-6  
 région métropolitaine ★ ..... 307-6  
*région métropolitaine de recensement* ..... 307-6\*  
 région naturelle ..... 302-5  
*régional*  
   *métropole régionale* ..... 306-4\*  
*registre* ..... 211-4\*  
 registre de l'état civil ..... 211-4  
*registre de population* ..... 211-4\*  
   — ..... 213-1  
 registre des décès ..... 211-9  
 registre des mariages ..... 211-7  
 registre des naissances ..... 211-5  
 registre paroissial ..... 214-1  
*réglée* ..... 620-4\*  
*régles* ..... 603-3\*  
   — ..... 620-4  
   premières — ..... 620-5  
 régression sociale ..... 920-6  
 regroupement familial ★ ..... 806-9  
 régulation des naissances ..... 624-6  
 relais  
   migration avec — ..... 804-6  
 relatif  
   fréquence relative ..... 144-3  
   indice d'intensité relative ..... 818-2  
 relation ..... 111-4  
   cercle de relations ..... 514-5  
 relative  
   fréquence — ..... 133-5  
*relevé* ..... 206-5\*  
   feuille de — ..... 215-11  
 relevé anonyme ..... 215-9  
 relevé nominatif ..... 215-10  
 relever ..... 206-7

- religieux  
  émigrant pour raison politique  
  religieuse ou éthique ★ ..... 802-12  
  immigrant pour raison politique /  
  religieuse ou éthique ★ ..... 802-13  
  mariage — ..... 503-2  
religion ..... 341-2  
remariage ..... 514-9  
  fréquence du — ..... 524-3  
  intervalle entre divorce et — ..... 524-5  
*remarié* ..... 514-9\*
- remplacement  
  indice de — ..... 711-8  
  *taux de* — ..... 711-3\*
- remplir ..... 206-4
- renouvelable  
  événement — ..... 201-5  
  événement non — ..... 201-4
- renouvelé  
  ensemble — ..... 710-2
- renseignement ..... 206-6
- renseignement numérique ..... 130-2
- rentier ..... 358-5
- répartition ..... 144-4  
  coefficient de — ..... 412-6  
  répartition géographique ..... 301-3  
  répartition par âges ..... 325-6  
  répartition par âges initiale ..... 703-4  
  répartition par âges stable ..... 703-3  
  répartition par sexe ..... 320-1  
  répartition professionnelle ..... 352-1  
  répartition spatiale ..... 301-3  
  répartition territoriale ..... 301-3
- répété  
  enquête à passages répétés ..... 203-9  
  enquête répétée ..... 203-10  
*repeuplement* ..... 930-2\*  
*repeupler* ..... 930-2\*
- répondant  
  non — ..... 205-5
- réponse  
  défaut de — ..... 205-3  
  non — ..... 205-3  
*repopulation* ..... 930-2\*
- représentatif  
  échantillon — ..... 163-1
- représentation graphique ..... 155-1
- répressif  
  obstacle — ..... 905-6  
*reprise d'activité* ..... 362-1\*
- reproduction ..... 710-1  
  *âge de* — ..... 620-1\*  
  période de — ..... 620-1  
  taux brut de — ..... 711-4  
  *taux brut de — du moment* ..... 639-3\*  
  taux de — ..... 711-1  
  taux de — de génération ..... 711-7  
  taux de — sexes combinés ..... 711-6  
  taux de — tenant compte de la  
  nuptialité ..... 712-3  
  taux net de — ..... 711-3
- reproduction brute ..... 710-3  
  taux de — ..... 711-4
- reproduction féminine  
  taux de — ..... 711-2
- reproduction masculine  
  taux de — ..... 711-5
- reproduction nette ..... 710-4  
  taux de — ..... 711-3
- répudiation ..... 511-3  
*répudier* ..... 511-3\*
- répulsion ..... 819-2
- réséction des trompes ..... 631-5
- réserve ..... 304-4
- réserve de main d'œuvre ★ ..... 351-10
- résidant* ..... 310-6\*  
  étranger — ..... 331-7
- résidente  
  population — ..... 310-1
- résidence ..... 310-6  
  changement de — ..... 213-5  
  dernier changement de — ..... 802-7  
  durée de — ..... 804-2
- résidence à une date antérieure ..... 802-1
- résidence actuelle ..... 802-3
- résidence antérieure ..... 802-2
- résidence fixe  
  sans — ..... 310-8
- résidence habituelle  
  population de — ..... 310-1  
*résidence principale* ..... 310-6\*  
*résidence secondaire* ..... 310-6\*
- résidentiel  
  mobilité résidentielle ..... 803-6  
*résider* ..... 310-6\*
- résidu ..... 814-1
- résiduel  
  fécondabilité résiduelle ..... 638-7
- résiduelle  
  variation — ..... 150-6
- responsable  
  parenté — ..... 625-1
- ressource ..... 226-8  
  — ..... 901-1
- restriction des naissances ..... 624-6
- résultat  
  édition des résultats ..... 220-9
- résultat du traitement ..... 228-6
- résultat élaboré ..... 132-6
- retiré des affaires* ..... 358-6\*
- retour  
  migration de — ..... 804-3
- retrait ..... 628-3
- retrait de la nationalité ..... 331-4
- retraité ..... 358-6
- retraite ..... 361-4  
  *âge de la* — ..... 324-7  
  migration de — ..... 806-7  
  migration par — ..... 806-7
- rétrojection* ..... 720-1\*
- rétrospectif  
  enquête rétrospective ..... 203-8  
  *projection rétropective* ..... 720-1\*
- revenu réel moyen par tête ..... 902-7
- révisé  
  taux — ..... 136-5
- révolu*  
  *âge* — ..... 322-3\*  
  année révolue ..... 322-2
- révolution démographique ..... 907-1
- rez-de-chaussée* ..... 120-1\*



risque	134-2
—	164-7
exposé au —	134-3
risque d'invalidité	426-5
risque de conception	
exposition au —	613-1
rite	341-4
rôle d'imposition	214-10
rond	152-1*
attraction des nombres ronds	152-2
nombre —	152-1
routine de calcul statistique	227-4
rubrique	221-5

## S

<i>s'acclimater</i>	809-1*
<i>s'assimiler</i>	809-3*
saisie des données	228-3
saisonnier	150-5*
déplacement —	801-10
<i>migration saisonnière</i>	801-10*
mouvement —	150-5
variation saisonnière	150-5
<i>saisonnier agricole</i>	356-4*
salarié	353-3
salarié agricole	356-4
<i>salarié agricole permanent</i>	356-4*
salle de classe	345-4
salpingectomie	631-5
sanction pénale ★	933-10
sanitaire	
politique — ★	930-8
programme — en faveur de la mère et de l'enfant ★	933-6
statistique —	421-1
sans domicile	310-8
sans emploi	
travailleur —	351-3
<i>sans enfant</i>	
<i>ménage</i> —	110-3*
sans résidence fixe	310-8
<i>santé</i>	420-2*
programme en matière de — ★	933-4
santé publique	932-1
schéma	155-4
science de la population ★	101-8
<i>scolaire</i>	344-2*
âge —	346-6
effectif — inscrit	346-2
effectif d'âge — obligatoire	346-7
enfant d'âge —	323-8
fréquentation —	346-4
obligation —	346-5
population —	346-2
population d'âge —	346-7
statistique — et universitaire	346-1
<i>taux de fréquentation</i> —	346-4*
<i>scolarisation</i>	346-4*
<i>taux de</i> —	346-4*
<i>scolariser</i>	346-4*
scolarité	
durée de — accomplie	342-5

rupture d'union	513-3
<i>rural</i>	311-3*
agglomération rurale	306-3
commune rurale	311-1
émigration rurale	804-5
<i>exode</i> —	804-5*
population rurale	311-3
<i>ruralisation</i>	311-3*
rythme	
méthode du —	628-4
rythme de développement économique	903-1
rythme optimal d'accroissement	903-2

scolarité obligatoire	
âge de —	346-6
second degré	
enseignement du —	343-7
secondaire	
cause — de décès	421-9
enseignement —	343-7
établissement —	344-4
famille —	111-10
migration —	804-4
noyau —	111-8
<i>résidence</i> —	310-6*
secteur —	357-8
stérilité —	621-9
unité —	162-6
secte	341-5
secteur d'activité économique	357-1
secteur de dépouillement	210-5
secteur primaire	357-7
secteur secondaire	357-8
secteur tertiaire	357-9
secteur traditionnel	357-10
section	306-7
<i>section de commune</i>	306-1*
sécurité	
période de —	628-5
sécurité sociale	
fichier de —	812-4
sédentaire	304-1
—	817-3
table de survie des sédentaires	817-5
<i>sédentarité</i>	304-1*
table de —	817-4
ségrégation	810-5
séjour	
autorisation de —	812-10
durée de —	804-2
<i>sélectif</i>	811-3*
immigration sélective	811-3
migration sélective	816-7
valeur sélective	914-2
valeur sélective moyenne	914-3
<i>sélection</i>	811-3*
—	914-1
<i>sélection des immigrants</i>	811-3*
semi-interquartile	141-6

- semi-logarithmique  
graphique — 155-5
- semi-nomade 304-3
- semi-qualifié  
ouvrier — 354-6
- semi-stable  
population — 703-8
- semi-urbain  
population semi-urbaine 311-5
- sénescence 327-1
- sénile* 424-7\*
- sénilité 424-7
- séparation 512-2
- séparation de corps et de biens 512-5
- séparation de fait 512-3
- séparation légale 512-5
- séparé 512-6
- séparé légalement 512-6
- sépulture 214-3  
fiche de — 215-4
- série 131-2
- série chronologique 150-1
- service  
*chef de* — 355-1\*
- service de planification de la famille ★ 933-3
- service de protection infantile 932-4
- service de protection maternelle 932-3
- service statistique 204-4
- seuil de signification 164-7
- sexe 320-2  
répartition par — 320-1  
taux de mortalité par — et par groupe  
d'âges 401-6  
taux de nuptialité par — 520-5  
taux de reproduction sexes combinés 711-6
- sexe féminin  
célibataire du — 515-4  
enfant du — 321-4  
individu du — 321-2
- sexe masculin  
célibataire du — 515-3  
enfant du — 321-3  
individu du — 321-1
- sexuplé* 606-3\*
- sexuel  
rapport — 627-2
- significatif  
différence significative 164-6
- signification  
niveau de — 164-7  
seuil de — 164-7
- simple*  
*enfant naturel* — 610-6\*
- simple  
accouchement — 606-1  
cause — de décès 421-4  
sondage aléatoire — 161-4
- simulation 730-6  
macro- ★ 730-7  
micro- ★ 730-8
- situation dans la profession 353-1
- situation matrimoniale 515-1
- situation professionnelle* 353-1\*
- social  
ascension sociale 920-5  
capillarité sociale 920-7
- catégorie sociale 920-1
- classe sociale 920-2
- démographie sociale 104-2
- fichier de sécurité sociale 812-4
- groupe — 920-1
- homosocial* 920-1\*
- migration sociale* 920-4\*
- mobilité sociale 920-4
- optimum* — 902-5\*
- pression sociale ★ 933-9
- programme de bien-être — ★ 933-5
- promotion sociale* 920-5\*
- régression sociale 920-6
- stratification sociale 920-3
- viscosité sociale* 920-4\*
- socio-professionnel  
catégorie socio-professionnelle 353-6
- sœur 113-3  
demi- — 113-6
- sol cultivable  
densité générale par unité de — 313-2
- solde migratoire 701-6
- somme des avortements réduits ★ 640-3
- somme des divorces réduits* 523-5\*
- somme des événements réduits* 138-5\*
- somme des mariages réduits* 520-9\*
- somme des naissances légitimes  
réduites 639-5
- somme des naissances réduites 639-4
- somme des naissances réduites de rang  
*n* 639-6  
*somme des premiers mariages réduits* 520-9\*
- sondage 160-1  
base de — 161-3  
enquête par — 202-6  
plan de — 160-5  
taux de — 161-5  
unité de — 160-4
- sondage à plusieurs degrés 162-3
- sondage aléatoire 161-1
- sondage aléatoire simple 161-4
- sondage aréolaire 162-7
- sondage au hasard 161-1
- sondage en grappes 161-8
- sondage par quotas 163-2
- sondage probabiliste 161-1
- sondage stratifié 162-1
- sondé  
fraction sondée 161-5
- sort  
tirage au — 161-2
- sortie 805-4  
organe d'entrée et — 226-6  
tableau entrées-sorties ★ 153-6  
*visa de* — 812-9\*
- sortie du système d'enseignement  
table de — 347-4
- souche  
famille — ★ 113-10
- sous-développé 903-3
- sous-échantillon 162-5
- sous-emploi 351-6
- sous-enregistrement* 230-3\*
- sous-estimation 230-4
- sous-fécondité 622-7
- sous-fécondité des adolescentes 622-8

- sous-locataire ..... 121-3  
*sous-peuplé* ..... 902-2\*  
 logement — ..... 120-6  
 sous-peuplement ..... 902-2  
 sous-population ..... 101-6  
 — ..... 902-2  
 soutien ..... 358-3  
 principal — économique ..... 111-3  
 souverain  
 État — ..... 305-3  
*spatial*  
 migration spatiale ..... 801-3\*  
 mobilité spatiale ..... 801-1  
 répartition spatiale ..... 301-3  
*spécialisé*  
*manœuvre* — ..... 354-7\*  
 ouvrier — ..... 354-6  
 taux — ..... 134-6  
 spécifié  
 non — ..... 230-11  
*spécifique* ..... 134-6\*  
 taux — ..... 134-6  
 spermatozoïde ..... 602-4  
 spermicide  
 produit — ..... 629-9  
 spontané  
 avortement — ..... 604-1  
 migration spontanée ..... 806-1  
 stable  
 population — ..... 703-2  
 population quasi — ..... 703-7  
 population semi- — ..... 703-8  
 répartition par âges — ..... 703-3  
 stationnaire  
 population — ..... 703-6  
 taux de mortalité de la population — 433-5  
 statique  
 modèle — ..... 730-2  
*statisticien-démographe* ..... 130-1\*  
 statistique  
 analyse — ★ ..... 130-10  
 bureau de — ..... 204-4  
 carte — ..... 155-3  
 estimation — ..... 164-2  
 exploitation — ..... 130-9  
 famille — ..... 115-1  
 institut de — ..... 204-4  
 office — ..... 204-4  
 paramètre — ..... 164-1  
 routine de calcul — ..... 227-4  
 service — ..... 204-4  
 unité — ..... 110-1  
 statistique confessionnelle ..... 341-1  
 statistique culturelle ..... 341-1  
 statistique de l'état civil ..... 212-1  
 statistique de l'état de la population ..... 201-1  
 statistique de migrations ..... 812-1  
 statistique de morbidité ..... 420-6  
 statistique démographique ..... 102-4  
 — ..... 130-1  
*statistique des familles* ..... 115-1\*  
 — ..... 637-1\*  
 statistique descriptive ..... 223-2  
 statistique du mouvement de la  
 population ..... 201-2  
 statistique épidémiologique ..... 423-6  
 statistique linguistique ..... 340-6  
 statistique migratoire ..... 812-1  
 statistique sanitaire ..... 421-1  
 statistique scolaire et universitaire ..... 346-1  
 statistique suivant le degré  
 d'instruction ..... 342-4  
 statistique sur le lieu de naissance ..... 813-3  
 — ★ ..... 814-4  
 statistique sur les émigrés ..... 813-2  
 statistique sur les immigrés ..... 813-2  
 statistique sur les migrants ..... 813-1  
 status animarum ..... 214-6  
 statut matrimonial  
 taux d'avortement par âge et — ★ ..... 640-5  
 statut professionnel ..... 353-1  
*stérile* ..... 621-2\*  
 stérilet ..... 629-10  
 stérilisation ..... 631-1  
 stérilisation eugénique ..... 913-4  
 stérilité ..... 621-2  
 stérilité définitive ..... 621-7  
 stérilité des adolescentes ..... 622-8  
 stérilité partielle ..... 621-9  
 stérilité primaire ..... 621-8  
 stérilité secondaire ..... 621-9  
 stérilité temporaire ..... 621-5  
 stérilité totale ..... 621-8  
 stéroïde  
 contraception par stéroïdes ..... 630-3  
 stochastique  
 modèle — ..... 730-5  
 strate ..... 162-2  
*stratification* ..... 162-1\*  
 stratification sociale ..... 920-3  
 stratifié  
 sondage — ..... 162-1  
*stratifier* ..... 162-1\*  
 structure ..... 101-2  
 effet en terme de — ★ ..... 701-12  
 structure des décès par cause ★ ..... 421-12  
 structure génique ..... 914-6  
 structure génotypique ..... 914-7  
*subalterne*  
*cadre* — ..... 355-2\*  
 subsistance  
 moyens de — ..... 905-3  
*niveau des subsistances* ..... 905-5\*  
 substitution ..... 205-9  
*suburbain* ..... 307-3\*  
 zone suburbaine ..... 307-3  
*suburbanisation* ..... 307-3\*  
 successif  
 intervalle entre génération  
 successives ..... 713-1  
 suicide ..... 422-5  
 tentative de — ..... 422-5  
 sujet ..... 330-1  
 sujet de l'acte ..... 215-5  
 superficie cultivable ..... 313-5  
 superficie cultivée ..... 313-4  
 supérieur  
 cadre — ..... 355-1  
 cadre — de la fonction publique ★ ..... 355-7  
 école supérieure technique ..... 344-9  
 enseignement — ..... 343-9  
 surestimation ..... 230-6

surface de mortalité .....	436-3
surface habitable .....	120-3
surmortalité .....	402-2
indice de — .....	402-3
<i>surmortalité masculine</i> .....	402-2*
<i>surpeuplé</i> .....	902-1*
logement — .....	120-5
surpeuplement .....	902-1
surpopulation .....	902-1
<i>survie</i>	
<i>coefficient de</i> — .....	431-7*
fonction de — .....	432-3
méthode des coefficients de — .....	814-3
probabilité de — .....	431-6
probabilité de — en état de célibat .....	522-7
probabilité perspective de — .....	431-7
table de — .....	432-3
table de — des sédentaires .....	817-5
table de — en état de célibat .....	522-4
survie du groupe .....	904-3

## T

table .....	153-1
décès de la — .....	433-2
premier mariage de la — .....	522-2
table à double extinction .....	153-4
table à extinction multiple .....	153-4
table complète de mortalité .....	435-1
table d'activité .....	362-1
table d'entrée en invalidité .....	426-6
<i>table d'invalidité</i> .....	426-6*
table de célibat .....	522-3
table de cohorte .....	153-3
table de décès .....	433-1
table de fécondité .....	639-2
table de génération .....	153-3
table de migration de tous rangs .....	817-9
table de mortalité .....	432-1
fonction des tables de mortalité .....	432-2
population de la — .....	703-6
table de mortalité abrégée .....	435-2
table de mortalité actuarielle .....	435-3
table de mortalité de génération .....	436-2
table de mortalité de têtes choisies .....	435-3
table de mortalité démographique .....	435-4
table de mortalité détaillée .....	435-1
table de mortalité du moment .....	436-1
table de mortalité intra-utérine .....	413-5
table de nuptialité .....	522-1
table de nuptialité nette des	
célibataires .....	522-4
de promotion .....	153-3
de sédentarité .....	817-4
table de sortie du système	
d'enseignement .....	347-4
table de survie .....	432-3
table de survie des sédentaires .....	817-5
table de survie en état de célibat .....	522-4
table du moment .....	153-2
table longitudinale .....	153-3
table multi-états ★ .....	153-6
table perspective .....	153-5

<i>survie probable à l'âge x</i> .....	434-1*
survivant .....	432-4
<i>enfant</i> — .....	637-1*
survivant en état de célibat .....	522-5
survivant en état de non-célibat .....	522-6
synthèse .....	132-2
synthétique	
indice — .....	132-5
indice — de fécondité .....	639-3
systématique	
échantillon — .....	161-6
tirage — .....	161-7
système d'enseignement	
table de sortie du — .....	347-4
système d'enseignement .....	343-1
système d'exploitation .....	226-7
système éducatif .....	343-1

<i>table type</i> .....	730-1*
table-type de mortalité ★ .....	435-5
tableau	
mise en tableaux .....	130-6
tableau à multiples entrées .....	131-7
tableau entrées-sorties ★ .....	153-6
tableau numérique .....	131-4
tableau partiel .....	131-9
tableau récapitulatif .....	131-8
tabulatrice .....	224-7
taille de la famille .....	637-3
taille du ménage .....	111-11
tampon vaginal .....	629-4
tardif	
mortalité néonatale tardive ★ .....	410-6
taux de mortalité fœtale tardive .....	413-1
tardive	
mortalité fœtale — .....	411-5
taux .....	133-4
taux annuel .....	137-2
taux annuel de migration .....	815-2
taux annuel de migration nette .....	815-3
taux annuel de migration totale .....	815-4
taux annuel moyen .....	137-3
taux annuel moyen d'accroissement .....	702-2
taux brut .....	136-8
taux brut — de natalité effective .....	632-2
taux brut annuel de divortialité .....	523-2
taux brut annuel de mortalité générale .....	401-4
taux brut annuel de natalité effective .....	632-2
taux brut annuel de nuptialité générale .....	520-2
taux brut de mortalité .....	401-4
taux brut de natalité .....	632-2
taux brut de nuptialité .....	520-2
taux brut de reproduction .....	711-4
<i>taux brut de reproduction du moment</i> .....	639-3*
taux central ★ .....	135-10
taux comparatif .....	136-7
taux comparatif de mortalité .....	403-1
taux comparatif de natalité .....	632-7

- taux corrigé ..... 136-6  
 taux corrigé de ... ..... 136-6  
 taux d'avortement par âge ★ ..... 640-4  
 taux d'avortement par âge et statut  
   matrimonial ★ ..... 640-5  
*taux d'emploi* ..... 351-8\*  
 taux d'acceptation ..... 626-4  
 taux d'accroissement ..... 702-1  
 taux d'accroissement naturel ..... 702-6  
 taux d'activité ..... 350-6  
 taux d'avortement ..... 640-1  
 taux d'échec de la contraception ..... 625-7  
 taux d'entrée en activité ..... 361-5  
*taux de Boeckh* ..... 711-3\*  
*taux de Boeckh-Kuczynski* ..... 711-3\*  
 taux de cessation d'activité ..... 361-7  
*taux de chômage* ..... 351-3\*  
 taux de cohorte ..... 135-9  
*taux de conception* ..... 633-1\*  
*taux de divorce* ..... 523-1\*  
 taux de divortialité ..... 523-1  
 taux de divortialité des mariés ..... 523-3  
 taux de divortialité par âge ..... 523-4  
 taux de divortialité par durée de  
   mariage ..... 523-5  
 taux de fécondité ..... 633-1  
 taux de fécondité féminine ..... 633-2  
 taux de fécondité générale ..... 633-7  
 taux de fécondité illégitime ..... 633-6  
 taux de fécondité légitime ..... 633-5  
 taux de fécondité légitime par âge ... 635-3  
 taux de fécondité masculine ..... 633-4  
 taux de fécondité par âge ..... 633-9  
 taux de fécondité par durée de mariage 635-2  
 taux de fécondité par parité ..... 634-2  
 taux de fécondité par rang ..... 634-1  
 taux de fécondité tous âges ..... 633-8  
*taux de féminité* ..... 320-3\*  
*taux de fréquentation scolaire* ..... 346-4\*  
 taux de génération ..... 135-9  
*taux de Kuczynski* ..... 711-3\*  
 taux de létalité ..... 425-6  
*taux de léthalité* ..... 425-6\*  
*taux de Lotka* ..... 703-1\*  
 taux de masculinité ..... 320-4  
 taux de migration ..... 815-1  
 taux de migration de tous rangs ..... 817-7  
 taux de morbidité incidente ..... 425-2  
*taux de morbidité préva lente* ..... 425-3\*  
 taux de mortalité ..... 401-2  
 taux de mortalité clinique ..... 425-6  
 taux de mortalité de la population  
   stationnaire ..... 433-5  
 taux de mortalité foetale ..... 413-3  
 taux de mortalité foetale tardive ..... 413-1  
 taux de mortalité foeto-infantile ★ ... 413-7  
 taux de mortalité infantile ..... 412-2  
 taux de mortalité maternelle ..... 424-6  
 taux de mortalité néonatale ..... 412-3  
 taux de mortalité néonatale précoce ... 412-4  
 taux de mortalité par âge ..... 401-7  
 taux de mortalité par cause ..... 421-10  
 taux de mortalité par sexe et par groupe  
   d'âges ..... 401-6  
 taux de mortalité périnatale ..... 413-6  
 taux de mortalité post-infantile ..... 414-6  
 taux de mortinatalité ..... 413-1  
 taux de natalité ..... 632-1  
 taux de natalité illégitime ..... 632-5  
 taux de natalité légitime ..... 632-4  
 taux de natalité totale ..... 632-3  
 taux de nuptialité ..... 520-1  
 taux de nuptialité des célibataires ... 520-6  
 taux de nuptialité des veufs ou  
   divorcés ..... 520-7  
 taux de nuptialité par âge ..... 520-9  
 taux de nuptialité par sexe ..... 520-5  
 taux de participation ..... 626-4  
 taux de persévérance ..... 626-5  
*taux de productivité des mariages selon leur  
   durée* ..... 635-2\*  
*taux de remplacement* ..... 711-3\*  
 taux de reproduction ..... 711-1  
 taux de reproduction brute ..... 711-4  
 taux de reproduction de génération ... 711-7  
*taux de reproduction des années vécues* 711-1\*  
 taux de reproduction féminine ..... 711-2  
 taux de reproduction masculine ..... 711-5  
 taux de reproduction nette ..... 711-3  
 taux de reproduction sexes combinés ... 711-6  
 taux de reproduction tenant compte de la  
   nuptialité ..... 712-3  
*taux de scolarisation* ..... 346-4\*  
 taux de sondage ..... 161-5  
 taux définitif ..... 136-4  
 taux du moment ..... 135-8  
 taux général ..... 134-7  
 taux global de fécondité ..... 633-8  
 taux instantané ..... 137-5  
 taux instantané d'accroissement ..... 702-5  
 taux instantané de mortalité ..... 431-4  
 taux intrinsèque d'accroissement  
   naturel ..... 703-1  
*taux intrinsèque de mortalité* ..... 703-1\*  
*taux intrinsèque de natalité* ..... 703-1\*  
*taux mensuel* ..... 137-4\*  
 taux moyen annuel ..... 137-3  
 taux moyen de conception ..... 638-9  
 taux net de reproduction ..... 711-3  
 taux par âge ..... 135-1  
 taux par durée ..... 135-3  
 taux par groupe d'âges ..... 135-2  
 taux provisoire ..... 136-3  
 taux rectifié ..... 136-5  
 taux révisé ..... 136-5  
 taux spécialisé ..... 134-6  
 taux spécifique ..... 134-6  
*taux trimestriel* ..... 137-4\*  
 taux type ★ ..... 136-9  
   méthode des taux types ..... 403-4  
 taux type de mortalité ..... 403-6  
 technique  
   école — ..... 344-8  
   école supérieure — ..... 344-9  
   enseignement — ..... 343-12  
   institut — ..... 344-10  
 télétraitement ..... 227-10  
 témoin ..... 215-8  
 température  
   méthode des températures ..... 628-6  
 temporaire  
   absent — ..... 310-4

- déplacement — ..... 801-6  
 infécondabilité — ..... 621-4  
 stérilité — ..... 621-5  
 union — ..... 503-6  
 temps mort ..... 622-5  
 temps partagé ..... 227-9  
 tendance ..... 150-2  
 tendance à long terme ..... 150-2  
 tendance générale ..... 150-2  
 tenir à jour ..... 213-4  
 tentative de suicide ..... 422-5  
 terme  
 accouchement à — ..... 605-1  
 accouchement avant — ..... 605-2  
 né à — ..... 605-3  
 né avant — ..... 605-4  
 prévision à court — ..... 720-4  
 tendance à long — ..... 150-2  
 terminal  
 cause terminale de décès ..... 421-6  
 terminal à clavier ..... 227-8  
 terminal graphique ..... 228-7  
 terrain  
 enquête sur le — ..... 203-5  
 territoire ..... 301-2  
 — ..... 305-6  
 territoire autonome ..... 305-7  
 territoire non autonome ..... 305-8  
 territorial  
 division territoriale ..... 302-1  
 répartition territoriale ..... 301-3  
 tertiaire  
 secteur — ..... 357-9  
 tête ..... 110-2  
 dénombrement par — ..... 202-1\*  
 revenu réel moyen par — ..... 902-7  
 tête choisie ..... 435-3\*  
 table de mortalité de têtes choisies ..... 435-3  
 théorie de la population ..... 105-1  
 théorie démographique ..... 105-1  
 théorie malthusienne de la population ..... 905-2  
 théorique  
 décès — ..... 403-8  
 démographie — ..... 102-5  
 efficacité — ..... 625-5  
 thérapeutique  
 avortement — ..... 604-3  
 tirage ..... 161-2\*  
 tirage au sort ..... 161-2  
 tirage systématique ..... 161-7  
 titre  
 occupant sans — ..... 121-4  
 total  
 accroissement — de la population .. 701-1  
 courant — ..... 805-10  
 fécondité totale ..... 601-7  
 infécondité totale ..... 623-3  
 migration totale ..... 805-8  
 migration totale internationale ..... 805-8\*  
 migration totale interne ..... 805-8\*  
 naissances totales ..... 601-7\*  
 natalité totale ..... 601-7  
 stérilité totale ..... 621-8  
 taux annuel de migration totale ..... 815-4  
 taux de natalité totale ..... 632-3  
 volume — des migrations ..... 805-7  
 touristique  
 déplacement — ..... 801-12  
 tous âges  
 taux de fécondité — ..... 633-8  
 traditionnel  
 famille traditionnelle ★ ..... 115-3  
 traditionnel  
 secteur — ..... 357-10  
 trafic ..... 805-10  
 traitement ..... 220-2  
 résultat du — ..... 228-6  
 télé — ..... 227-10  
 traitement d'enquête ..... 227-3  
 traitement électronique de  
 l'information ..... 225-1  
 traitement non numérique ..... 228-5  
 traitement numérique ..... 228-4  
 traitement par lot ..... 227-7  
 traiter ..... 220-2\*  
 transcription ..... 211-4\*  
 bulletin de — ..... 212-2\*  
 transcrire ..... 211-4\*  
 transfert de population ..... 808-7  
 transit ..... 801-11  
 migration de — ..... 801-11\*  
 transitaire ..... 801-11\*  
 transiter ..... 801-11\*  
 transition démographique ..... 907-1  
 transitaire  
 accroissement — ..... 907-4  
 transmigration ..... 801-11\*  
 transmissible  
 maladie — ..... 423-4  
 maladie — ..... 423-4\*  
 transversal  
 analyse transversale ..... 103-5  
 traumatisme ..... 422-1  
 travail ..... 603-4\*  
 autorisation de — ..... 812-11  
 changement de lieu de — ★ ..... 921-4  
 force de — ..... 350-1\*  
 incapacité de — ..... 426-2  
 incapacité de — ★ ..... 426-8  
 marché du — ★ ..... 901-6  
 migration de — ..... 806-5  
 mobilité du — ..... 921-1  
 travailleur ..... 150-5\*  
 — ..... 351-1  
 travailleur à domicile ..... 354-1  
 travailleur ayant un emploi ..... 351-2  
 travailleur familial ..... 353-5  
 travailleur frontalier ..... 803-2\*  
 travailleur indépendant ..... 353-4  
 travailleur isolé ..... 353-4\*  
 travailleur manuel ..... 354-2  
 travailleur marginal ..... 351-7  
 travailleur non manuel ..... 354-3  
 travailleur sans emploi ..... 351-3  
 tri ..... 222-1  
 trier ..... 222-1\*  
 trieuse ..... 224-6  
 trimestriel  
 taux — ..... 137-4\*  
 triplé ..... 606-3\*  
 triple  
 accouchement — ..... 606-2\*

troisième âge ..... 324-8\*  
 troisième degré  
   enseignement du — ..... 343-9  
 trompe  
   ligature des trompes ..... 631-4  
   résection des trompes ..... 631-5  
 type  
   écart — ..... 141-9  
   erreur — ..... 164-4  
   méthode de la mortalité — ..... 403-4  
   méthode de la population — ..... 403-3

## U

union ..... 501-3  
   fin d' — ..... 510-2  
   rupture d' — ..... 513-3  
 union consensuelle ..... 503-4  
 union dysgénique ..... 913-6  
 union illégitime ..... 503-5  
 union légitime ..... 501-2  
 union libre ..... 503-5  
 union temporaire ..... 503-6  
 unité administrative ..... 302-2  
 unité centrale ..... 226-1  
 unité de logement ..... 120-1  
*unité de peuplement* ..... 302-2\*  
 unité de sol cultivable  
   densité générale par — ..... 313-2  
 unité de sondage ..... 160-4  
 unité primaire ..... 162-4  
 unité secondaire ..... 162-6  
 unité statistique ..... 110-1  
 univers ..... 101-3  
*universitaire* ..... 344-5\*  
   grade — ..... 343-11  
   statistique scolaire et — ..... 346-1  
 université ..... 344-5  
*univertellin*  
   *gémellité univertelline* ..... 606-4\*  
   jumeau — ..... 606-4

## V

vacances  
   déplacement de — ..... 801-12  
 vacant  
   logement — ..... 120-7  
 vaginal  
   éponge vaginale ..... 629-4  
   injection vaginale ..... 629-8  
   tampon — ..... 629-4  
 valable  
   mariage — ..... 513-2  
   valeur estimée ..... 154-3  
 valeur sélective ..... 914-2  
 valeur sélective moyenne ..... 914-3  
 validité  
   contrôle de — ..... 221-7  
 variabilité ..... 141-1

méthode des taux types ..... 403-4  
 mortalité — ..... 403-6  
 population — ..... 403-2  
 table- — de mortalité ★ ..... 435-5  
 taux — ★ ..... 136-9  
 taux — de mortalité ..... 403-6

*type Pareto*  
   *modèle de* — ..... 819-5\*

*urbain* ..... 311-4\*  
   agglomération urbaine ..... 306-4  
   commune urbaine ..... 311-2  
   noyau — ..... 307-2  
   population semi-urbaine ..... 311-5  
   population urbaine ..... 311-4  
   *sub* — ..... 307-3\*  
   zone suburbaine ..... 307-3  
*urbanisation* ..... 311-4\*  
   *sub* — ..... 307-3\*  
 usage  
   efficacité d' — ..... 625-6  
 usuel  
   langue usuelle ..... 340-4  
 utérin  
   table de mortalité intra-utérine ..... 413-5  
*utérin* ..... 113-2\*  
   décès intra- — ..... 411-2  
   dispositif intra- — ..... 629-10  
   mortalité intra-utérine ..... 411-1  
 utero  
   mortalité in — ..... 411-1  
 utérus ..... 602-9  
 utilisateur ..... 225-5  
   programme d' — ..... 226-9

variable ..... 131-5  
 variance ..... 141-8  
 variation ..... 150-3  
 variation accidentelle ..... 150-6  
 variation aléatoire ..... 150-7  
 variation résiduelle ..... 150-6  
 variation saisonnière ..... 150-5  
 vasectomie ..... 631-2  
*ventilation* ..... 130-7\*  
*ventiler* ..... 130-7\*  
*vérification* ..... 130-5\*  
   enquête de — du recensement ..... 202-9  
 vérification post-censitaire ..... 202-8  
 vérificatrice ..... 224-5  
 vérifier ..... 130-5

- verticalement  
  famille étendue — ★ ..... 113-8
- veuf ..... 510-4  
  — ..... 510-6  
  personne veuve ..... 510-6  
  taux de nuptialité des veufs ou  
  divorcés ..... 520-7
- veuvage ..... 510-7  
  durée moyenne de — ..... 524-4
- veuve ..... 510-5
- viabilité ..... 603-1\*
- viable ..... 603-1  
  non — ..... 603-2
- vide ..... 121-2\*
- viduité  
  *délati de* — ..... 510-5\*
- vie  
  âge de la — ..... 323-1  
  espérance de — ..... 433-3  
  espérance de — à la naissance ..... 433-4  
  espérance de — en état de célibat ..... 522-8  
  ligne de — ..... 437-2  
  niveau de — ..... 902-6  
  période de la — ..... 323-1
- vie active ..... 361-1  
  durée moyenne de la — ..... 362-9  
  espérance brute de — ..... 362-7  
  espérance de — ..... 362-6  
  espérance nette de — ..... 362-8
- vie conjugale ..... 510-1
- vie humaine  
  allongement de la — ..... 327-2  
  durée de la — ..... 434-3
- vie médiane ..... 434-1
- vie moyenne ..... 433-4
- vie normale ..... 434-2
- vie probable ..... 434-1
- vie probable à l'âge x* ..... 434-1\*
- vie probable à la naissance* ..... 434-1\*
- vieillard ..... 324-8  
  *grand* — ..... 324-8\*
- vieille génération ★ ..... 116-8
- vieillesse ..... 324-6
- vieillir ..... 326-7
- vieillesse ..... 326-3
- vieillesse démographique ..... 326-3
- vieillesse individuel ..... 327-1
- vieux ..... 324-8  
  population vieille ..... 326-5
- vieux ménage* ..... 110-3\*
- village ..... 306-3
- ville ..... 306-4
- violence ..... 422-4
- violent*  
  *mort violente* ..... 422-4\*
- visa d'entrée ..... 812-9
- visa de sortie* ..... 812-9\*
- viscosité sociale* ..... 920-4\*
- vital  
  *espace* ..... 904-1\*  
  *indice* — ..... 702-7
- vitalité* ..... 601-4\*
- vivant  
  enfant né — ..... 601-5  
  naissance vivante ..... 601-4  
  *né* — ..... 601-5\*  
  population — de ..... 359-1
- vivant de l'agriculture  
  population — ..... 359-2
- voie postale  
  recensement par — ..... 203-13
- volontaire  
  blessure — ..... 422-6  
  homicide — ..... 422-6  
  infécondité — ..... 623-5  
  *interruption — de grossesse* ..... 604-2\*
- volume total des migrations ..... 805-7
- voyageur ..... 812-8
- vrai  
  *durée vraie de grossesse* ..... 603-3\*  
  vrai jumeau ..... 606-4  
  *vrai mort-né* ..... 411-5\*

## Z

- zéro  
  *croissance* — ..... 701-1\*
- zone ..... 302-4
- zone suburbaine ..... 307-3
- zygote ..... 911-7

## α

- α  
  coefficient — de Bernstein ..... 915-2

- hétérozygote ..... 912-3
- homozygote ..... 912-2



[www.demopaedia.org](http://www.demopaedia.org)

Multilingual Demographic Dictionary

Dictionario demográfico multilingüe

Dictionnaire démographique multilingue

Mehrsprachiges Demographisches Wörterbuch

تاغلا ددعتم يفارغميدلا مجعمل

多言語の人口統計学辞書

人口学词典 联合国

Многоязычный демографический словарь

Wielojęzyczny słownik demograficzny

Mnohojazyčný demografický slovník

Monikielinen väestötieteen sanakirja

Flerspråkig demografisk ordbok

Dizionario demografico multilingue

Dicionário Demográfico Multilíngüe

다국어 인구학사전

พจนานุกรมประชากรศาสตร์พหุภาษา

Kamus Demografi Multibahasa